TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 912 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 28 FÉVRIER 1980

Avec l'aide du C.E.A.

L'Australie pourrait construire une usine d'enrichissement de l'uranium

LIRE PAGE 42



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,60 kr. ; Espagne, 30 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 5

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Une évolution de la crise en Asie centrale ?

Le président des États-Unis se déclare prêt à garantir avec l'U.R.S.S. la neutralité de l'Afghanistan

Le président Carter, faisant écho au discours prononcé vendredi 22 février par M. Brejnev, a déclaré dans un message au maréchal Tito que les Etats-Unis sont prêts à garantir avec l'U.R.S.S. la neutralité de l'Afghanistan et une non-ingérence véritable dans ce pays (lire page 4).

Au cours de l'entretien télévisé par TF 1, mardi 26 février, M. Valéry Giscard d'Estaing a souligné le caractère « inacceptable » de l'invasion de l'Afghanistan. Le président de la République a prononcé un plaidoyer pour l'indépendance de la France et souligné que, tout en faisant partie d'une alliance, la France ne doit pas être alignée mais qu'elle ne peut pas, pour autant, appartenir au mouvement des non-alignés.

L'agence Tass a réagi dès les premières heures de mercredi aux déclarations du président de la République, relevant en particulier ses propos sur l'attachement de la France à une politique indépendante. Dans une dépêche datée de Paris, l'agence met en relief les assurances données par le président français et selon lesquelles « ni la pression ni les menaces ne contraindront (la France) à changer cette politique ». Cette remarque vise les Etats-Unis.

Les espoirs électoraux de M. Carter

Les élections primaires du New-Hampshire, remportées mardi dernier par M. Carter chez les démocrates et par M. Reagan chez les républicains, ont donné le véritable coup d'envoi de la campagne présidentielle américaine. Elles ont confirmé l'avance prise par M. Carter sur son rival immédiat, le sénateur Kennedy, et montré la fragilité des succès remportés par M. George Bush dans les scrutins indicatifs qui ont précédé le vote du 26 février. Dans ce fief républicain qu'est le New-Hampshire, l'idole des conservateurs invétérés, Ronald Reagan, s'est imposé sans difficulté.

Il y a un an, le président des Etats-Unis paraissait plus que vulnérable, carrément sur la touche. Aujourd'hui, on ne voit pas qui pourrait lui disputer le second mandat qu'il brigue sans être *jusqu'ici* entré personnellement en lice. La situation présente paraît lui être aussi favorable qu'il y a quatre ans, alors que, outsider au départ, M. Carter distança un à un tous les prétendants démocrates à la Maison Blanche, lesquels, rapidement mal en point, furent condamnés à s'essouffler.

Le « challenge » du gouverneur de Californie, Jerry Brown, n'a qu'une portée symbolique. Seule la candidature du sénateur Kennedy, donné pour favori par tous les sondages jusqu'au jour où il en fit acte officiellement, le 7 novembre dernier, pouvait l'inquiéter. Or à aucun moment depuis lors cette candidature n'a pris consistance.

Il est vain d'invoquer les circonstances extérieures, encore qu'elles aient joué un rôle dans ce ratage, pour expliquer la piètre performance du dernier des frères Kennedy. Sans doute était-ce courir un risque que de lancer un défi à M. Carter trois jours après la séquestration des otages de Téhéran. Celle-ci emplit pour des semaines tout l'espace de l'actualité et, par la force des choses, plaça plus que jamais le chef de l'exécutif sur le devant de la scène politique.

Pour compenser ce contretemps, il eût fallu une prestation prestigieuse. Celle du sénateur Kennedy fut, dès le début, exécrable. Incapable d'opposer une « solution de rechange » clairement articulée à la politique de M. Carter, il parut de surcroît encore plus indécis et plus embrouillé que l'homme dont il se fait fort de prendre la relève. Ses interviews et ses discours ne firent qu'accentuer le malaise que les Américains ressentirent au spectacle d'un personnage si manifestement inférieur à l'éclat de son nom et à la réputation plus qu'honorable qu'il s'était acquise au Sénat. Le miracle, dans ces conditions, c'est qu'il continue à trouver des partisans... Pour combien de temps encore ? La tentation doit être grande pour le sénateur du Massachusetts d'« arrêter les frais » après quatre mois d'une campagne aussi onéreuse qu'affligeante.

Si l'échec de M. Kennedy était prévisible, le score plus que médiocre réalisé par M. George Bush dans le camp républicain constitue une surprise. La victoire, à presque deux contre un, de M. Ronald Reagan, prouve qu'à près de soixante-dix ans le champion d'une droite anti-libérale n'a rien perdu de son charme. Peut-on en dire autant de sa crédibilité ? On imagine mal le parti républicain confier ses destinées électorales à l'ancien gouverneur de Californie, surtout si c'est le président Carter qu'il doit affronter en novembre. La lutte serait par trop inégale. Mais il ne faut pas oublier que c'en est fait de cette sorte de raisonnement depuis que ce sont les « primaires », et non plus les caciques, qui décident de l'« investiture » du candidat de chaque parti à la magistrature suprême.

(Lire nos informations page 3.)

Les orientations de M. Giscard d'Estaing

Ni aligné ni non aligné

par JACQUES AMALRIC

Destinée *« aux Françaises et aux Français qui ont travaillé dans la journée »*, la « conversation » *télévisée de M. Giscard d'Estaing avec* deux journalistes fort courtois n'avait pas pour but de lancer quelque initiative diplomatique ou d'annoncer un quelconque tournant dans la politique étrangère française. Du point de vue pédagogique, la prestation présidentielle fut donc une réussite : un véritable « cours du soir », synthétisant les positions françaises, en particulier dans la crise afghane, pour leur donner une cohérence que l'on n'avait pas forcément constatée au fil de l'événement. Un seul point faible, toujours le même : la politique africaine, seul domaine à propos duquel, pourtant, M. Giscard d'Estaing ait cru devoir rendre hommage à *« la sagesse de* [ses] *prédécesseurs »*.

C'est, bien sûr, surtout de l'Afghanistan que voulait parler le président de la République. Jugeant toujours l'intervention soviétique *« inacceptable »*, M. Giscard d'Estaing a affirmé que l'objectif de la politique française reste *« le retrait des forces soviétiques »*.

Il s'est peu étendu cependant sur les moyens à la disposition de la communauté internationale pour parvenir à un tel but, évitant même de prononcer le mot de *« neutralisation »*. C'est bien évidemment, pourtant, ce qu'il a à l'esprit, puisqu'il a insisté sur la nécessité, pour l'Afghanistan, de ne pas être *« un enjeu dans la rivalité des superpuissances »*.

Comment y parvennir ? Le président de la République a esquissé deux voies : maintien du dialogue avec l'U.R.S.S. pour « explorer » les intentions du Kremlin (c'est ce que M. de Leusse, secrétaire général du Quai d'Orsay, fera à Moscou au mois de mars) et vastes consultations, notamment avec les pays non alignés, pour tenter de persuader l'Union soviétique de rendre sa liberté au peuple afghan. C'est dans ce contexte que M. Giscard d'Estaing a évoqué *avec satisfaction son récent voyage* en Inde.

Si les objectifs de la diplomatie américaine sont les mêmes que ceux de la diplomatie française, les moyens sont différents.

(Lire la suite page 12.)

Les difficultés économiques et financières

• SMIC : augmentation d'environ 3,3 % le 1er mars à la suite de la hausse des prix qui a été de 1,9 % en janvier

• RETRAITES : vers un relèvement à terme des cotisations

Le salaire minimum de croissance (SMIC) devrait augmenter de 3,3 à 3,4 % le 1er mars, en raison de la très forte augmentation des prix en janvier, mois au cours duquel l'indice calculé par l'INSEE a augmenté de 1,9 % par rapport à décembre (+ 12,9 % en un an). Cette hausse, qui n'avait pas eu d'équivalent depuis longtemps (+ 1,7 % en janvier 1974, + 2,4 % en janvier 1959), a fait baisser le franc sur les marchés des changes. (Lire page 35.)

Selon M. Raymond Barre, « le pouvoir d'achat des salariés (en 1979) et notamment des ouvriers a été maintenu et a même légèrement progressé » : + 1,9 % en salaires nets (après cotisations) mais compte tenu des transferts sociaux.

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. Jacques Barrot, a, de son côté, dressé en conseil un bilan des mesures prises en juillet 1979 : si les majorations de cotisations ont eu une influence non négligeable sur un redressement encore partiel des finances des régimes sociaux, de nombreuses autres initiatives alors annoncées n'ont pas encore été suivies d'effet. Aux difficultés de l'assurance-maladie, dont le gouvernement entend toujours limiter les dépenses, devrait d'ailleurs s'ajouter d'ici à 1984 une non moins nécessaire revalorisation des cotisations dans les régimes de retraite si l'on veut éviter une limitation des pensions. Pour F.O., c'est dès 1983 que des mesures devront être prises pour sauver les systèmes d'assurance-vieillesse.

L'inquiétude au milieu du gué

« Dès 1983, il faudra prendre des mesures financières pour assurer la pérennité des régimes de retraite complémentaire des salariés non cadres et, la situation étant sensiblement la même à la caisse d'assurance-vieillesse du régime général, il faudra bien aussi... Je ne comprends pas les déclarations de M. Barrot, selon lesquelles les systèmes de retraite n'auraient pas de problème d'ici à l'an 2 000. »

Démenti indéniable aux propos de M. Barrot et constat sévère ? M. Antoine Faesch, secrétaire confédéral de F.O. (et par ailleurs président du régime des retraites complémentaires des non-cadres), dresse, en quelques phrases, un sévère bilan du système de protection des personnes âgées et laisse percer son inquiétude : les pouvoirs publics n'entendent-ils pas limiter à l'avenir l'évolution des retraites ?

C'est au cours d'une émission télévisée — les « Dossiers de l'écran » du 29 janvier — que M. Barrot avait fait état de prévisions optimistes pour les assurances vieillesse (1). Or, nous indique M. Faesch, les calculs actuariels menés par F.O. démontrent qu'une extrême vigilance s'impose et que des mesures sont indispensables pour assurer l'avenir, du moins à l'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO). Dès 1981, le montant des charges sera supérieur de 1 % aux ressources, et ce « trou », sauf initiatives, s'agrandira pour atteindre 3 % en 1983, 9 % en 1986 et... 21 % en 1990.

Certes l'ARRCO dispose de réserves. Mais, estimant nécessaire, pour les besoins de trésorerie, de conserver un matelas financier, M. Faesch indique que, dès l'automne, les syndicats et le patronat devront élaborer un plan de sauvegarde de l'ARRCO. Pour F.O., une décision devra en tout cas être prise au plus tard en 1983 et les cotisations devront être majorées en 1984 : 4,60 % au lieu de 4,40 % et ensuite 5 %.

« Nos études sont fiables, déclare M. Faesch, et *la situation devrait être la même au régime général, ce qui nécessiterait, là aussi, un relèvement de cotisation. »* Pourquoi, dès lors, M. Barrot a-t-il affirmé qu'il n'y avait pas de problème ? S'il est vrai que la chute de la dénatalité ne se fera sentir qu'en 1990-1995 sur le financement des retraites, en revanche, *le maintien des systèmes d'assurance-vieillesse*, avec toutes les améliorations décidées depuis huit ans, la diminution des immigrés et le chômage qui entraînent une réduction des cotisants, poseront des problèmes financiers. D'ailleurs, selon les hypothèses actuellement retenues pour le VIIIe Plan, la situation financière de l'assurance-vieillesse va se dégrader et, d'ici à 1985, un relèvement d'au moins un point de cotisation sera nécessaire (2).

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 35.)

(1) M. Barrot a, ce jour-là, voulu « *rassurer* » et « *dissiper les malentendus* ».

(2) Pour une progression de la PIB de 3,6 %, et si les difficultés de l'emploi persistent, il y aurait un déficit de l'assurance-vieillesse de 20 milliards de francs, qui nécessiterait une augmentation des cotisations de 1,8 point.

Les institutions et la procédure budgétaire

L'accusée est-elle coupable ?

par GILBERT DEVAUX (*)

Accusée d'avoir réduit en cendres la loi de finances de 1980, l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 n'a pas bonne réputation. L'homme de la rue — qui a cru d'abord assister à une de ces joutes politiciennes dont le spectacle ne lui déplaît pas — est déçu en constatant qu'il s'agit seulement d'une bizarre querelle de procédure, dépourvue de conséquences pratiques. Les représentants du peuple devraient-ils perdre leur temps à discuter du sexe des anges ? Les parlementaires eux-mêmes ont le sentiment d'être victimes d'une brimade. Le premier ministre et le président de l'Assemblée nationale démontrent avec autorité qu'ils n'ont commis aucune erreur. Le président de la commission des lois et de savants professeurs de droit mobilisent les colonnes du journal *le Monde* pour expliquer que la responsabilité de cet incident ridicule incombe, *exclusivement, à cette* « fameuse ordonnance » mal conçue, mal rédigée et qu'il serait temps de mettre au panier.

Cependant, les rédacteurs de ce texte malencontreux ne parviennent pas non plus à se reconnaître coupables. Ils dirigeaient à l'époque les principaux services de la Rue de Rivoli et gardent le souvenir d'un travail sérieux accompli en bonne compagnie. Ils étaient encadrés par trois hommes politiques qui se sont passionnés pour la mise au point de l'ordonnance : le général de Gaulle, président du conseil, *M. Debré, ministre de la justice*, et M. Pinay, ministre des finances. Ils se sont largement inspirés des études faites plusieurs années auparavant, et qui avaient abouti — avec l'accord des commissions des finances des deux Assemblées — *à un* premier décret organique du 19 juin 1956. Ils ont discuté avec de nombreux experts puis avec le Conseil d'Etat. Pendant vingt ans, ils ont eu bonne conscience, car les dispositions qu'ils avaient recommandées ont permis vingt fois de voter le budget de l'Etat en temps utile et dans des conditions satisfaisantes.

(Lire la suite page 13.)

(*) Inspecteur général des finances. L'un des rédacteurs de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique.

AU JOUR LE JOUR

La politique des évidences

Comme l'a dit le président de la République sur T.F. 1, la position de la France est claire : nous ne sommes pas des neutres, mais nous souhaitons la neutralité de certains pays, dont l'Afghanistan, et, bien que n'étant pas nous-mêmes alignés, nous ne faisons pas partie des non-alignés, mais tout en espérant qu'il continuera à en exister, car cela diminue les risques d'affrontement qui pourraient se produire s'il n'y avait que deux blocs, ce contre quoi nous luttons tout en demeurant fidèles à nos alliances, ce qui nous permet de nous situer dans un camp, mais pas dans un bloc, et nous autorise à nous affirmer indépendants et partisans de la paix.

Comme on le voit, après ces explications du président, ne pas admettre que la position de la France est évidente serait vraiment faire preuve d'une bien grande mauvaise foi !

MICHEL CASTE.

VIOLLET-LE-DUC AU GRAND PALAIS

L'architecture de la vertu

Ils arrivèrent, en effet, ces fameux *comices*. Elle est enfin ouverte la grandissime exposition du Grand Palais, et le dossier est si clair, complet et bien présenté qu'à nos lecteurs, peut-être fatigués par notre zèle, nous faisons le serment que jamais, jamais plus, nous ne leur parlerons de Viollet-le-Duc.

Et si, pour cette dernière fois, nous sommes un peu longs, que l'on nous pardonne : l'homme le mérite qui, par la noblesse de son caractère, la fermeté d'une intelligence à la fois prophétique et admirablement dévouée au réel, par l'étendue de son œuvre d'archéologue et d'écrivain, ne peut être comparé qu'à ces géants du siècle dernier, Hugo, Ruskin, Michelet, Renan, dont on se demande parfois où ils ont trouvé le temps de tant agir, de tant apprendre et de tant créer.

Une telle exposition aurait été impossible il y a cinquante ans et encore au lendemain de cette guerre. Bien après sa mort, et même de son vivant, et même une fois apaisée la querelle du gothique, Viollet-le-Duc a souvent été considéré comme le représentant par excellence du mauvais goût lié au dévergondage artistique et idéologique du Second Empire, comme le restaurateur abusif, voire aberrant, des plus pures merveilles de notre héritage monumental.

Aujourd'hui encore, l'Institut parle de son « néfaste génie », un archéologue étranger affirmait, il n'y a pas si longtemps, que son intervention à Vézelay avait fait « *perdre à la France une des plus belles églises du Moyen Age* », un des plus sympathiques défenseurs du patrimoine déclarait un jour ne s'être engagé dans cette voie que pour expier les crimes de l'homme de la flèche de Notre-Dame, et la jalousie de Swann atteint les limites de la fureur sacrée lorsqu'il apprend qu'Odette a été emmenée « en excursion » par les affreux Verdurin « *pour s'extasier à Pierrefonds devant les déjections de Viollet-le-Duc* ».

Sans aller jusqu'à l'extase, nous ne sommes pas loin de voir désormais en Pierrefonds l'expression la plus complète de l'imagination historique du dix-neuvième siècle et des rapports d'une culture avec son passé.

(Lire pages 20 et 21 l'article d'ANDRE FERMIGIER.)

Le Monde

idées

LA TENSION INTERNATIONALE

La France et les États-Unis

par JACQUES KOSCIUSKO-MORIZET (*)

LES relations franco-américaines ne peuvent, à mon sens, s'écarter de deux principes :

1) L'alliance et l'amitié des Etats-Unis sont un impératif pour la France, sa sécurité, sa prospérité. Il importe donc de préserver un climat de confiance entre nos deux nations par un échange constant d'informations et, autant que faire se peut, de consultations étroites.

2) Nous ne devons traiter avec les Etats-Unis que sur une base d'indépendance et de réciprocité. Quelque difficile qu'il soit parfois de tenir cette attitude, nous perdrions tout crédit dans le monde, toute possibilité de conseil et d'influence, si nous nous alignions, volontairement ou forcés, sur Washington, selon le trop fréquent exemple de nos amis européens.

Quelles sont, au regard des événements actuels d'Iran et d'Afghanistan, les implications politiques de ces deux principes pour la politique extérieure de la France ?

En Iran : une prise d'otages, où est engagée la responsabilité de celui qui détient le pouvoir à Téhéran, l'imam Khomeiny, à qui nous avions donné asile et sécurité. Devant cette violation manifeste des conventions diplomatiques et du droit des gens le plus sacré, notre réaction eût dû être immédiate. Par surcroît, même si ce n'est pas dans les usages diplomatiques, il n'eût pas été inutile d'exprimer avec un peu de chaleur notre sympathie au peuple américain, car, en politique extérieure, les relations entre peuples comptent parfois tout autant que les rapports entre gouvernements et chancelleries.

En Afghanistan : une nation indépendante subit l'invasion et se voit imposer par la force un gouvernement et un régime qui lui sont étrangers. Nous regrettons, là encore, que notre réaction ait été tardive et notre condamnation de l'agression un peu hésitante. Nous sommes dans le camp de la liberté. Les Américains aussi, et avec nous, depuis deux siècles. Faut-il citer le général de Gaulle, puisqu'on a le front de se servir de son nom pour couvrir je ne sais quel neutralisme qui n'est que la voie du renoncement et de l'asservissement ? Voici en quels termes il s'adressait à Eisenhower, président des Etats-Unis : *« Si, matériellement parlant, la balance peut sembler égale entre les deux camps qui divisent l'univers, moralement elle ne l'est pas. La France, pour sa part, a choisi. Elle a choisi d'être du côté des peuples libres ; elle a choisi d'y être avec vous... »* Faut-il rappeler que, lors de la crise de Berlin, lors de la crise de Cuba, le président de la République française s'est, le premier, sans attendre qui que ce soit, rangé aux côtés des Etats-Unis d'Amérique ?

Entre alliés, il est naturel de converser et de se concerter, surtout lorsque des menaces pèsent sur des intérêts communs vitaux. Certains ont contesté, pour de telles conversations, le cadre de l'Alliance atlantique. Il est exact qu'au pied de la lettre du traité, l'Afghanistan n'appartient pas à la zone géographique couverte par le traité de l'Atlantique nord. Il est non moins évident que, selon l'esprit du traité — qui est vieux de trente ans et devrait être mis à jour, — les membres de l'Alliance doivent se consulter lorsqu'il y a péril pour la sécurité de l'Europe. Chacun conviendra que la poussée des Soviétiques vers les mers chaudes et les sources d'approvisionnement pétrolier ne peut laisser les Européens indifférents.

Mais, même si on récuse une réunion du Conseil atlantique, il y a bien d'autres formules de concertation. Notre gouvernement eût été bien inspiré en prenant l'initiative de conversations entre Américains et Européens. La forme est en effet importante, comme l'a dit Jacques Chirac, en temps de crise. Si nous avions été moins passifs, nous ne nous serions pas trouvés dans la position inconfortable d'être convoqués à Bonn, et d'être obligés de répondre négativement sans grande justification de fond.

Nous parlons parfois des « deux superpuissances », comme si nous les mettions sur le même plan, comme si elles présentaient pour nous le même danger. Or, l'une, les Etats-Unis, est notre alliée parce que nous partageons avec elle le même idéal de liberté et de progrès, la même conception des droits de l'homme. Avec l'autre, nous nous efforçons, dans un climat de détente dont les derniers événements ont montré la fragilité, d'entretenir et de développer une certaine coopération économique et culturelle, mais nous en connaissons les limites, puisque de l'aveu même de nos partenaires soviétiques, la coexistence pacifique n'implique d'aucune manière le relâchement de la lutte idéologique. Nous sommes donc prévenus et devons rester sur nos gardes. Avec les Russes la menace, toujours présente, est militaire et politique. Avec les Américains, il y a danger de pression économique, monétaire, voire d'envahissement linguistique et culturel. C'est important, mais d'un autre ordre.

Nous ne pouvons non plus être neutres. Notre position géographique, pour ne pas parler de notre histoire et de nos responsabilités mondiales, nous l'interdit. S'imagine-t-on qu'en cas de guerre nucléaire américano-soviétique nous passerions entre les gouttes, si l'on peut dire ?

Croit-on que si l'Allemagne fédérale, à la faveur d'une réunification dont Moscou tient toujours l'atout maître entre ses mains, était finlandisée ou satellisée, nous pourrions longtemps demeurer indépendants ? Une solidarité de fait nous unit donc à nos alliés et en premier lieu aux Américains. Et c'est pourquoi, il importe, en temps de crise, de montrer une détermination commune. C'est le seul moyen de préserver la paix.

Que doit donc signifier notre indépendance ? Nullement que nous cherchons à nous dégager de nos devoirs d'alliés. Nullement que nous sommes candidats à l'admission au club des non-alignés ou prétendus tels.

Garder sa liberté

Elle signifie d'abord que nous entendons garder notre liberté de jugement et de décision. De Gaulle avait retiré la France de l'organisation militaire intégrée de l'alliance atlantique pour deux raisons. Il n'admettait pas que la sécurité de la France, c'est-à-dire la décision d'user de la dissuasion nucléaire, reposât dans les seules mains du président des Etats-Unis. Il refusait d'autre part d'être entraîné automatiquement par les Etats-Unis dans des aventures extérieures, là où les intérêts français n'étaient pas nécessairement ceux de Washington.

Nous ne pouvons, pas plus aujourd'hui qu'hier, accepter d'être mis devant le fait accompli, ni suivre, dans leur improvisation ou leur précipitation, tous les zigzags de la politique de la Maison Blanche. Prenons l'exemple du boycottage des Jeux olympiques, des sanctions économiques contre l'U.R.S.S., de la convocation à Bonn. Je ne juge pas du bien-fondé ou non des mesures prises. Elles ont été largement diffusées et, après quoi, nous avons été invités à nous y rallier. Cela n'a rien à voir avec une stratégie de la liberté, très nécessaire, mais qui ne peut être efficace que si elle est coordonnée et décidée d'un commun accord.

Les Etats-Unis ont dans la situation actuelle du monde des responsabilités écrasantes : anarchie monétaire, laxisme en matière de politique pétrolière, égocentrisme économique et commercial, incohérence en Iran, passivité devant la pénétration cubaine en Afrique, drame du Cambodge, incompréhension des problèmes du tiers-monde, etc... Mais ces fautes américaines, si lourdes soient-elles, ne peuvent servir d'alibi à nos propres erreurs. Les Européens ont toujours été coupables de « suivisme » à l'égard de Washington. Et si nous avons été parfois « réservés », nous n'avons jamais parlé bien haut, par exemple pour résister au « diktat » monétaire américain à la Jamaïque. Mais tout ce contentieux ne nous autorise pas à manquer à la solidarité lorsque ce sont notre indépendance, nos libertés qui sont en jeu. Nous n'avons pas le droit d'être divisés lorsque de notre détermination commune, clairement exprimée, dépendent notre sécurité, l'existence de l'Europe et la paix.

Il est agréable d'aller en Inde se faire offrir les fleurs du non-alignement par la « dame de fer » de New-Delhi. Il était peut-être moins opportun de faire, au pays de Sibelius, un tour de valse triste avec le neutralisme tenu en tutelle par Moscou. Il est beaucoup plus urgent de prendre l'initiative d'une vaste concertation entre Américains et Européens. A l'ordre du jour : le rétablissement d'un ordre monétaire international stable, susceptible de soutenir la reprise de l'économie mondiale, la définition d'une stratégie de la liberté, du développement et de la paix. Les deux guerres mondiales auraient pu être évitées si les alliés avaient manifesté à temps, dans la paix, la même solidarité qui devait les unir tardivement dans la guerre, pour sauver, au prix de quelles ruines et de quels sacrifices, leur indépendance et la liberté.

Il ne s'agit nullement d'une croisade antisoviétique. Il ne s'agit nullement d'un retour à la guerre froide. Il s'agit d'empêcher à temps, de la part des maîtres du Kremlin, des erreurs de calcul.

Toute équivoque dissipée, la « détente » pourra peut-être à nouveau avoir un sens, un contenu concret, c'est-à-dire autre chose qu'un camouflage pour l'expansion soviétique.

Mais il faut d'abord parler à Washington.

(*) Ambassadeur de France.

Un crime contre la détente

par RUDOLF BAHRO (*)

J'AI pensé à l'époque, et également écrit, que l'action militaro-policière contre le mouvement de réforme à Prague avait été le plus grand crime des dirigeants soviétiques depuis la seconde guerre mondiale. Ce n'est plus exact depuis l'invasion de l'Afghanistan. Quoi qu'ait pu penser le conseil des anciens au Kremlin, il y a là un crime contre la paix qui dépasse de loin l'Afghanistan et l'événement de Kaboul ; il s'agit d'un crime contre la détente et le désarmement.

En 1968, la violation éhontée des droits des peuples comportait une motivation défensive saisissable pour l'ensemble de l'opinion mondiale. Les Novotny de tout le bloc soviétique tremblaient pour leur pouvoir, effrayés jusqu'à la moelle, jusqu'en leur centre moscovite. En faisant ainsi jouer pour cette raison, dès le printemps de cette année-là, leurs muscles militaires, ils créaient eux-mêmes en Tchécoslovaquie l'état d'esprit qui aurait pu conduire plus tard à la rupture de ce pays avec le pacte de Varsovie. Toutefois, la Tchécoslovaquie faisait partie intégrante de la « communauté socialiste ». Ce pays présentait, toutes différences mises à part, la même structure sociale et politique de base. Ici, l'Union soviétique — compte tenu des sacrifices qu'elle avait faits pour libérer la Tchécoslovaquie lors de sa lutte contre l'Allemagne de Hitler — avait quelque chose à perdre. C'est pourquoi l'intervention de 1968 avait sans doute (ce qui reste le plus impardonnable encore de notre point de vue) brisé un espoir chez tous les démocrates, tous les socialistes. Du moins n'avait-elle pas directement menacé la paix mondiale.

Le destin de l'humanité sous tous ses aspects dépend de la paix, de la détente et du désarmement. Aujourd'hui, l'intervention en Aghanistan nous montre que ces valeurs et que ces objectifs ne se trouvent pas au premier plan des aspirations soviétiques. Elles nous montrent qu'on est prêt à utiliser des moyens qui défient ostensiblement et ces valeurs et ces objectifs. Cette action ne peut avoir d'autres conséquences que d'alimenter dans le monde entier la psychose de la course aux armements.

L'Afghanistan peut devenir l'aventure vietnamienne d'une direction soviétique qui affiche plus ouvertement que jamais un chauvinisme de grande puissance et les traits de l'impérialisme bureaucratique. Fait éminemment grave : ces gens, isolés comme ils sont de leur propre peuple, vivent si peu dans le monde tel qu'il est aujourd'hui qu'ils s'effrayent sincèrement devant le miroir où ils sont obligés de se reconnaître. Ils se sentent très sérieusement incompris. Tout est fait pour détruire le reste de confiance s'accrochant aux fondements non capitalistes de l'Union soviétique, à sa mission objective : appuyer l'essor des sous-développés.

Le Kremlin complice de la réaction mondiale

Durant l'été, nous avons espéré qu'ils n'oseraient pas. Nous n'étions déjà plus autorisés à croire impossible l'intervention en Afghanistan. Mais nous n'étions pas obligés de la tenir pour vraisemblable. Il a fallu déchanter. On dirait que le politburo à Moscou cherche à donner raison à la Chine et à M. Strauss : vous nous avez compris. Ces hommes, en somme beaucoup trop âgés, du Kremlin, devaient savoir que leur action allait détruire le climat nécessaire à la détente et à la limitation des armements, qu'elle allait fournir au lobby militaire adverse des arguments frappants pour aborder le prochain round de la course aux armements, de toute manière déjà prévu.

Mais il est manifeste que les dirigeants soviétiques ne prêtent plus la moindre attention, fût-elle marginale, au facteur psychologique que représente une opinion publique de tendance manifestement progressiste. Ils dédaignent tout autant la résistance opposée par d'innombrables individus, en dehors des blocs ; ils ne se livrent qu'au jeu effréné des rapports de force entre les Grands. Leur seul partenaire est le Pentagone. Ils réussissent à faire en sorte que les victimes de l'exploitation maximale, les pays du tiers-monde, soient obligés de se défendre d'une main contre Moscou au lieu de se servir des deux contre Washington et l'OTAN. Par cette intervention, ils montrent qu'ils fonctionnent sans réserve comme complice de la réaction mondiale. Ils assument le rôle que nous ne voulons pas, que nous ne voulons toujours pas leur attribuer : celui d'une des deux superpuissances dont les rivalités mortelles se poursuivent aux dépens des peuples.

Comment en est-on venu à cette tragédie ! Depuis plus de vingt ans, l'Union soviétique s'est acquis en Afghanistan des positions en faisant alterner la solidarité anti-impérialiste objective et une politique de grande puissance de plus en plus classique. Les contradictions internes de ce pays très arriéré étaient suffisamment violentes pour susciter un mouvement de résistance national révolutionnaire autonome qui, dans ces conditions, ne pouvait puiser sa force que dans l'intelligentsia, militaires inclus. Mais le grand voisin intervenait alors, sinon directement, du moins indirectement, en dirigeant et en faussant le jeu.

En 1978, Nur Mohammed Taraki et ses camarades n'ont pas fait une révolution, ils ont déclenché un putsch pour octroyer ensuite d'en haut à leur peuple une révolution toute faite. Ils ont décrété, avec les meilleures intentions, je crois, une réforme agraire qui a détruit le mode de vie des paysans, si bien que ceux-ci n'ont rien gagné avec la terre qui leur fut attribuée. Ils ont de fait livré les paysans afghans à un destin semblable à celui que connurent les paysans iraniens sous la dictature du chah. L'amélioration escomptée se transforma en catastrophe pour le pays et pour le peuple tout entier.

La partie jouée en Afghanistan était déjà perdue au moment même où elle commençait, ne serait-ce qu'en comparaison avec la révolution iranienne. Celle-ci offre un appui inestimable à la résistance islamique, laquelle se lie naturellement aux puissances traditionnelles. Les agresseurs laisseront l'Afghanistan non pas aux Américains mais aux musulmans. Et il faut souhaiter que cette leçon leur soit donnée. A la différence du Printemps de Prague, il s'agit ici d'une faute grave, même du point de vue des intérêts d'appareils les plus orthodoxes qui soient. C'est pourquoi Kaboul peut avoir des conséquences plus directes dans l'ordre de la politique intérieure. Impossible de voir encore où mènera la folie qui consiste à verser de l'huile sur le feu de l'islam. L'affaire afghane souligne que les peuples de l'Union soviétique et de ses alliés doivent envoyer leurs Novotny à la retraite et remodeler de fond en comble l'ensemble de leurs superstructures politiques. Quant aux organisations de gauche en Occident, elles doivent rapidement se délester de responsables politiques qui couvrent les dirigeants soviétiques jusque dans leur aventure afghane. En approuvant cette intervention, ils démontrent qu'ils sont la chair de la chair de la bureaucratie et de sa domination d'appareil.

J'estime au demeurant qu'une grande responsabilité échoit désormais aux forces de la raison ici à l'Ouest : il s'agit de ne soutenir en aucun cas l'escalade de la tension provoquée par les milieux dirigeants aux Etats-Unis et en Union soviétique, et de défendre, spécialement en République fédérale d'Allemagne, la politique d'ouverture à l'Est imposée à la meilleure époque de la coalition socialo-libérale. Paix, détente et désarmement, maintenant plus que jamais.

(*) Philosophe et économiste est-allemand en exil.

Le poids de la carapace

par JACQUES MADAULE

DEPUIS que les pacifistes ont entrepris de lutter pour le désarmement général, universel et contrôlé, ils commencent à se lasser de crier ainsi dans le désert. J'ai beau prêter l'oreille, je ne les entends plus guère. Et pourtant, ne serait-ce pas le moment ou jamais quand le monde est en voie de militarisation rapide, comme disait Carter avant l'invasion de l'Afghanistan et quand on nous invite de toute part à serrer éventuellement nos ceintures d'un ou de plusieurs crans pour nous doter enfin d'une défense nationale digne de ce nom ? Nous voici au commencement d'une nouvelle phase particulièrement virulente de la course aux armements. Mais on y paraît résigné. Tout au plus se dispute-t-on sur l'identité de ceux qui ont commencé.

Il faut se rendre à l'évidence : tout le monde s'y est mis ! C'est que le mal est beaucoup plus profond que les pacifistes d'autrefois ne l'imaginaient. Ce ne sont pas quelques états-majors de va-t-en-guerre qui ont déclenché le mouvement. C'est la force des choses. Par là j'entends la dynamique propre à notre système industriel, productiviste et gaspilleur. Il est aussi difficile, dans ce contexte, d'arrêter la course aux armements qu'il le serait de limiter la production automobile, et pour des raisons en grande partie analogues : parce que le chômage en serait terriblement aggravé et la balance commerciale des pays industrialisés rendue encore plus déficitaire.

C'est cela qu'on ne dit pas, ni d'un côté ni de l'autre. On aime mieux s'abriter derrière les nécessités sacrées de la défense. Qui oserait les discuter ? On fait régner sur ce point une véritable terreur. Les partisans d'un effort de désarmement doivent, quand ils parlent, répéter toutes les minutes, afin que nul n'en ignore, que, bien entendu, ils ne sont pas pour le désarmement unilatéral. Donc, que personne ne commence ! Tous ensemble ou pas du tout ! Une bonne petite conférence internationale ayant la ferme intention d'aboutir, voilà ce qu'il faut !

Autant dire rien. Je ne suis pas, moi non plus, partisan d'un désarmement unilatéral qui ne résoudrait rien. Mais je voudrais que l'on osât un jour regarder la réalité en face Que l'on évalue sans passion et sans insinuations les difficultés réelles du désarmement. Peut-être s'apercevrait-on alors qu'il est à la fois plus nécessaire et plus difficile qu'on ne l'avait imaginé. Plus nécessaire parce qu'il ne servirait pas seulement à rendre la guerre moins probable, mais parce qu'il nous amènerait à réviser en profondeur tout notre système de production.

La course aux armements est inscrite dans la logique d'un système de production intensive qui est commun à l'Est et à l'Ouest. S'il paraît moins efficace à l'Est dans le domaine agricole et dans celui de l'industrie civile, c'est parce que presque tout l'effort a porté sur l'industrie militaire. Certains augures voudraient aujourd'hui nous soumettre au même régime que ceux d'en face pour faire aussi bien et peut-être mieux. Ce ne sont pas là des lendemains qui chantent.

Ainsi, à supposer que de tout cela ne naisse pas une guerre majeure, c'est-à-dire un affrontement nucléaire généralisé, les trois quarts de l'humanité — je parle de ce qu'on est convenu d'appeler le tiers-monde — seraient condamnés à mourir de faim sous les armes de plus en plus sophistiquées de l'autre quart. Mais ces derniers ne seraient pas à la noce non plus, car ils devraient se priver chaque jour davantage pour garder leur rang dans la course. Et si une grande puissance se voyait près de succomber dans cette compétition, c'est alors qu'elle ferait la guerre. Voilà pourquoi il faut se garder de trop l'emporter sur l'ennemi éventuel. D'où les accords SALT, aujourd'hui bien compromis.

Tout cela est absurde et l'on a beau citer La Rochefoucauld, cette autorité n'y change rien. Sommes-nous donc condamnés à l'absurde, comme ces espèces animales qui ont péri d'hypertélie, ces cervidés dont les bois étaient devenus si volumineux et si lourds que leur tête ne pouvait plus les porter ? Telle est la vraie question aujourd'hui, qui n'est pas simplement une question de bonne volonté. La bonne volonté ne suffit pas si l'on n'a d'abord bien vu le problème dans sa véritable ampleur. Il s'agit de savoir si les sociétés actuelles, quel que soit leur régime, vont se laisser périr pour n'avoir pas trouvé le moyen d'empêcher le poids de leur carapace défensive de s'alourdir sans arrêt.

Il est vrai que ce n'est pas un problème national, mais un problème mondial, un problème humain. Tous les hommes d'aujourd'hui, quelle que soit leur langue, sont parfaitement capables de comprendre comment il se pose. Il y a longtemps que les savants du groupe de Pugwash l'ont fort bien posé. J'ai l'impression de n'aligner ici que de triviales évidences. D'où vient donc qu'elles ne s'imposent pas et qu'on leur oppose avec superbe et sur un ton sans réplique des nécessités devant lesquelles il faut s'incliner sans murmure ?

C'est parce qu'on ne veut pas mettre en question le système industriel qui nous régit depuis quelques siècles, comme s'il était immuable et irremplaçable. Or, aucun régime n'est immortel, pas même celui-ci. La révolution iranienne, dont nous célébrons ce mois-ci le premier anniversaire, nous en a, malgré ses erreurs, donné la preuve. Elle a été justement une révolution contre ce système et elle l'a emporté. L'armée la plus sophistiquée n'a pas tenu devant le peuple sans armes. Ce qu'ont refusé les Iraniens, ce n'est pas une tyrannie sanguinaire seulement, c'est l'imposition à un peuple intact du système dont nous portons le poids et que nous répandons dans le monde.

On ne peut briser la logique de ce système sans le briser lui-même. Mais quoi ! L'homme, qui a triomphé de la pesanteur, ne serait donc pas capable de rompre les chaînes qu'il s'est à lui-même imposées ? Je ne puis croire que le destin de notre espèce soit scellé de cette façon. Mais il ne faut plus trop s'en laisser conter par les spécialistes et les experts qui nous gouvernent.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Surinam

Des sergents sont à la tête du nouveau Conseil national militaire

Les militaires qui se sont rebellés le lundi 25 février contre le gouvernement de M. Henck Arron, premier ministre du Surinam, étaient dirigés par un groupe de sous-officiers qui composent l'essentiel du Conseil national dirigeant aujourd'hui cette ancienne colonie néerlandaise en Amérique du Sud : parmi ses huit membres, sept sont sergents ou sergents-majors; le huitième est lieutenant.

Les leaders de la nouvelle équipe sont deux sous-officiers, les sergents Sital et Neede, responsables du « syndicat des cadres » de l'armée, qui avaient été arrêtés le 30 janvier par les autorités. Celles-ci faisaient face alors à un mouvement de mécontentement des personnels subalternes de la petite armée surinamaise, forte de huit cents hommes. Cette organisation, qui avait été interdite par M. Arron, exigeait une amélioration du statut et des augmentations de solde. MM. Sital et Neede avaient comparu devant un tribunal de rebellion. Le jugement devait être rendu le mardi 26 février.

Le conseil national militaire (N.M.R.) a chargé deux avocats de former un « conseil de citoyens » qui assumera les tâches gouvernementales sous sa supervision. Les élections qui auraient dû se tenir le 27 mars, auront lieu « dès que la situation socio-économique le permettra ». *Deux ministres du cabinet renversé ont appelé la population à se rallier au N.M.R. Le sort de M. Henck Arron était toujours inconnu ce mercredi. Les nouvelles autorités se contentent de déclarer qu'il n'est pas à Paramaribo. Selon des sources hollandaises, l'ancien premier ministre se serait enfui.*

Le président de la République, M. Johann Ferrier, homme prestigieux au Surinam, pourrait chercher à dégager un gouvernement d'union nationale. Son appel au calme, lancé dès le début de l'insurrection, a en tout cas été suivi, et la vie redevenait normale à Paramaribo, la capitale, après les combats du 25 qui, selon certaines sources, auraient fait de six à quarante morts, principalement des policiers opposés aux militaires.

Satisfaction chez les émigrés aux Pays-Bas

La Haye. — Le « coup des sergents » a été accueilli favorablement par une importante partie des quelque deux cent mille Surinamois résidant aux Pays-Bas — soit presque l'équivalent de la moitié de la population de l'ancienne colonie. Parmi les jeunes surtout, on pouvait déceler

De notre correspondant

la volonté de retourner au plus vite au pays afin « *d'y entamer la reconstruction et de mettre ainsi un terme à l'exode néfaste* », comme nous le disaient plusieurs expatriés. Ils ont exprimé leur satisfaction que les militaires aient mis fin à « *la vieille politique coloniale du premier ministre Arron* », coupable, à leurs yeux, d'avoir maintenu un système politique de division entre les groupes ethniques : les Noirs, créoles, les Indous et les Javanais.

La réaction des autorités néerlandaises est bien différente. C'est avec une « *grande préoccupation* » que le gouvernement et la Chambre des députés aux Pays-Bas ont reçu la nouvelle du coup d'Etat militaire du 25 février au Surinam.

Le gouvernement de M. Van Agt regrette profondément que les putschistes aient mis fin à la démocratie parlementaire, si imparfaite fût-elle. Des porte-parole ont cependant indiqué que La Haye ne voit, pour le moment, aucune raison d'annuler l'aide au développement promise à la jeune République après son indépendance, d'un montant équivalent à 5,7 milliards de francs, jusqu'aux années 1985-1990.

Malgré les liens étroits qui unissent encore le Surinam et l'ancien pouvoir colonisateur, La Haye n'envisage pas de jouer un rôle de médiateur entre les putschistes et le gouvernement du premier ministre déchu, M. Arron.

RENÉ TER STEEGE.

Etats-Unis

MM. Carter et Reagan remportent les primaires du New-Hampshire

New-York. — Le président Carter et M. Reagan sont les deux grands vainqueurs des élections primaires qui ont eu lieu le 26 février dans le New-Hampshire. M. Carter l'a emporté avec une marge de 11 % de voix sur M. Kennedy, et M. Reagan d'une façon encore plus décisive sur M. Bush.

De notre correspondante

Le président Carter a obtenu 49 % des voix démocrates et dix délégués à la convention nationale du parti, qui aura lieu en août à New-York. M. Kennedy a eu 38 % des voix et neuf délégués, M. Jerry Brown 10 % des voix et aucun délégué. Chez les républicains, M. Reagan obtient 50 % des voix (treize délégués), M. Bush 23 % (cinq délégués), M. Baker 13 % (deux délégués) et M. Anderson a fait un meilleur score que prévu avec 10 % des voix (deux délégués).

MM. Crane (2 %), Connally (1 %) et Dole (moins de 1 %) paraissent hors de course.

Le succès très net de M. Reagan est *inattendu* : jusqu'au dernier moment, ses chances et celles de M. Bush semblaient égales. M. Bush rétrograde ainsi à la seconde place des candidats du GOP, après avoir brièvement occupé la première à la suite du « caucus » de l'Iowa et des « primaires » républicaines de Porto-Rico. Le moment le plus spectaculaire de la campagne — le débat organisé samedi soir 23 février entre MM. Reagan et Bush par le *Nashua Telegraph* — a apparemment servi l'ancien gouverneur de Californie, qui avait proposé, *in extremis*, d'inviter MM. Baker, Anderson, Dole et Crane, malgré l'opposition des organisateurs et de M. Bush.

Mais M. Reagan, qui faisait campagne pour la première fois depuis l'annonce de sa candidature, a surtout prouvé qu'il restait le leader du conservatisme populaire, hostile aux « ingérences de l'Etat », qu'il s'agisse de sécurité sociale, du contrôle des armes à feu ou du service militaire obligatoire. Ses appels nationalistes n'ont pas non plus été sans effet sur un public traumatisé par la crise internationale, comme l'ont prouvé les manifestations délirantes qui ont accompagné la victoire de l'équipe de hockey américaine sur la formation soviétique à Lake-Placid.

M. Bush, qui paraissait avoir de bonnes cartes dans le New-Hampshire, puisqu'il a passé toute sa jeunesse en Nouvelle-Angleterre et que son père était sénateur du Connecticut, a été dépassé par cette vague de populisme. Certains de ses supporters lui ont reproché un style trop discret, trop « *preppy* » (du nom des « *prep schools* » ou écoles préparant à l'entrée dans les grandes universités de la côte est, généralement fréquentées par l'élite sociale). La campagne vigoureuse et fortement teintée de démagogie de M. Reagan n'a fait qu'une bouchée des nuances de M. Bush.

Chez les démocrates, la politique de M. Carter s'est, une fois de plus, révélée payante : sans avoir fait personnellement campagne, il reste confortablement en tête et reprend une partie de l'avance sur le sénateur Kennedy qu'il avait perdue lors du « caucus » du Maine.

C'est un coup sérieux pour M. Kennedy après sa « remontée » du 10 février dans le scrutin du Maine. D'autant que la popularité du sénateur paraissait certaine dans une région qui a été longtemps favorable à sa famille. M. Kennedy avait d'ailleurs réussi à mobiliser des équipes importantes d'étudiants enthousiastes et avait tenu quelques vigoureuses réunions sur le thème de la crise économique grandissante. Mais, apparemment, la situation internationale a joué dans le scrutin un rôle plus important que l'inflation ou la situation inquiétante des personnes âgées. Il est vrai que la population du New-Hampshire a notablement augmenté ces dernières années, grâce à l'afflux d'arrivants généralement confortablement nantis des Etats voisins, venus profiter des espaces encore intactes du New-Hampshire... et de ses agréments fiscaux.

C'est sans doute le 4 mars, lors des « primaires » du Massachusetts, que le sénateur Kennedy pourra évaluer ses dernières chances d'arriver au terme de la course présidentielle. Quant à M. Jerry Brown, qui avait déjà des difficultés pour financer sa campagne avant le scrutin de mardi, il risque d'avoir du mal à se remettre de ce dernier échec.

Depuis 1952, aucun président des Etats-Unis n'a été élu sans avoir auparavant gagné pour son parti les primaires du New-Hampshire. Si la tradition est respectée, la course à la Maison Blanche pourrait avoir lieu en novembre, entre MM. *Carter et Reagan* : deux candidats entre lesquels bien des Américains auront de la peine à choisir.

NICOLE BERNHEIM.

LE PRÉSIDENT NE FAIT PAS CAMPAGNE...

New-York. — *Le président Carter, pour l'instant, ne fait pas de campagne électorale. Il l'a dit et répété : les affaires de l'Etat, et en particulier le sort des otages de Téhéran, le retiennent impérieusement à la Maison Blanche. Pourtant, à la veille des primaires du New-Hampshire, il s'est beaucoup dépensé, toujours à la Maison Blanche.*

D'abord, il a reçu en grande pompe l'équipe de hockey victorieuse des Soviétiques à Lake-Placid : embrassades, « bannière étoilée », drapeaux au vent. Une manière comme une autre de redonner confiance aux Américains dans leur belle jeunesse. Une seule fausse note : Eric Heiden, l'imbattable patineur de vitesse (cinq médailles d'or), lui aussi invité et embrassé par le président, en a profité pour dire ce qu'il pensait du boycottage des Jeux de Moscou : il est absolument contre.

Un peu plus tard, le président a reçu un groupe d'Américains d'origine grecque et leur a dit juste ce qu'ils attendaient : il est pour l'installation d'un site permanent des Jeux olympiques dans leur patrie d'origine. Encore un peu plus tard, le président a reçu une organisation de jeunesse juive. Il a dit à ses invités ce qu'ils espéraient : il est contre l'établissement d'un Etat palestinien. Cependant, le président ne fait pas campagne...

N. B.

A TRAVERS LE MONDE

Canada

● M. JOE CLARK, qui a perdu le pouvoir à la suite des élections législatives du 18 février, souhaite rester à la tête du parti conservateur, a indiqué, mardi 26 février, le président de ce parti, M. Robert Coates. — *(A.F.P.)*

Colombie

● LES REVELATIONS DE CAS DE TORTURES sur des prisonniers politiques en Colombie continuent à Bogota, après la mission qu'Amnesty International vient de conduire dans ce pays à la suite d'une série d'accusations de violations des droits de l'homme. Un sous-officier de l'armée de l'air, qui s'est réfugié, au début de février, à l'ambassade du Costa-Rica, a accusé des chefs militaires de torturer des prisonniers politiques dans un camp proche de la capitale. Le 22 février, une ancienne secrétaire des services secrets (F 2), de Santa-Marta (département de Magdalena), a dénoncé, une fois réfugiée à l'ambassade de Grande-Bretagne, l'existence d'un « escadron de la mort » dans les locaux où elle travaillait. Mme Amira Pardo de la Hoz a accusé des membres des F 2 d'avoir tué ou fait disparaître plusieurs personnes, dont une Australienne, Mme Elizabeth Hilde Lane. Le gouvernement et les chefs militaires colombiens ont rejeté en bloc ces accusations. Ils avaient autorisé la venue de trois membres d'Amnesty International, qui ont enquêté dans les prisons de tout le pays. — *(A.F.P.)*

Cuba

● UN MILLIER DE PRISONNIERS POLITIQUES sont encore détenus à Cuba dans des conditions violant les conventions internationales, a déclaré la Commission interaméricaine des droits de l'homme (C.I.D.H.), dans un communiqué publié le mardi 26 février à Washington. La C.I.D.H., qui dépend de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), se fonde sur des centaines de témoignages venant de citoyens cubains et d'organisations comme Amnesty International. Jusqu'à présent, le gouvernement de La Havane s'est refusé à répondre aux demandes d'information de la commission. Dans son communiqué, la C.I.D.H. prend note du fait que Cuba a décidé, en 1979, de libérer trois mille six cents prisonniers politiques. Mais elle indique que des citoyens cubains « *sont détenus sans jugement, sans aucune preuve, sans avoir la possibilité de se défendre devant un juge impartial* ». D'autre part, la commission note que les prisonniers sont soumis au régime du travail forcé, contrairement aux conventions internationales ratifiées par Cuba. Enfin, la C.I.D.H. dénonce les « *sanctions disproportionnées* » appliquées aux tentatives d'émigration illégale. — *(A.F.P.)*

Inde

● UNE QUINZAINE D'« INTOUCHABLES » ont été tués, lundi 26 février, par des membres d'une caste supérieure qui ont attaqué leur village, dans l'Etat du Bihar à l'est du pays, a-t-on annoncé de source officielle. Les assaillants ont incendié le village et tiré sur des intouchables, y compris des femmes, qui fuyaient. — *(Reuter.)*

Italie

● UN COMMANDO DE SIX PERSONNES A ATTAQUE DEUX CONVOYEURS qui apportaient, le 25 février, des fonds au ministère des transports, et emporté six cents millions de lire (soit près de trois millions de francs). Le coup de main a été revendiqué par les Brigades rouges, mais la police met en doute l'authenticité de cette affirmation. — *(A.F.P., A.P.)*

R.D.A.

● LE HAUT COMMANDEMENT DES FORCES ARMEES DE L'U.R.S.S. a commencé, lundi 25 février, l'opération de retrait de la R.D.A. d'un nouveau groupe d'unités de chars qui y sont cantonnés, a indiqué Radio-Moscou. Sans fournir de précisions sur l'importance de ce groupe, la radio a déclaré que ce dernier quitterait le territoire de la R.D.A. avec ses armes et équipements pour prendre ses nouveaux quartiers « *dans la partie européenne de l'U.R.S.S.* ». — *(A.F.P.)*

El Salvador

DEUX DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS RÉVOLUTIONNAIRES ONT DISPARU

San-Salvador *(A.F.P.)*. — Deux dirigeants de l'extrême gauche salvadorienne, le secrétaire général du Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.), M. Juan Chacon, et un membre des Ligues populaires du 28 février (L.P.-28), M. Carlos Argueta, ont disparu, a annoncé l'Organisation de coordination révolutionnaire des masses, le mardi 26 février à San-Salvador. Si les deux dirigeants de la gauche « *ne réapparaissent pas, nous saurons mener les actions nécessaires* », ont déclaré des porte-parole du B.P.R. et des L.P.-28.

La Coordination révolutionnaire des masses, qui regroupe les quatre mouvements révolutionnaires les plus importants du pays, le B.P.R., les L.P.-28, le FAPU (Front d'action populaire unitaire) et l'U.D.N. (Union démocratique nationaliste), proche des communistes, a rendu public un programme commun de gouvernement. Ce programme préconise le renversement du gouvernement, qualifié de « *dictature militaire réactionnaire de l'oligarchie et de l'impérialisme* », et propose l'instauration d'un gouvernement démocratique révolutionnaire. Parmi les mesures prônées par l'organisation figurent la nationalisation des moyens de production, du système bancaire et financier, ainsi que du commerce extérieur, la création d'une nouvelle armée, la fin de la répression et la dissolution des corps répressifs. Elle réclame aussi des éclaircissements sur la situation des détenus disparus depuis 1972.

D'autre part, les forces armées salvadoriennes ont réaffirmé, mardi, leur soutien total à la junte de gouvernement, et condamné les manœuvres visant à déstabiliser le pays. Les forces armées, qui s'engagent à garantir l'« *ordre public* », accusent de crime les groupes qui veulent aggraver la crise politique et économique du Salvador et « *les minorités égoïstes qui, depuis des temps immémoriaux* », tentent de maintenir leurs privilèges. Les forces armées condamnent l'assassinat par le groupe d'extrême droite Union guerrière blanche, le 23 février, de Mario Zamora, procureur de la République et dirigeant démocrate-chrétien.

Quinze guérilleros membres de l'Armée révolutionnaire du peuple (ARP, extrême gauche) ont été tués au cours d'un affrontement avec la police près de la ville de Santo-Domingo-de-Guzman, dans la province de Sonsonate, a-t-on enfin appris mardi.



ASIE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES RÉPERCUSSIONS

Les autorités auraient procédé à de nombreuses arrestations dans la minorité chiite

Les autorités de Kaboul ont procédé à de nombreuses arrestations, notamment parmi les membres de la minorité musulmane chiite, selon des informations dignes de foi parvenues à New-Delhi. Les chiites, qui représentent 10 à 20 % de la population, ont marqué dès son origine leur opposition au régime communiste. Deux quartiers de la capitale — ceux de Jadi-Maiwand et de Dashi-E-Barchi — habités par des chiites auraient été « bouclés » et un grand nombre de leurs habitants appréhendés. Ils auraient pris une part active au mouvement de désobéissance civile et aux émeutes de la semaine dernière contre la présence soviétique. Radio-Kaboul a demandé, mardi 26 février, à tous les commerçants de rouvrir leurs magasins et précisé que la loi faisait obligation aux fonctionnaires de reprendre également le travail, comme semblent l'avoir fait la plupart d'entre eux. La radio a également demandé aux habitants de Kaboul de cesser de scander *« Allah O Akbar ! »* (Dieu est le plus grand !) sur les toits de leurs maisons. *« Nous sommes de bons musulmans, nous ne sommes pas contre la population »*, a ajouté la radio.

Le chef de l'Etat, M. Karmal, qui s'exprimait publiquement mardi pour la première fois depuis les émeutes, à l'occasion de l'ouverture d'une conférence nationale sur l'agriculture, a dénoncé l'*« impérialisme américain »* et a déclaré que l'Union soviétique, la *« plus grande puissance du monde »*, avait accordé toute l'aide nécessaire à la révolution afghane. Il a indiqué que l'U.R.S.S. s'était engagée à fournir de l'engrais et des semences à l'Afghanistan pour aider à relever une production agricole chroniquement déficitaire.

Le frère du président afghan, M. Mahmoud Baryalay, qui est membre du Conseil de la révolution et dont certains avaient récemment annoncé la mort, a fait une apparition à la télévision soviétique. Il a déclaré que la situation à Kaboul s'était *« substantiellement normalisée »* et que *« les groupes de bandits qui ont tenté de perturber la paix et la tranquillité des habitants seront punis conformément à la loi martiale »*.

D'autre part, de violents combats auraient opposé, mardi, les résistants afghans à des troupes gouvernementales dans les provinces du Laghman et du Kunar, si l'on en croit le mouvement Hezbi Islami.

Au Pakistan, l'afflux de réfugiés commence à poser de sérieux problèmes, et les autorités envisageraient d'en déplacer une partie de régions limitrophes de l'Afghanistan. Depuis Chitral, au nord-ouest du Pakistan, jusqu'à Guetta, au Baloutchistan, les réfugiés afghans seraient maintenant au nombre de quatre cent à cinq cent mille. Ce chiffre pourrait atteindre le million, estiment certains responsables de l'accueil des réfugiés. Des incidents auraient eu lieu, la semaine dernière, entre certains d'entre eux et la population locale au Baloutchistan. Les risques de friction de ce genre sont d'autant plus grands que certains militants autonomistes baloutches ne font pas mystère de leur sympathie pour le nouveau régime de Kaboul et l'U.R.S.S., et ne souhaitent visiblement pas que les réfugiés s'éternisent dans leur province. En revanche, on ne note pas de tension semblable au nord-ouest du Pakistan. Le gouvernement d'Islamabad aurait cependant l'intention, indique la presse, d'envoyer une partie des réfugiés dans les régions méridionales du Pakistan, afin de résoudre les difficultés administratives auxquelles sont confrontées les provinces faisant face à l'afflux d'Afghans. Il est *« très difficile de transporter les dons des gouvernements étrangers pour les réfugiés dans les zones tribales éloignées »*, indique la presse. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

L'AMBASSADE D'AFGHANISTAN A TÉHÉRAN EST OCCUPÉE PAR DES « ÉTUDIANTS »

Téhéran (A.F.P.). — L'ambassade d'Afghanistan à Téhéran a été occupée ce mercredi 27 février par des personnes se réclamant de l'Association des étudiants afghans en Iran, apprend-on de bonne source à Téhéran. Les « étudiants afghans » ont affirmé occuper la mission diplomatique afghane pour protester contre la répression qui a suivi les récentes manifestations à Kaboul.

DANS UN MESSAGE AU MARÉCHAL TITO

Les États-Unis sont prêts à garantir avec l'U.R.S.S. une «non-ingérence» dans le pays *déclare M. Carter*

Le président Carter a fait savoir mardi 26 février que les Etats-Unis étaient prêts à garantir la neutralité de l'Afghanistan et une *« vraie non-ingérence »* avec les voisins de ce pays, y compris l'U.R.S.S.

Le président des Etats-Unis répond ainsi à une suggestion faite vendredi par M. Brejnev. *« Si les Etats-Unis garantissent avec les voisins de l'Afghanistan »* ce pays contre toute ingérence extérieure, avait dit le chef de l'Etat soviétique, *« il n'y aura plus besoin d'aide militaire soviétique »* (*le Monde* daté 24-25 février). La réponse américaine est contenue dans un message au maréchal Tito, rendu public mardi, et qui fait suite à une lettre du 20 janvier du président yougoslave à plusieurs chefs d'Etat, dont MM. Carter et Brejnev. Selon le porte-parole de la Maison Blanche, le président Carter écrit : *« Avec un retrait rapide des troupes soviétiques d'Afghanistan, les Etats-Unis seraient prêts à se joindre aux voisins de l'Afghanistan, y compris l'Union soviétique, pour garantir une vraie neutralité et une non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. »*

Les Etats-Unis sont en faveur de la restauration d'un gouvernement afghan neutre et non aligné, répondant aux vœux du peuple afghan, déclare encore en substance le président Carter. *« Nous sommes prêts à soutenir toute offre de la Communauté internationale dans ce sens. »* Le président Carter, a d'autre part, réaffirmé son attachement à une détente *« universelle et réciproque »*, et condamné la conception que les Soviétiques se font de cette détente. Leur conception, écrit-il au maréchal Tito, *« menace les intérêts de la Communauté internationale et en particulier les intérêts des pays non alignés »*. Selon le porte-parole, il est possible que cette réponse américaine conduise à l'ouverture d'un processus diplomatique. *« Il n'est pas nécessaire maintenant,* a-t-il ajouté, *de spécifier comment un tel processus pourrait marcher. »* Il a refusé notamment de préciser si les Etats-Unis exigeraient un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan en préalable à toute autre action diplomatique.

Le rôle de l'Europe des Neuf

● A MOSCOU, l'agence Tass a immédiatement réagi aux propos de M. Giscard d'Estaing de mardi soir en mettant en relief l'attachement de la France à une politique indépendante et ce que le président de la République a dit des effets bénéfiques de la détente. D'autre part, dans un long article de *la Gazette littéraire* intitulé « Détente », M. Zamiatine, porte-parole du comité central du P.C. soviétique, écrit notamment : *« L'U.R.S.S. est prête, et même décidée à édifier ses relations avec les Etats-Unis sur la base des principes d'égalité et de sécurité identiques, car les deux pays sont appelés à vivre ensemble. »* Quant à l'Afghanistan, M. Zamiatine demande au président Carter de *« mettre un terme aux intrusions sur le territoire afghan, de cesser la fourniture d'armes, de liquider les bases des mercenaires, afin de faire disparaître les causes qui ont poussé la direction afghane à demander notre aide »*.

Les conversations se multiplient en Europe et en Asie sur le thème de la neutralité de l'Afghanistan et de la non-ingérence dans ce pays. A Bonn, les ministres des affaires étrangères ouest-allemand et britannique, M. Genscher et lord Carrington, ont souligné, après leurs entretiens de mardi, la nécessité pour l'Europe des Neuf de préciser rapidement les modalités de sa suggestion d'un *« Afghanistan neutre »*, surtout, a dit lord Carrington, si les propos de M. Brejnev sont compris comme une réponse à l'offre de la Communauté. Le ministre britannique a encore déclaré :

« Plus les Neuf présenteront rapidement leur proposition en bonne et due forme, plus nous montrerons que nous sommes déterminés à parvenir à un Afghanistan neutre et plus nous aurons de chances que ce document soit considéré comme acceptable pour l'Union soviétique et le reste du monde. »

● A NEW-DELHI, le ministre yougoslave des affaires étrangères, M. Vrhovec, en visite officielle, a remis à Mme Ghandi un message du président Tito soulignant l'importance du rôle que pourraient jouer dans la crise des *« initiatives »* du mouvement des non-alignés. Le roi du Népal, en visite à Colombo, et le président du Sri-Lanka se sont prononcés pour *« le retrait immédiat de toutes les forces étrangères d'Afghanistan et du Cambodge »*.

● A PARIS, M. Chaban-Delmas a révélé que M. Brejnev, au cours de leur entretien du 22 janvier, lui avait déclaré que l'U.R.S.S. évacuerait l'Afghanistan *« dès que les Etats-Unis eux-mêmes et les pays voisins lui donneraient des garanties »* contre les menaces d'installation à Kaboul d'un gouvernement anti-soviétique.

● *Le ministère des affaires étrangères soviétique* a remis, mardi 26 février, à l'ambassade de France à Moscou une note de protestation contre l'*« acte de banditisme »* perpétré dimanche contre les locaux de l'Aeroflot à Paris. Selon l'agence Tass, l'U.R.S.S. accuse *« les autorités françaises »* d'avoir eu dans cette affaire *« une position que l'on ne peut qualifier que de complaisante »*. *« Le gouvernement soviétique,* ajoute la note, *attend (...) que soient prises les mesures nécessaires pour que les coupables soient arrêtés et châtiés, les dommages matériels remboursés et la sécurité effective des représentations soviétiques et des citoyens assurée en France. »* L'U.R.S.S. a également protesté mardi auprès des Etats-Unis contre les coups de feu tirés récemment à New-York contre les locaux de la représentation soviétique à l'ONU. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

L'ÉCHANGE D'AMBASSADEURS ENTRE L'ÉGYPTE ET ISRAËL

Nombreuses protestations et manifestations dans le monde arabe

L'Egypte et Israël ont vécu le mardi 26 février un moment historique. Leurs ambassadeurs respectifs à Jérusalem et au Caire ont présenté leurs lettres de créance, tandis que se multiplient les protestations dans divers pays arabes.

A la résidence du président de l'Etat d'Israël, M. Itzhak Navon, la cérémonie a été discrète mais émouvante. « *Cette heure, nous l'attendions tous* », a déclaré le chef de l'Etat, avant d'ajouter : « *La remise des lettres de créance d'un ambassadeur arabe à Jérusalem est un événement plus que symbolique. Cette terre gorgée de sang a clos aujourd'hui le cycle de la violence avec l'une des plus grandes nations arabes, l'Egypte.* »

Ni dans le discours de l'ambassadeur égyptien, M. Saad Mortada, ni dans celui du président Navon il n'a été question de l'autonomie palestinienne et du statut de Jérusalem, les deux principaux points sur lesquels butent les négociations entre les deux pays.

L'ambassadeur égyptien a cependant exprimé dans une formule le désir de son pays de voir « *s'instaurer la paix et la stabilité dans la région, une paix qui respecterait les droits légitimes de toutes les parties et premièrement ceux des Palestiniens à vivre dans la liberté et la sécurité* ».

Au même moment, mais sans aucune cérémonie, est apparu, pour la première fois, au douzième étage d'un grand hôtel de Tel-Aviv, le drapeau de l'ambassade d'Egypte. L'Egypte n'a pas établi son ambassade à Jérusalem, qu'elle ne reconnaît pas comme capitale d'Israël.

Au Caire, la cérémonie a été encore plus discrète. Le président Sadate a reçu M. Ben Elissar, l'ambassadeur d'Israël, après ceux de l'Italie et du Lesotho, venus, eux aussi, présenter leurs lettres de créance. Le président égyptien a serré la main du premier ambassadeur d'Israël, puis a notamment déclaré : « *Aujourd'hui nous ouvrons un nouveau chapitre dans l'histoire de nos nations. C'est un symbole vivant de notre ferme détermination à vivre ensemble en paix et en harmonie.* » M. Ben Elissar s'est déclaré « *absolument sûr que la paix est inévitable* » et a rendu hommage au « *courage et à la clairvoyance* » du président égyptien.

Grève en Cisjordanie et à Gaza

Tandis que se déroulait la cérémonie, quelque deux cents avocats du barreau du Caire, réunis à leur siège, brûlaient le drapeau israélien et hissaient celui de la Palestine. Les avocats se sont déclarés opposés à une normalisation avec Israël avant l'évacuation totale du Sinaï et la solution du problème palestinien. Le Rassemblement progressiste, dont la « marche silencieuse de protestation » avait été interdite par les autorités, a envoyé des délégations à la tombe du Soldat inconnu et au mausolée de Nasser déposer des couronnes. Les forces de sécurité ont refoulé les protestataires. Vingt-cinq militants du Rassemblement, qui tentaient de distribuer des tracts, ont été appréhendés par la police. Plus de quarante personnalités — anciens membres du Conseil de la révolution nassérienne, anciens ministres, leaders syndicalistes, hauts fonctionnaires, journalistes — ont fondé un « front national unifié » pour combattre la normalisation.

La Confédération syndicale égyptienne, enfin, a proclamé qu'elle ne reconnaîtrait pas l'Histadrout israélienne aussi longtemps que celle-ci ne prendrait pas position en faveur de l'autonomie palestinienne et contre la pratique des implantations juives dans les territoires occupés.

● EN CISJORDANIE ET A GAZA, les Palestiniens, qui avaient proclamé le 26 février « jour de deuil », ont observé une grève quasi générale (moins suivie à Gaza). Des mesures draconiennes de sécurité avaient été prises par les forces armées israéliennes.

● AU LIBAN, une grève symbolique de deux heures a été suivie dans les régions contrôlées par les forces islamo-progressistes. L'O.L.P., qui a publié des communiqués véhéments contre la « *trahison de Sadate* », a dénoncé, de même, les déclarations faites le lundi 25 février par le président Carter contre l'établissement d'un Etat palestinien.

● AU SOUDAN, le gouvernement a exposé sa « *profonde tristesse* » avant d'indiquer qu'il « *poursuivra la lutte, avec les frères arabes, contre l'ennemi sioniste* ». Cependant, les forces de l'ordre ont fait usage de grenades lacrymogènes pour disperser des milliers de manifestants qui cherchaient à se rendre devant les ambassades d'Egypte et des Etats-Unis.

● A WASHINGTON, le porte-parole du département d'Etat s'est félicité de l'échange des ambassades avant d'ajouter : « *Malgré le fait qu'il reste un long chemin à parcourir dans la recherche d'une paix juste et durable dans cette région, cet échange constitue un succès important.* »

● A MOSCOU, l'agence Tass estime que le processus de la « *prétendue normalisation* » des relations entre l'Egypte et Israël est « *un défi effronté lancé à l'opinion arabe et mondiale, avec la bénédiction des Etats-Unis.* »

Jordanie

MORT DE AHMED CHOUKEIRI PREMIER PRÉSIDENT DE L'O.L.P.

Amman (*A.F.P.*). — M. Ahmed El Choukeiri, premier président du comité exécutif de l'O.L.P., est mort, mardi 26 février, à Amman, des suites d'une hémiplégie, à l'âge de soixante-douze ans. M. Choukeiri avait été hospitalisé à Amman à la fin de décembre. M. Choukeiri a été enterré ce mercredi dans un cimetière de la vallée du Jourdain, en présence de plusieurs dirigeants palestiniens.

Né à Saint-Jean-d'Acre, en Palestine, en 1908, Ahmed Choukeiri avait occupé plusieurs postes importants dans le monde arabe, avant de devenir, en 1964, le président de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), nouvellement créée.

Président de la délégation palestinienne aux Nations unies, en 1948, il avait été ensuite représentant de la Syrie à Genève, en 1949, et délégué de ce pays aux Nations unies l'année suivante.

Après avoir été secrétaire adjoint de la Ligue arabe et représentant permanent de l'Arabie Saoudite aux Nations unies, il avait été nommé à la tête de l'O.L.P., en 1964, poste qu'il a gardé jusqu'en décembre 1967.

Après la défaite des Arabes, en 1967, l'autorité de Choukeiri fut remise en question par le conseil exécutif de la centrale palestinienne, qui confia alors la présidence du mouvement au chef du Fatah, M. Yasser Arafat. On avait, en particulier, attribué à Choukeiri, à la veille de la guerre de 1967, un discours où il invitait les Arabes à « jeter les juifs à la mer ». *Cette phrase avait été ensuite l'objet d'un démenti.*

Après le ministre d'État aux affaires étrangères

LE PREMIER MINISTRE ÉGYPTIEN EST ATTENDU A PARIS

M. Moustapha Khalil, premier ministre égyptien, est attendu, vendredi 29 février, à Paris, où il restera quelques jours en visite privée. Il aura cependant des entretiens avec les dirigeants français.

Le ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères, M. Boutros-Ghali, a été reçu mardi pour un dîner de travail par son collègue français, M. François-Poncet. Le ministre égyptien a exposé l'état des conversations sur la Cisjordanie et Gaza. Le ministre français a rappelé l'attachement de la France à un règlement global au Proche-Orient.

Dans une déclaration à l'A.F.P., M. Boutros-Ghali, évoquant la reprise des pourparlers tripartites américano-égypto-israéliens à La Haye, a dit : « *Si nous obtenons dans les trois mois qui nous restent des premiers résultats permettant aux Palestiniens de participer directement ou indirectement aux négociations, on pourrait envisager de les poursuivre au-delà du 26 mai. Par contre, si ces pourparlers n'avancent pas, ils perdront toute crédibilité et leur poursuite ferait plus de mal que de bien au processus de paix.* »

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	308 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne, Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

POINT DE VUE

La paix et le droit

par MAURICE ROLLAND (*)

« *APRES quatre guerres survenues en trente ans, malgré les efforts intenses déployés par tant d'hommes, le Proche-Orient, berceau de la civilisation et patrie de trois grandes religions, ne connaît pas encore les bienfaits de la paix. Les peuples du Proche-Orient aspirent vivement à cette paix, pour que les vastes ressources humaines et naturelles de la région puissent être orientées à la poursuite de la paix, afin que cette partie du monde puisse devenir un modèle de coexistence et de coopération entre les nations.* »

C'est en ces termes émouvants que débute l'« accord cadre pour la paix au Proche-Orient » conclu à Camp David en septembre 1978.

Quatre guerres en trente ans, la mort de milliers d'hommes, c'est assez !

Cette plainte, pour la première fois, est inscrite dans un texte diplomatique où se lisent la peine et la souffrance humaines. Lequel d'entre nous ne s'est pas senti bouleversé à cette lecture ?

∴

Qui ne se souvient de l'initiative si hardie et courageuse du président Sadate se rendant à Jérusalem ? Acte de foi auquel jamais le monde ne rendra assez hommage.

A ce moment-là, nous avons tous compris avec soulagement que quelque chose avait changé, que des hommes de bonne volonté refusaient de se laisser entraîner dans l'effroyable engrenage des passions et des ambitions, des fanatismes et des haines qui, depuis trente années, saccageaient le berceau d'une civilisation qui a tant enrichi l'humanité.

Prenant la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies considérée dans toutes ses parties, pour servir de base à un règlement pacifique du conflit entre Israël et ses voisins, les juristes des deux pays se mirent au travail.

Et voici que le traité de paix du 26 mars 1979 a été signé entre Israël et l'Egypte et que le 26 février, par la présentation des lettres de créance, pour la première fois dans l'histoire des relations entre Israël et le monde arabe, ont été échangés les premiers instruments des relations pacifiques entre Israël et l'Egypte.

C'est le point de départ de la paix tant espérée et enfin retrouvée entre deux grands pays du Proche-Orient. Le prix Nobel de la paix a récompensé cet effort de compréhension qui pourrait servir de modèle à beaucoup.

Oh ! sans doute, cette œuvre, comme toute œuvre humaine est imparfaite; et bien qu'elle convie les autres peuples du Proche-Orient à s'y joindre, ils ne l'ont pas encore fait et elle n'est que partielle. Il s'agit d'un début que tout juriste doit saluer, néanmoins, un début plein de courage et d'audace puisque, pour pallier la défaillance incompréhensible des Nations unies, une force israélo-égyptienne assurera l'exécution des clauses du traité, qui leur était dévolue.

Paradoxe extraordinaire : la commission des droits de l'homme des Nations unies vient, par 23 voix et 8 abstentions, de condamner cette initiative conforme pourtant au but des Nations unies.

Ne voyons-nous pas, de par l'article 2 de la charte, que leur objet essentiel est pourtant de régler par la voie pacifique les rapports entre les nations et les conflits internationaux ?

N'est-ce pas l'article 33 qui précise que « *les Etats doivent rechercher avant tout la résolution des conflits par voie de négociation ou d'autres moyens pacifiques de leur choix* » ?

Alors tous les mots n'auraient-ils plus de sens ? Les hommes de ma génération se souviennent encore du temps de la Société des nations, où Aristide Briand arrêtait, par un télégramme impératif, deux nations sud-américaines qui entamaient une guerre. « *Arrière les canons, arrière les mitraillettes* », s'était-il écrié. Cette déclaration fut accueillie avec enthousiasme.

∴

Les mots « paix et négociation » ont dû changer de sens.

« Moyens pacifiques » signifieraient-ils désormais canons et mitrailleuses ?

Le pacifiste, est-ce maintenant la *Jordanie qui refuse d'adhérer au* traité, mais qui, il y a quelques années, massacrait les Palestiniens, dont certains, paradoxalement, allaient trouver refuge en Israël ?

Alors si les mots *n'ont* plus de sens, que signifie le mot *droit* ?

N'aurions-nous pas pitié de la souffrance humaine ?

(*) Président de France-Israël des juristes.

Le départ de la dernière famille arabe du quartier juif de Jérusalem

Jérusalem (*A.F.P.*). — La dernière famille arabe à vivre dans le nouveau quartier juif, à l'intérieur des remparts, a reçu des autorités israéliennes la notification irrévocable de son expropriation avant le 4 mars, à 15 heures.

Dans un tout autre pays, M. Ayoub Khamis Toutoungi, sa femme, ses six enfants et ses cinq parents proches, qui occupent sept pièces dans une demeure d'architecture arabe traditionnelle, avec des plafonds voûtés et des murs épais, auraient pu se croire victimes de la cupidité d'un promoteur tout-puissant.

La vue panoramique dont ils jouissent sur la vallée du Jourdain, le mont des Oliviers, les mosquées Omar et El Aqsa, est l'une des plus belles de Jérusalem. Mais leurs fenêtres surplombent également le Mur des lamentations, l'endroit le plus sacré du judaïsme.

Or ce n'est pas seulement leur maison, certes un peu vieillotte, qui gêne l'extension du projet gouvernemental, c'est aussi leur présence, qui est indésirable.

M. Avraham Hofman, *président* de la société de rénovation du quartier, dit que même si les Toutoungi démolissaient leur maison pour en reconstruire une dans le style israélien, ils ne seraient pas autorisés à la réoccuper : « *La loi de 1968,* précise M. Hofman, *en fait un quartier juif.* »

La ville « *intra-muros* » est à majorité arabe, chrétienne et musulmane. Avant la création de l'Etat d'Israël, en 1948, une communauté juive (variant entre six cents et trois mille membres, suivant les époques) vivait à proximité du Mur des lamentations, le mur occidental du temple d'Hérode détruit par Titus (70 après J.-C.) ; la guerre l'en a chassée.

Mais, en 1967, la « *vieille ville* » et ses faubourgs arabes ont été annexés à la Jérusalem israélienne. Aussitôt, quelque deux mille familles arabes vivant près du mur ont été expulsées et leurs maisons détruites pour permettre la création d'une esplanade. Enfin, 11,7 hectares d'un quartier voisin ont été frappés par la loi de 1968 qui en fait un quartier juif (il est question d'y installer cinq mille personnes).

Certes, c'est là que vivaient les juifs en 1948, mais la plupart des propriétaires étaient arabes. Ceux-ci ont reçu des indemnisations, mais la famille Toutoungi refuse tout l'or du monde. « *On lui trouvera un bon logement* », assure M. Hofman. « *Je ne bougerai pas de cette maison qui a appartenu à mes arrière-grands-parents au siècle dernier* », rétorque M. Toutoungi, qui, du reste, ne se plaint pas de ses rapports avec ses voisins juifs : « *Multi-millionnaires, mais charmants* » « *C'est la loi qui est absurde,* estime-t-il. *C'est une discrimination raciale.* »

Quant à l'architecte israélien, qui a informé la presse étrangère de l'avis d'expulsion, il dénonce cette mesure : « *J'ai moi-même collaboré à la rénovation du quartier juif,* explique-t-il, *mais je ne veux pas d'un ghetto.* »

Iran

Les otages américains ne seraient pas libérés avant dix semaines

Les diplomates américains détenus à Téhéran ne seront pas libérés avant au moins dix semaines, a indiqué le mercredi 27 février, au cours d'une conférence de presse, l'ayatollah Behechti, secrétaire général du Conseil de la révolution. Celui-ci a déclaré : « *Si le mode d'élection à deux tours est retenu, le Parlement se réunira dans six semaines environ, et devra mettre en place son organisation interne avant d'aborder la discussion des différents problèmes, ce qui exigerait environ quatre semaines supplémentaires.* »

La commission d'enquête de l'ONU pourrait rentrer dès dimanche à Genève après avoir terminé ses travaux en Iran plus rapidement que prévu, indique-t-on de source bien informée à Genève, mais un départ lundi est donné pour plus probable à Téhéran. La commission a reçu, mardi, cent cinquante victimes de la SAVAK qui sont venues témoigner des « *crimes* » commis sous l'ancien régime. Soutenus par des parents, appuyés sur des béquilles ou en chaises roulantes, ils ont comparu les uns après les autres devant les « cinq sages » envoyés par M. Kurt Waldheim. Ceux-ci se sont déclarés « *très émus* » par ce qu'ils ont pu voir et entendre au cours de la journée. Ils ont souligné, qu'ils avaient vu un échantillon « *très représentatif* » des sévices subis pendant différentes périodes du régime du chah.

La situation au Turkménistan

D'autre part le porte-parole du Conseil de la révolution, M. Hassan Habibi, a annoncé mardi soir que les journalistes américains « *impartiaux* » seront désormais autorisés à revenir en Iran. Ils devront, au préalable, obtenir l'accord des représentants diplomatiques iraniens à l'étranger. Accusés de propager de fausses nouvelles et de faire preuve de partialité, tous les représentants de la presse américaine avaient été expulsés le 14 janvier dernier.

La situation au Turkménistan paraît s'aggraver. Selon le journal *Etteleat*, les corps de huit militants de la minorité turkmène ont été découverts lundi soir près de Gonbad-e-Kavous, à 360 kilomètres au nord-est de Téhéran. La région avait été troublée il y a deux semaines par de violents combats entre, d'une part, militants turkmènes et guérilleros des Fedayin du peuple (marxistes-léninistes) et, de l'autre, les forces de l'ordre. Il y a quelques jours, les cadavres de quatre militants fedayin avaient déjà été découverts. Le président Bani Sadr avait ordonné l'ouverture d'une enquête. — (*A.F.P.*)

Irak

AMNESTY INTERNATIONAL PUBLIE LE PREMIER RAPPORT MÉDICAL SUR UN CAS DE TORTURE

Le groupe médical danois de l'organisation humanitaire Amnesty International a publié, mardi 26 février, à Paris, un rapport sur un ancien prisonnier irakien « *gravement torturé lors de sa détention* », précisant qu'il s'agissait là du « *premier rapport médical détaillé qui ait été établi sur un cas de torture en Irak* ». Dans le communiqué, Amnesty International affirme que M. Burhan Al-Shawi, un imprimeur irakien de vingt-quatre ans, a été arrêté en novembre 1978 par les autorités irakiennes et immédiatement conduit au quartier général de la sécurité pour être torturé.

« *Il y fut détenu pendant neuf jours,* précise l'organisation humanitaire, *durant lesquels il eut à subir des tortures pénibles et pratiquement ininterrompues : gifles, coups de poings, bastonnade, flagellation. A partir du troisième jour, la torture s'est accrue de façon plus violente et plus systématique. Il fut torturé jusqu'à l'évanouissement. Il fut profondément brûlé en trente-cinq endroits différents avec un objet en métal chauffé électriquement, on lui enfonça avec force dans le rectum un objet ressemblant à une bouteille.* »

« *Au bout de neuf jours,* ajoute Amnesty International, *M. Burhan Al-Shawi fut relâché. Il dut passer les deux mois suivants alité, et ses trente-cinq brûlures mirent trois mois à guérir* », conclut le communiqué.





AFRIQUE

RHODÉSIE

ALORS QUE TROIS MILLIONS D'ÉLECTEURS COMMENCENT A VOTER

Aucun des adversaires en présence ne paraît résolu à respecter le verdict des urnes

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Jamais élections africaines auront — à l'intérieur comme à l'étranger — suscité un tel intérêt, soulevé tant de passions. Bien des éléments se sont conjugués pour rehausser l'importance du scrutin qui s'ouvre mercredi 27 février en Rhodésie. Epilogue d'une guerre sans merci, la consultation a été précédée d'une suite de péripéties hors du commun : une négociation interminable, le retour provisoire de la colonie rebelle dans le giron britannique, l'arrivée de la force neutre du Commonwealth. Sur ces élections, et sur l'indépendance qui suivra, six millions de Rhodésiens noirs fondent leurs espoirs d'une vie meilleure et plus digne. A terme, l'avenir de l'Afrique australe, dans son ensemble, et de ses minorités blanches, se jouera à partir de ces élections rhodésiennes. Mais surtout, une fois n'est pas coutume, le verdict des urnes est largement imprévisible. De cette noble incertitude — exceptionnelle en Afrique — l'événement tient sa force.

Sans s'adonner au périlleux exercice des pronostics chiffrés, on peut ébaucher une ou deux hypothèses. M. Robert Mugabe, chef de la ZANU-P.F. et chef de la plus importante armée de guérilla — vingt mille combattants environ dont plusieurs milliers restés dans la brousse, — paraît le mieux placé pour l'emporter. Nul ne lui accorde en revanche la majorité absolue au Parlement — soit cinquante et un sièges sur cent, compte tenu des vingt députés blancs déjà élus, — indispensable à qui voudrait gouverner seul le Zimbabwe indépendant. Ses deux principaux adversaires, MM. Joshua Nkomo, chef du Front patriotique, et l'évêque Abel Muzorewa, leader de l'U.A.N.C. — au soutien populaire plus étroit — ont moins de chances *a fortiori*, de pouvoir former un gouvernement homogène. Si les règles de la démocratie parlementaire classique, chère aux Britanniques, sont honorées, la future équipe gouvernementale reposera donc sur une coalition.

Toute alliance entre M. Mugabe et l'évêque Muzorewa — idéologiquement trop éloignés — étant exclue, deux types de coalition sont concevables. La première, conforme à l'histoire récente et respectueuse des affinités politiques, réunirait à nouveau les deux coprésidents du Front patriotique ancienne manière, MM. Nkomo et Mugabe, la seconde, empreinte d'antimarxisme, aurait pour principal objectif de barrer la route du pouvoir à ce dernier. Elle regrouperait le Front patriotique, nouvelle manière, et l'U.A.N.C., voire la ZANU du révérend Sithole et le Z.D.P. de M. Chikerema, au cas où ces deux formations recueilleraient, grâce à la représentation proportionnelle, quelques sièges. Inutile d'examiner par le menu, cette arithmétique-fiction : dans les deux cas, M. Nkomo sera l'homme-clé de la situation.

Le « père du Zimbabwe »

Le *« père du Zimbabwe »*, comme il aime maintenant à se faire appeler, se résoudra mal à jouer les utilités au moment où le long combat pour une indépendance authentique, au cours duquel il a beaucoup payé de sa personne, s'achève victorieusement. Il y a quelques mois, on le disait en perte de vitesse. Ce jugement n'est plus d'actualité. Vieux routier de la politique, il a mené sa campagne électorale de main de maître. Il s'est montré tout à la fois calme, ouvert et rassurant. Champion de la paix et de la stabilité, avocat de la réconciliation entre Noirs et Blancs, il a su faire oublier quelques fâcheux épisodes d'un passé récent. L'apparition inattendue et burlesque du *« général Josh »*, arborant un uniforme chamarré, le souvenir douloureux à la mémoire des Blancs des deux avions civils abattus par ses troupes, se sont estompés, laissant la place au visage débonnaire d'un dirigeant *« raisonnable »*, au prestige international intact.

A la différence de l'évêque Muzorewa, auquel l'agressivité verbale tenait trop souvent lieu de programme, M. Nkomo a su habilement éviter toute attaque personnelle contre ses rivaux, présentant ainsi le profil d'un homme d'Etat. L'extrême personnalisation d'une campagne électorale, où les quelques grands thèmes politiques ressassés par les formations en présence — au bout du compte assez semblables — importaient moins que le charisme de leurs dirigeants, n'a pu que jouer en sa faveur. Sur ce chapitre, ni M. Mugabe, l'austère, ni M. Muzorewa, piètre orateur aux prestations trop ternes, n'ont pu faire jeu égal avec le jovial vétéran. Au fil des semaines, le *« bishop »*, malgré son titre d'*« homme de Dieu »* dut faire appel à toutes les ressources d'une campagne à l'américaine pour conserver un auditoire chaque jour plus clairsemé. M. Mugabe, quant à lui, fut contraint par un souci légitime de sécurité à annuler plusieurs apparitions publiques. Il s'adressa plus souvent aux journalistes qu'à ses fidèles. Dans le même temps M. Nkomo accomplissait de bonnes performances électorales, donnant l'impression d'élargir son assise politique, limitée jusqu'ici par son appartenance au groupe ethnique minoritaire des N'Debelé.

Surtout, M. Nkomo s'est bien gardé d'étaler ses cartes. Entre les diverses options qui lui sont offertes, il n'a pas laissé deviner où irait son choix. Ainsi, conservera-t-il les coudées franches jusqu'au 4 mars, date de la proclamation officielle des résultats du scrutin. Il n'a pas démenti les informations le décrivant à la recherche d'une « nouvelle alliance », source d'inquiétude pour M. Mugabe, tout en acceptant une rencontre avec celui-ci, apparemment infructueuse. Les collaborateurs de M. Nkomo ont dénoncé l'intimidation pratiquée par les combattants de la Zanla tout en ménageant le *« camarade Mugabe »*. Si, comme beaucoup d'observateurs le prévoient, M. Nkomo obtient un bon score, approchant, voire devançant l'évêque Muzorewa, il se retrouvera en position de force vis-à-vis de ses deux rivaux. Quel que soit son choix, il leur fera payer au prix fort sa participation éventuelle à une coalition gouvernementale.

Persuadé de remporter une victoire imposante, M. Mugabe a pris le risque, en décidant de faire cavalier seul aux élections, d'être mis en minorité par une ligue « anti ZANU-P.F. ». Lors des dernières semaines il a semblé, sinon faire machine arrière, du moins ménager l'avenir en renouant le contact avec son allié d'hier.

Si le front patriotique ressuscite au lendemain du scrutin, M. Mugabe devra sans doute, dans la corbeille de mariage, déposer la plupart des offrandes. On le voit mal, en tout cas, jouer de bonne grâce, le rôle du chef de l'opposition parlementaire, surtout si les candidats de son parti recueillent au moins 51 % des voix africaines (contre les 64 % nécessaires). Il se considérera comme dépossédé d'une victoire politique et morale — légitime à ses yeux — par une distorsion électorale due à la présence de vingt députés blancs, à laquelle il a cependant souscrit en signant les accords de Lancaster House.

Éviter un dénouement « à l'angolaise »

L'amertume de ses partisans, armés ou non, et l'activisme que manifestent actuellement certains pays africains, comme la Tanzanie et le Nigéria, l'inciteraient-ils à reprendre la guerre ? L'influence de M. Samora Machel, président du Mozambique, sera sans doute déterminante. Jusqu'à présent, celui-ci a conseillé la modération à son protégé. Il peut changer d'attitude s'il voit derrière toute *« coalition anti-Mugabe »* une machine de guerre dirigée, par Londres et Pretoria, contre les mouvements révolutionnaires de la région. Avant d'arrêter une décision, le chef de l'Etat mozambicain prendra autant en ligne de compte les intérêts de son pays, notamment économiques, que l'avenir politique de son protégé.

Là réside l'une des plus graves incertitudes de l'actuelle situation rhodésienne. Aucun des adversaires en présence ne paraît résolu à respecter le verdict des urnes. Interrogé à ce sujet, l'évêque Muzorewa s'est refusé à tout commentaire. A la demande du gouverneur britannique, lord Soames, il avait pourtant renouvelé la semaine dernière, au même titre que ses rivaux, l'engagement pris à Londres en décembre *« d'accepter l'issue des élections »* et *« d'ordonner à toute force sous son commandement de faire de même »*.

Là aussi, M. Nkomo se montre le plus cohérent. Redoutant un dénouement fratricide « à l'angolaise », il prône depuis plusieurs mois une intégration progressive des diverses armées présentes en Rhodésie. Le premier pas vers cette intégration vient d'être franchi avec l'envoi d'un bataillon de la ZIPRA dans un camp d'entraînement où il se reconvertira aux méthodes d'une armée régulière. Des unités fidèles à M. Mugabe se joindraient prochainement à ce programme. MM. Nkomo et Mugabe ont en outre demandé à leurs troupes de rester cantonnées dans leurs points de rassemblement de la force du Commonwealth, au lendemain des élections.

Reste à savoir quel sera le comportement dans les prochaines semaines de la minorité blanche, dont l'influence politique — par le biais de l'administration en place — et le rôle économique demeurent prépondérants. Elle a longtemps espéré que l'évêque Muzorewa gagnerait facilement les élections et constituerait ensuite une alliance majoritaire avec les vingt députés européens, comme la Constitution le lui permet, afin de faire pièce aux « marxistes ». La perspective d'une victoire de l'UANCE s'étant estompée, M. Ian Smith a demandé aux employeurs blancs d'inciter leurs salariés noirs à soutenir M. Nkomo, qu'il tenait naguère pour un « monstre ».

Si M. Mugabe accède au pouvoir, assistera-t-on à la naissance d'un phénomène du type «O.A.S.»? Rien n'est moins sûr. Les deux attentats manqués contre le chef de la ZANU-P.F., ceux commis contre les églises, menés par des provocateurs, témoignent certes d'une tentation, celle des actions violentes et désespérées. Mais, pour l'instant, la majorité des Blancs lui demeurent étrangers. Ils préfèrent *« attendre et voir »*. Depuis le 24 février et jusqu'au 4 mars, toutes les églises de Rhodésie abritent des séances spéciales de prières *« afin que la volonté de Dieu puisse s'accomplir dans ce pays »*.

J.-P. LANGELLIER.

Les modalités du scrutin

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Les règles du jeu électoral ont été, pour l'essentiel, définies par une loi de 1979. Au cours des dernières semaines, le gouverneur, lord Soames, a fixé les détails par ordonnance. La relative rapidité du processus menant à l'indépendance et l'insécurité prévalant dans certaines régions ont empêché les autorités britanniques d'établir les registres électoraux, opération supposant un recensement à l'évidence impossible.

Les estimations relatives au corps électoral se fondent, en conséquence, sur des projections corrigeant les résultats du recensement de 1969. L'électorat potentiel est évalué à 2,8 millions de personnes (sur une population africaine totale estimée à 6 860 000 habitants). Selon le directeur du bureau des statistiques, la moitié des électeurs vivent dans les *« Tribal Trust Land »* (zones tribales). Proportion intéressante, puisque les anciennes *« réserves africaines »* sont les bastions des deux partis nationalistes, le front patriotique et la ZANU-P.F. Sont électeurs tous les Rhodésiens noirs, âgés de plus de dix-huit ans et résidant dans le pays depuis au moins deux ans. Contrairement à l'Afrique du Sud, où ils sont considérés comme *« non-Blancs8 »*, les Asiatiques et les métis de Rhodésie appartiennent à la catégorie des « non-Africains ». Ils ont donc voté le 14 février, en même temps que la communauté européenne.

Les quatre-vingts députés noirs du futur Parlement du Zimbabwe sont désignés au scrutin de liste et selon le système de la représentation proportionnelle. Le pays a été divisé en huit districts électoraux correspondant aux provinces rhodésiennes. Un certain nombre de sièges, calculé au prorata de la population, a été alloué à chaque circonscription. Les neuf partis ont eu la possibilité de présenter un candidat pour chaque siège. D'où au total quelque sept cent soixante candidats. Les partis recueillant moins de 10 % des voix sont éliminés et exclus du partage des sièges.

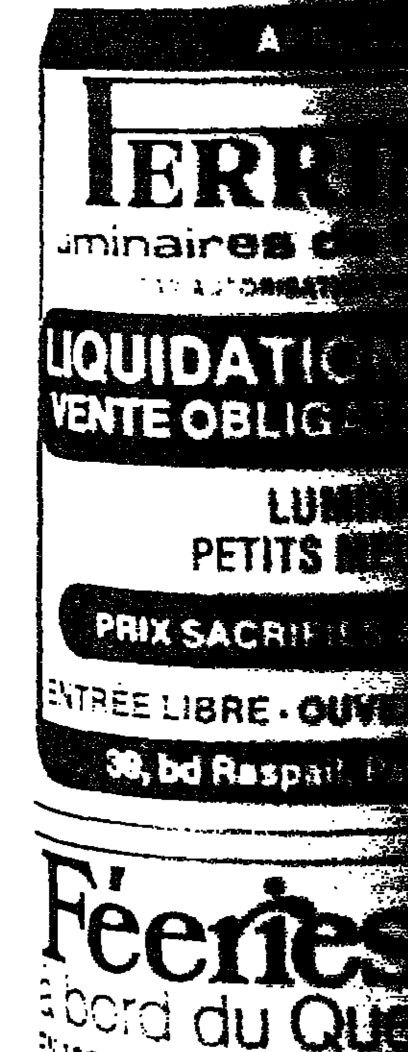
Faute de registre électoral, il faut éviter les fraudes en identifiant, à coup sûr, les votants. Comme en avril 1979, ceux-ci trempent leurs doigts au moment du vote dans un liquide laissant une marque indélébile pendant plusieurs semaines — mais invisible — et seulement décelable grâce aux rayons ultra-violets. Les électeurs expriment leur préférence en inscrivant une croix dans la case correspondant au symbole du parti de leur choix.

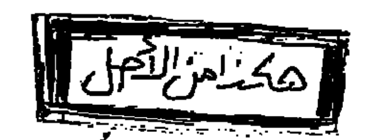
Toute manipulation n'est pas entièrement exclue. En effet, un dirigeant politique peut, s'il en a les moyens matériels, organiser, par souci d'efficacité, le transport de ses supporters habitant les régions où son parti est en position de faiblesse vers les circonscription les plus disputées. La ZANU-P.F. a reproché une telle pratique à l'évêque Muzorewa. Ces « mouvements », rendus possibles par l'absence de registre, ne devraient toutefois guère fausser les résultats, qui seront annoncés le 4 mars.

J.-P. L.

● *Les dirigeants des cinq pays de « première ligne »* ont demandé aux deux branches du Front patriotique du Zimbabwe, dirigées par MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo, de renforcer leur alliance après les élections, afin de *« sauvegarder la victoire du peuple du Zimbabwe »*, indique un communiqué publ émardi 26 février à l'issue du sommet des chefs d'Etat.

Le communiqué précise que les présidents Nyerere, de Tanzanie, Kaunda, de Zambie, Seretsa Khama, du Botswana, et Samora Machel, du Mozambique, ainsi que M. P. Luvalu, membre du comité central du parti unique angolais (M.P.L.A.), ont estimé que l'unité du Front patriotique est la *« garantie pour la paix et la stabilité du Zimbabwe indépendant »*. — *(A.F.P.)*





AFRIQUE

Centrafrique

LA COUR CRIMINELLE PRONONCE UNE SIXIÈME CONDAMNATION A MORT

Bangui *(A.F.P., Reuter).* — La cour criminelle de Bangui a condamné, mardi 26 février, à la peine capitale l'ancien général de corps d'armée Josephat Mayomokolat pour l'assassinat de deux enfants lors des émeutes du 20 janvier 1979. C'est la sixième condamnation prononcée par cette cour, qui juge depuis le 18 février trente-quatre des anciens collaborateurs de Bokassa.

La cour criminelle a par ailleurs condamné à deux mois d'emprisonnement M. Mossaba pour complicité d'arrestation arbitraire. Elle a enfin acquitté MM. Ambroise Assombele, ancien secrétaire d'Etat à la défense, poursuivi pour avoir ordonné au général Mayomokolat de faire sortir les troupes de leurs casernements afin de réduire les contestataires, et Antoine Legatendji, ancien secrétaire général de la police, poursuivi pour complicité d'arrestation arbitraire.

Tunisie

Victime d'un trouble vasculaire cérébral

Le premier ministre, M. Hedi Nouira est hospitalisé à Paris

De notre correspondant

Le premier ministre tunisien, M. Hedi Nouira, a été admis mardi 26 février dans le service de neurochirurgie du professeur Pertuiset, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, indique la direction de l'établissement. De même source, on précisait que des *examens étaient en cours et* qu'il était trop tôt pour un premier bulletin de santé.

Tunis. — M. Hedi Nouira a été victime, aux premières heures de la matinée de mardi 26 février, à son domicile de Tunis, d'un grave malaise d'origine vasculaire et a dû être être transporté dans l'après-midi à Paris.

Cet accident, qui pourrait être lourd de conséquences pour la vie politique tunisienne, qui se voit privée pour un temps indéterminé de son principal animateur et coordonnateur, intervient alors qu'une vive tension oppose le pays à son voisin libyen à la suite de l'attaque menée le 27 janvier contre la ville de Gafsa et qui devait être soumise, ce mercredi, à l'examen du Conseil de la Ligue arabe réuni à Tunis (1) en session extraordinaire.

C'est probablement pour ne pas *ajouter à cette inquiétude latente* que l'on perçoit dans l'opinion que le communiqué officiel a minimisé à l'extrême la maladie de M. Nouira qui a nécessité son départ « *à l'étranger* ». Le texte déclare : « *A la suite d'un malaise ressenti dans la nuit de lundi à mardi, M. Hedi Nouira a consulté ses médecins, qui sont arrivés à la conclusion que ce malaise était en rapport avec des troubles tensionnels nécessitant, d'une part, une période de repos et, d'autre part, l'établissement d'un bilan complet, suivi, le cas échéant, d'un traitement spécialisé approprié.* »

Le président Bourguiba, qui séjournait à Nefta, dans le sud, depuis un mois, a regagné Tunis *précipitamment, et s'est rendu,* dès son arrivée, au chevet de M. Nouira. L'absence de celui-ci ne devrait pas provoquer, du moins dans l'immédiat, de bouleversements au sein du cabinet, assure-t-on dans les milieux politiques, où l'on s'efforce de montrer une attitude sereine. Mais, même si — la Tunisie ayant un régime présidentiel — c'est le chef de l'État qui dirige effectivement les affaires du pays, on voit mal comment le gouvernement actuel, composé essentiellement de technocrates et de hauts fonctionnaires, pourra se passer longtemps d'un chef de file politique. M. Bourguiba, aujourd'hui âgé de soixante-seize ans, bien qu'apparemment en bonne santé, ne pourra en effet à lui seul superviser et coordonner dans le détail toutes les activités de l'équipe ministérielle.

M. Hedi Nouira dirige le gouvernement *depuis le mois d'octobre* 1970, et est aussi le second du président Bourguiba à la direction du parti socialiste destourien, dont il est le secrétaire *général. Aux termes de la Constitution,* il est, en tant que premier ministre, le successeur du chef de l'Etat jusqu'à l'expiration de la législature en cours, qui interviendra le 1er novembre 1984.

MICHEL DEURÉ.

(1) La réunion qui devait se tenir mardi soir a été reportée à la demande de plusieurs délégations, notamment de la Libye, de l'Algérie et de la Syrie, qui *souhaitaient se concerter* avant l'ouverture des débats. La délégation tunisienne a mis à profit ce renvoi pour présenter aux délégations un film sur les interrogatoires des assaillants de Gafsa et des échantillons d'armements saisis sur eux.

● *M. Giscard d'Estaing* devait recevoir ce mercredi 27 février, à 18 h. 15, M. Habib Bourguiba junior, porteur d'un message du président Bourguiba. M. Habib Bourguiba *junior* est *conseiller* spécial du chef de l'Etat tunisien.

EUROPE

Yougoslavie

La maladie du président Tito

Les troubles du rythme cardiaque se multiplient

Belgrade *(A.F.P.)*. — Un pesant climat d'attente mêlée d'angoisse s'est installé en Yougoslavie, après l'annonce mardi 26 février d'une nouvelle aggravation de l'état de santé du maréchal Tito (*le Monde* du 27 février, dernière édition).

Le bulletin de santé du 26 est l'un des plus longs et des plus explicites publiés à ce jour. Il indique que « *l'état du président reste grave* ». Les médecins ajoutent que « *malgré une thérapie intensive appropriée, l'inflammation pulmonaire n'est pas calmée. De plus en plus, se manifestent des troubles du rythme cardiaque et les signes de faiblesse du cœur se maintiennent* ». Le bulletin de mercredi à midi indique également la présence « d'hémorragies » sans en préciser l'origine.

On confirme à ce propos de bonne source que le malade a eu depuis son hospitalisation au début de janvier plusieurs alertes cardiaques sérieuses. La plus grave a eu lieu dans la nuit « critique » du 13 au 14 février. D'après une source non officielle, il était alors dans un état proche de la mort clinique.

D'autre part, le *Journal officiel* yougoslave a publié mardi une règle de procédure relative aux « *situations exceptionnelles ou autres situations imprévues* », adoptée le 8 février, quatre jours avant l'annonce de la rechute du maréchal.

L'arrêt, signé de M. Lazar Kolisevski, vice-président de la présidence collégiale, précise que les sessions de cette présidence seront, le cas échéant, élargies à un certain nombre de hauts responsables qui n'en font pas partie : le président du Parlement, le chef du gouvernement, le président en exercice et le secrétaire de la Ligue des communistes (L.C.Y.), ainsi que les ministres de la défense, des affaires étrangères et de l'intérieur.

Union soviétique

M. Sakharov n'est pas invité au congrès de l'Académie des sciences

De notre correspondant

Moscou. — Mme Elena Bonner, la femme de l'académicien Sakharov, a déclaré mardi 26 février aux correspondants occidentaux que son mari avait écrit au procureur pour lui demander en vertu de quels textes il était exilé à Gorki (1). Mme Bonner était arrivée, lundi, à Moscou, de cette ville distante de 400 kilomètres de la capitale soviétique. « *Je demande à être informé par écrit des règlements et documents sur la base desquels j'ai été relégué à Gorki et suis assujetti à des restrictions qui n'ont pas été décidées par un tribunal ou prévues par la loi* », écrit M. André Sakharov. Dénonçant l'arbitraire dont il est victime, il craint que ces mesures « *ne se transforment en représailles physiques directes contre lui ou contre ses proches* ».

Mme Bonner a ajouté que son mari ne recevait plus de courrier de l'Académie des sciences, dont il est membre depuis 1953, et qu'il avait écrit en vain au président de cette institution, M. Alexandrov, pour qu'il trouve le moyen de lui permettre d'assister au congrès annuel de l'Académie, qui s'ouvre le 4 mars prochain à Moscou. Les amis de M. Sakharov craignent que les autorités soviétiques ne profitent de cette réunion pour faire voter l'exclusion du prix Nobel de la paix.

La *Pravda* a protesté mardi contre les « *mesures discriminatoires qui constituent une violation flagrante des traditions scientifiques universellement reconnues* » prises par les autorités américaines à l'encontre des savants soviétiques qui devaient assister à Santa-Barbara (aCllfornie) à un forum sur les calculatrices et les dispositifs optiques à laser. Les autorités américaines ont refusé de délivrer des visas aux Soviétiques et ont interdit aux participants à ce forum de divulguer des renseignements concernant le sujet de la conférence aux représentants des pays socialistes (2).

Enfin, on a appris à Moscou que l'écrivain contestataire Lev Kopelev avait été convoqué ce mercredi par le procureur de Moscou. M. Kopelev, qui a fait récemment l'objet de vives attaques dans la presse soviétique, pourrait être interrogé sur ses relations avec la revue non officielle *Poïski* (recherches), dont plusieurs rédacteurs sont actuellement détenus.

DANIEL VERNET.

(1) L'académicien a rendu aux autorités locales sa carte d'identité, où une mention de « résidence permanente » à Gorki avait été apposée. Jusqu'à présent, M. Sakharov était enregistré à Moscou. Il n'a eu connaissance que du décret le privant de ses titres universitaires et de ses décorations.

(2) Après l'Académie des sciences américaine, la Fédération des scientifiques américaine a décidé de boycotter les échanges bilatéraux scientifiques avec l'U.R.S.S. Elle annonce que cent soixante dix-neuf chercheurs de haut niveau ont répondu à son appel.

Pologne

Un fils obligé « moralement » de témoigner contre son père

Mme Alicja Wesolowska, fonctionnaire des Nations unies, devra répondre les 4 et 5 mars d'une accusation d'espionnage devant une cour martiale polonaise, ont annoncé ses amis, lundi 25 février à New-York. Elle avait été arrêtée par le contre-espionnage polonais en août dernier, alors qu'elle rendait visite à ses parents à Varsovie, en route pour la Mongolie où elle venait d'être nommée par les Nations unies. Les autorités polonaises lui reprochent, dit-on, d'avoir été un agent recruteur de la C.I.A. américaine.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, et M. Bradford Morse, administrateur du programme de développement de l'Organisation, avec lequel Mme Wesolowska travaillait, ont tenté, jusqu'à présent en vain, d'obtenir de Varsovie les motifs précis de l'arrestation.

La commission internationale des juristes a demandé que l'un de ses représentants, M. Carl Friedrick Hadding, ancien président de la cour d'appel de Suède, puisse assister au procès à titre d'observateur.

D'autre part, le procès d'Edmund Zadrozynski, activiste syndical dissident et qui dirige la revue *Robotnik (l'Ouvrier)*, s'est ouvert le lundi à Grudziadz et devrait durer neuf jours. Il est inculpé d'association de malfaiteurs et risque une peine allant d'un an à dix ans de prison. Le K.O.R. (Comité de défense autosociale) rappelle que Zadrozynski a été arrêté en raison de ses activités dans les syndicats libres, même s'il est inculpé, à présent, pour un délit de droit commun. En fait, son fils Miroslav a déclaré au tribunal en revenant sur sa déposition, que la police et le procureur l'avaient « *forcé moralement* » (en lui promettant de le libérer) de témoigner que son père l'avait persuadé de cambrioler des maisons, d'y dérober des marchandises d'une valeur de 16 000 francs environ.

Un millier d'habitants de Grudziaz ont signé une pétition en sa faveur.

Enfin, M. Jan Szydlak, membre du bureau politique du parti ouvrier unifié polonais, ancien vice-premier ministre, a été nommé, lundi, président du conseil central des syndicats en remplacement de M. Wladyslaw Kruczek, soixante-dix ans, également membre du politburo, démissionnaire. — *(A.F.P., Reuter.)*

CHYPRE DANS L'ATTENTE

II. — Un enjeu entre les Deux Grands

par NIKOS ATHANASSIOU (*)

La visite de travail à Paris de M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, est destinée à demander l'intervention de la France pour la reprise des pourparlers intercommunautaires. Après l'article de Liliane Princet sur la dialectique de l'intransigeance et du réalisme dans la vie intérieure de Chypre (« le Monde » du 27 février), Nikos Athanassiou montre ici à quel point le destin de l'île est un enjeu entre les Deux Grands.

La Turquie a le mérite d'avoir une position nette et continue pour ceux qui veulent bien l'analyser. Isolée après la deuxième guerre mondiale, elle opère un rapprochement avec les Etats-Unis et entre dans l'OTAN. Le mouvement de décolonisation, qui culmine à Chypre en 1955, réveille une tendance irrédentiste, clairement abandonnée depuis 1923. Sous prétexte de « défendre » les Chypriotes turcs « opprimés », une ligne directrice s'instaure, qu'expriment plus clairement les milieux extrémistes (armée et mouvements de la droite nationaliste) : « *Chypre, située sur la principale ligne de défense méridionale de la Turquie, détient une position de contrôle sur des voies d'approvisionnement et des installations qui assurent la protection du territoire turc, et surtout de l'OTAN.* » Donc, pas de rattachement à la Grèce (Enosis) et pas d'indépendance neutraliste (Makarios). Sinon, pourquoi exerce-t-elle une telle pression pour promouvoir les accords de Zurich et de Londres (1959), qui semaient des germes de litiges faciles à exploiter entre les deux communautés ?

De 1960 à 1974, cette exploitation est inscrite dans les faits : soutien (ou incitation à) des extrémistes chypriotes turcs en 1963-1964, bombardement turc du 15 août 1964, menace d'intervention et regroupement forcé de Chypriotes turcs dans des enclaves contrôlées par leur milice — cela sert de répétition à l'acte de 1974 ; mais les grandes puissances ne lui donnèrent pas alors le blanc-seing nécessaire. Pour l'invasion du 20 juillet 1974, d'ailleurs, le coup d'Etat de la junte militaire à Nicosie a offert à Ankara une justification patiemment attendue. La seconde invasion d'août 1974 démontre, quant à elle, l'intention d'imposer par la force la solution visée : établissement de deux Etats-croupions, égalitaires et fédérés ; le secteur chypriote turc ne saurait échapper aux manipulations de la Turquie au bénéfice des intérêts conjugués de celle-ci et de l'OTAN.

L'intransigeance turque n'a pas d'autres sources. Ayant imposé la loi du plus fort, avec l'accord tacite des grandes puissances, elle peut impunément dédaigner les règles du droit international et la charte des Nations unies. Pour la Turquie d'aujourd'hui, l'alternative est la suivante : dans le meilleur des cas, légalisation du *statu quo* et reconnaissance de deux Etats fédérés égaux ; dans le pire, annexion totale de l'île.

L'ouverture de la politique grecque

Tout comme la Turquie, la Grèce a, jusqu'en 1974, utilisé la carte chypriote au bénéfice de sa politique intérieure et de son poids à l'intérieur de l'OTAN.

Au nom de la solidarité atlantique, la Grèce de 1960, par le truchement de M. Caramanlis, a souscrit aux accords de Zurich et de Londres, sans pour autant renoncer au secret désir de rattachement de Chypre, partagé par l'opinion et par les milieux conservateurs nationalistes. Cette double, et contradictoire, démarche ne réussit qu'à envenimer les rapports gréco-turcs (crise de 1964) et à entraver la politique makariste de rapprochement avec les Chypriotes turcs. En soutenant dans l'île le contre-pouvoir du général Grivas, champion de l'Enosis, les milieux extrémistes de Grèce contribuèrent à renforcer la position partitionniste des Turcs.

M. Constantin Caramanlis, après son éloignement du pouvoir, sut porter un jugement sur les erreurs grecques. En exil en France, il déclarait, en novembre 1967 : « *Les Turcs savent que la solution naturelle du problème est l'Enosis. Les Grecs, pour leur part, se rendent compte qu'il n'est pas possible de réaliser l'Enosis sans consentir des concessions raisonnables aux Turcs. Cependant, le problème est devenu insoluble, parce que les uns et les autres ont commis l'erreur d'en faire une question de politique intérieure. Ils sont ainsi devenus les prisonniers des fanatismes qu'ils ont provoqués.* » Et il concluait : (La Grèce) « *devra résoudre ou maîtriser la question de Chypre, afin que celle-ci cesse de menacer la paix* ». A Athènes, à ce moment, régnait la junte militaire. Non seulement elle ne suivit pas le conseil, mais elle aggrava la situation en minant peu à peu le gouvernement de Nicosie, jusqu'à l'abattre (15 juillet 1974).

Revenu au pouvoir en triomphateur, après la chute des colonels (août 1974), M. C. Caramanlis tente, depuis lors, de mettre en application ses réflexions de 1967 : en finir avec le slogan de l'Enosis, défanatiser les Grecs continentaux, aider Chypre à maintenir son indépendance, conserver son sang-froid et imposer la sagesse face aux exigences et aux provocations turques, notamment concernant le plateau continental en mer Egée. Il tente de séparer la question chypriote des rapports purement gréco-turcs, sur lesquels il manifeste un désir d'ouverture évident.

Vis-à-vis de l'île même, le gouvernement grec s'aligne sur les décisions de Nicosie et accorde à Chypre une aide économique considérable (40 millions de dollars par an) en comparaison du budget de la Grèce. Ce n'est donc pas le gouvernement grec actuel qui fait obstacle aux pourparlers intercommunautaires de Chypre, même si l'opposition nationaliste à M. C. Caramanlis, grossie des nostalgiques de l'extrême droite, a des antennes à Chypre parmi les « défenseurs de l'hellénisme ». Ce n'est pas davantage la rivalité gréco-turque qui empêche tout règlement de la question chypriote. Le conflit se situe au niveau des grandes puissances.

La stratégie américaine

Dès 1957, il était évident que la stratégie américaine entendait bien utiliser Chypre dans le cadre de sa politique en Méditerranée orientale. Le sud de l'Union soviétique y est à la portée d'armes nucléaires. Elle surveille l'entrée de la mer Noire et du canal de Suez.

On put croire du côté anglo-saxon que la Constitution de la République de Chyre (1959) serait une entrave suffisante à toute velléité d'indépendance effective. L'énergie que mit Mgr Makarios à engager résolument Chypre dans la voie neutraliste, à façonner un Etat unitaire et à s'appuyer sur les organisations internationales fit de lui l'obstacle numéro un de la politique américaine. A mesure que les années passaient, la pression des Etats-Unis se fit plus directe pour contraindre le président Makarios à souscrire au plan turc, devenu avec diverses variantes le plan américain. Le rôle des Etats-Unis dans le coup d'Etat des colonels à Athènes en 1967 est bien connu ; leur inertie au moment du putsch de Nicosie en 1974 ne l'est pas moins. M. H. Kissinger lui-même a reconnu qu'il était au courant.

La diplomatie américaine, après les opérations de 1974, a continué de couvrir l'intransigeance turque, bloquant les négociations au plus haut niveau. En décembre 1979, la démarche américaine à propos de l'installation de nouveaux missiles nucléaires sur le territoire européen montre que les bases britanniques à Chypre, utilisées par les Etats-Unis, redeviennent un facteur essentiel de la stratégie américaine.

Les visées soviétiques

La véritable assurance de l'indépendance de Chypre ne provient pas du traité de garantie (1959) entre Chypre, d'une part, le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie, de l'autre. Elle réside dans l'accord implicite de Moscou et de Washington sur l'équilibre de leur puissance mutuelle. En 1955-1959, l'U.R.S.S., qui ne pouvait être favorable à une éventuelle Enosis mais qui n'était pas partie prenante dans la question chypriote, n'agit que par l'intermédiaire de l'AKEL (parti communiste chypriote), lequel était réticent quant au mot d'ordre de l'Enosis. Mais, dès la création de la nouvelle République, elle soutint l'Etat, délibérément engagé dans la voie neutraliste et destiné par conséquent à faire partie d'un glacis protecteur entre les deux blocs au lieu d'être une défense avancée du système atlantique. Depuis lors, à l'ONU, Moscou appuie régulièrement, ainsi que les pays de l'Est, toutes les résolutions favorables à la thèse de Nicosie.

Pourquoi, cependant, l'U.R.S.S. ménage-t-elle la Turquie, cette année encore, en refusant de promouvoir des mesures de sanction à l'égard de celle-ci ? Les tactiques soviétiques ne se comprennent que dans la perspective d'une stratégie à long terme. Plus la situation turque se dégrade — et le non-règlement de l'affaire de Chypre contribue à cette dégradation, — plus vite la Turquie risque de « basculer ». Quel que soit le résultat de cette évolution, il ne peut manquer de donner lieu à une redistribution des cartes.

Partie d'échecs assez lisible, dans le cadre de laquelle Moscou resserre toutefois ses liens avec Chypre. L'établissement d'un consulat soviétique à Nicosie accompagne des échanges multipliés entre les deux pays. Après la visite à Moscou de M. C. Sofianos, ministre de l'éducation, c'est le président Kyprianou qui doit s'y rendre prochainement.

L'U.R.S.S. ne veut pas se laisser évincer du règlement de l'affaire de Chypre, un règlement jusqu'à présent conforme au désir de Nicosie. En février 1975, à l'occasion de la déclaration d'un Etat autonome fédéré turc par M. P. Denktash, Moscou n'hésitait pas à dénoncer les « *initiatives unilatérales* » des dirigeants chypriotes turcs. Mais la démarche soviétique obéit à la priorité des enjeux. Dans le cadre de sa lutte contre l'Ouest, Chypre a toujours sa place, même quand cette dernière, par intermittence, devient secondaire. Le temps importe peu.

Toutes les cartes ne sont pas jouées...

Les dirigeants de Nicosie sont conscients de l'équilibre stratégique entre les Deux Grands. Et dans le nouveau contexte des rapports de forces en Méditerranée, les données du problème chypriote prennent une importance décisive pour le destin de l'île.

La présence turque dans l'île, conforme aux intérêts de l'OTAN, représente une position de force que la Turquie n'est pas près d'abandonner. A l'heure où l'Occident durcit sa position vis-à-vis de l'U.R.S.S., quel intérêt a-t-il de faire pression sur la Turquie, même si ce point d'appui est fragile compte tenu de son déséquilibre financier, de son instabilité économique et de son avenir incertain ? L'O.C.D.E. ne lui a-t-elle pas d'ailleurs octroyé, à titre de prêts à faible intérêt et de divers dons, 1,5 milliard de dollars ? En outre, le retrait de la Grèce des organes intégrés de l'OTAN affaiblit le flanc sud-est, limitrophe de l'U.R.S.S. Et si le réveil islamique entraînait en Turquie une résurgence du kémalisme ? Dans ces conditions, les Etats-Unis se garderaient bien de toute « offense » à l'égard de la Turquie, et l'intransigeance de cette dernière n'aurait rien à craindre d'un frein occidental ; elle pourrait même, créant l'événement, annexer l'île.

Dans le triangle, privilégié par l'Occident, Le Caire - Jérusalem - Chypre, les bases britanniques connaissent une activité suspecte à bien des égards. Que se passerait-il si les manifestations populaires — à l'instar de celles de juin 1979, — mais amplifiées, exigeaient la suppression de ces bases dont l'utilisation ne correspond pas aux accords existants entre la Grande-Bretagne et Chypre et si, par voie de conséquence, le gouvernement chypriote dénonçait ces accords ?

Il est impossible de ne pas citer pour conclure les prémonitions de Mgr Makarios en 1977, peu de jours avant sa mort : « *Je dirai à mes successeurs de ne jamais entériner les faits accomplis, de ne jamais signer* », dit-il aux journalistes réunis à l'occasion d'un symposium international. Et lorsque, en privé, nous lui objections que la situation était bloquée, et pour longtemps, il répondit avec fermeté : « *Non, toutes les cartes ne sont pas jouées. Sans parler des imprévus, une révolution en Turquie, ou kurde...* »

L'imprévu est venu de l'islam. Son réveil est une preuve que des situations apparemment les mieux établies peuvent être mises en question. L'Occident devrait tenir compte de cette expérience et ne pas contraindre les Chypriotes à utiliser le seul atout qui leur resterait, le terrorisme, si toute possibilité d'une solution équitable restait bloquée.

FIN

(*) Ecrivain.

Une <table ronde> de journalistes aura lieu en juin à *Madrid* sur les problèmes de sécurité et de coopération en Europe

A l'invitation de la Fédération des associations de la presse espagnole, les représentants de cette fédération et le comité d'animation du Club européen de journalistes, fondé en 1976 par des journalistes appartenant aux pays signataires des accords d'Helsinki et soucieux d'en suivre l'application, se sont réunis à Madrid le 25 février.

Les deux délégations ont constitué un comité d'organisation chargé de préparer une « table ronde » de journalistes des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki. Cette « table ronde » aura lieu à Madrid, à la fin du mois de juin 1980, avant la conférence préparatoire à la réunion de Madrid prévue à l'automne, dans le cadre des suites de la conférence d'Helsinki sur la coopération et la sécurité en Europe (C.S.C.E.).

Au cours de la « table ronde », les discussions se dérouleront sur la base de quatre rapports portant respectivement sur :

— La sécurité en Europe et le désarmement dans le contexte de la situation internationale ;

— Le bilan de la coopération et les possibilités de relance ;

— Le maintien du dialogue entre tous les pays signataires sur la base d'une totale égalité ;

— L'ouverture des structures d'Helsinki aux problèmes du tiers-monde.

« *Conscients de la gravité des menaces que fait peser sur la détente et la paix l'aggravation de la tension internationale,* déclare un communiqué, *les représentants de la Fédération des associations de la presse espagnole et le comité d'animation du Club européen de journalistes ont estimé de façon unanime que la réunion de Madrid devait avoir lieu à la date prévue. Ils expriment le souhait qu'elle se déroule dans le même esprit constructif que celui qui a finalement prévalu à Helsinki.* »

Les deux délégations étaient présidées respectivement par M. Jean Schwoebel *(Un Seul Monde)* et M. Luis Maria Anson (directeur de l'agence EFE).

CORRESPONDANCE

Les inquiétudes des Chypriotes turcs

Une de nos lectrices, Mme Semra Galit, chypriote turque, nous écrit :

Depuis 1963, la séparation des deux communautés, la grecque et la turque, était devenue progressivement une réalité, par regroupement ethnique en agglomérations. Après le coup d'Etat de l'été 1974, soixante-cinq mille Turcs se trouvaient dans la zone sud de l'île, administrés par les services mis en place par M. Kuçük, vice-président turc de l'Etat chypriote. En 1975, après la rencontre de Vienne entre MM. Denktash et Cléridès, un échange de populations fut décidé.

Les soixante-cinq mille Turcs chypriotes du Sud rejoignirent la zone nord, pendant que cinquante-six mille Grecs chypriotes gagnaient le Sud. Cette double migration, s'ajoutant à celles qui avaient auparavant poussé vers les villes des minorités rurales craignant pour leur sécurité, aboutit à l'inadaptation des réfugiés aux nouveaux sites d'installation, et à des expériences douloureuses.

Bien qu'ils eussent abandonné tous leurs biens, les réfugiés turcs venus du Sud nourrissaient l'espoir de s'ancrer dans une vie assurée au milieu d'une population homogène, où il était possible de se déplacer sans crainte de mauvais traitements. Une nouvelle vie commença grâce au regroupement.

La création de l'Etat fédéré turc en février 1975, dont M. Rauf Denktash devint président à la suite d'élections, améliora grandement l'existence de la population turque désormais dépendante de sa propre administration centrale. Le sentiment de l'identité enfin retrouvée prévalut. Mais la reconnaissance de l'administration grecque comme seule représentante de la République de Chypre, la non-reconnaissance quasi générale de l'Etat fédéré turc, compromettent sérieusement les conditions de vie, politiques et économiques, des Chypriotes turcs.

Ainsi, du fait que la Banque centrale est située en zone grecque, les Chypriotes turcs ne peuvent rien recevoir des prêts accordés par les pays étrangers. La communauté grecque est l'une des ethnies les plus subventionnées du monde : 22 millions de dollars pour un demi-million d'individus, soit un cinquième du budget annuel. Les Chypriotes turcs ne bénéficient d'aucun prêt. Leur seule ressource provient de l'assistance de la Turquie.

Le revenu par tête est de 450 livres dans la zone turque, contre 1 350 livres dans la zone grecque. Et ce déséquilibre menace les fondements de l'Etat fédéré turc, qui est une des pierres angulaires du futur Etat chypriote. Le ralentissement des pourparlers intercommunautaires prolonge l'état de choses actuel et l'exclusivité d'une aide internationale considérable. Si des biens grecs ont été laissés dans le Nord, on oublie trop souvent que des biens turcs sont restés dans le Sud.

En dépit de leur isolement, les Chypriotes turcs ne veulent pas d'une solution qui empêche la réalisation d'un Etat fédéral de Chypre. La forme de cet Etat importe plus pour eux que les arguments d'ordre territorial, toujours invoqués par les Grecs. Mais plus la solution tarde, plus le fossé entre les deux communautés risque de n'être plus jamais franchissable.

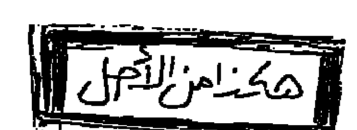
En visite à Paris

M. KYPRIANOU SOUHAITERAIT UNE INTERVENTION PLUS ACTIVE DES OCCIDENTAUX EN VUE D'UN RÈGLEMENT

La « visite de travail » à Paris de M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, annoncée comme devant durer trois jours du côté chypriote, consiste pour l'essentiel dans les entretiens du 28 février. D'une part, à l'Elysée entre M. Giscard d'Estaing et M. Kyprianou, d'autre part, au Quai d'Orsay, entre les ministres des affaires étrangères, MM. Jean François-Poncet et Nicos Rolandis. C'est M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, qui a accueilli M. Kyprianou, le 26 février, à Orly.

Un rendez-vous avec Mme Thatcher est prévu ensuite à Londres, d'où M. Kyprianou gagnera Rome, où il rencontrera des membres du gouvernement italien. Il sera également reçu en audience par Jean-Paul II, avec lequel il a l'intention de discuter « *certains problèmes d'ordre humanitaire, et notamment celui des deux mille Chypriotes grecs disparus depuis l'invasion du nord de Chypre par les troupes turques en juillet 1974* ».

On apprécie, du côté chypriote, la position française dans la crise de Chypre, mais on souhaiterait qu'elle se manifeste de façon plus active. On estime notamment que les Occidentaux pourraient mieux exercer leur influence pour un règlement équitable et permanent à l'heure où ils montrent pour la Turquie un regain d'attention et préparent une assistance économique.



L'ENTRETIEN TÉLÉVISÉ DU

« Ceux qui parlent du « flou » de notre action internationale

Planisphère en toile de fond, bureau Louis XVI aux lignes strictes, notes disposées sur le sous-main : la cinquième émission de la série « Une heure avec le président de la République » différait sensiblement des précédentes : moins « coin de salon », moins guindée et moins mondaine, encore plus didactique. Presque scolaire. Un professeur s'adressait non pas à des « spécialistes de l'action diplomatique », mais à des Français moyens rentrant du travail.

Ce sont là les constantes d'un caractère et d'une manière de gouverner : un grand talent de démonstration et de vulgarisation ; mais aussi une propension à aller juste un peu trop loin dans l'affectation et une certaine condescendance : « On vous a mal décrit la situation, vous avez des excuses, vous qui travaillez, je vais vous expliquer et tout sera clair. »

Et tout paraît clair en effet, tant le plan est rigoureux, le raisonnement périodiquement illustré et résumé. Tant pis si, parfois, la simplicité confine au simplisme. On n'est pas là dans une conférence internationale mais face à des citoyens-électeurs qui doivent comprendre ce que l'on souhaite qu'ils comprennent. Ces émissions ont été conçues dans cet objectif précis et elles sont bien plus efficaces que des conférences de presse où des journalistes pourraient avoir l'idée de poser des questions insidieuses ou non souhaitées.

On était loin, mardi, de la tension apparue lors de l'entretien précédent, le 27 novembre 1979, au moment où le chef de l'Etat avait répondu aux questions sur l'affaire des diamants. Oubliés, les diamants ! Oubliée, la tension. C'était un président souriant (un peu trop parfois, mais sans doute la perte de son micro-cravate explique-t-elle une certaine jovialité mal contenue par moments) qui donnait aux Français leur leçon bimestrielle de giscardisme.

Un président auquel, d'ailleurs, la politique internationale ne faisait pas tout à fait oublier la politique intérieure. Qui donc avait bien pu qualifier de « floue » l'action de la France dans l'affaire afghane ? Que celui-là sache qu'à risquer de tels jugements il se désigne lui-même comme peu soucieux de l'indépendance nationale. Et comme chacun sait que celui-là s'appelle Jacques Chirac, nul besoin de le nommer. Les centristes et les modérés, aussi, ont eu leur part. Eux qui réclament plus de fermeté et un constat de décès pour la détente, ont-ils pensé au « désespoir » dans lequel tomberaient la Pologne, la Hongrie, la Roumanie si la politique de détente était abandonnée ? Quant au petit jeu qui consiste à opposer les militants d'un parti (en l'occurrence les communistes) à leur direction, il est d'un classicisme qui ne le rend pas forcément plus convaincant. Mais il faut bien admettre qu'un président à la recherche d'un consensus aurait peut-être tort de se priver des atouts que lui offrent l'attitude actuelle du P.C. et le débat qui semble se développer dans ses rangs.

De même, il aurait sans doute manqué d'esprit d'opportunité s'il s'en était strictement tenu à sa décision de ne pas évoquer les questions économiques. La situation internationale était un biais bien pratique pour mettre en évidence, une fois de plus, le poids des contingences externes sur les données économiques internes. On en a parlé quelques instants. Et on en reparlera longuement lors de la prochaine émission.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

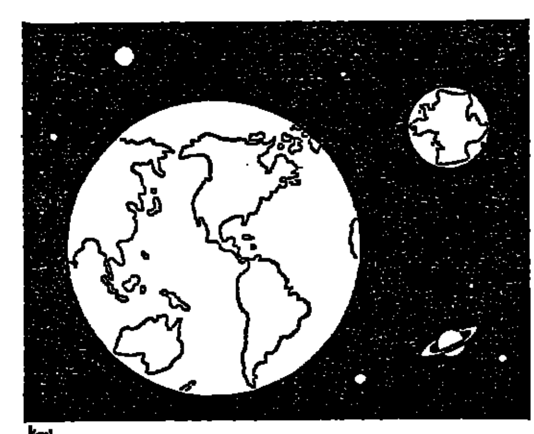
Voici les principaux extraits de l'entretien de M. Valéry Giscard d'Estaing avec Mme Christine Ockrent (FR 3) et M. Patrice Duhamel (TF 1) au cours de la cinquième émission de la série « Une heure avec le président de la République », mardi 26 février à 20 heures, sur TF 1.

M. VALERY GISCARD D'ESTAING. — Je voudrais d'abord dire à qui je destine ces explications. Je ne les destine pas aux spécialistes de l'action diplomatique qui suivent les événements au jour le jour. Je les destine aux Françaises et aux Français qui ont travaillé pendant la journée, qui sont rentrés chez eux ce soir et qui ont le désir de mieux comprendre la situation internationale et l'action internationale de la France. C'est à eux que s'adresseront mes explications.

CHRISTINE OCKRENT. — *L'inquiétude des Français est-elle excessive, à la mesure d'une dramatisation à laquelle vos vœux du Nouvel An ont plutôt contribué ? Est-elle, au contraire, légitime ?*

— Je voudrais vous expliquer ce qu'est l'action internationale de la France. (...)

Lorsqu'on parle de l'action internationale de la France, il ne faut pas imaginer que son objet soit de réagir à des événements, ou de nous situer par rapport à l'action d'autres puissances. Elle vise à atteindre des objectifs qui nous sont propres, qui sont les objectifs de la France, compte tenu de l'idée que nous avons de notre pays, de ce qu'il est, de ce qu'il peut devenir. Ce point est important. Il ne faut pas juger l'action internationale simplement comme une réaction à des événements. Il faut toujours se souvenir qu'elle poursuit des objectifs. A cet égard, la situation de l'homme public, de l'homme de gouvernement est différente de celle du commentateur. Tous les jours, vous avez à réagir sur des événements. J'ai, pour ma part, à conduire une action politique. Les objectifs de cette action sont les suivants :



(Dessin de KONK.)

• D'abord, défendre les intérêts de la France, et notamment sa sécurité. C'est évident, mais il faut toujours l'avoir à l'esprit ;

• Ensuite, chercher à maintenir la paix, parce que la France est un pays pacifique. Elle n'a pas de revendications territoriales vis-à-vis d'aucun de ses voisins : elle n'a pas de volonté impérialiste, où que ce soit dans le monde ; c'est aussi un pays qui a subi sur son sol les ravages des deux derniers conflits mondiaux, qui a assisté à leur naissance, qui sait qu'avant la confrontation il y a une sorte de résignation à la confrontation inévitable. C'est pourquoi le maintien de la paix suppose toujours une action ;

• Troisième objectif de notre politique : rendre à l'Europe, c'est-à-dire au groupe des pays européens, nos partenaires, une influence dans les affaires du monde. Cette influence, l'Europe l'avait jusqu'à la dernière guerre, elle l'avait perdue et elle doit la retrouver ;

• Notre quatrième objectif, c'est enfin de contribuer à une organisation du monde qui tienne compte des réalités nouvelles et qui corrige les injustices. Les réalités nouvelles, c'est l'apparition de nouvelles puissances dans le monde, c'est également l'importance des pays non alignés dans la politique internationale. Corriger les injustices, c'est s'efforcer de corriger les inégalités excessives dans la répartition des richesses et dans les différences de niveau de vie.

La France a appartenu à d'innombrables alliances : les alliances italiennes, l'alliance espagnole, l'alliance autrichienne, l'alliance russe, l'entente cordiale avec la Grande-Bretagne. Et pendant cette longue période de notre histoire, la France a toujours poursuivi une politique indépendante.

Mener une politique indépendante, tout en ayant souscrit aux dispositions d'une alliance, telle est la situation normale de la France. Ce n'est pas une situation nouvelle, originale : c'est notre situation normale.

Nous avons une alliance, nous poursuivons une politique indépendante, nous avons aussi des solidarités : car la France n'est pas un pays anonyme qui n'aurait pas de système politique ou qui ne serait pas situé quelque part.

La France est d'abord une démocratie occidentale. Elle éprouve un sentiment de solidarité pour les régimes démocratiques, les régimes de liberté dans le monde, notamment les démocraties occidentales, en Amérique, en Europe, mais aussi les démocraties de liberté, lorsqu'elles existent, en Afrique ou en Asie.

Nous avons une deuxième solidarité, qui est d'ordre géographique : nous sommes un pays d'Europe, nous avons une solidarité géographique avec nos partenaires.

La troisième solidarité est historique et culturelle : la France a des liens avec un certain nombre de pays du monde, soit des pays qui parlent sa langue, soit des pays avec lesquels nous avons eu des liens dans le passé. Nous entendons manifester cette solidarité, notamment vis-à-vis des pays d'Afrique auxquels nous apportons notre contribution pour leur développement et pour leur stabilité.

L'action internationale de la France est donc celle d'un pays qui a une alliance, qui conduit une politique indépendante et qui éprouve des solidarités.

PATRICE DUHAMEL. — *A propos de l'Afghanistan, comme pour l'Iran, le problème des relations avec les Etats-Unis, le problème de la place de la France dans l'alliance atlantique est de nouveau posé : est-ce que, finalement, il n'est pas difficile, en période de tension, comme on la vit actuellement, de concilier l'appartenance à une alliance et la volonté d'indépendance ? Est-ce que les critiques sur le flou, sur le flottement de la position française n'ont pas mis le doigt sur ces difficultés ?*

— Non, je ne le pense pas. Mais il y a quelque chose à clarifier qui est clair pour moi et qui, je le souhaite, doit être tout à fait clair pour les Françaises et les Français.

La France fait partie d'une alliance. Ce n'est pas nouveau. Elle en a fait partie depuis 1948, c'est-à-dire successivement sous la IVe République, sous la Ve République. Cette alliance résulte du traité de l'Atlantique nord. Personne n'a jamais remis en cause la participation à ce traité. Par contre, on a quelque peu oublié quel était l'objectif de ce traité. J'ai apporté ici son texte. Je vais vous lire son article central, l'article 5. Il y est dit : « *Les parties* — c'est-à-dire les Etats qui signent — *conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties et en conséquence elles conviennent que si une telle attaque se produit, chacune d'elles assistera celle qui sera ainsi attaquée, en prenant aussitôt toutes les actions jugées nécessaires, y compris l'emploi de la force armée.* »

La France a souscrit en 1948 (1) à une alliance. Un traité définit ce que serait la conduite de la France s'il y avait une attaque armée contre l'un ou l'autre des pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. La France respectera cet engagement. Il y a donc d'une part une alliance qui joue dans le cas que j'ai décrit : il y a, d'autre part, la politique indépendante de la France.

Cette politique indépendante, il faut comprendre qu'elle correspond à la nature de notre pays, à la volonté de notre peuple, et qu'elle est liée à toute la tradition de notre histoire.

Il n'y a pas, comme vous semblez le penser, contradiction entre le fait d'appartenir à une alliance et celui de poursuivre une politique indépendante. C'est toute l'histoire de la France.

Certains vous diront : tout ceci c'est beaucoup, tout ceci c'est flou ! C'est qu'ils ne comprennent pas ce qu'est l'exigence d'une politique indépendante. Il y a, en effet, plus simple : l'alignement. Si la France s'alignait sur la politique de tel ou tel autre pays, sa politique serait simple, mais elle cesserait d'exister. La France deviendrait, du point de vue extérieur, la province d'une superpuissance. Ce n'est pas ce que nous enseigne notre histoire, ni ce que veut notre peuple. Celui-ci souhaite que nous soyons fidèles à nos alliances — nous le sommes — et que nous conduisions en même temps une politique indépendante dans le respect de nos solidarités.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que l'Iran et l'Afghanistan ne sont pas deux cas, même s'ils échappent au cadre géographique, où la solidarité au sein de l'alliance atlantique aurait pu être plus immédiate de la part de la France ? Après tout, quand le général de Gaulle s'est déclaré du côté des Etats-Unis au moment de Cuba ou au moment de la crise des fusées, Cuba n'était pas plus dans le territoire décrit par le traité de l'Atlantique nord.*

— Je ne veux pas établir une comparaison entre des situations très éloignées dans le temps et très différentes. A Cuba, il s'agissait de l'installation de bases de fusées qui étaient dirigées contre le territoire des Etats-Unis et à proximité immédiate de celui-ci. En Iran et en Afghanistan, la situation était tout à fait différente.

Puisque vous me posez la question de l'Afghanistan, je voudrais vous expliquer ce qu'a été l'action de la France, action qui a été constante et n'a pas varié.

Elle a consisté à dire ce que nous pensions de ce qui s'était passé en Afghanistan, c'est-à-dire de l'intervention des forces armées soviétiques. Nous avons dit que nous jugions cette intervention inacceptable. Le mot « inacceptable » a un sens tout à fait précis : c'est une situation qui ne peut pas être acceptée. Ce qui signifie que nous n'acceptons pas le fait accompli en Afghanistan. Depuis l'origine, notre objectif est donc le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan.

Comment avons-nous agi en ce sens ?

D'abord en participant à la définition d'une attitude très large de la Communauté internationale. Nous avons voté aux Nations unies, avec une majorité qui a été plus large que prévu, en faveur de la résolution prévoyant le retrait de ces forces. J'ai pu établir, avec le premier ministre du plus important pays non aligné, je veux dire l'Inde, une déclaration conjointe qui a été signée dans cette salle. Nous avons donc défini très clairement l'objectif, qui était d'obtenir le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan.

La France ne pratique pas la politique de l'estrade

PATRICE DUHAMEL. — *On vous a reproché de ne pas l'avoir fait avec la force nécessaire, et de l'avoir fait un peu tard.*

— La France ne pratique pas la politique de l'estrade. L'action diplomatique ne consiste pas à multiplier les déclarations fracassantes et sans portée. Il y a beaucoup d'hommes publics dans le monde qui font des déclarations fracassantes auxquelles nous n'attachons pas, vous n'attachez pas, beaucoup d'importance. Ce n'est pas à cela qu'on juge une action. En tout cas, ce n'est pas l'image que j'entends donner du chef de l'Etat français.

Je reviens au problème de fond : est-ce que le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan est une solution que l'on peut envisager ?

Il ne s'agit pas là de trouver une solution nouvelle à un problème, mais de rétablir une situation. L'Afghanistan est un pays qui a pu pendant longtemps, notamment pendant la période de la dernière guerre et celle de la guerre froide, exister sans connaître une intervention extérieure et sans constituer une menace pour les Etats voisins. De 1945 aux années 70, pendant toutes les périodes de tension internationale, personne n'a dit que l'Afghanistan constituait une menace pour les Etats voisins. Et cette situation était considérée comme satisfaisante par tous ses partenaires.

Il s'agit de rétablir une situation qui a existé. Puisqu'elle a existé, elle ne doit pas être hors d'atteinte.

Cette situation doit présenter trois caractères :

— Retrait des forces militaires étrangères d'Afghanistan ;

— Droit des Afghans à décider eux-mêmes de leurs affaires, droit universel particulièrement justifié pour un peuple qui a une tradition ancienne et courageuse d'indépendance, pour un peuple musulman, qui partage donc la sensibilité en éveil et en mouvement du monde musulman ;

— Troisième caractère de cette situation : l'Afghanistan ne doit pas constituer une menace pour ses voisins, et ceci en garantissant en particulier que ce pays ne puisse pas être l'enjeu ou l'instrument de la rivalité des superpuissances.

Ce sont ces trois éléments que nous devons rechercher pour rétablir la situation de l'Afghanistan.

C'est en maintenant ouvertes les voies de communication avec les principaux intéressés, notamment avec l'Union soviétique, que l'on peut mesurer la possibilité de trouver des bases pour une telle solution.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que ce ne serait pas le moment d'estimer une fois pour toutes que, vue de Moscou, la détente, c'est finalement le paravent de l'expansionnisme soviétique ?*

— Le mot surprend, parce que la détente décrit une situation où les relations internationales s'améliorent. A l'heure actuelle, la situation internationale s'est au contraire tendue. Je parlerai plutôt d'une coopération pour la paix ou d'un effort coordonné en direction de la paix.

CHRISTINE OCKRENT. — *On ne parle plus de détente ?*

— Je vous le répète, le mot, en effet, ne décrit pas très exactement la situation actuelle.

En revanche, faut-il porter sur la détente un jugement négatif ?

Nous n'avons jamais entendu la détente comme certains la présentent, c'est-à-dire comme fournissant l'occasion de gains ou d'avantages unilatéraux pour les partenaires de la détente. Cela n'a jamais été notre conception. Nous avons toujours considéré, je considère, que les avantages de la détente doivent être réciproques.

Si nous observons les résultats de cette politique de détente, à l'origine de laquelle la France a pris une large part, nous voyons qu'elle a contribué, sans aucun doute, depuis quinze ans, au maintien de la paix. Si je me réfère aux quinze ans qui ont précédé la guerre de 1914 — de 1900 à 1914 — et aux quinze ans qui ont précédé la guerre de 1939, je constate qu'une politique qui a pu préserver une situation de paix dans un monde sur-armé, et avec des confrontations idéologiques fortes, est une politique qui a apporté une contribution positive.

Ensuite, cette politique de détente a permis de modifier les relations entre les Etats européens. Les relations entre la France et certains des Etats européens — la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et, récemment, l'Allemagne de l'Est — se sont transformées, intensifiées et ont certainement modifié la situation existant en Europe. Je signale, pour ceux qui parlent si volontiers de l'abandon de la détente, que celui-ci plongerait dans le désespoir une partie de la population de ces pays d'Europe, qui sont nos partenaires dans la recherche de la détente.

Enfin, au cours de cette période, les relations bilatérales entre l'Union soviétique et la France ont conservé un caractère positif.

Voilà le jugement que je porte sur la politique de détente.

Il est vrai que la détente — je l'ai dit à Moscou même — suppose la confiance, ou un climat de confiance. Dès que la tension s'accroît, la nature de la politique de détente devient plus exigeante, en particulier sur le plan de la sécurité. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, les exigences de sécurité doivent être mesurées avec beaucoup plus d'attention et de vigilance qu'elles ne l'ont été dans la phase antérieure de la détente.

PATRICE DUHAMEL. — *M. Brejnev, il y a quelques jours, a évoqué la possibilité du retrait des forces soviétiques si l'intégrité de l'Afghanistan est garantie. Voyez-vous là le signe d'une évolution, d'une ouverture de Moscou ou ne craignez-vous pas, au contraire, que les Soviétiques aillent plus loin, vers le Pakistan par exemple ?*

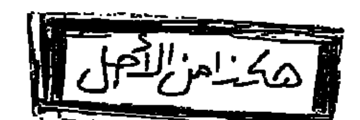
— Il serait très léger de ma part de porter un jugement de cette nature au cours d'une simple conversation.

Je dirai que l'action de la France consiste à explorer cette direction, c'est-à-dire à voir s'il y a effectivement une volonté soviétique de chercher une formule conduisant au retrait de ses forces d'Afghanistan. J'ai rappelé tout à l'heure les trois termes de cette solution : retrait des forces, droit des Afghans à choisir ce qu'ils veulent faire et, enfin, sécurité des Etats voisins et garantie que l'Afghanistan ne soit pas un enjeu dans la rivalité des super-puissances.

CHRISTINE OKRENT. — *Le président Tito ne va peut-être pas survivre à la nuit qui commence. Est-ce que vous pensez que la Yougoslavie, et les Balkans au sens large, pourraient être un nouveau foyer de déstabilisation. Cette fois-ci en Europe ?*

— Non.

(1) Le traité de l'Atlantique nord n'a pas été signé en 1948, mais en 1949. La citation faite par le chef de l'Etat de l'article 5 du traité est à compléter ainsi : « ...l'emploi de la force armée, *pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique nord* ».





PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ignorent l'exigence d'une politique indépendante »

PATRICE DUHAMEL. — *Quelle est aujourd'hui précisément la position de la France sur la question des Jeux olympiques ?*

— La France n'a pas varié sur ce point. Elle a considéré, depuis l'origine, que la participation aux Jeux olympiques devait être décidée par les organisations olympiques elles-mêmes. Ce sont les organisations olympiques qui se prononceront.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce qu'il y a eu des divergences avec Washington quant aux réactions à avoir à propos de l'Afghanistan ? Est-ce qu'il y en a aujourd'hui ?*

— Je vous ai rappelé que la France conduisait une politique indépendante. A partir du moment où elle a une politique indépendante, il est clair que celle-ci n'est pas identique à celle que poursuit tel ou tel de ses partenaires.

En ce qui concerne les réactions face aux événements d'Afghanistan, il n'y a pas de divergence dans l'analyse. Il n'y a pas de différence dans l'objectif, qui est d'obtenir le retrait des forces d'intervention en Afghanistan. Mais il y a, effectivement, des différences dans le choix des moyens pour aboutir à cet objectif (...). Je vous ai répondu sur le boycott des Jeux olympiques. La France n'a nullement critiqué les décisions prises par les Etats-Unis pour rétablir leur puissance. La paix du monde est d'autant mieux garantie qu'il n'y a pas de faiblesse de la part d'une super-puissance, surtout si cette super-puissance est notre alliée.

La différence porte sur le fait qu'il faut rechercher les conditions dans lesquelles l'Union soviétique peut être conduite à décider du retrait de ses forces et sur la manière dont ces conditions peuvent être créées. Il y a eu là, en effet, une différence d'appréciation.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que la recherche d'une troisième voie, qui semble être la vocation française, n'est pas cette* « absurdité neutraliste » *dont l'ambassadeur des Etats-Unis en France a récemment parlé ?*

— Le chef de l'Etat ne polémique pas avec les ambassadeurs. Cette existence, non pas d'une troisième voie, d'autres voies, veut simplement dire qu'il y a dans le monde des pays qui pratiquent une politique indépendante. Il n'y a pas seulement la voie de la France, il y a la voie de l'Inde, il y a la voie de l'Allemagne fédérale, qui a pris à certains égards une attitude voisine de la nôtre. Et puis il y a la voie d'autres pays que l'on entend s'exprimer de manière différente.

La neutralisation à laquelle vous faites allusion serait le fait que la France renonce à son alliance ou dénonce son alliance. Il n'en a jamais été question.

En revanche, ayant une alliance, la France poursuivra une politique indépendante. Et j'ajoute : ce n'est pas la pression ou l'intimidation qui nous fera changer de cap.

la mesure de nos moyens de défense. En 1974, la force de dissuasion française était à même d'utiliser une puissance nucléaire de 20 mégatonnes. Cela représente environ mille fois la bombe d'Hiroshima. Ce n'est satisfaisant ni pour l'esprit ni pour le cœur, mais donne la mesure de l'importance de nos moyens.

En 1974, 20 mégatonnes. En 1980, 75 mégatonnes. En 1985, nous atteindrons 90 mégatonnes : nous avons actuellement la troisième force nucléaire du monde, et elle est reconnue comme telle.

Quels sont les problèmes pour l'avenir de notre défense ?

Que notre dissuasion demeure dissuasive. Il faut à tout instant, sur le plan technique et sur le plan du volume, faire en sorte que notre dissuasion reste dissuasive, puisqu'elle est la sécurité ultime de la France.

Toutes décisions concernant notre défense ont été prises pratiquement jusqu'à l'année 1990 ; mais il faut préparer la sécurité de la France au-delà de 1990. C'est un travail qui est fait par les techniciens, c'est-à-dire par les états-majors, mais sur lequel le gouvernement et moi-même aurons à nous pencher à partir de l'été prochain. J'en rendrai compte, et le gouvernement en rendra compte à l'opinion publique.

A côté de ces forces nucléaires, la France a besoin d'avoir des forces diversifiées, pour faire face à des situations diverses dans le monde. Vous venez de parler de l'Afghanistan ; vous avez parlé de l'Afrique ; vous auriez pu parler de la corne de l'Afrique et des luttes qui y ont opposé l'Ethiopie et la Somalie. Nulle part il n'y a eu l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. En Asie, bien que l'Union soviétique soit une très grande puissance nucléaire, personne n'a évoqué l'usage des armes nucléaires.

Il y a des situations diverses dans le monde : si la France veut garantir les divers aspects de



(Dessin de CHENEZ.)

sa sécurité, la protection de ses départements et territoires d'outre-mer, l'approche de son territoire, celle aussi de ses ravitaillements essentiels, elle doit disposer de forces diversifiées.

PATRICE DUHAMEL. — *Il n'est donc pas question d'aller, par exemple — c'est une idée agitée actuellement — vers le tout nucléaire sur le plan militaire ?*

— Non. Ce que l'on appelle — je ne sais pas si on le propose réellement — le tout nucléaire voudrait dire que la France s'interdirait de traiter un certain nombre de problèmes de sécurité dès lors que ces problèmes ne peuvent pas être couverts par le dispositif nucléaire. C'est le cas, par exemple, pour tous les problèmes de notre approvisionnement, et de tous les conflits dans lesquels l'arme nucléaire n'est pas utilisée.

L'Europe commence à peser davantage

PATRICE DUHAMEL. — *Que manque-t-il, d'après vous, aujourd'hui, à l'Europe pour peser véritablement sur la scène internationale ?*

— Elle commence à peser davantage. Notre objectif, c'est d'effacer les ruines que la guerre a laissées en Europe. Je ne parle pas uniquement des ruines matérielles, qui sont, heureusement, presque toutes effacées. Je parle aussi des ruines politiques que la guerre a infligées à l'Europe en faisant disparaître d'un seul coup une large part de son influence ou de ses moyens d'action.

Il faut reconstituer l'influence de l'Europe dans le monde. Nous ne la reconstituerons pas en entrant dans un engrenage, mais par une coopération politique active. Il est important que nous ayons pu, sur des points essentiels, et notamment dans la recherche d'une solution pour la crise afghane, aboutir à des dispositions communes.

— J'attache une grande importance à la déclaration commune franco-allemande. Elle a marqué, à mon avis, une date dans la réapparition de l'Europe comme centre nouveau d'influence et de décision dans le monde. Malgré les pronostics pessimistes qui avaient été avancés par certains, les dirigeants de l'Allemagne fédérale se sont, pour l'essentiel, tenus aux termes de notre déclaration. Le fait de rendre à l'Europe son influence sur les problèmes du monde intéressait tous nos partenaires. Mais au premier rang de nos partenaires figure l'Allemagne fédérale (...). A propos des difficultés qui existent à l'heure actuelle sur le plan européen, et qui seront évoquées au cours du prochain conseil européen : il y a en effet un certain nombre de dossiers ouverts. La seule chose que je voudrais vous dire ce soir, c'est qu'il n'y a pas de solution concevable si elle n'est pas apportée simultanément à tous ces problèmes. Il y a à la fois, vous le savez, le problème de la fixation des prix agricoles pour la prochaine campagne (...), le dossier du mouton, celui de la pêche. Il y a la demande de la Grande-Bretagne de voir modifier l'accord qu'elle a signé concernant sa contribution au budget de la Communauté européenne. Il n'est pas possible de rechercher une solution à un seul de ces dossiers isolément. Ces dossiers doivent recevoir une solution d'ensemble pour que celle-ci soit acceptable pour la France.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce le moment d'inventer de nouveaux concepts, de nouveaux mécanismes, et est-ce que la France est vraiment en mesure d'y contribuer ?*

— Oui, la France y contribue activement. Tout montre que la France a une voie propre, une voie nationale concernant son action internationale (...). Les tensions dans le monde, ce ne sont pas des disputes de chefs d'Etat. C'est le fait qu'il y a des forces antagonistes. Parmi ces forces antagonistes, il y a certaines nouvelles puissances à qui on ne reconnaît pas le droit qu'elles ont de se manifester ou d'agir.

Il existe également de grandes injustices dans le monde actuel en ce qui concerne la répartition des richesses. C'est pourquoi il me semble que l'initiative diplomatique la plus importante qui ait été prise au cours des dernières années l'a été par la France. C'est celle du dialogue Nord-Sud.

Si vous sortez de notre pays et si vous rencontrez les dirigeants du tiers-monde, il n'y en a pas un qui ne vous parle des perspectives ou des possibilités ouvertes par le dialogue Nord-Sud.

Tout en appartenant à une alliance, la France n'est pas alignée

PATRICE DUHAMEL. — *Est-ce que, dans le cadre de ces nouvelles règles du jeu international, la France a l'intention, comme certains l'ont affirmé, de s'appuyer sur le mouvement des non-alignés ?*

— Non. Ce serait une erreur. La France appartient à une alliance. Tout en appartenant à une alliance, elle n'est pas alignée.

Elle ne peut pas, pour autant, appartenir au mouvement des non-alignés. Elle peut, par contre, considérer l'importance du mouvement des non-alignés. Lors des entretiens avec le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, je n'ai pas du tout cherché à la convaincre de s'aligner... Au contraire, je lui ai dit quelle était l'importance pour le monde qu'il y ait des grands pays non alignés, parce que je pense que c'est un facteur d'équilibre pour le monde et une garantie pour la paix.

L'idée vers laquelle on nous pousse, c'est celle de l'alignement dans le monde à l'intérieur de blocs, en fonction des affinités que nous éprouvons les uns et les autres. C'est une idée très dangereuse pour l'équilibre et pour la paix.

Dans un monde où existe une certaine diversité d'attitudes et de situations, les crises peuvent trouver plus facilement solutions. S'il n'y a que deux blocs, ils sont conduits par la logique de leur force, à un affrontement qu'il est beaucoup plus difficile de dominer (...). Un des rôles essentiels des chefs d'Etat, c'est donc de savoir dominer les crises, c'est-à-dire de savoir trouver des issues pacifiques aux crises.

PATRICE DUHAMEL. — *Le sang-froid en est peut-être une.*

Oui, le sang-froid, mais sans renoncer — et c'est la difficulté — aux principes fondamentaux.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que l'islam est une lame de fond qui a déjà, qui va balayer sur son passage toutes les règles connues jusqu'à présent dans l'équilibre des rapports internationaux ?*

— Non, je ne pense pas. L'islam est la religion pratiquée par un très grand nombre d'hommes dans de larges régions du monde. Il y a un réveil de la foi islamique. C'est un événement important de notre monde que la France constate, observe, qu'elle considère comme parfaitement légitime de la part de ceux qui pratiquent cette foi.

PATRICE DUHAMEL. — *Il y a d'autres foyers de tension, en particulier l'Afrique. Au cours des derniers mois, la France est venue en aide à la Tunisie...*

— Je rectifie tout de suite un point : la France n'est pas du tout intervenue en Tunisie. Elle a simplement prêté des moyens de transport au gouvernement tunisien qui devait régler un problème sur son propre territoire et avait besoin que de telles facilités lui soient données. Mais il n'y a eu aucune action militaire de la France en Tunisie.

Mon objectif, que j'ai exprimé à plusieurs reprises, notamment lorsque je me suis rendu à Athènes, c'est que la Méditerranée soit un lac de paix et de stabilité. La France souhaite que l'ensemble des pays méditerranéens partage cet objectif de paix et de stabilité en Méditerranée.

Vous parlez des autres actions qui ont eu lieu en Afrique. L'illustration la plus frappante a été celle du Shaba : des éléments sont venus de l'extérieur. Le gouvernement zaïrois a fait appel à la solidarité internationale. La France a envoyé une unité de 800 hommes, qui est partie le 19 mai 1978 et qui est rentrée exactement seize jours plus tard.

Si vous comparez les dates à celles de l'Afghanistan par exemple, ceci signifierait que les forces soviétiques se seraient retirées d'Afghanistan depuis le 12 janvier dernier.

Cette intervention s'est faite sans que les forces françaises aient jamais rencontré une hostilité quelconque ou même une réserve de la part de la population ou des autorités locales quelles qu'elles fussent.

En fait, l'intention de la France concernant l'Afrique n'est pas d'exercer un impérialisme. C'est absurde. Si la France avait souhaité exercer un impérialisme, elle aurait conservé ses positions, alors que, par la sagesse de mes prédécesseurs, elle a, au contraire, conduit les Etats à l'indépendance. L'objectif de la France, c'est de faire que ce continent voisin, qui est un continent ami, reste stable et se consacre dans la paix aux tâches de développement. C'est pourquoi la France réagit aux tentatives de déstabilisation de l'Afrique, tentatives qui sont toujours inspirées de l'extérieur.

On a naturellement critiqué certaines de nos actions. Mais je pense à ce que seraient l'état d'esprit, l'angoisse des Français si, un jour, nous avions en face de nous un continent voisin déstabilisé comme on a pu l'observer pour telle ou telle région d'Asie, et quel serait alors, dans l'inquiétude quotidienne des Français, leur regret de la période où la France était capable de contribuer à maintenir la stabilité de l'Afrique.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que la France, dans ce cas, joue le rôle de « cubain » de l'Occident, ou est-ce qu'elle défend des intérêts spécifiques qui pourraient aller jusqu'aux voies du pétrole, donc jusqu'au golfe Persique dont elle pourrait devenir une espèce de gendarme ?*

— Non. Lorsque la France est intervenue, ce n'est pas du tout pour le compte d'autrui comme l'ont fait ceux auxquels vous faites allusion. Elle est intervenue pour aider des pays amis à lutter contre des tentatives de déstabilisation. L'idée de la France était de faire en sorte que ces pays puissent le plus rapidement possible retrouver et assurer eux-mêmes leur stabilité. Concernant la Tunisie, il n'y a plus actuellement aucun moyen de transport ni aucun bâtiment naval au voisinage de ce pays.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que la France a les moyens de sa politique ?*

— Première observation : de tous les pays occidentaux — Etats-Unis, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, — la France est la seule qui ait régulièrement, depuis cinq ans, augmenté la part de ses dépenses militaires à la fois dans son budget et par rapport à sa production intérieure brute.

Entre 1974 — c'est-à-dire pour le budget qui avait été établi avant mon élection — et 1980, la part des dépenses militaires, des dépenses de défense de la France dans la production intérieure brute est passée de 3,37 % à 3,80 %. Les militaires le savent bien.

De tous les pays occidentaux, la France est celui qui s'est imposé l'effort de défense le plus régulier et le plus soutenu. Cela apparaît dans

Il existe un consensus sur l'action indépendante de notre pays

PATRICE DUHAMEL. — *Je crois que chacun constate également que, le parti communiste mis à part, il y a ce que l'on appelle un consensus dans le monde politique ?*

— Il existe, en effet, un consensus. Vous disiez : à l'exception du parti communiste. Je serai plus précis : à l'exception, peut-être, des dirigeants communistes. Car, sans doute, parmi ceux qui votent pour le parti communiste, un certain nombre partagent ce que nous venons de décrire.

Ce consensus porte au fond sur la politique et l'action indépendante de la France, action pour la paix, action de solidarité avec nos partenaires mais avec nos objectifs propres. Je me réjouis que ce consensus existe. Pas pour moi-même, mais parce qu'il renforce la possibilité d'action et l'autorité de la France. Il y a des critiques sur certaines modalités, cela va de soi, mais sur l'analyse et sur la direction essentielle, je considère qu'actuellement une très large fraction de l'opinion publique française et de ses dirigeants approuve l'action qui est conduite.

PATRICE DUHAMEL. — *Vous parliez de l'attitude des dirigeants communistes. Leur attitude vous a surpris, choqué, depuis quelques mois ?*

— Je n'ai pas à commenter l'attitude des dirigeants de quelque parti politique que ce soit (...). Je ne me préoccupe pas de ces questions. Je conduis l'action internationale de la France ; les dirigeants des partis politiques conduisent l'action de leurs partis.

CHRISTINE OCKRENT. — *Aux tensions internationales, s'ajoutent, dans les préoccupations des Français, les problèmes économiques et sociaux.*

— Dans les préoccupations des Français, les préoccupations économiques et sociales rejoignent les préoccupations internationales. Il avait été prévu, aujourd'hui, de ne traiter que les aspects de la situation internationale et de l'action de la France. C'est pourquoi nous évoquerons simplement ces problèmes que je compte traiter au fond au cours de mon prochain entretien.

Il y a, en outre, un débat au Parlement sur des motions de censure qui portent sur ces sujets. Il ne serait pas convenable que le président de la République débatte de ces problèmes à un moment où le Parlement lui-même est en train d'en discuter.

Effectivement, ces événements ont des conséquences tout à fait sérieuses sur le plan économique et social. Elles tiennent essentiellement à deux causes.

— La première, c'est le renchérissement du prix du pétrole, avec tout ce qu'il entraîne. Notre facture pétrolière va représenter, cette année, presque autant que le total de l'impôt sur le revenu payé par les Français. Cet argent allant à l'étranger, c'est comme si les Français payaient l'équivalent de deux fois l'impôt sur le revenu. Ceci est considérable ;

— La seconde, c'est que l'inquiétude internationale est toujours un facteur de difficultés supplémentaires. Elle ralentit l'investissement, rend plus incertaines les décisions économiques, et donc affecte le niveau de l'investissement et celui de l'emploi. Ces conséquences sont sérieuses ; elles doivent donc être prises au sérieux.

Les derniers développements, qu'il s'agisse de la hausse du prix du pétrole ou de la tension internationale depuis la fin du mois de décembre, sont tout à fait récents. Le gouvernement devra donc veiller à faire en sorte que la politique économique en tienne compte.

Dans ces conditions, notre politique économique et sociale en 1980 devra être particulièrement active.

PATRICE DUHAMEL. — *La France s'exprime sur les droits de l'homme. Comment agit-elle ?*

— La France est probablement de tous les pays du monde celui qui a fait le plus en faveur des droits de l'homme.

Quelques exemples : nous avons en France cent cinquante mille réfugiés politiques qui sont les témoins quotidiens de notre action en faveur des droits de l'homme.

La France a accueilli six mille quatre cents réfugiés politiques d'Amérique latine ; nous sommes le premier pays de l'Europe pour l'accueil des réfugiés politiques d'Amérique latine.

Prenez l'Asie du Sud-Est. Nous avons accueilli à l'heure actuelle soixante-quinze mille quatre cents réfugiés d'Indochine, c'est-à-dire trois fois autant que tous les pays européens réunis. Si vous prenez maintenant les cas individuels, nous n'avons pas cessé de faire en sorte que ceux qui sont en prison ou maltraités puissent sortir de leur pays et trouver un accueil dans le nôtre.

Lorsque j'ai été élu président de la République, de nombreux Français étaient prisonniers en Guinée : grâce au rétablissement de nos relations avec le président Sekou Touré, il n'y a plus un Français qui soit prisonnier politique en Guinée. J'ai pu assister il y a quelques jours à la dissolution de l'Association des parents d'internés dans ce pays.

Autre exemple : dans quelques jours, grâce, là aussi, à une action insistante, le dernier Français détenu en Uruguay va rentrer dans notre pays. J'en ai reçu il y a quelques jours l'assurance. Concernant d'autres pays, nous sommes intervenus à chaque occasion et nous avons obtenu des résultats.

CHRISTINE OCKRENT. — *En Argentine aussi ?*

— En Argentine également. Si un jour on établit la liste des cas de droits de l'homme traités et résolus par les dirigeants des pays, je crois pouvoir dire sans risque d'être démenti qu'il apparaîtra que c'est la France qui aura eu le plus grand nombre de résultats.

CHRISTINE OCKRENT. — *Est-ce que la politique étrangère de la France pèse sur le cours des choses ? Quels sont ses handicaps et quels sont ses atouts ?*

— Il faut que les Français sachent que la France a des atouts. Parfois, pour apprécier l'action internationale de la France, ils éprouvent deux difficultés : ils ne perçoivent pas que la France conduit une politique indépendante, ce qui est moins facile, moins simple, moins « noir et blanc » que de conduire une politique d'alignement. Or ce qu'ils veulent, c'est bien précisément que la France conduise une politique indépendante.

La deuxième difficulté est la suivante : est-ce que la France a les moyens au fond, dans le monde actuel, d'influer sur les événements ?

La France en a les moyens. Après plusieurs années d'observation, d'expérience directe, je peux vous le dire, la France en a les moyens.

D'abord parce qu'elle a une tradition d'influence dans le monde. Ceci est dû aux chefs d'Etat qui se sont succédé et au peuple français qui a lancé dans le monde des idées très fortes et dont l'écho vibre toujours.

Aussi parce que nous avons encore les attributs historiques de l'influence :

— nous sommes membre permanent du Conseil de sécurité — nous le présidions au moment des derniers débats ;

— nous sommes parmi les quatre puissances qui veillent au sort de Berlin — où je me suis rendu au mois d'octobre ;

— nous sommes une puissance nucléaire, civile et militaire — la troisième du monde ;

— nous sommes une puissance économique — pas au niveau que j'estime souhaitable car nous avons encore certainement des progrès à accomplir dans ce domaine, — nous sommes le troisième exportateur mondial et donc une puissance capable d'apporter une contribution à la solution des problèmes économiques et sociaux ;

— enfin, nous avons une influence importante en Europe.

Tout ceci fait beaucoup de moyens d'influence. La France a donc la capacité d'agir sur les événements. Et cela me ramène à mon observation du début : la France a la capacité d'agir, elle doit avoir la volonté d'agir, et elle doit agir elle-même. Parce que ce n'est pas la peine d'avoir les moyens si on n'a pas la volonté d'agir, ou si agir consiste uniquement à se rallier ou à soutenir l'action d'autrui.

Il y a une cohésion dans tout ceci. La France a la possibilité de conduire une action internationale, elle doit avoir la volonté de le faire et elle doit la conduire elle-même, suivant ses conceptions, suivant ses intérêts, pour apporter sa propre contribution à la paix et à la sécurité du monde. »

POLITIQUE

L'ENTRETIEN TÉLÉVISÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Défense : les choix de l'été

Le président de la République est resté très discret sur les choix qui devront être arrêtés sous peu en matière de *défense*, se contentant de confirmer que les décisions sur le renouvellement et la modernisation de la force nucléaire de dissuasion doivent être attendues pour l'été prochain. Il s'agit, pour l'essentiel, des réflexions en cours dans les états-majors, de déterminer si des systèmes d'armes nouveaux — et lesquels ou lequel — compléteront avant la fin du siècle le développement, pratiquement assuré de son côté, de la force océanique stratégique composée des sous-marins.

Ce travail est l'un des plus *complexes auquel s'est jamais livré* un gouvernement, parce qu'il lui est nécessaire de tenir compte de considérations radicalement différentes les unes des autres, relevant des *domaines technologiques, industriels*, financiers, militaires, diplomatiques et politiques. D'autant que le chef de l'Etat, rappelant à TF 1 ce qu'il avait déjà expliqué, en juin 1976, à l'*Institut des hautes études de* défense nationale, ne se résout pas à faire des impasses lourdes de conséquences ultérieures, et qu'il tient à maintenir, avec une panoplie *nucléaire propre, des forces* nationales classiques pour la défense des frontières et des lignes extérieures de ravitaillement, l'engagement éventuel en Europe aux côtés des alliés *et pour des interventions ponctuelles* outre-mer.

Les choix de l'été 1980 devraient donc porter la marque personnelle de M. Valéry Giscard d'Estaing et *des chefs militaires* qu'il a distingués — comme c'est sa responsabilité de chef suprême des armées, — puis nommés aux principaux postes de commandement. Car, pour ne prendre que l'exemple cité par le président de la République, le quadruplement de la puissance nucléaire de la France entre 1974 et 1985, s'il est réellement mesurable en ces termes, tire son origine de décisions antérieures à l'élection de M. Giscard d'Estaing à l'Elysée. La longueur du cycle de conception et de production d'un système d'armes nucléaires s'étalant sur une dizaine d'années est, en effet, telle qu'elle interdit désormais à quiconque de s'attribuer totalement, en ce domaine, la paternité d'une série d'initiatives dues à l'entêtement de ses prédécesseurs.

M. Giscard d'Estaing peut se prévaloir d'avoir, malgré les difficultés économiques, maintenu le cap, grâce à une sensible augmentation des *crédits militaires, qui a* autant, sinon plus, profité aux forces classiques. Mais, aujourd'hui, les circonstances veulent qu'il lui revienne la tâche d'être le chef de l'Etat qui, pour les vingt ou trente années à venir, prendra la responsabilité de laisser dépérir la force nucléaire française ou de lui recomposer un visage plus adapté aux menaces prévisibles de l'an 2000.

JACQUES ISNARD.

L'arsenal nucléaire : 75 mégatonnes

En mai 1980, la France disposera *effectivement* d'une puissance nucléaire de l'ordre de 75 mégatonnes, si l'on ne retient pas dans cette évaluation la puissance de l'arsenal tactique (missiles Pluton et avions Mirage-III, Jaguar ou Super-Etendard). Il s'agit d'une estimation globale équivalant à l'énergie de destruction que dégagerait l'explosion d'environ 4 160 bombes d'Hiroshima, mais il faut savoir que le stock mondial est aujourd'hui de 18 000 mégatonnes.

Avec l'entrée en service, en mai prochain, *du cinquième* sous-marin nucléaire *le Tonnant*, toutes ces armes nucléaires des forces stratégiques de dissuasion seront thermonucléaires (à *fusion) et mégatonniques (l'équivalent* de 1 million de tonnes de T.N.T., l'explosif classique de la dernière guerre mondiale), à l'exception des bombes à *fission et kilotonniques* (1 *millier* de tonnes de T.N.T.) des Mirage-IV.

Voici le décompte de ces forces :

1) Trente-sept bombardiers Mirage-IV larguant chacun, une arme de 60 à 70 kilotonnes, soit au total entre 2,2 et 2,5 mégatonnes. Ces avions sont en service jusqu'en 1985 pour la plupart d'entre eux ;

2) Une unité de neuf missiles enfouis dans le plateau d'Albion et équipés, chacun, d'une bombe mégatonnique, soit au total 9 mégatonnes. Une deuxième *unité de la même puissance* sera en service, en 1981-1982, en Haute-Provence ;

3) Quatre sous-marins — *le Tonnant* remplacera *l'Indomptable, qui doit entrer en grand* carénage — capables de lancer, chacun, seize bombes mégatonniques, soit au total 64 mégatonnes.

Avant 1985, date de l'entrée en service d'un sixième sous-marin, *l'Inflexible*, embarquant des missiles à plusieurs têtes nucléaires, ce total des mégatonnes évoluera peu, puisque s'y ajouteront 9 mégatonnes représentant la puissance de la deuxième unité de tir enfouie au plateau d'Albion.

Ni aligné, ni non aligné

(Suite de la première page.)

M. Giscard d'Estaing l'a également réaffirmé : le boycottage des Jeux de Moscou ne constitue certainement pas la bonne solution. Il s'est refusé, en revanche, à critiquer la limitation des livraisons américaines de céréales à l'U.R.S.S., les justifiant par la nécessité de ne pas laisser se créer de « *faiblesse de la part d'une superpuissance, surtout si cette superpuissance est notre alliée* ».

Le but principal du président de la République était manifestement de réaffirmer l'indépendance de la diplomatie française. Il n'y a pas manqué : après l'avertissement à Moscou — « *le mot détente surprend*, a-t-il dit, *car la détente décrit une situation où les relations internationales s'améliorent. A l'heure actuelle, la situation internationale s'est, au contraire, tendue* », — Washington a également été mis en garde : sans vouloir polémiquer avec l'ambassadeur des Etats-Unis en France, qui avait récemment qualifié certaines tendances de la politique française d' « *absurdité neutraliste* », M. Giscard d'Estaing s'est exclamé : « *La France poursuit une politique indépendante. Ce n'est pas la pression ou l'intimidation qui nous fera changer de cap.* »

Dès le début d'une « conversation » soigneusement planifiée, il avait pris soin, il est vrai, d'insister *sur l'appartenance de la France à* l'alliance atlantique. Mais alliance, n'a-t-il cessé de *répéter* pendant cinquante minutes, ne signifie pas alignement, de même que solidarité n'est pas *incompatible* avec indépendance, qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec non-alignement...

Critiquant implicitement certains gaullistes qui avaient fait un rapprochement en sa défaveur entre son attitude dans l'affaire afghane et celle du général de Gaulle qui, dans l'affaire des fusées soviétiques à *Cuba*, avait manifesté son entier soutien à Washington, M. Giscard d'Estaing a affirmé que les deux situations étaient « très différentes ». Sans doute. Mais ne s'agissait-il pas, dans les deux cas, d'une grave violation par l'U.R.S.S. des règles non *écrites de la coexistence ?*

Avec sa brève défense de sa politique africaine, M. Giscard d'Estaing est entré dans le flou : certes, il a eu raison de refuser l'assimilation qu'on lui *proposait* entre les interventions françaises en Afrique — Zaïre, Centrafrique, Tchad, Mauritanie — et le prêt à la Tunisie de deux avions et de deux hélicoptères. Certes, il n'a pas eu tort d'évoquer les interventions extérieures qui sont, souvent, le point de départ de « *tentatives de déstabilisation* » en Afrique. Il n'empêche qu'il a, une fois de plus, totalement escamoté l'affaire de Centrafrique, la plus condamnable des ingérences françaises en Afrique. Il n'est toujours pas question à Bangui de *stabiliser* ou de consolider un quelconque pouvoir ; il n'est question que de substitution de pouvoir, d'exercice du pouvoir par protégés interchangeables, au gré de l'ampleur des scandales et des mécontentements.

Dernier passage troublant de l'intervention présidentielle : les *remarques faites par M. Giscard* d'Estaing sur son attachement aux droits de l'homme. Le président de la République était fondé à citer les efforts réels de la France en faveur des *réfugiés* politiques latino-américains et indochinois. Mais pourquoi tenter de tirer profit d'un devoir élémentaire inscrit dans l'histoire de notre pays et l'esprit de nos institutions ? Fallait-il, d'autre part, se vanter de ce voyage en la Guinée de Sekou Touré, cette légitimation d'un régime plus d'une fois meurtrier, même *si elle a permis d'arracher* quelques Français des prisons guinéennes, toujours bien remplies ? Décidément, personne n'a le droit en cette discipline de se décerner une mention « très bien ».

JACQUES AMALRIC.

Les réactions dans les milieux politiques

M. STASI : une ferme dénonciation.

M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S. : « *Face aux menaces totalitaires, le président de la République a clairement réaffirmé notre fidélité à l'alliance atlantique, garantie de la nécessaire solidarité entre les peuples libres. Le C.D.S. approuve donc la ferme dénonciation par le chef de l'Etat de la situation inacceptable créée par l'invasion de l'Afghanistan ainsi que l'exigence du retrait des troupes soviétiques. Mais il est vrai que la France a aussi un rôle particulier à jouer pour la défense des droits de l'homme et pour la recherche d'un ordre mondial plus juste et plus sûr. Le C.D.S. considère que l'action de la France dans ce domaine ne trouvera sa véritable dimension que si elle s'exerce à travers une meilleure organisation politique de l'Europe.* »

M. JOSPIN : pas de consensus de la part du P.S.

M. Lionel Jospin, membre du secrétariat national du P.S., chargé des relations internationales : « *Il n'y a pas de consensus de la part du parti socialiste sur la politique internationale du président de la République. (...) Les déclarations de M. Valéry Giscard d'Estaing ne sont qu'un plaidoyer adressé à sa classe, à ses amis politiques, dont il sait bien qu'ils sont comme lui, tentés en cette période de tension par le retour à l'atlantisme et au giron des Etats-Unis. Si le président de la République — candidat déguisé — veut être réélu, il doit bien jouer le grand jeu de l'indépendance nationale. M. Giscard d'Estaing a révélé sa position réelle en affirmant que la France n'a pas critiqué les mesures prises par les U.S.A. pour rétablir leur puissance. Et c'est là le fond du problème.* »

M. POPEREN : le parti américain.

M. Claude Poperen, membre du bureau politique du P.C.F. : « *Les efforts du président de la République pour se présenter en défenseur de l'indépendance nationale ne parviennent pas à masquer ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire, sous couvert de l'alliance atlantique, une volonté d'alignement sur l'impérialisme américain, la volonté d'insérer de plus en plus notre politique extérieure au sein de la Communauté européenne, dans laquelle Schmidt joue le rôle de chef de file. Sa conception de la défense des droits de l'homme dans le monde relève du désir de camoufler les responsabilités qui sont les siennes dans de nombreuses interventions militaires en territoire africain. Le président de la République s'est bien gardé, par ailleurs, de se prononcer contre l'implantation de nouvelles fusées américaines en Europe occidentale. Il n'y a là rien qui puisse enthousiasmer les Français, mais rien qui ne puisse déplaire au parti américain reconstitué, dans notre pays, de Lecanuet à François Mitterrand et Michel Rocard.*

» *Enfin, sous le prétexte de ne pas intervenir, à propos des affaires de politique intérieure quand siège l'Assemblée nationale, le président de la République a fait, une fois de plus, une croix sur les difficultés qui assaillent les Français.* »

● M. JEAN DE LIPKOWSKI, secrétaire national du R.P.R. chargé des relations internationales, répond « oui, mais » aux déclarations de M. Giscard d'Estaing. « *Dans une période dramatique, le devoir d'un parti responsable, c'est effectivement de chercher le consensus sur la sécurité de la nation* », a-t-il déclaré, mercredi 27 février, à TF 1, a ajouté : « *La France a, parmi ses atouts, un atout essentiel. Elle a toujours été un pays à message. Avons-nous quelque chose à dire C'est là-dessus que nous sommes restés sur notre faim (...). Le monde actuel est caractérisé par des abus de puissance, un faux désarmement, une fausse solidarité européenne. Disons-le. Et ne faisons pas croire que nous avons progressé dans la protection des droits de l'homme.* »

● M. JEAN-PIERRE FOURCADE, président des clubs Perspectives et Réalités : « *La conception du rôle de la France dans le monde qu'a exposée le président de la République correspond aussi bien à l'attente des pays en voie de développement qu'aux préoccupations de nos partenaires européens. Une fois de plus, Valéry Giscard d'Estaing a apporté la preuve que la diplomatie française, tout en tenant compte de la situation internationale, était conduite d'une main ferme.* »

● M. LECANUET, président de l'U.D.F., estime que les déclarations du président de la République ont « *clarifié la politique de la France* » et que cette politique « *apparaît parfaitement cohérente et à la mesure de notre pays* ». Elle est, dit-il, « *fidèle à l'alliance atlantique, marquée par le développement de nos solidarités et par une volonté de rééquilibrage dans le monde* ».

● M. GEORGES DONNEZ, président-délégué du Mouvement démocrate socialiste (M.D.S.) : « *Le président de la République a enfin clarifié une incertitude qui avait pu naître récemment, quant à l'attitude de la France face à l'agression soviétique en Afghanistan. Les risques encourus par nos démocraties imposent que l'on ne tolère aucune faiblesse face à l'agression des totalitarismes. Le Mouvement des démocrates constate malheureusement, avec angoisse, que l'ensemble des dirigeants de l'actuel parti socialiste, dans un but purement électoraliste, en maintenant leur volonté d'union avec le P.C.F., se font les complices des envahisseurs.* »

● M. DIDIER BARIANI, président du parti radical : « *Le chef de l'Etat a finalement exprimé, avec son habituel talent pédagogique, les contraintes pesant sur la politique d'un pays qui n'est plus le lieu où se forge le destin de l'humanité, mais que son rôle historique, son influence dans certaines parties du monde, conduisent à refuser les schémas les plus réducteurs et à ne pas se faire l'écho anonyme des idées reçues. On est rassuré. On mettra sur le compte des exigences de la fonction présidentielle une certaine réserve dans l'évocation des engagements de la France avec ses partenaires naturels pour se prémunir contre les accidents de parcours et assurer la sécurité du monde libre.* »

● M. ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG, vice-président du M.R.G. : « *Le chef de l'Etat a bien raison de refuser* « la politique de l'estrade », *mais il a bien tort d'accepter la diplomatie du zigzag et du clair-obscur. Notre politique étrangère paraît aujourd'hui molle, timide et hésitante dans un monde dur et dangereux. Parler haut et clair face à tous, c'est particulièrement impératif, évident et nécessaire. Nous en sommes bien loin et notre pays mérite mieux que cette diplomatie de la tisane.* »

● LE GROUPE DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE DU SENAT, réuni mardi 26 février, déclare qu'il « *comprend mal que le gouvernement n'ait pas cru devoir profiter de la session extraordinaire pour informer le Parlement de la position française face à la crise mondiale. Il déplore que, pour la connaître, la représentation nationale en soit réduite à écouter une interview du président de la République par des journalistes, à la télévision* ».

● M. ERIC HINTERMANN, secrétaire général du parti socialiste démocrate : « *En exigeant le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et la liberté pour son peuple de choisir son propre avenir, le président a clarifié la position de notre pays. Au-delà de ces objectifs, le consensus français sera d'autant plus réel que la politique économique et sociale combattra efficacement le chômage et réduira les injustices, d'où la nécessité de regrouper l'ensemble de la gauche démocratique pour en faire une force capable de peser sur les choix nationaux.* »

● Mme HUGUETTE BOUCHARDEAU, secrétaire nationale du P.S.U. : « *Médaille d'or de la croissance des budgets militaires, médaille de bronze de la course à la puissance atomique, notre pays va assurément de l'avant. Les Français ont entendu un président de la République satisfait de ce palmarès leur annoncer, de surcroît, la poursuite de la politique d'intervention en Afrique. Alors que le monde résonne de bruits de bottes et que s'amplifie la course aux armements, c'est sur des choix radicalement différents que devrait s'appuyer une politique visant réellement au désengagement des blocs et au non-alignement. Contre l'engrenage dans lequel nous entraîne la politique de puissance du président de la République, pour stopper la participation de la France à la course aux armements, c'est une véritable résistance à la militarisation que nous entendons aujourd'hui organiser, avec tous ceux qui sont prêts à nous rejoindre.* »

● M. JEAN-MARIE LE PEN, président du Front national (extrême droite) : « *Le costume sur mesure que le président de la République se fait tailler tous les trimestres à la télévision française, lui va bien. Merci. Chef du non-alignement bourgeois, M. Giscard d'Estaing ne pourra cependant faire oublier que ses équivalents dans le monde sont Castro, le communiste orthodoxe, Tito, communiste marginal, Gandhi, une communiste amicale. On comprend mieux que le président de la République ait glissé sur les retombées bénéfiques que pourrait avoir sa politique étrangère sur le plan de l'élection présidentielle. Dieu merci ! Pour nous, le président nous a prédit que la mort de Tito n'aurait aucune conséquence maléfique.* »

● LE PARTI DES FORCES NOUVELLES (P.F.N., extrême droite) : « *Le président de la République a de nouveau condamné l'intervention de l'U.R.S.S. en Afghanistan, mais il a refusé de prendre position sur le boycottage des Jeux olympiques de Moscou. Il a évoqué la nécessité pour l'Europe de se défendre, mais n'a proposé aucun moyen concret. Valéry Giscard d'Estaing a osé rappeler aux Français le mythe de la détente en prétendant que celle-ci avait consolidé la paix dans le monde pendant quinze ans : le président voulait sûrement parler de la paix soviétique avec ses multiples interventions au Vietnam, en Angola, au Cambodge et en Afghanistan. En un mot, Valéry Giscard d'Estaing n'a rien dit qui puisse intéresser les Français.* »

M. COUVE DE MURVILLE : nous avons trop longtemps soutenu Bokassa.

M. Couve de Murville, invité de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, en compagnie de M. Lionel Jospin, secrétaire national du parti socialiste chargé des relations internationales, a déclaré, lundi 25 février : « *Nous avons trop longtemps soutenu le régime de Bokassa. Alors que nous savions ce qui se passait, nous avons été trop complaisants, pour finalement le laisser abattre avec notre aide. La politique de la France doit être la même pour tous les Etats, quel que soit le régime en place. Toutefois, aucun gouvernement ne réalise l'idéal, et il appartient aux parlementaires de dénoncer les bavures.* »

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : continuité.

« *M. Giscard d'Estaing a réussi à donner une image claire et ramassée de l'action diplomatique de la France. Mais, en même temps, il a lancé une vigoureuse contre-attaque en direction de tous ceux qui dans notre pays critiquent cette politique et prônent ouvertement l'alignement de la France sur les Etats-Unis et même pour certains, proches du pouvoir, le retour dans l'OTAN.*

» *...La qualité de l'exposé, sa fermeté et sa précision, qui ont pu lever certaines ambiguïtés, et peut-être surtout la volonté de se placer dans la continuité de la grande politique de la Ve République, domaine réservé du président, ne devraient pas rester sans effet sur l'opinion française et internationale.* »

(SERGE MAFFERT.)

LE MATIN : la mouche du coche.

« *A travers les questions de deux élèves qui ont ses faveurs, Valéry Giscard d'Estaing s'est adressé à la « classe France ». Avec ce goût de la pédagogie qui est le sien, avec ce sens de la solennité adaptée à la période que nous traversons. Et, à l'issue de cet entretien, une seule certitude : il est désormais inutile d'encombrer le petit écran de journalistes qui non seulement n'ont jamais contesté aucun des propos du chef de l'Etat, mais lui ont tendu — consciemment ou inconsciemment — des perches idéales.*

» *Au fond, par des artifices de langage, par l'évocation de « concepts diplomatiques ». Valéry Giscard d'Estaing s'efforce de se donner un rôle. Mais lequel exactement ? On a le sentiment, à l'égard de Washington comme de Moscou, que l'Elysée joue les mouches du coche. Avec pour seul souci d'épater l'opinion, c'est-à-dire l'électeur. C'est de bonne guerre.* »

L'HUMANITE : les bonnes intentions.

« *M. Giscard d'Estaing s'est efforcé de parer sa politique étrangère de toutes les vertus.*

» *Dialectique trop spécieuse pour être convaincante.*

» *Après s'être aligné sur Bonn comme il l'a fait lors de ses derniers entretiens avec Helmut Schmidt, M. Giscard d'Estaing a sans doute ressenti la nécessité de nier son alignement et de rassurer l'opinion. Aussi sa prestation télévisée avait-elle été conçue pour apparaître toute pavée des meilleures intentions.*

» *Autant il est prodigue en bonnes paroles, autant M. Giscard d'Estaing se garde, en réalité, de toute initiative, de toute démarche concrète qui attesterait la sincérité des sentiments pacifiques qu'il affiche.* »

(YVES MOREAU.)

LIBERATION : le « flou » giscardien.

« *Ah, le « flou » giscardien ! Il n'a rien d'artistique, il tient plutôt du mode de raisonnement en d'autres occasions baptisé « hypocrisie ». A supposer qu'une journaliste se distinguant des habituelles carpettes télévisuelles interroge Giscard sur son « flou » : il ne se dégonfle pas et répond que « ce qu'il y a de plus simple, c'est l'alignement ». Un flou chasse l'autre.*

» *Pour le reste, les Français n'auront pas appris grand-chose, sinon qu'ils vivent dans un pays formidable dirigé par un président épatant.* »

(G. D.)

RADIO-FRANCE : un rappel nécessaire.

« *Les grandes lignes qui ne cessent d'orienter la diplomatie de la France, il était nécessaire de les rappeler au moment où la montée des périls semble désorienter les gouvernements amis et fournir l'occasion aux partisans de l'intégrisme atlantique comme à ceux de la déstabilisation de tenter de ressusciter des mœurs que l'on croyait révolues.*

» *Il y a vingt ans, en effet, qu'on n'avait plus entendu un ambassadeur des Etats-Unis en France porter un jugement méprisant sur la politique du pays auprès duquel il est accrédité. Il y a plus de quarante ans aussi que les dirigeants communistes n'osaient plus se réclamer de moyens révolutionnaires pour prendre le pouvoir.*

» *Questionné sur les uns et les autres, le président de la République a refusé de livrer sa pensée. Mais son silence, dicté par la dignité de sa fonction, n'aura pas empêché les Français de tirer les conclusions qui s'imposent.* »

(EDOUARD SABLIER.)

A l'Assemblée de Strasbourg

DES DIVERGENCES ENTRE Mme WEISS ET LE GROUPE DU R.P.R.

Mme Louise Weiss, doyenne de l'Assemblée européenne de Strasbourg, élue sur la liste DIFE, que conduisait M. Jacques Chirac le 10 juin 1979, ne serait pas disposée, selon certaines *rumeurs*, à *se soumettre* à l'engagement moral pris par les membres de cette liste de se démettre de leur mandat au terme d'un an, selon le principe dit du « tourniquet ».

Mme Weiss, que nous avons interrogée mercredi 27 février, nous a assuré tout ignorer de ces rumeurs, ajoutant « no comment » et précisant : « Je suis toujours très reconnaissante à Jacques Chirac pour la totale liberté d'action et d'expression qu'il m'a accordée. Je dois constater que le 16 janvier à Strasbourg, j'ai pris une ferme position pour le boycottage des Jeux olympiques de Moscou, car les droits de l'homme doivent transcender les droits du muscle. Cette attitude n'était pas conforme à celle du groupe auquel j'appartiens, qui souhaitait dissocier la question des Jeux olympiques de celle de l'Afghanistan. »

La profession de foi de la liste DIFE comportait le rappel du principe du mandat tournant. Elle avait été signée par tous les candidats et constituait pour eux un engagement moral mais non juridique. Le problème du remplacement des élus est actuellement à l'étud[e] afin qu'il se réalise par étapes.

Les institutions et la procédure budgétaire

(Suite de la première page.)

Je ne puis évidemment parler au nom de tous ceux qui ont collaboré à la préparation de l'ordonnance. Mais je puis dire comment le directeur du budget interprétait, en 1959, les dispositions qui ont provoqué l'annulation de la loi de finances de 1980...

∴

Le principal objectif de la réforme que le gouvernement avait décidé d'accomplir était l'organisation rationnelle d'un cadre de gestion des finances publiques, en interdisant notamment les décisions multiples et dispersées — d'origine législative ou réglementaire — qui avaient provoqué, dans un passé récent, une sorte de prolifération des charges de l'Etat.

La procédure choisie pour atteindre cet objectif consistait à rassembler toutes les initiatives, toutes les innovations susceptibles d'avoir des répercussions financières dans des projets de lois d'un type particulier — les lois de finances — dont la discussion se fonde obligatoirement sur un examen d'ensemble de politique économique et financière (paragraphe premier de l'article premier de l'ordonnance).

Ce type de « monopole » juridique que l'ordonnance organique institue au profit des lois de finances et cette obligation de définir et de respecter un principe d'équilibre sont d'autant plus importants qu'ils sont presque les seuls éléments de rigueur du nouveau cadre de « bonne gestion ». Les experts de 1959 étaient en effet convaincus qu'il serait inefficace et même dangereux d'enfermer pour plusieurs décennies l'action des pouvoirs publics dans un carcan de mécanismes financiers. Ce qui leur paraissait essentiel était d'amener le gouvernement et le Parlement à prendre clairement leurs responsabilités en examinant conjointement les répercussions des mesures qu'ils décidaient sur la physionomie d'ensemble d'un exercice, dont ils avaient d'abord dessiné les principaux aspects.

En contrepartie de cette impérieuse méthode de travail, ils ont accepté une position qui paraît très libérale lorsqu'on la compare aux traditions budgétaires des précédents régimes. C'est délibérément qu'ils ont parlé en termes généraux d'un *« équilibre économique et financier dont la définition peut varier selon les besoins de la production et de la consommation du pays en écartant la notion rigide et trompeuse d'un équilibre budgétaire et la notion presque absurde d'un équilibre mathématique entre les recettes et les dépenses »*. C'est délibérément qu'ils ont brisé les mécanismes que leurs prédécesseurs avaient essayé de construire pour gager les charges nouvelles par de nouvelles ressources ou par de nouvelles économies. Il n'est pas excessif de dire que, dans leur esprit, la procédure budgétaire de la Ve République devait permettre aux pouvoirs publics de tout faire, à condition de procéder d'abord à une étude systématique de l'incidence des mesures qu'ils proposent, à condition ensuite de n'admettre aucune obscurité, aucun « faux-semblant », aucune dissimulation.

Deux dispositions de l'ordonnance précisent et complètent le principe fondamental posé par le paragraphe premier :

— La première résulte du paragraphe 4 du même article. Elle interdit le vote définitif d'une loi ordinaire aussi longtemps que les charges résultant de celle-ci n'ont pas été prévues par une loi de finances.

— La seconde disposition résulte de l'article 40.

« Vote sur » et « vote de »

C'est l'article 40, victorieusement invoqué par soixante députés socialistes pour obtenir l'annulation du budget qui tient aujourd'hui la vedette. Son texte ne paraît *a priori* ni obscur ni compliqué : *« La seconde partie des lois de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une Assemblée avant le vote de la première partie. »*

Lorsque j'ai pris connaissance des admirables gloses que ce petit texte a inspirées à nos juristes, je me suis senti partagé entre l'étonnement, l'incrédulité et une irrespectueuse envie de rire. M. Foyer me pardonnera si je reste convaincu que — dans la langue française que mes parents et mes maîtres d'école m'ont apprise — les expressions « vote sur » et « vote de » n'ont jamais la même signification (1). A tout le moins, puis-je attester que les rédacteurs de l'ordonnance partageaient cette opinion et agissaient consciemment lorsqu'ils décidaient de remplacer l'expression « vote sur » (qui figurait à l'article 50 - III du décret organique du 19 juin 1956) par l'expression « vote de ».

Dans leur esprit, il ne s'agissait plus seulement de confirmer que l'examen des recettes doit précéder l'examen des dépenses. La première partie n'est d'ailleurs pas un tableau de recettes. Son principal objet consiste à donner au gouvernement les autorisations annuelles dont il ne saurait se passer, et à définir (en recettes et en dépenses) l'équilibre global. Et il ne s'agissait en aucune façon de subordonner la discussion de la seconde partie à l'approbation pure et simple d'une, de plusieurs ou de toutes les dispositions du projet gouvernemental. Ni d'exiger un vote positif sur le « sous-ensemble ». Ni de rétablir la « loi des maxima » moins encore d'attribuer au chiffre des dépenses inscrit dans l'article d'équilibre une valeur immuable, prohibant toute modification des crédits budgétaires susceptible d'avoir d'avoir une incidence sur le total (2). J'ai cru rêver en apprenant ces diverses interprétations !

Il s'agissait simplement d'obtenir que chaque Assemblée, avant d'entreprendre la discussion des crédits adopte un ensemble de dispositions — d'origine gouvernementale ou d'origine parlementaire — qui, si elles sont acceptées par l'autre Assemblée, deviendront « la première partie de la loi de finances » et seront promulguées comme telles. *A contrario*, si cet ensemble ne comprend pas les dispositions essentielles que doit contenir toute loi de finances et qui constituent en quelque sorte la substance de celle-ci, la première partie n'a pas été « votée ».

Il en est évidemment ainsi lorsque l'article qui définit l'équilibre a été rejeté. Existe-t-il d'autres articles « substantiels », demandent les commentateurs ? — Evidemment oui : par exemple, celui qui autorise le recouvrement des impôts. Ne conviendrait-il pas de les énumérer ? C'est exactement ce que fait l'article 31 de l'ordonnance, qui définit avec précision le contenu de la première partie !

Au demeurant, ce n'est pas à la légère que les experts ont suggéré, en 1959, de résoudre les problèmes généraux de politique financière avant d'aborder les problèmes particuliers sur les crédits. D'abord, pour que l'étude détaillée des éléments du train de vie de l'Etat soit dominée par la situation d'ensemble des finances publiques et par la conjoncture économique du pays. Ensuite, pour éviter la tentation bien connue des Assemblées de subordonner le vote des articles fondamentaux de la loi de finances à un accord préalable du gouvernement sur une catégorie de dépenses. Enfin — et surtout — *« pour ne pas prolonger un conflit virtuel entre le gouvernement et sa majorité sur les principes de la politique financière »*. Un tel conflit porte atteinte à l'autorité du pouvoir exécutif. C'est un abcès qui peut empoisonner le débat, et que le premier ministre doit guérir ou opérer dès le début de la session budgétaire. Le climat politique eût sans doute été assaini — à tout le moins amélioré, — si l'article sur l'équilibre avait été voté — ou supposé voté, — dès la fin du mois d'octobre. On pouvait même espérer que la majorité se retrouve six semaines plus tard sur le vote final.

Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi ? Dans ce domaine encore les commentaires des juristes me troublent profondément. A les en croire, après le rejet de l'article d'équilibre, la Constitution n'offrait aucune possibilité d'action. Le premier ministre et le président de l'Assemblée nationale étaient entraînés dans un engrenage infernal. Pour défendre cette thèse, ils écartent d'abord les procédures qui leur paraissent trop « brutales » (telle l'attente du délai prévu par l'article 47 de la Constitution). Ils affirment ensuite que la seule procédure possible consistait à poser la question de confiance (dans la forme de l'article 49) *« sur tous les articles du projet réunis en un seul bloc »*, après avoir demandé une « seconde délibération ». Malheureusement, il fallait pour cela discuter d'abord toute la seconde partie contrairement aux stipulations de la loi organique. En définitive, ils refusent au général en chef qui mène la bataille politique les armes classiques dont ont bénéficié ses prédécesseurs — des précédents régimes, — et ils lui confient seulement une bombe atomique dont le maniement est singulièrement dangereux.

Vivons-nous un roman de Kafka ?

Vingt ans après, avons-nous oublié que le principal souci des rédacteurs de la Constitution était de donner au pouvoir exécutif un arsenal varié d'armes juridiques qui assurent son autorité devant les Assemblées.

Je reconnais que sous sa nouvelle forme et en raison de son caractère solennel, la question de confiance ne peut pas être utilisée aussi souvent qu'elle le fut sous la IVe République, mais la Constitution permet sans aucun restriction de l'invoquer pour obtenir « le vote d'un texte ». Comment certains commentateurs peuvent-ils prétendre qu'en droit public le mot « texte » ne peut désigner que « l'ensemble d'un texte de loi » ? Le langage du droit public a-t-il cessé d'être la langue française ? A tous les échelons de tous les services de l'Etat — je puis en témoigner, — on parle quotidiennement du « texte d'un article », du « texte d'un paragraphe », voire du « texte d'une incidente » et chacun de ces textes peut être l'objet d'un vote distinct.

Les autres armes de procédure jouissent d'une égale souplesse, d'autant qu'on peut employer chacune isolément ou combiner leurs effets. Ainsi le gouvernement a la faculté de demander un vote « bloqué » non seulement sur l'ensemble d'un projet de loi, mais aussi — certains semblent l'ignorer, — sur « une partie du texte en discussion » (art. 44 de la Constitution). Certes, en raison d'une discordance fâcheuse entre la Loi organique et le règlement de l'Assemblée, il ne peut requérir une « seconde délibération » avant que soit achevé l'examen de tous les articles. Mais il obtient pratiquement le même résultat en prenant l'initiative de retirer son projet de loi et de déposer immédiatement un « projet jumeau ». Quels moyens pourrait-on encore imaginer pour lui permettre de dominer les débats et de déjouer les embûches ?

En vérité, toutes ces querelles sur l'exacte signification des procédures prévues par l'ordonnance organique et par la Constitution ne résistent pas à une étude sérieuse. Le seul problème qui subsiste consiste à savoir comment elles ont pu séduire — et tromper — tant d'éminentes personnalités du monde politique et du monde universitaire ?

Un « État de droit »

C'est l'histoire des deux premières décennies de la Ve République qui fournit la solution de ce dernier problème.

Méfiants à l'égard des Assemblées, les constituants de 1959 souhaitaient que les activités des grandes institutions — activités internes et relations mutuelles de collaboration et de contrôle — obéissent désormais à des règles précises. Un sociologue dirait qu'ils ont voulu établir un « Etat de droit », alors que la tradition française ne connaissait guère que des « Etats monarchiques » ou des « Etats parlementaires ». Pour atteindre cet objectif, ils ont construit un mécanisme juridique complexe, fondé non seulement sur des textes constitutionnels mais aussi sur un faisceau de lois organiques (ou d'ordonnances organiques) dont on aurait tort de sous-estimer le rôle.

Or, pendant près de vingt ans, ceratins rouages de la machine ont pratiquement tourné à vide. D'une part, leur intervention ne semblait pas utile, car le premier ministre disposant d'une majorité homogène et stable n'avait nullement besoin de faire appel à des règles de procédure. D'autre part, l'institution qui, sous le nom de Conseil constitutionnel, avait été créée pour sanctionner les infractions ne pouvait intervenir que dans des cas exceptionnels.

Au cours de cette période, la machine mise en route en 1959 paraît trop chargée d'accessoires. On commence à dire que certaines règles — notamment celles de l'ordonnance sur les lois de finances, — sont « désuètes », « impossibles à appliquer ». Les universités les critiquent, en font l'objet de magnifiques travaux d'exégèse. Les Assemblées reviennent peu à peu — d'instinct — aux méthodes de discussion de la IVe République, méthodes plus simples — et qui respectaient « leur souveraineté ».

Le climat change progressivement lorsque la « mini-réforme » de 1974 permet à l'opposition de saisir elle-même le Conseil constitutionnel, puis lorsque les relations entre le gouvernement et sa majorité se détériorent. En décembre 1979, le problème de la validité des procédures créées vingt ans plus tôt ne peut plus être éludé. Il n'est pas douteux, en effet, que la loi de finances de 1980 a été votée dans des conditions de forme irrégulières. Les membres du Conseil — qui, pour la plupart, ont participé à l'étude et à la préparation des textes qui ont fondé la Ve République, — ne peuvent s'y tromper. Leur mission exige qu'ils rétablissent l'interprétation correcte de l'article 40.

Personnellement, j'ai longtemps cru qu'ils souligneraient le vice de forme dans les motifs de leur décision, mais qu'ils éviteraient le « scandale » d'une annulation du budget. Ne pouvaient-ils observer que les circonstances étaient exceptionnelles et reconnaître que « l'esprit de l'ordonnance » avait été respecté — puisque l'examen prématuré de la seconde partie n'avait eu aucune conséquence sur le montant des crédits ?

Sans doute ont-ils estimé qu'il fallait mettre un terme à une évolution qui pouvait devenir dangereuse. Dix-huit mois plus tôt, ils avaient admis — imprudemment à mon avis, — que le paragraphe 4 de l'article premier ne devait pas « porter atteinte aux prérogatives du Parlement ». S'ils confirmaient cette étrange jurisprudence et l'étendaient à l'article 40, que resterait-il du principe fondamental de l'ordonnance organique ? Et où conduirait cette campagne insidieuse menée conjointement par les juristes et par les parlementaires en faveur d'un retour aux anciens usages des Assemblées ? Certains suggéraient déjà que le premier ministre était « moralement tenu » de ne plus utiliser la question de confiance dans la forme prévue par la Constitution !

Pour l'opinion publique, l'annulation de la loi de finances fut un « coup de canon tiré à blanc ! » Pour les intéressés, ce fut un « coup de semonce » qui a rétabli le principe de « l'Etat de droit ».

GILBERT DEVAUX.

(1) Littré : voter, verbe actif : exprimer par son vote son consentement ; voter une loi ; voter le budget.

(2) Au cours des discussions, aucun chiffre ne peut être considéré comme définitif. Eventuellement, la cohérence entre le montant des crédits de la deuxième partie et le total de la première partie est facilement rétablie au cours de « navettes » entre les deux Assemblées.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article où nous évoquions les résultats des dernières élections cantonales (*le Monde* du 23 février, page 8), une très fâcheuse confusion de chiffres nous a fait écrire que, à Bouilly (Aube), le total des voix de gauche par rapport à 1979 a régressé de 15,45 points. En fait, ce total est passé de 50,81 % à 49,33 %, soit une régression de 1,48 point.

POLITIQUE

Certains sénateurs redoutent que les décisions communautaires ne restreignent les ambitions du projet de loi d'orientation agricole

Le Sénat a poursuivi mardi 26 février la discussion du projet de loi d'orientation agricole.

Estimant que « *ce que recherche l'agriculteur, ce n'est plus nécessairement la propriété de la terre mais la disposition de celle-ci comme outil de travail* », M. HENRIET (R.I., Doubs) se déclarerait satisfait du système des G.F.A. (Groupements fonciers agricoles « *s'ils ne recelaient*, dit-il, *un genre de collectivisme* ». M. BOUVIER (Un. cent., Haute-Savoie) demande que « *la correction des handicaps régionaux soit expressément inscrite dans les objectifs de la loi* » et que le conseil supérieur d'orientation agricole prévu ait pouvoir de décision et non de simple consultation.

M. PONCELET (R.P.R., Vosges) déplore que certains pays bafouent la préférence communautaire, situation qu'il attribue au « *laxisme* » de la Commission de Bruxelles dont il demande qu'elle « *prenne en considération* » les objectifs que va définir la loi. Il se prononce en faveur des G.F.A. successoraux et mutualistes et il fait part de ses réserves sur les G.F.A. bancaires, car, dit-il, « *je crains que les terres ne passent dans des mains étrangères* ».

Pour M. SCHWINT (P.S., Doubs), l'objectif de la loi de 1960 concernant la parité en matière de régime social n'a pas été atteint. Ce projet, dit-il, amènera quelques progrès, mais il s'inscrit dans une politique générale de libéralisme très orientée vers la compétitivité.

Traitant de l'achat des terres par les étrangers, M. VALLIN (P.C., Rhône) cite le cas d'un banquier saoudien qui vient d'obtenir l'autorisation d'acquérir 400 hectares dans le Var à un prix double de l'estimation des domaines. Aux yeux de M. BERCHET (Gauche dém., Haute-Marne), la politique agricole commune bute sur l'absence d'une Europe politique. Il note qu'il y a contradiction entre les prix agricoles fixés à Bruxelles et le mouvement des prix industriels dans le système libéral en France.

Après que M. MATHIEU (R.I., Rhône) eut jugé bons les objectifs énoncés dans le projet, bien qu'il n'y soit pas, selon lui, question de l'essentiel, à savoir l'amélioration du revenu agricole, M. VIRAPOULLE (Un. centr., la Réunion) souhaite que la loi « *ambitieuse pour la métropole le soit aussi pour les départements d'outre-mer* ».

M. LENGLET (rattaché administrativement à la Gauche dém., Somme) consacre l'essentiel de son intervention à l'importance des mesures foncières pour l'installation des jeunes exploitants.

Pour M. JANETTI (P.S., Var), la solution au problème foncier ne peut être que régionale. Il juge trop court le délai de dix-huit ans fixé pour les baux de carrière, et il estime que la création de G.F.A. bancaires légalisera une certaine spéculation. Après, M. GARCIA (P.C., Seine-Saint-Denis) qui explique que l'agriculture française est de plus en plus dominée par l'Europe des multinationales, M. GOUTEYRON (R.P.R., Haute-Loire) évoque les « *grandes brèches* » du dispositif communautaire et la nécessité d'une politique globale de la montagne.

M. BOSCARY-MONSSERVIN (R.I.) donne connaissance de l'avis de la commission des finances qui l'a désigné, mardi matin comme rapporteur. Après avoir souscrit aux finalités du texte : développer l'agriculture, améliorer le revenu des agriculteurs, il demande s'il ne serait pas légitime que le Parlement puisse manifester « *sa volonté de voir établir une concordance entre la hausse des consommations intermédiaires — énergétiques notamment — et celle des produits agricoles* ». Il suggère que le conseil supérieur d'orientation agricole puisse donner son avis sur les prix. Il affirme que les agriculteurs ne sauraient accepter que, sous prétexte de les aider, on leur enlève la propriété de leurs terres. Traitant du volet social, il juge que le BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) a pris une telle importance qu'il entrave l'investissement. Le rapporteur poursuit : « *Les aides publiques correspondent à peu près au revenu global de l'agriculture Nous y consentons, à condition que leur attribution soit sélective.* »

Lui répondant, M. MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, réaffirme qu'une amélioration du revenu agricole exige une augmentation des prix d'au moins 8 %. Il n'y a, selon lui, aucune crainte à avoir d'une « *invasion* » de capitaux étrangers par le biais des G.F.A.

Pour M. Jean-Marie GIRAULT (R.I., Calvados), il faut améliorer encore la productivité, compléter l'éventail des productions à l'échelle mondiale, rechercher de nouveaux marchés, et faire de l'agriculture française une agriculture dynamique adoptée aux conditions de l'avenir. M. FRANCOU (Union centr., Bouches-du-Rhône) énumère certaines imprécisions du texte qui lui font redouter qu'elles ne dissimulent des lacunes et finissent par détourner de leur objet « *les généreuses intentions du législateur* ». « *Si cette loi est satisfaisante dans son ensemble*, conclut-il, *elle apparaît encore très perfectible.* »

M. CAILLAVET : le texte privilégie l'économie, mais oublie les hommes.

M. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) considère que le texte « *privilégie l'économie, mais oublie les hommes* ». Après avoir redouté que l'agriculture ne soit encore plus exposée à la mainmise des capitaux étrangers, il soutient le principe du quantum, comme il existe pour le sucre, et réclame la création d'offices, une restructuration du marché des fruits et légumes et une vraie départementalisation pour les problèmes fonciers par la création d'offices départementaux ou intercommunaux.

M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher) insiste sur la nécessité de rendre les parts de G.F.A. aisément cessibles et sur la nécessité de la prise en charge par l'Etat de l'assurance mutuelle. Il regrette que la loi ne dise mot de la protection de la nature.

M. TOURNAN (P.S., Gers) estime qu'il faudrait de profondes modifications de la politique agricole commune pour obtenir « *un reflux, fût-il tout relatif, des villes vers la campagne* », et il précise que cela requiert qu'on « *décorporatise* » la profession agricole et qu'on engage une réforme fiscale hardie.

Selon M. EBERHARD (P.C., Seine-Maritime), le projet n'apporte en rien satisfaction aux revendications des éleveurs concernant des réglementations communautaires plus efficaces et une amélioration immédiate de leur situation. M. CLUZEL (Un. cent., Allier) s'interroge sur la cohérence de la politique du gouvernement en matière d'élevage. Il note que les exploitations sont trop petites, la densité du cheptel trop faible et les actions de prophylaxie trop lentes. Il déplore la dépendance vis-à-vis de l'étranger pour les protéines du soja, la lenteur de la rotation des capitaux et du remembrement, et l'insuffisance des contrats d'élevage pour organiser le marché en aval.

Pour M. PAUL GIROD (gauche dém., Aisne), il y a un « *grand absent* » dans ce texte : « *l'Etat* ». Il remarque : « *L'Etat n'a-t-il pas dû s'engager pour relancer l'exploitation de la forêt ou la construction, ou, plus récemment, le marché financier ?* » Après l'intervention de M. HUBERT MARTIN (R.I., Meurthe-et-Moselle) consacrée à la défense de la production du fromage de qualité, M. GENTON (C.N.I.P., Cher) émet le vœu que les décrets d'application ne dénaturent pas l'esprit du texte qui, ajoute-t-il, ne dit rien sur les possibilités d'harmoniser les objectifs du projet avec orientations communautaires.

M. DAGONIA (P.S., Guadeloupe) fait état de l'inquiétude que suscite le recul de l'agriculture dans les DOM, soulignant à ce propos le décalage entre la mise en œuvre des textes en métropole et outre-mer. Il souhaite une application rapide et sans restriction du projet de loi dans les DOM. Au nom de M. GARGAR (app. P.C., Guadeloupe), M. JARGOT indique que « *les paysans et démocrates guadeloupéens revendiquent une réforme agraire hardie et notamment l'arrêt des lotissements, qu'ils soient autorisés ou sauvages* ».

M. EDOUARD LE JEUNE (Un. cent., Finistère) constate que les lois de 1960 et 1962 ont fait accomplir à l'agriculture française un progrès considérable en donnant à l'exploitation familiale des structures adaptées. Cependant, ajoute-t-il, « *notre agriculture semble être devenue moins compétitive que celle de plusieurs de nos partenaires* ». Après M. DE MONTALEMBERT (R.P.R., Seine-Maritime) qui traite des questions d'enseignement, M. ROUJON (R.I., Lozère) émet le souhait que la priorité initialement reconnue aux régions de montagne n'aille pas en se diluant.

M. PISANI : pour la « flexibilité »

M. PISANI (P.S., Haute-Marne) se demande si le mot « excédents » a encore un sens alors que la Banque mondiale prévoit qu'il y aura six cents à huit cents millions d'hommes souffrant de la faim à la fin du siècle. Pour l'ancien ministre de l'agriculture du général de Gaulle, les importations alimentaires des pays sous-développés seront à leur apogée. Il ajoute que la France sera alors au maximum d'une production destinée à l'exportation, mais que le reflux qui s'en ensuivra oblige à rendre l'agriculture française « *flexible* » pour répondre à ces sautes de conjoncture. Après avoir jugé globalement positif le bilan de la précédente loi d'orientation, il plaide pour une révision de la politique agricole commune qui tienne compte du paramètre énergétique et il expose les propositions faites par les parlementaires européens socialistes français (*le Monde* du 23 février).

Développant la nécessité de la « *flexibilité* » de l'agriculture, il indique qu'elle implique une recherche puissante, et que soit mis fin à l'endettement des agriculteurs, qui leur interdit toute reconversion. Il regrette qu'aucune conséquence fiscale ne découle de l'idée « intéressante », qui distingue la valeur vénale de la valeur de l'exploitation. En conclusion, M. Pisani estime que toutes les ambitions du texte « *ne peuvent se réaliser dans un pays qui fait fi de sa planification* ».

Hostile à la politique du gouvernement, qui vise à réduire la production en établissant des prix insuffisants, en instituant des prélèvements, en condamnant l'élevage ovin, hostile également à la politique préconisée par M. Pisani, qui tend à inscrire l'agriculture française « *dans l'espace unifié européen* » et à résorber des excédents qui pourraient être écoulés sur le marché mondial, M. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) affirme que la République fédérale d'Allemagne est le premier bénéficiaire de la politique agricole commune.

Après avoir relevé que, depuis 1975, les soldes cumulés des échanges agricoles extérieurs français sont négatifs de 19 milliards, l'orateur préconise une augmentation des prix à la production de 12 % à 13 % équivalant au taux de l'inflation. Il met l'accent sur le respect de deux principes : la défense des acquis négociés lors de l'instauration de la politique agricole commune, car ces acquis sont déjà largement entamés, qu'il s'agisse de l'unicité de prix, de la préférence communautaire ou de la solidarité financière ; définition en France et non à l'étranger des orientations de l'agriculture française. « *Nous ne reconnaissons aucun droit aux puissances supranationales qui voudraient nous acculer au renoncement* », déclare-t-il avant d'ajouter : « *Le gouvernement français doit faire jouer, chaque fois qu'il le faut, son veto.* »

M. D'ANDIGNE (R.P.R., Orne) pense que le projet ne prend pas suffisamment en compte la nécessité de maintenir une activité en milieu rural, aussi juge-t-il préférable le dépôt d'un texte législatif relatif à l'aménagement rural à une simple directive réglementaire. M. COLLOMB (non inscr., Rhône) explique qu'il faut substituer à la politique de stockage une politique d'exportation agressive. A ses yeux, les objectifs de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) doivent tendre à une meilleure utilisation des facteurs de production industrielle, au développement des cultures résistant à la sécheresse et à la modernisation des procédés de transformation. A propos de cet organisme qui, selon elle, est menacé de démantèlement, Mme BIDARD (P.C., Seine-Saint-Denis) affirme que le gouvernement veut la privatisation de la recherche malgré l'opposition des chercheurs, soucieux de l'indépendance nationale.

M. LISE (non inscr., Martinique) relève que dans les DOM il ne s'agit même pas de maintenir l'exploitation familiale, mais de la créer. Il demande que le ministre s'engage à publier en 1980 les derniers décrets d'application de la loi d'orientation agricole de 1960.

Pour M. ROBERT (Un. cent., Vienne), les agriculteurs, contrairement aux idées reçues, sont capables d'assumer les plus profonds changements et les plus brusques mutations techniques. Il affirme que la recherche agronomique est le plus sûr moyen de développer l'agriculture française. Après M. LOUVOT (rattaché administrativement R.I., Haute-Saône), qui note que, malgré l'oxygène apporté par le volet foncier du projet, la solidarité nationale devra, pour longtemps encore, jouer en faveur de ceux qui sont les conservateurs de l'espace rural, M. EHLERS (P.C., Nord) juge que l'on fait payer aux Français « *les prix d'une politique privilégiant les cours mondiaux* ». Il constate l'inexistence d'une politique commerciale de la Communauté et il explique que la « *politique délibérée* » du gouvernement consiste à compromettre l'avenir des productions agricoles traditionnelles — comme la betterave — pour précipiter le déclin de l'économie française auquel, déclare-t-il, « *l'impérialisme américain tient tant* ».

La séance est levée, mercredi 27 février, à 0 h. 25. A. Ch.

L'aide économique aux Antilles

LE GOUVERNEMENT ACCORDE UN CRÉDIT DE 5 MILLIONS DE FRANCS AUX PROFESSIONNELS BANANIERS

Le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM a annoncé, mardi 26 février, l'attribution d'un crédit de 5 millions de francs aux organisations professionnelles bananières des départements de Martinique (3 millions de francs) et de Guadeloupe (2 millions de francs) qui avaient été privées de leurs ressources financières habituelles à la suite des cyclones David et Frédéric. « *L'ensemble de la profession bananière est concernée par cette mesure, qu'il s'agisse des adhérents de la Sicabam (Société d'intérêt collectif agricole bananière de la Martinique) et de l'Assobag (Association bananière de la Guadeloupe) ou des organisations de petits planteurs, Union des sociétés d'intérêt collectif agricole (Martinique) et FEDEG (Fédération départementale guadeloupéenne des sociétés d'intérêt collectif agricole)*, précise le cabinet de M. Paul Dijoud. *Le dispositif doit permettre aux organisations professionnelles de faire face aux problèmes conjoncturels qui leur sont posés du fait de l'absence de production pendant sept mois.* »

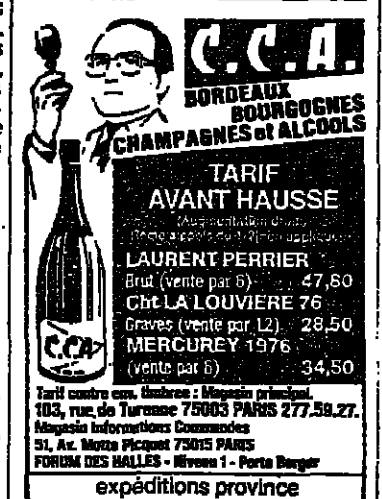
● *M. Paul Dijoud* a été reçu, mardi après-midi 26 février, à l'hôtel Matignon, par M. Raymond Barre, avec lequel il s'est entretenu des différents dossiers concernant les départements et territoires d'outre-mer, et notamment de l'application des mesures prises par le comité interministériel du 12 décembre (*le Monde* du 20 décembre). Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM doit également être reçu par M. Giscard d'Estaing, jeudi matin 28 février, à l'Elysée.

M. PIANTA (U.D.F.) SE DÉMET DE SON MANDAT DE MAIRE DE THONON-LES-BAINS

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Mᵉ Georges Pianta, député U.D.F. de la Haute-Savoie, a remis, mardi 26 février au préfet, sa démission de maire de Thonon-les-Bains. Mᵉ Pianta, qui est âgé de soixante-huit ans, avait annoncé, lors des élections cantonales de mars 1979, auxquelles il ne s'était pas représenté, son intention « d'entamer le processus de désengagement progressif de ses responsabilités publiques » (« le Monde » du 16 janvier 1979).

L'élection du nouveau maire interviendra à la suite d'élections municipales partielles fixées aux 13 et 20 avril prochain et destinées à pourvoir au remplacement de trois adjoints décédés. — C. F.



Les élus du P.C. et du P.S. affirment leur volonté de respecter les accords conclus dans les municipalités d'union

A la suite d'un échange de lettres, les dirigeants de l'Association nationale des élus communistes et républicains (A.N.E.C.R.) et de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (F.N.E.S.R.) se sont rencontrés mardi 26 février au siège de la F.N.E.S.R. pour examiner la situation dans les municipalités d'union de la gauche élues en 1977.

Le communiqué commun publié à l'issue de cet échange de vues indique notamment :

« *La discussion a permis de faire le constat des conséquences néfastes de la politique du pouvoir, contraire aux intérêts de la population et des collectivités locales.*

» *Les deux délégations favoriseront les convergences au sein des conseils municipaux, les mettant en mesure de répondre aux besoins de la population tout en limitant l'accroissement de la pression fiscale ; pour y parvenir, elles conviennent de lutter contre le pouvoir giscardien pour arracher les moyens financiers nécessaires, défendre et élargir les libertés communales.*

» *Il s'agit en même temps, pour préserver et améliorer la collaboration entre les élus communistes et socialistes, de respecter, partout, l'accord national du 28 juin 1976 et les accords locaux de 1977* »

M. Marcel Rosette, sénateur du Val-de-Marne, a indiqué, au nom de l'A.N.E.C.R. : « *La délégation des élus communistes est allée à cette rencontre avec le souci de la franchise et de la clarté en faisant preuve d'une volonté unitaire et constructive. Dans sa déclaration liminaire, la délégation des élus socialistes a voulu masquer l'entière responsabilité du parti socialiste dans la rupture de l'union de la gauche sur le programme commun et s'est livrée à une violente attaque anticommuniste, alors que dans les faits les positions du P.S. convergent de plus en plus avec celles de la droite. La délégation des élus communistes, tout en protestant contre une telle attitude, s'en est tenue aux questions posées dans les municipalités d'union de la gauche.* »

Ouvrant la réunion, M. Hubert Dubedout, député, maire de Grenoble, qui avait pris l'initiative de proposer cette rencontre, le 24 janvier dernier, avait notamment déclaré, au nom de la F.N.E.S.R., qu'il préside : « *Il ne nous paraît pas convenable qu'au débat au sein des commissions et assemblées municipales des élus préfèrent l'agitation démagogique sur le terrain et le refus de la solidarité de gestion au moment du vote du budget, quitte à protester lorsque cette attitude entraîne le retrait de délégations. (...)*

» *Majoritaires dans quarante conseils généraux et dans un grand nombre de villes et de communes, les élus de gauche doivent pouvoir conduire à terme leur mandat dans le respect des engagements pris lors des élections.*

» *Les objectifs politiques ont été définis. Nous devons nous y tenir.* »

La majorité du P.S. reste décidée à contrarier une candidature de M. Rocard

M. François Mitterrand aura sans doute l'occasion de répondre aux propos de répondre à M. Michel Rocard à Antenne 2 dès vendredi soir 29 février. Le premier secrétaire du P.S. sera à cette date l'invité du « Forum » de Radio-Monte-Carlo.

Sans attendre cette intervention, plusieurs personnalités appartenant à la majorité du P.S. ont indiqué que, tout le moins, ils ne laisseraient pas le champ libre au député des Yvelines.

L'intervention de M. Rocard, lundi soir 25 février, à l'émission « Cartes sur table », soulève deux questions : l'une de procédure, l'autre de fond. Dans l'attente de nouvelles déclarations de M. Mitterrand, les responsables de la majorité du parti mettent plus volontiers l'accent sur la première, qui tient au mode de désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981.

C'est ainsi que les proches du premier secrétaire réaffirment qu'il ne se passera rien « *avant la fin de l'année* », comme cela avait été décidé à Alfortville ; d'aucuns considèrent d'ailleurs que M. Mitterrand ne prendra sa décision qu'au début de 1981.

En fait, les amis de M. Mitterrand craignent que le soutien d'une majorité d'élus du parti, que recherche M. Rocard, n'aboutisse à un consensus qui s'imposerait alors au parti. C'est pourquoi ils insistent sur la nécessité de respecter un processus qui privilégie les militants plutôt que les responsables du P.S. S'il n'y a qu'un candidat, il n'y aura guère de difficultés, disent-ils en substance, d'autant que, dans leur esprit, ce candidat unique ne peut être que M. Mitterrand. S'il y a deux candidats, ajoutent-ils, ils devront se présenter devant l'ensemble des militants au cours du congrès convoqué à cet effet.

Les responsables de la majorité du parti restent pour le moment convaincus de la nécessité d'opposer l'un des leurs au député des Yvelines si M. Mitterrand devait renoncer. L'un des courants de cette majorité, le CERES, n'entend pas composer avec M. Rocard. M. Georges Sarre a précisé dès mardi, au micro de France-Inter, que M. Rocard « *divisait le parti* » et qu'« *il ne peut pas être le candidat du CERES* », ajoutant aussitôt que « *si M. Rocard est candidat, il y aura d'autres candidats* ».

De son côté, M. Mauroy ne partage guère cette analyse. Le maire de Lille a, en effet, toujours plaidé, souvent à contre-courant de ses propres partisans, pour le réalisme. Il s'agissait pour lui de prendre acte de la volonté de M. Mitterrand d'être candidat. Sans doute se rallierait-il à une telle candidature au nom de l'unité du parti. Mais M. Mauroy n'a pas non plus accepté de se prêter à un rapprochement avec la majorité, qui isolerait le député des Yvelines. De plus, il a trouvé dans les propos de M. Rocard à Antenne 2 autant de motifs de satisfaction.

« *Cette émission confirme que plusieurs hommes dans ce parti ont une dimension présidentielle* », confie-t-il mercredi au *Quotidien de Paris*. Il ajoute : « *Michel Rocard a compris que le rassemblement des électeurs de gauche passe d'abord par l'exigence d'un socialisme de liberté. (...) Il y a ajouté la dimension de la décentralisation qui est la marque plus particulière de notre sensibilité commune.* »

Quant à M. Mitterrand, il n'a guère apprécié les hommages rendus à son rôle historique ; sans doute les a-t-il interprétés comme autant d'invitations à considérer que ce rôle est achevé. De même, il ne souscrit pas à la distinction faite par M. Rocard entre les deux « colorations » du socialisme, du moins lorsque cette distinction conduit à le ranger dans le camp de ceux qui privilégient le poids de l'appareil d'Etat.

Le gouvernement homogène

Mais plutôt que d'aborder ces questions, M. Mitterrand devrait avoir l'occasion, au micro de R.M.C., de préciser ses vues sur l'hypothèse d'un gouvernement homogène, évoquée par lui-même dans une interview à *France-Soir* (*le Monde* des 22 et 23 février). Il s'agit là du problème de fond soulevé également par M. Rocard, sur lequel la minorité est soudée, mais qui divise la majorité du parti.

Pour M. Sarre et le CERES, en tout cas, « *M. Rocard propose à la gauche une route de l'échec déjà explorée par d'autres* ». M. Sarre fait allusion, dans une interview publiée mercredi dans *le Matin*, à la « *débâcle de la gauche en 1969* ».

Ce soupçon qui continue de peser sur la volonté de M. Rocard de recourir un jour à une solution de type « *troisième force* », a été pourtant récusé par le principal intéressé. ce soupçon est volontairement alimenté par la réaction de M. Guy Gennesseau. Le vice-président du parti radical a, en effet, souligné que M. Rocard « *a défini les contours d'une autre gauche, cette autre gauche que le parti radical s'efforce de constituer* ».

Quant au souhait de M. Rocard de voir d'autres courants de la gauche rejoindre les options d'un candidat socialiste, elles sont, pour le moment, diversement accueillies. Ainsi M. Victor Leduc, membre du secrétariat national du P.S.U., souligne, dans le *Quotidien de Paris*, qu'« *un projet de gouvernement socialiste, homogène ou non, est parfaitement illusoire* ». De même le Mouvement d'écologie politique (MEP) reproche au député des Yvelines de « *rester fidèle au mode de développement productiviste...* » et de « *ne pas remettre en cause le développement de la force de frappe et de l'industrie nucléaire civile* ». En revanche, M. Michel Crépeau, président du M.R.G., laisse entendre dans une interview à l'A.C.P. qu'une candidature Rocard peut constituer « *un fait nouveau* » positif pour la gauche. M. Crépeau a précisé : « *A la condition que Michel Rocard se présente, non comme le candidat du seul P.S., mais comme l'expression d'une politique très différente de celle qui est proposée.* »

Le débat sur l'hypothèse d'un gouvernement homogène devrait, en tout cas, occuper une partie importante des débats du comité directeur qui se réunit samedi 1ᵉʳ mars. — J.-M. C.

● *Mme Hélène Luc*, sénateur (P.C.), vice-présidente du conseil général du Val-de-Marne, obtiendra un visa d'entrée pour les Etats-Unis, précise l'ambassade de ce pays. Le visa avait été initialement refusé, mais cette première décision a été rapportée après un entretien entre Mme Luc et un responsable du consulat, suivant la procédure du département américain de la justice. M. Michel Germa, président (P.C.) du conseil général du Val-de-Marne, avait protesté auprès du ministre des affaires étrangères contre cette première mesure.



Le Monde

société

AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Une affaire Spaggiari ?

L'« affaire Spaggiari » n'était pas ce qu'on a cru — du moins ce qu'on nous a dit avec une belle constance, notamment du côté de la police, *depuis plus* de trois ans. M. Honoré Gévaudan, directeur adjoint de la police judiciaire, l'a expliqué le 26 février aux « Dossiers de l'écran » sur Antenne 2 : ce ne fut qu'une vulgaire affaire de voleurs et de gendarmes. On a cru comprendre donc que le « casse » de la Société générale de Nice, en juillet 1976, était à la portée du premier venu et que c'était miracle qu'aucun voyou de bas étage n'ait eu l'idée, avant Albert Spaggiari, de passer par les égouts de la ville pour pénétrer le plus tranquillement du monde dans une salle de coffres, après avoir, pendant plusieurs semaines, creusé de ses mains un tunnel de six mètres de long, boisé, tapissé et ventilé.

Pourtant, le petit peuple, incrédule, continue de s'interroger : le financement de l'opération, son organisation même, ne révèlent-ils pas un coup rigoureusement monté ? Par la suite, l'évasion du « cerveau », et le fait que la quasi-totalité des égoutiers aient échappé à la police, ou au moins à la justice, n'indiquent-ils pas que ces hommes ont pu bénéficier de certaines informations, voire de couvertures ? Pour M. Gévaudan, les téléspectateurs ont décidément beaucoup trop d'imagination : *Spaggiari n'avait pas de relations dans la police et les « amis puissants » qu'on lui prête en d'autres milieux ne sont que légende.*

Alors faut-il invoquer — ce que personne ne fit lors du débat — l'inexplicable légèreté de la police qui, des semaines durant, négligea plusieurs « tuyaux » recueillis par la gendarmerie et qui devaient se révéler capitaux pour la *suite de l'enquête. Et celui, aussi, de* la C.I.A., à laquelle le photographe niçois était allé proposer ses services en citant Nice dans ses références ? Faut-il trouver normal d'exaucer le souhait de Spaggiari de ne passer des aveux que devant *« quelqu'un d'important du ministère de l'intérieur »*, le secret de la procédure dût-il en souffrir ? Le marchandage s'arrêta-t-il là ou bien faut-il croire ceux qui ont entendu Spaggiari citer le nom d'un personnage influent du cabinet du ministre de l'intérieur de l'époque et exiger la présence à Nice, comme témoin de ses aveux, d'un de ses amis de l'O.A.S. reconverti aux affaires, et accessoirement organisateur de services d'ordre électoraux ?

Des armes...

Enfin, il y a eu les armes, le stock d'armes légères et d'explosifs découvert dans la ferme de Spaggiari à Bezaudun. Leur existence fut d'abord tenue secrète pendant plus de six mois — on attendit même trois semaines avant de les faire expertiser, — et aujourd'hui on nous dit qu'avec ces P-38, ces pistolets mitrailleurs, ces grenades, ces cartouches, ces mitrailleuses et ces pains de dynamite, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. *Mais la disjonction de* ce dossier de celui du cambriolage de Nice peut-elle s'expliquer par la seule raison des compétences territoriales de tribunaux différents, alors qu'on sait bien maintenant — l'affaire de Ramatuelle l'a montré — que les changements de juridiction existent ? A moins, évidemment, que, dans l'esprit de Spaggiari, ces armes aient représenté bien davantage que l'or et les bijoux de la banque niçoise ?...

Un participant au débat l'a suggéré ; il ne fut guère entendu. On expliqua même que, en définitive, ces armes n'auraient servi à rien. Des mobiles politiques, Spaggiari ? Ceux qui l'ont approché en doutent. Sa femme ne sait rien de ses activités passées. Son avocat consent à rompre le secret professionnel pour nous dire qu'il n'était pas de droite — mais pas davantage au parti communiste. Bref, trois heures de débat pour aboutir à une conclusion évidente : il n'y a pas d'affaire Spaggiari.

JAMES SARAZIN.

LA FERMETURE D'UN FOYER POUR IMMIGRÉS A HAYANGE (MOSELLE)

M. Bidalou, juge récusé

Hayange (Moselle). — Désignée par M. Jean Lilti, président du tribunal de grande instance de Thionville (Moselle), Mlle Françoise Carrier, magistrat à Thionville, a tenu audience mardi 26 février au tribunal d'instance d'Hayange dans l'affaire qui oppose la Sonacotra aux immigrés expulsés du foyer d'Hayange-Marspich après une grève des loyers de plus d'un an. Mlle Carrier s'est déclarée

De notre envoyée spéciale

incompétente pour répondre aux demandes de Mᵉ Jacques Vergès, avocat des immigrés, et l'audience a été renvoyée à *huitaine*.

C'est le dernier épisode d'une bataille de procédure qui oppose depuis plusieurs mois la Sonacotra à M. Jacques Bidalou, juge d'instance à Hayange. Sur demande de la Sonacotra, M. Bidalou avait été récusé le 7 février (« le Monde » du 9 février) par la cour d'appel de Metz qui avait chargé M. Lilti de désigner un remplaçant. M. Lilti ayant décidé de siéger lui-même le 25 février, il avait été immédiatement récusé par Mᵉ Vergès pour avoir déjà rendu des ordonnances dans cette affaire.

Ce qu'à Hayange on avait pompeusement baptisé Maison des jeunes et de la culture (M.J.C.) est un bâtiment en éléments préfabriqués, coincé, en contrebas, entre un immeuble de plusieurs étages et une rue. C'est ce local inutilisé que la municipalité de la ville a mis à la disposition des immigrés après leur expulsion. Depuis plus de quatre mois, une trentaine d'hommes vivent dans une pièce unique où l'on n'a pu placer que vingt-trois lits. Faisant les trois huit, ils utilisent les lits à tour de rôle. Ils ont à leur disposition des toilettes, un seul lavabo et deux cuisinières à gaz.

Après leur expulsion, le 6 novembre 1979, ils avaient demandé au juge d'instance d'Hayange de statuer en référé sur leur affaire et c'est ainsi qu'a commencé la bataille judiciaire qui a opposé ce magistrat, M. Bidalou, à la Sonacotra (*le Monde* du 26 décembre 1979). La conclusion provisoire en a été la « prise à partie » (1) mardi 19 février de M. Bidalou par la Sonacotra (*le Monde* du 21 février). Désormais celui-ci ne peut plus statuer dans cette affaire et devra s'expliquer, le 26 mars, devant la cour d'appel de Metz.

M. Bidalou avait ordonné à plusieurs reprises la réintégration des immigrés dans leur foyer. Sur appel de la Sonacotra, ses ordonnances ont été annulées par la cour d'appel de Metz, *« sauf trois d'entre elles,* précise-t-il, *qui sont donc exécutoires. Alors les immigrés devraient pouvoir rentrer à Marspich. »* « *C'est faux*, explique-t-on à la cour d'appel de Metz, *car sur demande de la Sonacotra le tribunal de grande instance de Thionville a décidé d'interdire à toute personne l'accès du foyer pour l'instant.* »

De plus, la cour accuse M. Bidalou d'avoir *« violé la règle du double degré de juridiction, règle fondamentale du droit judiciaire français »*, en continuant de statuer en dépit de l'annulation de précédentes décisions. C'est pourquoi elle a prononcé le 7 février sa récusation.

« Il nous a expliqué nos droits »

Pour les immigrés, les subtilités de la procédure pèsent moins que la confiance qu'ils ont en « leur » juge. *« Lui seul nous a traités en citoyens comme les autres,* disent-ils. *Lui seul nous a expliqué que nous avions des droits. »* Ils estiment que la Sonacotra n'est pas prête, elle, à leur reconnaître ces droits.

« On était pourtant parvenu à un accord le 22 novembre, indique M. Pierre Ducrocq, directeur de région à la Sonacotra ; *le représentant des résidents du foyer, M. Amar Bennour, était présent et approuvait. Et puis ça n'a pas marché. »*

L'accord en question prévoyait le relogement des résidents dans un foyer d'une ville voisine, Florange, puis leur réintégration à Hayange, après rénovation du foyer. Les frais de justice (10 000 F par personne actuellement) ne devaient pas leur être réclamés. Le paiement des arriérés — la grève des loyers avait duré plus d'un an — devait être étalé dans le temps et négociable pour les cas sociaux. Des accords individuels devaient enfin être conclus entre la Sonacotra et chaque résident.

« Ces contrats individuels », explique M. Jean-Pierre Hun, membre du comité de soutien aux immigrés, *« ils les ont refusés. Ils ne leur donnaient pas l'assurance d'être maintenus dans le nouveau foyer. On pouvait très bien au bout d'un mois les mettre dehors. » « De plus,* ajoute-t-il, *on sait comment ces contrats de résidence ont été imposés à la plupart des occupants des foyers en lutte, comment ils préfigurent l'application du projet de loi d'Ornano* (2) *adopté à l'automne dernier, qui lui-même rejoint les projets Stoléru et Bonnet »* (*le Monde* du 12 décembre 1979).

Saïd, Ahmed, Amar et tous leurs camarades craignent de devoir quitter Hayange. Tous habitaient depuis fort longtemps au foyer de Marspich ; certains montrent des cartes de résident vieilles de vingt ans. *« Moi je suis un des locataires récents,* dit Saïd, *et c'est bien ma seizième année ici. »* Ils se demandent si, une fois rénové, le foyer ne sera pas *réservé* à d'autres, par exemple aux ouvriers du chantier de la centrale nucléaire voisine de Cattenom. Ils affirment n'avoir *« aucune raison de faire confiance à la Sonacotra »*.

Quand ils ont entamé une grève des loyers, en 1978, parce qu'ils estimaient payer trop cher pour des chambres sordides de 4 mètres carrés séparées par de minces cloisons, ils souhaitaient négocier immédiatement. *« La Sonacotra a laissé au contraire pourrir la situation,* disent-ils, *elle a préféré le recours à la justice, qui coûtait très cher, puis elle nous a expulsés en jetant nos affaires par les fenêtres un jour où il pleuvait très fort, et maintenant elle veut nous reloger dans une autre commune et nous demander de payer tous les arriérés de loyer. »*

Appuyés, outre leur comité de soutien, par les fédérations socialiste et communiste de Moselle et par la majorité du conseil municipal d'Hayange, les immigrés ont ainsi « tenu bon » face à la Sonacotra. Partis et municipalités se prononcent désormais pour une reprise des négociations en vue d'obtenir *« des contrats individuels donnant aux résidents toutes les garanties nécessaires »*. Selon M. Yves Jambel, maire (P.S.) d'Hayange, le temps presse car leurs conditions d'hébergement précaires et dangereuses ne sauraient se prolonger. *« La nuit, si j'entends une voiture de pompiers,* ajoute M. Raymond Gatti, l'un des adjoints au maire (P.C.), *je me dis : ça y est, c'est le feu à la M.J.C. »*

Dans cette affaire inextricable, les positions, clairement affirmées, sont si divergentes que la situation risque de ne pas pouvoir se débloquer. La Sonacotra veut revenir à l'accord du 22 novembre et semble peu désireuse de le modifier. Son directeur régional estime, en outre, qu'on a dit *« bien des choses fausses, en général, sur la Sonacotra depuis quelques années. Cet organisme fait une œuvre humanitaire, ses employés sont des travailleurs sociaux qui ont un grand amour pour les immigrés »*. Il nie en bloc *« tout ce qui a été dit sur les gérants de foyer »*, leur pouvoir discrétionnaire, leur prévention à l'égard des immigrés. *« Il n'y a jamais eu de racistes à la Sonacotra »*, conclut M. Ducrocq.

M. Bidalou et Mᵉ Vergès cherchent, eux, les moyens de continuer la lutte sur les terrains judiciaire et politique. Mᵉ Vergès a annoncé son intention de porter l'affaire à la connaissance du Parlement européen.

Les représentants des partis de gauche paraissent pressés d'aboutir à un accord. *« Dans plusieurs foyers, dont celui de Nanterre, il a été prouvé,* estime M. Gatti, *que la négociation pouvait être bien menée et se conclure de manière favorable pour les immigrés. »*

Les travailleurs immigrés, ballottés de décisions de justice favorables en annulations en appel, de négociations en refus et contre-propositions, semblent parfois être l'enjeu d'un combat qui les dépasse. *« Otages de tout le monde »*, affirment certains Hayangeois, ils attendent de connaître leur sort, dans des conditions de plus en plus difficiles et dangereuses.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) La « prise à partie » permet de mettre en cause la responsabilité personnelle d'un magistrat. Selon l'article 505 du code de procédure civile, les juges peuvent être « pris à partie » *« s'il y a dol, fraude, concussion ou faute lourde professionnelle (...) soit dans le cours de l'instruction soit lors des jugements; si la prise à partie est expressément prononcée par la loi ; si la loi déclare les juges responsables à peine de dommages-intérêts ; s'il y a déni de justice »*. Dans l'affaire d'Hayange cette procédure a pour effet de dessaisir M. Bidalou de l'affaire Sonacotra. Elle pourrait avoir pour conséquence d'obliger l'Etat à verser des dommages-intérêts à cette société.

(2) Le gouvernement a adopté, le 19 septembre 1979, un projet de loi « portant création d'un contrat de résident » concernant les personnes âgées, les jeunes travailleurs et les locataires des foyers d'immigrés. Ce projet était inspiré directement, pour les travailleurs étrangers, des recommandations de la commission Delmon mise en place par M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation.

Les poursuites du MRAP contre le professeur Maurer

« Je suis raciste »

Le professeur Pierre Maurer ne renie rien. Au contraire, il persiste quand M. Joseph Zakine, président de la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, lui demande, le 26 février, de confirmer les propos qu'il a tenus le 26 mars 1979 devant les étudiants de la faculté de médecine Cochin-Port-Royal, à Paris, dont il était le doyen (*le Monde* du 28 mars 1979).

Les étudiants étaient en grève depuis quelques jours. M. Maurer était venu dans un amphithéâtre pour les persuader de reprendre le travail. C'est alors qu'apostrophé par des participants sur son passé il a prononcé les paroles qui lui sont reprochées par le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), partie civile : *« Pourquoi est-ce grave d'être nazi ? Je ne vois pas en quoi vous pourriez être choqués. (...) Vous connaissez mal la politique, car les fascistes et les nazis ne sont pas des hommes de droite. (...) Je dis et je répète que ce qui m'intéresse, c'est l'élite. (...) Je suis raciste, mais il faut donner à ce terme le sens d'élitisme. (...) Quand je dis que je suis raciste, je veux dire que je suis pour l'élite, pour le petit nombre. »*

Très raide dans son costume sombre, le visage poupin, apparemment impassible, le professeur Maurer n'a rien à *« retirer »* de cette profession de foi, même si, dit-il, *« j'étais très énervé »*. Il l'était, à entendre le professeur Alexandre Minkovski, un de ses collègues, appelé par les étudiants, et qui ne l'a pas trouvé *« dans son état normal »*. La désorganisation du service, les tâches écrasantes du professeur Maurer, comme enseignant et chirurgien, justifiaient-elles cette attitude ?

Attitude provocatrice ou conviction intime

Le professeur Minkovski, *« juif et résistant »*, ne l'admet pas, qui, devant les étudiants, a aussitôt demandé à son collègue de démissionner.

Attitude provocatrice ou conviction intime, le professeur Maurer reste fidèle à son passé. Engagé dans les Waffen SS de la division Charlemagne, qui combattait sur le front russe, il fut le seul de sa conférence d'externat à ne pas rejoindre le maquis, a raconté le professeur Paul Milliez, qui l'eut comme étudiant. Il aurait pu dénoncer ses camarades, il ne l'a pas fait. C'est ce qui poussa, à la libération, le professeur Milliez à demander, malgré ses réserves, sa mise en liberté. Il avait passé un an et demi en prison avant de bénéficier d'un non-lieu.

On ne peut pas condamner quelqu'un pour ses opinions, ont dit ses défenseurs. Car, dans la vie courante, le professeur Maurer, éminent chirurgien, administrateur compétent, est un homme charmant et serviable, le contraire du fasciste sous les traits duquel on voudrait le dépeindre. Un de ses étudiants, originaire de la Martinique et disciple de l'Eglise universelle de Dieu, s'est félicité de la compréhension qu'il lui a manifestée quand il lui a expliqué que sa religion l'obligeait à respecter le samedi la fête juive du sabbat. Sa secrétaire, une Guadeloupéenne, citée elle aussi comme témoin, ne l'a jamais entendu proférer de propos racistes, pas davantage qu'une de ses collègues anesthésiste, de confession israélite, qui n'est pas loin, comme cet autre collègue originaire du Vietnam, de le considérer comme un père.

Il n'empêche, le démon du nazisme rôde encore, comme l'a expliqué Mme Marie-José Chombart de Lauwe, maître de recherches au C.N.R.S., et dont le professeur Maurer a écouté le témoignage de rescapée des camps de la mort les yeux mi-clos, avec la même impassibilité. Le lendemain de ses déclarations, une bombe éclatait dans un foyer d'étudiants israélites, rue Médicis, à Paris, faisant trente-trois blessés. D'autres attentats eurent lieu quelque temps plus tard au *Monde*, au *Matin de Paris*, et contre un autre foyer israélite, dans le seizième arrondissement revendiqués par Ligue des combattants français contre l'occupation juive. Leurs auteurs ne furent jamais démasqués.

Le jugement sera rendu le 25 mars.

BERTRAND LE GENDRE.

DROITS DE L'HOMME ET HOMOSEXUALITÉ

Genève (Nations unies) (A.F.P.). — Le délégué néerlandais à la commission des droits de l'homme, M. Van Der Stoel, s'est élevé, lundi 25 février, à Genève, contre la discrimination des Etats-Unis à l'encontre des homosexuels.

Intervenant dans le débat sur *« les mesures à prendre contre l'incitation à la discrimination raciale ou toute autre forme de haine d'un groupe »*, M. Van Der Stoel, qui fut longtemps ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, déclara que les mesures réglant l'immigration aux Etats-Unis assimilaient *l'homosexualité à une maladie* mentale et que c'était là une assertion violant les droits de l'homme qui avait *« choqué au plus haut point l'opinion publique néerlandaise »*.

Le délégué américain, M. Sheetack, qui n'a pas contesté la véracité des faits exposés par le délégué néerlandais, répondit que les Etats-Unis avaient fait de grands progrès dans la lutte contre toute discrimination.

JUSTICE

Une information est ouverte après la mort du président des commissaires-priseurs d'Ile-de-France

Me Paul Martin, 66 ans, titulaire à Versailles depuis 1958 de la seconde charge française de commissaire-priseur, se sentait-il menacé au point de s'attacher les services d'un détective privé, lorsqu'il a été écrasé par l'automobile d'une cliente et amie, le samedi 16 février ? L'accident qui a coûté la vie au président de la compagnie des commissaires-priseurs d'Ile-de-France (*le Monde* du 21 février) semblait être d'origine purement accidentelle lorsque, le samedi 23 février, un détective privé, M. Serge Muller, dont l'agence est installée à Clamart (Hauts-de-Seine), a déclaré aux policiers : *« Me Paul Martin, qui était un de mes vieux amis, avait peur pour sa vie et m'avait contacté dans les premiers jours de février pour me demander d'assurer sa protection. »*

Le parquet de Versailles décida alors d'ouvrir, le 25 février, une information et confia à M. Jean-Pierre Goudon, premier juge d'instruction, le soin de *« rechercher les causes de la mort »* du commissaire-priseur.

Il était environ 20 h. 20, le 16 février, lorsque Me Paul Martin fut reconduit à proximité de son étude, à Versailles, par l'une de ses clientes, Mme Marie-France Niel, trente-quatre ans, pour le compte de laquelle il venait de procéder à la vente de tableaux. Quelques minutes plus tard, le commissaire-priseur mourait écrasé sous les roues du véhicule de Mme Niel. Les premiers passants arrivés sur les lieux de l'accident, qui n'a eu aucun témoin, avaient été alertés par les cris de Mme Niel, veuve d'un industriel qui s'est donné la mort il y a six mois, dans sa propriété de Luzarches (Val-d'Oise).

« Après avoir pris un verre avec lui, j'ai raccompagné Me Martin, avait alors déclaré la jeune femme aux policiers. *Il est sorti de ma voiture qu'il a contournée par l'avant. A ce moment je me suis retournée pour poser un dossier sur le siège arrière. Quand j'ai voulu démarrer, la voiture était comme bloquée. J'ai accéléré brutalement et le véhicule a fait un bond de près de 6 mètres en avant, puis s'est immobilisé à nouveau. Je suis descendue, pour découvrir le corps de Paul Martin sous ma voiture. »*

Selon le parquet de Versailles et les policiers, l'autopsie de la victime devait confirmer la thèse de l'accident.

Mais en venant dire ce qu'il savait, et en présentant de surcroît ses dossiers à la justice, le détective privé relance l'affaire. *« Début février, Me Martin m'avait dit que l'une de ses relations d'affaires avait tenté de l'entraîner dans un sombre trafic de tableaux volés,* a notamment indiqué le détective. *Cette cliente lui aurait été présentée par un avocat de Versailles. Mon ami avait peur et m'avait demandé de filer tous les individus évoluant autour de sa cliente et de les photographier. Nous avions rendez-vous le dimanche 17 février pour mettre au point un plan d'action. Il est mort la veille dans la soirée. »*

DAMIEN RÉGIS.

La mort d'un détenu dans un quartier de sécurité renforcée

« Un suicide, c'est le crime parfait »

Taleb Hadjadj, vingt-cinq ans, détenu à la centrale de Clairvaux dans une cellule d'isolement et qui s'est suicidé mardi 26 février (*le Monde* du 27 février), fut l'un des meneurs de la lutte des détenus contre les quartiers de sécurité renforcée. Il avait été condamné, le 28 janvier 1977, à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation au hold-up avec prise d'otages commis le 8 septembre 1975 dans une agence bancaire de l'avenue de Breteuil à Paris (*le Monde* daté 30-31 janvier 1977).

Dans deux lettres, envoyées récemment à son avocat, Me Bertrand Audebaud, il avait expliqué pourquoi il voulait mettre fin à ses jours.

Cette ronde infernale

« Il fallait prendre une décision, écrivait-il sous le titre *« Restons optimistes. » Je ne peux affirmer avoir raison dans l'absolu, mais il fallait mettre fin à cette ronde infernale (...). Un suicide, c'est toujours le crime parfait. En sont complices même... ceux qui disent aimer. Oh, leur abrutissement vous rationalisera cela...* « Je n'ai pas su l'aimer »... *Mais, ce serait plutôt :* « Je n'ai rien compris. » *Que d'aveugles, de lâches et d'hypocrites ! Et, chacun parle et disserte sans rien changer en lui-même. Finalement, je meurs de cette absurdité et d'avoir vu refuser ma main tendue. »*

« Tous les jours je crève, écrivait encore Taleb Hadjadj. *J'ai mal, terriblement. A croire qu'un cancer me dévore. Je vous quitte, empli de haine et d'amour. De l'amour que j'ai raté, de l'amour que je n'ai pas eu, de l'amour que je voulais donner. »*

« J'ai encore quatorze ans à faire au moins, ajoutait-il dans une seconde lettre, *et cela me fera sortir à quarante ans environ, y étant rentré à vingt ans et vingt jours. Cela aura été quarante ans d'errances ou de tortures de ne pouvoir mettre en application ce que j'ai compris. De plus, je suis condamné à souffrir d'amour censuré pendant quatorze ans encore. La personne concernée aurait quarante-cinq ans à ma sortie. De qui se moque-t-on ? Ainsi le suicide est peut-être souvent dépressif, mais ça reste aussi le signifiant d'une impasse qu'on ne peut outrepasser. »*

Le Comité d'action des prisonniers (CAP) et le Syndicat national d'éducation et de probation de l'administration pénitentiaire (SNEPAP-FEN) ont déclaré, après ce suicide : *« La mort de Taleb Hadjadj, conséquence directe des conditions inhumaines de détention dans les quartiers de sécurité renforcée, vient tristement confirmer ce que nous dénonçons, à savoir que les détenus qui y sont enfermés sont en danger de mort. »*

Le procès de plusieurs femmes de Rouen contre la fédération communiste de la Seine-Maritime

Une lettre de Mme France Vernier

Après l'article du Monde *du 20 février relatant le procès intenté par plusieurs femmes de Rouen contre la fédération de Seine-Maritime du P.C.F., à propos de violences qu'elles avaient subies, le 19 octobre 1979, au siège de cette fédération, Mme France Vernier, membre du parti communiste, citée à l'audience par les plaignantes comme témoin de moralité, nous écrit :*

Les phrases, citées entre guillemets, qui sont attribuées à Christine Buci-Glucksmann et à moi-même comme faisant partie de notre « déposition » n'ont pas été prononcées par nous. Elles font partie d'un texte rédigé, par nous et par Catherine Clément, antérieur au procès. Cette « information » donne à penser que nous n'aurions fait que « réciter » un texte convenu d'avance, d'autant plus que votre article ne précise pas que nous avons été citées comme témoins « de moralité » et induit que nous aurions « déposé » sur des faits auxquels nous n'avons pas assisté. La chose est d'autant plus flagrante qu'elle est corroborée par une série d'inexactitudes et d'omissions :

— Il n'est pas vrai que le procès (même si on le baptise à la jésuite *« conflit »*) *« opposait le parti communiste à des féministes »*. C'est Mme Cardon contre M. Lecacheur.

— Il n'est pas vrai que *« de nombreuses personnalités sont venues déposer »* : je vous mets au défi de les citer.

La présentation des faits est plus que tendancieuse : *« les onze femmes sont* priées, *violemment* selon elles *et sous* « un » flot d'injures sexistes », *de quitter les lieux* ». Non, ce n'est pas contre une « prière » sourcilleusement « interprétée » par des *femmes* susceptibles qu'Anne-Marie Cardon a porté plainte ! Vous ne faites même pas mention des certificats médicaux établissant les résultats de cette « prière » : pneumothorax, invalidité partielle à 5 %, etc.

— Vous présentez Anne-Marie Cardon comme *« candidate du Front autogestionnaire aux élections législatives contre M. Leroy »* — ce qui accrédite la thèse du « procès anticommuniste » — *sans préciser* qu'elle s'est désistée publiquement en sa faveur, ce dont il l'a remerciée au cours d'un meeting en s'engageant à *« tenir ses promesses »* (!) et qu'elle a été, avec le même R. Leroy, élue, sur notre liste, au conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray.

● ERRATUM. — Une ligne sautée a rendu incompréhensible un paragraphe de l'article consacré au projet du gouvernement de réprimer plus sévèrement les actes de violence physique (*le Monde* daté 24-25 février). Le huitième paragraphe de cet article était le suivant : *« Là encore, le gouvernement souhaite, dans les cas de violence physique, restreindre ces remises de peine, un peu à la manière des peines de sûreté, instituées par la loi du 22 novembre 1978, qui privent certains condamnés du bénéfice d'une libération conditionnelle. »*

Faits et jugements

Le tribunal administratif de Lyon annule l'arrêté d'expulsion contre M. Pier Paolo Goegan.

Lyon. — La deuxième chambre du tribunal administratif de Lyon, présidée par M. Henri Vieil, a annulé, mercredi 20 février, un arrêté d'expulsion du ministre de l'intérieur, pris le 2 avril 1979, visant un militant libertaire italien, M. Pier Paolo Goegan, vingt-huit ans, docteur en droit de l'université de Bologne et qui refuse de regagner son pays pour effectuer son service militaire.

Les incidents violents provoqués par des manifestations des mouvements de gauche qui avaient suivi, le 6 février 1979, un meeting de l'Eurodroite à Lyon, avaient conduit, entre autres, le 27 mars, à l'interpellation de M. Goegan. On lui reprochait d'avoir appelé, dans le périodique libertaire I.R.L. (Informations rassemblées à Lyon) du 15 janvier 1979, « *ouvertement ses lecteurs à avoir recours à la violence pour protester contre un meeting de l'Eurodroite et à détruire, notamment, les agences de travail intérimaires* ».

Le 2 avril, le ministère de l'intérieur ordonnait l'expulsion de M. Goegan, dont la présence sur le territoire national était « *de nature à compromettre l'ordre public* ». M. Goegan ayant immédiatement saisi la justice, la décision du ministère de l'intérieur n'a pas été mise à exécution.

M. Goegan avait été condamné, le 13 novembre 1979, à trois mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende par la sixième chambre correctionnelle de Lyon pour « *provocation aux crimes d'incendie et de destruction d'édifices et d'habitations* » (*le Monde* du 18 octobre 1979). L'affaire doit revenir, le 28 février, devant la cour d'appel de Lyon.

Le tribunal a déclaré irrégulière la procédure d'expulsion et annulé l'arrêté du ministre de l'intérieur. La procédure d'« urgence absolue » n'étant pas justifiée, M. Goegan devait être regardé comme étant régulièrement titulaire d'une carte de séjour de résident. Il avait donc le droit, dans les huit jours qui suivent une notification d'expulsion, d'être entendu par la commission spéciale siégeant auprès du préfet. — (*Corresp.*)

● *Un auto-stoppeur irascible écroué.* — M. Alain Revallier, âgé de trente-trois ans, sans profession ni domicile fixe, que M. Philippe Guinet, enseignant à l'université des sciences et techniques du Languedoc, blessé à Montpellier le 6 février par un auto-stoppeur, a reconnu comme son agresseur (*le Monde* du 8 février), a été inculpé, malgré ses dénégations, de tentative d'homicide et écroué. — (*Corresp.*)

Un conseiller municipal de Chambéry est jugé pour diffamation envers l'armée.

Grenoble. — M. Jean Bérard, conseiller municipal (P.S.U.) de Chambéry, a comparu, vendredi 22 février, devant le tribunal correctionnel de Chambéry pour diffamation et injures envers l'armée et incitation de militaires à la désobéissance après la diffusion d'un bulletin des comités de soldats ne comportant pas la mention légale de dépôt (*le Monde* du 31 janvier 1979). Cette publication, *le Chasseur à lapins*, émane des comités de soldats du 13e B.C.A., de Chambéry, du 7e B.C.A., de Bourg-Saint-Maurice et de la base militaire 725 du Bourget.

Devant le tribunal, M. Bérard a reconnu avoir apporté son aide, depuis 1973, aux membres des comités de soldats de la Savoie. Jusqu'en 1977, tous les dossiers furent classés sans suite par le parquet de Chambéry. Seule la distribution du bulletin no 5 du *Chasseur à lapins* devait entraîner l'inculpation de M. Bérard.

M. Bérard était poursuivi sur plainte de M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Pour protester contre cette plainte, quarante personnes, dont deux autres conseillers municipaux P.S.U., distribuaient quelques jours plus tard le *Chasseur à lapins* dans les rues de Chambéry. Elles furent, elles aussi, poursuivies et comparaîtront prochainement devant le tribunal. L'un des deux conseillers municipaux, M. Maurice Meunier, adjoint au maire de Chambéry, a déjà été jugé le 13 février 1980 à Dijon. L'affaire a été mise en délibéré. Le jugement concernant M. Bérard sera rendu le 7 mars. — (*Corresp.*)

● *Accident d'avion aux Philippines : vingt-sept disparus.* — Un Boeing 707 de China Airlines — la compagnie aérienne de Taïwan — a pris feu et a explosé le 27 février à Manille, après son atterrissage. L'appareil qui venait de Taipeh avait à bord cent vingt-quatre passagers. En fin de matinée, on comptait vingt-sept passagers portés disparus, et quarante-quatre personnes grièvement blessées ont été hospitalisées. Les onze membres de l'équipage sont tous sains et saufs. La majorité des passagers étaient des touristes de Taïwan. — (*A.F.P.*)

● *M. Gilles de la Rocque* a demandé au tribunal de grande instance de Paris la suppression de certaines séquences concernant son père, le colonel François de la Rocque, qui fut président des Croix-de-feu, dans le film de Jean Chérasse *la Prise du pouvoir par Philippe Pétain*. Mme Simone Rozès, présidente du tribunal, doit assister jeudi à la projection du film et se prononcer vendredi sur cette demande.

Deux dirigeants d'entreprise relaxés après la mort de deux ouvriers.

Lille. — Deux affaires d'accidents mortels du travail ont été jugées par le tribunal de grande instance de Lille. Pour les deux affaires, les responsables des entreprises ont été relaxés. Dans les deux cas, la partie civile mais aussi le parquet ont décidé de faire appel.

Le premier accident s'était produit le 13 octobre 1978 aux établissements Delabret-Mallet, à Loos, où un ouvrier de dix-sept ans et demi, Jean-Luc Ballere, avait été écrasé sous une presse. Le directeur, M. André Maire-Amiot, était poursuivi pour homicide involontaire et infractions à la législation du travail. Le tribunal l'a relaxé du premier chef d'inculpation, mais l'a condamné à 500 francs d'amende pour « *emploi de mineur* ».

Le second accident s'était produit à la brasserie Pelfort à Mons-en-Barœul, où M. André Demol, quarante ans, avait été tué par l'explosion d'une cuve. Trois responsables étaient poursuivis pour homicide involontaire, mais le parquet n'avait retenu que la responsabilité de M. Robert Brissart, directeur de fabrication. Le tribunal l'a également relaxé. — (*Corres.*)

● *M. Henri Tournet fait l'objet d'une nouvelle plainte.* — L'ancienne directrice de la Compagnie fermière des thermes de Saint-Amand-les-Eaux (Nord), Mme Renée Dennetière, a annoncé, mardi 26 février, qu'elle s'est jointe à la plainte déposée à la fin de l'an dernier (*le Monde* du 2 janvier) contre M. Henri Tournet — l'homme d'affaires inculpé de faux en écriture publique dans l'affaire des terrains de Ramatuelle — par sa filleule, Mme Rolande Rachez-Stromberg, qui revendique la propriété de ces mêmes terrains. Mme Dennetière affirme que M. Tournet ne lui a jamais payé le prix des 2 009 actions de la société fermière qu'il lui a achetée en 1965 et qu'il devait revendre peu après à Mme Rachez mère pour, selon sa fille, la somme de 1,8 million de francs.

● *Deux proxénètes grenoblois* ont été condamnés, mardi 26 février, par le tribunal correctionnel de Grenoble, l'un, Gérard Di Vito, à quatre ans de prison et 50 000 F d'amende, l'autre, Didier Tremolada, le fils de sa compagne, à dix-huit mois d'emprisonnement, dont quatorze avec sursis. Le tribunal a relaxé l'amie de Di Vito, inculpée de complicité de proxénétisme, car il n'a pas pu être prouvé qu'elle avait eu connaissance de l'origine de l'argent fourni par son concubin. — (*Corresp.*)

PRESSE

En juin prochain

M. ANATOLE TEMKINE SUCCÉDERA A Mme DEL DUCA A LA PRÉSIDENCE DES ÉDITIONS MONDIALES

Mme Simone Cino del Duca vient d'annoncer qu'elle renoncerait à la présidence des Editions mondiales (*Télé-Poche, Nous Deux, Intimité*, etc.), en juin prochain. Lors de l'assemblée générale qui aura lieu à cette date, elle proposera de nommer M. Anatole Temkine à ce poste dont elle assume la charge depuis la mort de son mari, en 1967. Elle demeurera cependant administrateur de la société. Rappelons qu'en novembre 1979, Mme del Duca, manifestant son désir de se retirer, avait cédé son groupe de presse — le deuxième de France par ordre d'importance — à une filiale de la B.N.P. et à quatre compagnies d'assurances (*le Monde* du 8 novembre 1979).

L'assemblée générale extraordinaire des Editions mondiales a nommé, d'autre part, sur proposition du conseil d'administration, aux fonctions d'administrateur, M. Jean Mamert, actuellement directeur général de la société, ainsi que M. Jacques Klein, ancien président de la Compagnie européenne de publication et du *Nouvel Economiste*, actuellement conseiller du président du groupe des banques C.I.C.

[Agé de cinquante-huit ans, M. Anatole Temkine va prochainement quitter la coprésidence d'Essilor (un des cinq leaders mondiaux de la lunetterie). Depuis juillet dernier, M. Temkine est également président de l'Institut de développement industriel (I.D.I.), organisme contrôlé par l'État et chargé de prendre des participations dans des entreprises.]

● *Le Canard enchaîné* confiera, à partir du 18 mars prochain, l'impression des 330 000 exemplaires qu'il tire à Paris, au complexe technique du quotidien *le Matin de Paris*. La composition de l'hebdomadaire sera assurée par la société Typo-Elysées.

Rappelons que la fabrication technique du *Canard enchaîné* est assurée, actuellement, par l'imprimerie Richelieu (*l'Aurore, Paris-Turf*).

● *L'Association de la presse diplomatique française*, réunie le mardi 26 février en assemblée générale, a renouvelé son comité. Elle a élu président Danielle Eyquem (*A.F.P.*), vice-présidents Georges Broussine (*la Politique ce matin*) et Georges Penchenier (R.T.L.), secrétaire générale Lucienne Hubert-Rodier (*Topafrica*), trésorier-secrétaire général adjoint Edouard-Jean Guillou (*le Nouveau Journal-Agefi*), et Maurice Delarue (*le Monde*), Roland Faure (*Radio-France*), Henri de Kergorlay (*le Figaro*), Patrick Le Dantec (*Ouest-France*), Michel Texier (*TF 1*).

AUTOMOBILE

La Renault Fuego : le style d'abord

Après avoir abandonné l'an dernier les Renault 15 et 17, la Régie retourne au coupé avec de nouveaux modèles baptisés Fuego. Près de cinq cent mille coupés ayant été vendus dans l'Europe communautaire en 1978, dont deux cent vingt mille sur le marché allemand, Renault se demandait pourquoi elle ne prendrait pas une part du gâteau.

Les nouveaux modèles, inspirés directement de la R 18, ne manquent pas d'élégance. La ligne générale, fluide, est soulignée par une ceinture étroite noire, par des pare-chocs en bouclier et une bulle arrière qui n'est pas sans rappeler celle que possède une voiture sportive d'outre-Rhin. L'ensemble est harmonieux, survitré, mais mieux servi par les couleurs foncées que par les couleurs claires. Tout en noir, le nouveau véhicule est incontestablement très séduisant.

Techniquement, les Fuego sont livrables en sept versions et trois moteurs, qui permettront, théoriquement, des performances plus qu'honorables : 1 397 cm3, 64 ch DIN (7 CV fiscaux), 160 km/h ; 1 647 cm3, 96 ch DIN (9 CV fiscaux), 180 km/h ; 1 995 cm3, 110 ch DIN (10 CV fiscaux), 190 km/h.

Les boîtes manuelles sont à quatre ou cinq rapports selon les modèles et une boîte automatique est disponible. L'allumage électronique est généralisé, le volant est réglable en hauteur, sauf sur le modèle de base, la commande d'ouverture du hayon vitré arrière est dissimulée dans le montant de la portière, côté conducteur. Les sièges arrière, comme dans bien des modèles concurrents, se couchent pour assurer une vaste plate-forme de rangement. La direction assistée est en option sur la plupart des modèles, mais n'existe pas sur les Fuego 1 400 centimètres cubes. Les freins sont à disque à l'avant et à tambour à l'arrière.

Sur la route, les Fuego, animées par les moteurs de 1 400 cm3 (TL, GTL), apparaîtront sous-motorisées à pleine charge. Les 2 litres (TX et GTX), qui ne seront distribuées qu'en septembre prochain, sont au contraire surpuissantes et, dans l'état actuel des suspensions choisies, susceptibles d'entraîner quelques surprises de conduite. Les modèles 1 650 cm3 (TS, GTS) peuvent constituer un bon compromis.

Il reste que, sur l'ensemble des modèles présentés, les Fuego ont tendance à partir de l'arrière en virage sur route grasse.

Le train avant à déport négatif, déjà utilisé sur la R 20 diesel, le durcissement de la suspension, modifient le comportement traditionnel des Renault de ces dernières années, à savoir un couchage de la caisse en manœuvres serrées. Mais n'est-ce pas aussi la raison d'un effet curieusement survireur pour une traction avant ? Ou faut-il accuser, une fois encore, la mauvaise adaptation des pneus montés sur les voitures d'essai ?

Les prix — de 39 800 à 50 000 F pour les modèles vendus dès maintenant (1 400 et 1 600 cm3) — seront un avantage pour ces Fuego, dont l'appétit varie de la route à la ville et, selon le type, de 7,5 litres à 12 litres aux 100 kilomètres.

Renault envisage une vente annuelle de 100 000 unités pour ces nouvelles voitures. Un pari dont le style du véhicule sera le principal atout.

CLAUDE LAMOTTE.

CORRESPONDANCE

Les codes et le bon sens

M. Frédéric Bernis, de Paris, nous écrit :

Vingt pays au moins, parmi lesquels les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, le Danemark... ont rendu les codes obligatoires la nuit en ville depuis dix ans au moins. Ils s'en portent bien si l'on en juge d'après leurs statistiques d'accidents et les études qu'ils ont pu effectuer à partir de ces statistiques. Que vaut face à ces études l'opinion parfaitement subjective de quelques citoyens français, rebelles à toute discipline ? En Alsace même, où les codes sont obligatoires depuis des années, nos concitoyens trouvent ce débat grotesque.

Mais le bon sens peut également justifier les codes si les études scientifiques et les statistiques n'y suffisent pas.

Les principaux intéressés

Certes, les codes éblouissent plus que les lanternes, mais justement ils forcent les automobilistes à ralentir. Or chacun sait (sauf ceux qui, dans les mêmes conditions, ont protesté contre les limitations de vitesse !) que la vitesse est la cause essentielle des accidents et de leur gravité.

Certes, les codes peuvent éblouir les automobilistes, mais on oublie les piétons, principales victimes qui, eux, ne sont pas éblouis par les codes et voient ainsi les véhicules arriver. Or ce sont eux les principaux intéressés qu'il faudrait peut-être consulter avant les automobilistes.

Certes, les codes éblouissent, mais quand ils sont mal réglés. Et si cette nouvelle règle allait enfin obliger les automobilistes à régler leurs codes, ce que l'on ne fait pas lorsqu'on les utilise une fois par mois sur route.

Oui, décidément, les codes éblouissent surtout les aveugles, nos pauvres concitoyens de l'intérieur dont l'intelligence et la modestie leur permettent une fois de plus de croire qu'ils ont raison contre tout le monde.

Limitation de vitesse, port obligatoire de la ceinture de sécurité, contrôle de l'alcoolémie... à chaque fois que le gouvernement prend une mesure courageuse et raisonnable, ce sont les mêmes qui crient à l'arbitraire et à l'absurdité. Et la majorité de la presse, qui devrait les informer sur la réalité, leur emboîte le pas. Je souhaiterais que *le Monde* puisse contribuer à faire cesser cette démagogie largement responsable des douze mille morts, des deux cent mille blessés et des 40 milliards de dégâts qu'entraînent les accidents de la route. Certes, les codes obligatoires ne supprimeront pas tous ces malheurs, mais ils y contribueront.

AIR INTER:

A PRIX ÉGAL, CHOISISSEZ L'AVION

PROFITEZ DES NOUVEAUX TARIFS JEUNES/ETUDIANTS/CONJOINT FAMILLE/3ème AGE/GROUPES SUR VOLS BLEUS



Demandez à Air Inter ou à votre Agence de voyages les nouveaux tarifs "L'avion moins cher".
Et pour votre prochain voyage en France, choisissez l'avion.

Renseignements AIR INTER PARIS :
12, rue de Castiglione 75001 Paris.
Tél. 539.25.25
et toutes Agences de voyages.

AIR INTER
L'AVION MOINS CHER

ÉDUCATION

— Libres opinions —

L'école, c'est l'affaire de tous

par GEORGES BEGOT
et DOMINIQUE SCHALCHLI (*)

L'ECOLE, c'est l'affaire de tous : cette affirmation en forme de slogan que la C.F.D.T. met en avant rencontre souvent un acquiescement poli ou chaleureux. Quel mouvement, quelle force sociale ne parle de la nécessaire ouverture de l'école sur la vie ? Cela veut-il dire que le mur de l'école s'écroule, que l'enjeu de société qu'elle représente permet que tous, et en particulier les travailleurs, puissent y intervenir ? La réalité est tout autre, et il faudra encore bien des coups de pioche pour abattre la cloison, tant sont nombreux les obstacles qui se dressent sur la route de la participation concrète des travailleurs dans le système de formation des jeunes :

● Le gouvernement, qui les ignore. Il est symptomatique que le ministre de l'éducation ait délibérément écarté les confédérations syndicales ouvrières des négociations au cours desquelles se sont décidées de nouvelles formes de contacts avec l'entreprise (sous forme de séquences éducatives de trois semaines trois fois dans l'année) pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel (LEP), discutant de ces propositions uniquement avec la FEN et le C.N.P.F. ; cette attitude de mise à l'écart des travailleurs, au moment même où le ministre déclare vouloir ouvrir l'école à la vie de l'entreprise, quel paradoxe !

● Le patronat, qui les considère comme des gêneurs. En matière d'apprentissage, par exemple, où les représentants patronaux cherchent à grignoter progressivement les pauvres moyens de contrôle par lesquels les travailleurs peuvent intervenir : l'agrément des maîtres d'apprentissage, le contrôle de leur formation sur le terrain, la reconnaissance que les apprentis sont des travailleurs (et devraient donc être comptabilisés dans les effectifs de l'entreprise pour ouvrir le droit à des délégués du personnel ou à des comités d'entreprise). Ou bien encore la difficulté rencontrée dans de nombreux comités d'entreprise pour imposer aux employeurs la discussion sur les jeunes qui poursuivent leur formation au travers de contrats emploi-formation ou de stages pratiques en entreprise (pour lesquels une formation est théoriquement prévue, le plus souvent non réalisée)

● Les mass media, qui jugent leur intervention sur l'école comme secondaire ; il y a quelques semaines, au conseil supérieur de l'éducation nationale, s'est discuté un projet de décret modifiant le système des vacances scolaires, qui a donné lieu à de vives discussions : de quoi ont parlé, presse, télé, radios ? Des réactions des enseignants et de celles des parents d'élèves. Des organisations de travailleurs étaient à cette réunion, elles ont fait connaître leur position. Personne n'en a soufflé mot : ce silence est significatif.

● Les enseignants eux-mêmes, qui auraient souvent tendance à prendre les travailleurs comme force d'appoint plus que comme un partenaire dans le dialogue sur l'école : tant qu'il s'agit d'aider à lutter pour l'ouverture ou le dédoublement de classes, pour le remplacement des enseignants malades, l'amélioration des équipements, le renouvellement du matériel, ils sont toujours bienvenus. Mais qu'ils se prennent à réfléchir sur la vie de l'école (les horaires, la discipline, les méthodes pédagogiques...), se développe alors une attitude entraînant souvent les parents-travailleurs à la passivité ou à l'agressivité à l'égard des enseignants : ainsi, il n'y a pas souvent de confrontation positive, ni de ce fait acceptation des contradictions.

Et pourtant, le syndicalisme se doit de ne pas se confiner aux seuls problèmes de l'entreprise ; il est de son rôle de s'exprimer sur les problèmes de notre société. Qui oserait dire que l'école n'est pas de ceux-là ? L'intervention spécifique des travailleurs sur l'école n'est pas un anachronisme. L'éducation concerne le syndicalisme ouvrier ; les liens entre qualification, conditions de travail, salaires et la formation reçue sont évidents. Pour la C.F.D.T., l'autogestion, c'est également la diffusion du savoir ; le système éducatif occupe donc une place centrale. Plus spécifiquement, qu'il s'agisse de stages d'enseignants, d'élèves en entreprises, de discuter de l'implantation des établissements scolaires, du nombre de classes, des rythmes de travail à l'école... La C.F.D.T considère qu'il s'agit d'axes qui permettent aux travailleurs d'agir à partir de situations concrètes. Deux conséquences au moins pour nous à tirer de cette volonté :

● Nous n'avons sans doute pas encore assez mesuré notre responsabilité comme représentants des travailleurs en matière d'éducation : la manière dont les jeunes, aujourd'hui, demain, seront prêts à se battre pour « changer la vie » dépend, en partie, de la capacité que nous avons de leur proposer un système d'éducation qui leur permette concrètement d'apprendre, de penser, de vivre autrement qu'en fidèles reproducteurs de la société capitaliste !

● Reconnaître nos différences d'approche avec nos camarades enseignants, ce n'est pas une faiblesse, mais à l'inverse une nécessité pour un travail commun de rénovation profonde de notre système public d'éducation, auquel nous tenons, suffisamment même pour savoir le critiquer. Toute faiblesse en ce domaine, c'est, en fait, permettre à la stratégie patronale de se développer face à un « monde enseignant » qui pourrait avoir tendance à se recroqueviller. Dans cette confrontation, parfois difficile, toujours fondamentale, le fait de se retrouver enseignant et travailleur, dans une même confédération syndicale, n'est pas un mince atout.

Décidément, l'école est bien un enjeu de société et nous sommes, tous ensemble, pour la changer, au pied du mur.

(*) Secrétaire national chargé des problèmes d'éducation et secrétaire confédéral au secteur éducation permanente de la C.F.D.T

« SPÉCIAL BRUIT » DANS UN COLLÈGE DES HAUTS-DE-SEINE

Entre route et voie ferrée

Des parents, dont certains appartiennent aux fédérations Cornec ou Lagarde, des élèves et des enseignants du collège Emile-Zola à Suresnes (Hauts-de-Seine), ont repeint une salle de classe de l'établissement pendant le week-end des 23-24 février. Ils voulaient ainsi protester contre le mauvais état des locaux : depuis sa nationalisation, il y a six ans, ce collège, qui accueille quatre cent cinquante élèves, ne dispose que d'un agent d'entretien pour assurer le nettoyage, la rénovation et les réparations.

Mais leur principal grief porte sur le bruit dont ils souffrent : l'établissement est longé d'un côté par la voie ferrée Paris-Saint-Lazare-Versailles, où circule un train toutes les quatre-vingt-dix secondes à certaines heures de la journée et, de l'autre, par une route très fréquentée. Ils s'indignent que deux classes seulement sur vingt-six aient été insonorisées l'an dernier, alors que les pouvoirs publics affirment leur souci de lutter contre le bruit. Ainsi, le ministre de l'environnement et du cadre de vie, M. Michel d'Ornano, écrit-il dans une brochure *Spécial bruit*, diffusée en ce moment à 250 000 exemplaires auprès des scolaires (*le Monde* du 15 février) : « *Il nous faut agir dans tous les domaines, limiter les sources de bruit, améliorer les techniques d'isolation, réglementer, mais aussi apprendre à chacun que son activité peut être aussi une gêne pour les autres, et qu'il faut se soucier du voisinage* »

Une rencontre est prévue pour le 10 mars entre des représentants du rectorat, de la municipalité de Suresnes, des parents et des personnels du collège.

● *Congrès de la Coordination permanente lycéenne.* — Le troisième congrès national de la Coordination permanente lycéenne, qui a eu lieu les 23 et 24 février, à Paris, a décidé de continuer son action « *contre la formation en alternance, contre l'expulsion d'étrangers et pour une plus grande liberté d'expression dans les lycées* ». Fondée au printemps 1979 (*le Monde* du 30 mai), la Coordination, qui se déclare « *organisation syndicale, anticapitaliste et autogestionnaire* », est composée essentiellement de militants d'extrême gauche.

● *L'Association française des administrateurs de l'éducation* (AFAE) organise le 1er mars, à 9 h. 30, à la Sorbonne, sous la présidence du recteur Mallet, un colloque sur le thème : « Refus, genèse et incidences dans le système éducatif ». Mmes Evelyne Sullerot, Françoise Dolto, MM. Henri Laborit, Edgar Pisani, Ivan Illich, André Henry et Alain Touraine participeront à ce colloque.

Renseignements : AFAE, 10, rue du Docteur-Blanche, 75016 Paris, tél 288-81-95

RELIGION

Hôte de la République populaire

Mgr ETCHEGARAY EST EN VISITE EN CHINE

Le cardinal Roger Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale française, est parti mardi 26 février pour Pékin. Il séjournera deux semaines en Chine, où il sera l'« *hôte de la République populaire de Chine* ».

Cette visite, qui est la première en Chine d'un aussi haut représentant de l'Eglise catholique depuis 1951 — date à laquelle le légat du pape avait été expulsé avec tous les missionnaires étrangers — devrait marquer, estiment les observateurs, un premier pas vers une normalisation des relations de la Chine et du Vatican.

Le cardinal Etchegaray répond à « *une invitation de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec les peuples* », déclare le communiqué de l'épiscopat, qui précise que l'archevêque de Marseille « *se rendra notamment à Pékin, Sian, Shangai et Canton* ».

● *Jean Sulivan.* — Veillée de la parole et eucharistie en communion avec Jean Sullivan (mort le 16 février), à l'église Saint-Merri, le vendredi 29 février, à 19 heures.

Saint-Nicolas du Chardonnet trois ans après

« ... Des petits-enfants qui grandissent »

« *L'église était pleine à craquer lors de la grand-messe de dimanche dernier : cela fait trois mille personnes !* » — la voix du vieux prêtre ne peut cacher sa fierté. « *Il est vrai que nous fêtions une occasion spéciale*, ajoute-t-il, *d'abord le jubilé sacerdotal d'un de nos prêtres, et puis le troisième anniversaire de...* Il cherche ses mots en riant, *...de notre présence ici.* »

L'exploit est peu banal, en effet. Il s'agit de l'occupation illégale, il y a tout juste trois ans, de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, par l'abbé Ducaud-Bourget, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-trois ans, et ses fidèles traditionalistes. Malgré les multiples protestations du clergé « légitime », les rappels à l'ordre répétés du cardinal Marty, la création, par les paroissiens dépossédés, d'une association d'Amis de Saint-Séverin-Saint-Nicolas, et même la décision prise par la justice en avril 1977, décision restée sans effet à ce jour, d'évacuer l'église, non seulement les occupants jouissent de la possession tranquille de l'édifice, mais ils semblent prendre un malin plaisir à narguer « *ceux d'en face* ».

C'est ainsi que l'on a pu voir, vendredi 22 février, sous le porche de l'église, deux agents de police en grande tenue — gants blancs et fourragère — qui montaient la garde... Renseignements pris au commissariat, un agent a expliqué qu'il s'agissait d'une messe de requiem célébrée en mémoire des deux policiers tués rue Monge (*le Monde* du 8 décembre 1979), mais que « *le commissaire pourrait donner des précisions lors de son retour... de l'office en question* ». Une cinquantaine d'agents de police ont assisté à cette messe — dite à l'initiative de l'abbé Ducaud-Bourget, et non des familles des victimes, selon une première version donnée au commissariat, — alors qu'une messe de requiem avait été célébrée à Notre-Dame, en décembre dernier...

Mme Jaulme, présidente de l'association de défense, ne cache pas son amertume. « *Nous avons tout fait depuis trois ans pour retrouver l'usage de notre église, sans sortir de la légalité, et même notre lettre au président de la République est restée sans réponse. En désespoir de cause, nous avons fini par soumettre le cas au médiateur, à la fin de l'année dernière.* »

Dans sa réponse, celui-ci, à son tour, avoue son impuissance. « *En matière d'exécution d'un jugement d'expulsion,* écrit M. Paquet, *il appartient à l'autorité de police responsable d'apprécier si le concours de la force publique peut être accordé sans risque de troubles graves de l'ordre public. Le préfet de police, auprès duquel je suis intervenu, vient de me faire savoir qu'il ne lui apparaît toujours pas possible d'exécuter les jugements rendus, sans risque de provoquer, outre des violences au moment de l'opération, des actions ultérieures à l'égard d'autres édifices du culte* ». Et le médiateur termine par un appel à « *la conciliation et l'esprit de tolérance réciproque* ». Autrement dit, le chantage des intégristes menaçant d'occuper d'autres églises se révèle payant.

Silence à l'archevêché

Quant au cardinal Marty, qui, l'année dernière, avait envoyé une lettre à tous les curés de Paris pour protester contre un « *état de choses intolérable* », il préfère se taire. « *Il n'y aura aucune réaction cette année* », nous a-t-on dit à l'archevêché. Les raisons ? On laisse entendre que ce n'est pas le moment, étant donné le « *climat actuel dans l'Eglise* », de relancer la polémique, et que le cardinal ne veut rien faire avant son prochain départ.

Le curé de Saint-Séverin-Saint-Nicolas, Pierre Bellégo, ne comprend pas ce soudain irénisme. « *Le départ du cardinal lui fournissait justement une occasion de régler cette affaire,* dit-il. *La thèse officielle, soutenue par les autorités, et encore récemment par le garde des sceaux, est qu'il ne faut pas compromettre l'avenir. J'ai l'impression que, dans l'Eglise aussi, on regarde vers Rome avec une attitude de réserve, pour guetter la réaction du pape... Pour ma part, je trouve ce phénomène intégriste toujours aussi pernicieux pour l'Eglise. L'occupation de Saint-Nicolas n'est que l'épisode rocambolesque d'une lutte qui n'est pas terminée.* »

L'abbé Ducaud-Bourget se situe déjà du côté des vainqueurs. « *J'attends beaucoup de Jean-Paul II,* nous a-t-il confié, *et je crois savoir que les problèmes de Mgr Lefebvre sont en voie de règlement. Ce pape est foncièrement traditionaliste, et je pense qu'il interprète le concile et le pontificat de Paul VI à la lumière de l'enseignement constant du siège de Pierre, auquel nous sommes entièrement attachés.* »

« *Au début*, conclut cet octogénaire malicieux, *on nous a traités comme poussière, comme une vieille dame obsolète qui allait mourir. Mais les vieilles dames ont des petits-enfants qui grandissent.* » Feuilleton à suivre.

ALAIN WOODROW.

MÉDECINE

A l'Académie des sciences

DÉJECTIONS CANINES ET TROUBLES DIGESTIFS CHEZ L'HOMME

Le professeur Lépine a présenté le 25 février à l'Académie des sciences les résultats des travaux de chercheurs parisiens (1) qui ont démontré la présence de certaines particules virales dans les déjections canines recueillies au hasard dans les rues de Paris en juin 1979

Ces particules virales sont semblables à certains virus responsables, chez l'homme, de troubles digestifs ont indiqué les auteurs, et il est légitime, selon eux, d'envisager « *la possibilité que les selles de chiens soient un des maillons de la chaîne épidémiologique qui conduit à ces maladies* ».

En outre, précisent les auteurs, il a pu être clairement établi que certains virus (les rota virus) peuvent être les agents étiologiques de diverses gastro-entérites aiguës du nouveau-né et du jeune enfant.

Il n'est cependant pas encore possible d'affirmer que l'homme puisse être contaminé par des excréments des chiens. Il n'y a pas non plus actuellement d'arguments formels pour évoquer un quelconque rapport entre cette pollution des trottoirs parisiens et l'entérocolite ulcéro-nécrosante du nouveau-né qui a provoqué récemment le décès de plusieurs nouveau-nés dans les maternités de Baudelocque et de Port-Royal (C.H.U Cochin) (*le Monde* du 26 septembre 1979 et du 30-31 décembre 1979).

(1) Département d'oncologie expérimentale de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (M. Jorge Perles) et laboratoire central de microbiologie de l'hôpital Saint-Louis à Paris

SCIENCES

Les États-Unis semblent disposés à réviser leur politique de non-prolifération nucléaire

Vienne. — Lancée en 1977 sur l'initiative des Etats-Unis, l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E.) pourrait amener les Américains à modifier leur politique en matière de non-prolifération. « Les Etats-Unis vont soigneusement examiner les résultats de l'évaluation et en tiendront compte pour mettre en œuvre leur politique nationale et internationale relative au développement et à l'expansion de l'énergie nucléaire », a indiqué le président Carter dans un message adressé à la conférence finale de l'I.N.F.C.E. dont les travaux ont commencé lundi 25 février à Vienne.

De notre envoyé spécial

Les problèmes de la dissémination des armements nucléaires liée au développement de l'énergie atomique avaient été, il y a quatre ans, l'un des thèmes majeurs de la campagne présidentielle américaine. Et la politique entreprise au printemps 1977 par le nouveau président, et vigoureusement relayée par le Congrès américain, avait provoqué, à cette époque, un durcissement des relations entre les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux.

Le président Carter, au nom des dangers de « l'économie du plutonium » annonçait sa décision de suspendre le retraitement des combustibles irradiés et la commercialisation des réacteurs surgénérateurs, et pressait ouvertement les autres pays de faire de même. De son côté, le Congrès adoptait en 1978 un « Non Proliferation Act » contraignant en particulier l'administration à renégocier des accords conclus, notamment à propos de la livraison par les Etats-Unis de combustibles nucléaires.

L'I.N.F.C.E. a, en fait, contraint les Américains à reconnaître le peu de réalisme de positions extrémistes et surtout inacceptables par des pays qui n'ont pas nécessairement les mêmes disponibilités énergétiques que les Etats-Unis (*le Monde* du 28 décembre 1979). Certes, les délégués américains ont souligné, lundi, que les Etats-Unis ne souscrivaient pas à l'ensemble des positions explicitées dans les rapports de l'I.N.F.C.E.

Ils n'en ont pas moins reconnu clairement qu'ils devaient quelque peu assouplir leurs positions sur le retraitement et les surgénérateurs, et se sont montrés sensibles aux inquiétudes de la plupart des pays quant à un approvisionnement sûr en combustible qui ne soit pas soumis « *à des changements abrupts ou unilatéraux* » de politique : c'est presque faire amende honorable et reconnaître que certaines dispositions du « Non Proliferation Act » sont exorbitantes.

Une des premières conséquences de la clôture dans les prochains jours de l'I.N.F.C.E. devrait être la reprise de négociations que l'I.N.F.C.E. avait interrompues entre les Etats-Unis et plusieurs pays, en particulier le Japon et les Etats membres de la Communauté européenne. Bien que refusant de donner des précisions sur ce que sera à l'avenir la position de leur pays, les délégués américains ont souligné que les Etats-Unis devront mieux prendre en compte les politiques nationales de leurs partenaires que l'I.N.F.C.E. avait largement contribué à leur faire connaître.

XAVIER WEEGER.

FAITS DIVERS

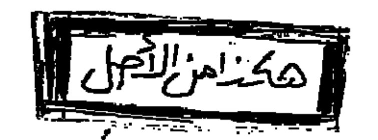
RUMEURS CONTRADICTOIRES AUTOUR DU NAUFRAGE DU PÉTROLIER GREC DANS LA BAIE DE NAVARIN

Les autorités grecques assistées d'experts hollandais et britanniques tentent de contrôler les nappes de pétrole qui dérivent à proximité de l'épave du tanker « Irène Serenatas » qui a coulé en baie de Navarin le 24 février.

Une nappe d'environ 7 kilomètres de long est poussée vers le large par le vent du Nord. Une autre, beaucoup plus réduite, se forme à l'aplomb de l'épave qui gît par 53 mètres de fond.

Les hommes-grenouilles ont découvert dans la coque plusieurs fissures par lesquelles s'écoule le « brut ». Leurs observations contredisent les déclarations de la compagnie Tsakos, propriétaire du navire, selon lesquelles il ne resterait aucune trace de pétrole dans la coque, la totalité du « brut » ayant brûlé au cours de l'incendie qui a précédé le naufrage. Tous les experts estiment impossible que 100 000 tonnes de « brut » se consument ainsi en douze heures. Un quotidien athénien a même qualifié l'accident de « suspect », insinuant qu'une partie de la cargaison aurait été détournée comme l'a été celle du pétrolier libérien *Salem*, au large des côtes africaines.

Le directeur du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur la pollution accidentelle des eaux (CEDRE), installé à Brest, après la marée noire de l'*Amoco-Cadiz*, s'est rendu, le 26 février, en Grèce. Il étudiera les conséquences du naufrage et l'efficacité des moyens de lutte mis en place. — (*A.F.P.*)



Le Monde ARTS ET SPECTACLES

« Pipicacadodo », de Marco Ferreri

L'enfant qui mit l'homme au monde

AVEC *la Dernière Femme* (1975) et *Rêve de singe* (1977), Marco Ferreri avait sonné le glas des valeurs humanistes, des structures traditionnelles du couple, de la cellule familiale et du pouvoir viril. Dans *Rêve de singe*, il avait fait apparaître l'« être de transition », l'homme différent. En écrivant (avec le concours de Gérard Brach) et réalisant *Chiedo Asilo* — « Je demande asile », devenu en français cette horrible onomatopée *Pipicacadodo*, — Ferreri a exprimé l'idée que *« l'homme nouveau et différent naîtra d'un enfant différent, modelé de manière différente de celle employée aujourd'hui »*.

Il est logique qu'il en soit venu à se préoccuper de l'enfance, mais, des sommets tragiques et lyriques des deux œuvres précédentes, il est redescendu dans une plaine un peu terne. Cela ne veut pas dire que son nouveau film est plat, mais qu'on y sent comme un piétinement sur place : beaucoup de symboles sur un sujet très mince, un ton de comédie bouffonne qui peut être aussi bien un changement qu'un manque d'inspiration.

Roberto, un homme d'une trentaine d'années, prend un poste d'instituteur dans une école maternelle. Il s'emploie à bousculer, à détruire les règles pédagogiques. Il veut être un camarade de jeux perpétuels avec les petits enfants. Son personnage, ancien de 68 déçu par la politique, place maintenant l'utopie dans la vie réelle et s'attaque à l'éducation pour ramener les enfants à un ordre naturel.

Les jeux auxquels il entraîne les bambins qu'il a pris en charge sont amusants mais ils se répètent. Le lâcher de la petite classe dans un complexe industriel suffirait à fixer les intentions de Roberto. Mais il y a là-dedans quelque chose d'ambigu. C'est, une fois de plus, un adulte qui dirige le monde de l'enfance, et l'interprète (Roberto Benigni, vedette de la télévision italienne) aussi bien que le metteur en scène manipulent cet univers ludique à leur gré, ne laissant pas vraiment les enfants en liberté.



Vers la mer bleue

Le propos de Ferreri apparaît plus clair et plus intéressant dans le rapport de Roberto à sa compagne, Isabella (Dominique Laffin), et à Gianluigi, le gamin autistique. C'est là où les choses se rétablissent avec l'être de transition de *Rêve de singe*. Isabella, qui a déjà une fille, est enceinte de Roberto. Elle veut garder cet enfant de l'homme qu'elle aime — le vieux lien affectif et humaniste mis en cause par Ferreri, — mais lui préfère les enfants dont il n'est pas le père parce qu'il achèvera, grâce à eux, sa mutation. Gianluigi, qui ne parle pas, ne se nourrit pas, mais réussit à faire vivre dans un bocal un têtard qui devient grenouille, est donc l'équivalent du petit singe bercé par Gérard Depardieu. Tout ce qui se passe entre Roberto et Gianluigi est chargé d'une poésie et d'une tendresse donnant au film son véritable sens.

Un peu lourd dans la provocation contre la pédagogie et dans l'humour (le juge qui a orné les murs de son cabinet d'une affiche de « Che » Guevara et affirme à Roberto qu'il y a une bonne et une mauvaise interprétation de l'action de ce révolutionnaire), Ferreri redevient le créateur qu'on aime dans sa vision du monde urbain étouffant où s'aliène l'enfance. Cité-dortoir, bâtiments froids et jardin limité de l'école, nous retrouvons la métropole inhumaine dans une mise en scène simple du quotidien.

Dans ce village de Sardaigne où Isabella va accoucher à l'ancienne mode en son logis (un cinéma désaffecté), assistée d'une vieille femme, le poids des valeurs humanistes se fait aussi oppressant que celui de la ville moderne. C'est alors qu'éclate un final superbe : sur la plage, Gianluigi se met à parler ; il entraîne Roberto vers la mer bleue, le grand symbole maternel de la nature où il va « l'enfanter ». Ils disparaissent tous deux à travers l'image superposée du bocal où il y a maintenant deux grenouilles, tandis que se fait entendre le premier cri du bébé d'Isabella.

JACQUES SICLIER.



« Kramer contre Kramer », de Robert Benton

Beaucoup d'émotion pour rien ?

RUDE journée pour Ted Kramer. Il vient de décrocher le budget d'une très importante campagne publicitaire. Il rentre chez lui avec la bonne nouvelle. Il n'a pensé qu'à ça pendant des mois. Quel accueil trouve-t-il ? Une femme aux yeux rouges, qui a aussi une nouvelle à lui apprendre. Elle le quitte.

Ted Kramer s'organise. Il le faut bien, puisqu'il y a un enfant dans l'histoire : Billy, cinq ans. Un enfant, ça mange, ça se conduit à l'école, ça fait des bêtises, ça tombe, ça parle, ça pose des questions. Joanna ne s'est pas contentée d'abandonner son mari. Elle n'a même pas emporté son enfant avec elle. Toutes les corvées reviennent à Ted, et sa vie professionnelle va en pâtir.

Pourquoi Joanna a-t-elle déserté son foyer ? Pour se refaire une personnalité, pour retrouver son autonomie, pour se retrouver, enfin. Une fois épanouie, elle donne signe de vie : elle demande le divorce, elle réclame son fils. Kramer contre Kramer.

Ted, qui s'est découvert un enfant le jour où sa femme est partie, a pris goût à son rôle de père. Au début, entre Billy et lui, il y a des tensions, mais ils finissent par tenir très fort l'un à l'autre. Pauvre Billy, pauvre gosse. Il aimerait mieux que papa et maman se marient.

Mélodrame

Il y a peu à dire de *Kramer contre Kramer*. L'Amérique pleure, le cœur sur la main, et la France prépare son mouchoir. Cela n'a rien à voir avec la réalité. Dans la vie, les spectateurs ne pleurent pas. Le film de Robert Benton est passé par l'ordinateur du cinéma américain. Il a été programmé, il s'adresse à l'émotion, l'émotion répond, ou pas, cela dépend des gens. Pas d'effet de mise en scène, en tout cas, pas de surprise dans l'image. Benton a été directeur artistique d'un magazine, il sait travailler sur la lisibilité, l'immédiateté.

Dire que le scénario est manichéen serait faire un mauvais procès à l'ordinateur qui est plutôt d'une bonne marque. Les Kramer sont sympathiques, Joanna est un peu pauvre femme, mais pourquoi pas ? Et pourquoi pas la multiplication des scènes sentimentalement éprouvantes ? Le mélodrame n'a pas de pudeurs.

Dustin Hoffman, Meryl Streep et le petit Justin Henry, beaux, très attachants, font bien leur métier. *Simplement, il faut se méfier. Kramer contre Kramer*, c'est le cinéma du mensonge, celui qui ne fait rien progresser, ni les films, ni les spectateurs, ni les sentiments, ni les acteurs.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Le cinéma des grandes personnes

CE n'est pas parce qu'a pris fin, il y a deux mois, l'année internationale consacrée à l'enfant que celui-ci a cessé de tourmenter la mauvaise conscience des adultes.

Pipicacadodo, de Marco Ferreri, nous laisse entendre, à la façon de Jean-Jacques Rousseau, que l'enfant, dont la nature n'a pas encore été pervertie par la civilisation, porte seul l'espoir d'une humanité meilleure. *Violences sur la ville*, de Jonathan Kaplan, qui sort la semaine prochaine, s'intéresse non à des écoliers de la maternelle, mais à des adolescents; le mal déjà les a atteints, mais leur violence est aussi le signe de leur refus, qui s'exprimera dans une sorte d'holocauste purificateur.

D'un film à l'autre se retrouvent les mêmes difficultés de communication, illustrées par *le gamin autistique de Ferreri* ou les jeunes fugueurs de Kaplan ; et le même décor symbolise la dureté de l'existence quotidienne : les banlieues tristes nées du développement industriel

Kramer contre Kramer, histoire d'un couple déchiré qui se dispute un fils de sept ans, n'est pas construit sur le modèle d'une parabole philosophique. Pourtant, par une voie différente, il conduit à une conclusion comparable : le petit garçon oblige en effet son père, par sa seule présence, à rompre avec une vie *tout entière axée sur la réussite* professionnelle et lui fait découvrir quelques-unes des « vraies » valeurs que bafoue l'organisation sociale. Là encore, l'enfant agit comme un révélateur.

Il faut prendre ces images pour ce qu'elles sont : non une représentation de l'enfance, mais plutôt l'expression d'une nostalgie — ou d'une aspiration — d'adulte. Le procédé est toujours efficace, comme le savent bien les publicitaires, et c'est ce qui gêne un peu. Les enfants sont trop souvent chargés de transmettre les messages que s'échangent les grandes personnes ; mais ils n'ont pas l'âge de faire des films...

THOMAS FERENCZI.

UNE SELECTION

cinéma

PIPICACADODO DE MARCO FERRERI

(Lire notre article ci-dessus.)

KRAMER CONTRE KRAMER DE ROBERT BENTON

(Lire notre article ci-dessus.)

PAYSANNES DE GERARD GUERIN

Un long travail dans le Larzac a abouti à ce « portrait de la campagne française à travers la parole de trois générations de femmes ». *Une passionnante chronique de la* paysannerie, trois films à partir de cinq émissions de télévision. L'enquête a également donné lieu à un livre, publié par les éditions Albatros dans la collection « Photosynthèse ».

LE POINT ZERO D'EDGAR REITZ

Juillet 1945, en Allemagne, dans un village. Un petit garçon, du haut de son grand vélo, regarde les Soviétiques arriver. Ce n'est plus la guerre, ce n'est pas encore la paix, les angoisses de l'histoire se mêlent à la bonhomie quotidienne des gens.

L'Œil du maître, de Stéphane Kurc : pouvoir, information, télévision, fiction. Reprise de **Jaune le Soleil**, de Marguerite Duras : on pourrait dire que c'est le premier film de Marguerite Duras, avec cette femme, Sabana, et sa curiosité démentielle qui nous fait défaut. **Lulu**, de G.-W. Pabst : profitons de la mode, vive Louise Brooks. **Ma chérie**, de Charlotte Dubreuil : une femme et sa fille tissent leur autonomie respective. **A force on s'habitue**, de Jean-Pierre Gallepe : des jeunes de la banlieue parisienne parlent de leur existence. **Nuit et Brouillard au Japon**, de Nagisa Oshima : théâtre des déchirements intellectuels. **L'Intendant Sansho**, de Kenji Mizogushi : histoire d'une rébellion contre la cruauté et l'esclavage. **Vivre**, d'Akira Kurosawa : le vieil homme et la mort. **Fin d'automne**, de Yasujiro Ozu : malice et poignante finesse du grand Japonais que l'on peut actuellement redécouvrir à la cinémathèque.

théâtre

« ATTENTION AU TRAVAIL » A SAINT-DENIS

Pour ce psychodrame burlesque qui s'empoigne avec la morale du travail et ses interdits, qui enchaîne les scènes coups de poing juste là où ça fait mal, juste là où ça fait rire, la Salamandre a reçu le prix de la Critique 1979.

A partir du 1er mars, elle est au Théâtre Gérard-Philipe où, simultanément, *dans la salle Serreau*, Philipe Clevenot s'embarque et embarque sur les traces d'Alexandre le Grand. C'est un voyage extraordinaire, **l'Expédition Pole Est**, d'Arnolt Bronnen, adapté et mis en scène par Sirjacq.

« L'OPERA PARLE » A AUBERVILLIERS

Vierge libre née de la nature, la Hoberaute tourne autour de l'amour. Marcel Maréchal retrouve Audiberti et son langage en arc-en-ciel, ses utopies, ses féeries, son charme nostalgique, sa gaieté d'enfant. Les deux sont faits pour s'entendre et se mettre en valeur. A partir du 1er mars au Théâtre de la Commune.

Michel Hermon au Petit-Montparnasse : il dit des choses très belles avec des chansons très cruelles. Il montre les violences de l'amour. **Le Jeu de Saint-Nicolas** au Chapiteau des Halles : noblesse et dérision, du rire et des larmes. **Le deuil sied à Electre** au Studio d'Ivry : mythologie du mélodrame. **L'Atelier** au Gymnase : l'âme du Sentier et les colères de Jean-Claude Grumberg.

musique

LE MARATHON ROSTROPOVITCH

Les musiciens ont adopté pour la défense des droits de l'homme la formule du « marathon », journée ou soirée sans autre limite que la fatigue des artistes ou du public ; ce fut la formule pour de nombreux concerts en faveur d'Estrella, au Mexique, à Bruxelles... Rostropovitch et Galina Vichnevskaïa la reprennent pour Sakharov, ce mercredi, en invitant de nombreux artistes, dont Y. Menuhin, L. Bernstein, M.-A. Estrella, etc. (salle Pleyel, 27 février, 20 h 30, concert gratuit). On retrouvera Rostropovitch à la tête de l'Orchestre de Paris dans la **2e Symphonie** de Prokofiev, œuvre d'une extrême violence et de grand élan, et le **3e Concerto** de Rachmaninov, joué par un autre fauve de race, Martha Argerich (Champs-Elysées, le 28, à 20 h 30 ; le 29, à 19 h 30 ; le 1er mars, à 10 h).

CREATION D'« ELSENEUR » DE KOERING

Un véritable opéra, commandé par Radio-France à René Koering, qui devrait trouver l'occasion d'y manifester son souffle puissant et âpre. Livret de Michel Butor qui réunit, à Elseneur, Andersen, Tycho Brahé, Buxtehude et Hamlet, Kepler, Bach et Macbeth, Uranie, Marguerite et Ophélie. Sous la direction d'Hubert Soudant (Radio-France, le 29, à 20 heures).

LA PASSION SELON SAINT JEAN

Dans un village de Franconie, Neubern, existe une « communauté de chœurs » composée de quatre-vingts garçons et filles (paysans, filles d'auberge, boulangers, employés de banque, etc.), qui consacrent tous leurs loisirs aux grandes œuvres religieuses sous la direction d'Enoch Guttenberg. Ils viennent pour la première fois en France chanter la **Passion selon saint Jean**, de Bach (Pleyel, le 28).

MUSIQUES DE LA PERIPHERIE PARISIENNE

Trois exemples du travail original fait par les musiciens dans la région parisienne : le déjà célèbre « 2e2m » de Champigny vient présenter un programme de créations à Saint-Séverin, œuvres de Mather, Pablo, Dusapin, Gorecki et Sato, sous la direction d'Alain Paris (le 4 mars) ; dans la toute nouvelle Maison de la culture d'Aulnay-sous-Bois, un nouveau groupe, l'Ensemble instrumental du conservatoire d'Aulnay, dirigé par J. Mercier, présente **l'Histoire du soldat**, de Stravinski, mise en scène par F. Maistre (le 2 mars, à 15 h 30, avec deux séances pour les scolaires les après-midis des 29 février et 4 mars). A Blanc-Mesnil, le conservatoire municipal donne la création mondiale de huit œuvres pédagogiques commandées à des compositeurs français : Ferrari, Roquin, Drogoz, Poche, Benhamou, Merle, Decoust, Mâche (Ecole Joliot-Curie, avenue Charles-Floquet, le 27, à 19 h).

Marionnettes de Salzbourg (Ranelagh, jusqu'au 16 mars) ; **les Noces de Figaro** (Nantes, les 29, 2, 4, 6, 8, 9, 11) ; **Orphée**, de Gluck (Nice, les 29 et 2) ; **l'Enlèvement au sérail** (Bordeaux, les 29, 2, 5, 9) ; **le Pauvre Matelot**, de Milhaud, et création de **Perlimplin**, de Cl. Arrieu (Tours, le 1er mars) ; **Trio op. 100** et **Quintette à cordes**, de Schubert, par l'Ensemble orchestral de Paris (Gaveau, le 1er) ; **Société française de musique contemporaine**, œuvres de Tansman, Thomson, Harsanyi, Villa-Lobos (salle Cortot, le 3) ; Brigitte Engerer, piano (Gaveau, le 4) ; **Te Deum et Sacrifice d'Abraham**, de Charpentier, **Sept paroles du Christ**, de Schütz, dir. J.-Cl. Malgoire (St-Germain-des-Prés, le 4) ; **le Roi David**, d'Honegger, dir. L. Martini (église de la Madeleine, le 4) ; M. Debost et L. Rogg : Bach (Champs-Elysées, le 4) ; N. Ghiaurov (Opéra de Paris, le 5) ; Brahms, par l'Orchestre national, dir. J.-B. Pommier, avec E. Istomin (Champs-Elysées, le 5).

expositions

LE CENTENAIRE DE VIOLLET-LE-DUC...

(Lire notre article pages 20 et 21.)

... MONET...

Un grand rassemblement de près de cent trente peintures : l'ensemble du Musée du Jeu de paume (une soixantaine d'œuvres) augmenté de la quasi-totalité des Monet conservés dans les musées de province (une trentaine), de prêts de collectionneurs français et d'œuvres capitales des musées étrangers.

... ET MUCHA *AU GRAND PALAIS*

En affiches, en dessins, en peintures, en livres, en bijoux, en meubles, en boîtes de gâteaux... des femmes-fleurs aux chevelures envahissantes et des fleurs aux corps souples, prises dans les méandres d'une ligne vagabonde, qui a assez d'autorité pour donner le ton des rues et des intérieurs parisiens dans les dernières années du siècle.

DEGAS *AU MUSEE MARMOTTAN*

Autour du « Portrait de la famille Belleli », un grand tableau (2 × 2,5 m) de jeunesse, treize dessins et deux peintures préparatoires, qui mettent à nu l'anatomie d'un premier chef-d'œuvre.

L'AFFICHOMANIE AU MUSEE DE L'AFFICHE

(Lire notre article page 20.)

variétés

MYRIAM MAKEBA A L'HIPPODROME DE PARIS

L'Afrique d'hier et d'aujourd'hui par l'une des chanteuses les plus bouleversantes. (Les 28, 29 février et 1er mars.)

GINGER ROGERS A L'OLYMPIA

Nostalgie des comédies musicales des années 30 avec l'ancienne partenaire de Fred Astaire (du 4 au 9 mars).

Hervé Cristiani à la Cour des Miracles : une des valeurs sûres de la nouvelle génération d'auteurs-*compositeurs* ; **Maurice Benin à la Gaîté-Montparnasse** : lucidité et tendresse d'un vrai poète de la chanson.

danse

« LE FANTOME DE L'OPERA » A L'OPERA

Roland Petit annexe les personnages de Gaston Leroux et les projette dans son propre univers fantastique. Amours, pointes et frissons.

Cité internationale universitaire : **Karin Waehner au Grand Théâtre** (vingt années de danse moderne) et **Mime parade à la Resserre** (de Shiro Daimon formé à l'école du Kabriki au « one man show » de Maximilien Decroux).

L'art publicitaire des années 1890

Les « affichomaniaques »

« *PASSANT, si ton regard est attiré depuis quelques années par les couleurs chatoyantes qui s'étalent sur les murs des capitales du monde, si tu admires la polychromie de ces jolies affiches qui charment tes yeux et rompent la monotonie murale des villes, remercie ces artisans que la Réclame intelligente a chargés de te distraire lors de tes promenades dans la Rue !* » Evidemment il ne s'agit pas d'un texte récent. Comment pourrait-on aujourd'hui parler d'affiches qui charment et de Réclame (avec un grand R, comme à Rue) intelligente, à quelques exceptions près ? Il date du tout début du siècle. Il est de Roger Braun, notaire à Fontenay-sous-Bois, et « affichomaniaque » invétéré dont le vice qu'il a si soigneusement entretenu vaut à la bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs un quart à peu près de sa collection d'affiches. Remercions-le, lui aussi, d'avoir si bien mis de côté de ces « grandes feuilles de papier multicolores » vouées en principe à un éphémère placardage. Lui et d'autres. Car des « affichomaniaques », il y en eut beaucoup, dans les années 1890, celles où l'on voit la mode de l'art publicitaire portée à son comble : s'ouvrir des galeries spécialisées en affiches : tous les marchands d'estampes en proposer ; les expositions et les publications se multiplier ; les collectionneurs aussi ; le mot « affichomanie » apparaître...

Tout ou presque avait commencé avec Jules Chéret — le père incontesté de l'affiche moderne, qui avait montré qu'une affiche pouvait être une chose de l'art. Tout continue quand d'autres excellents artistes s'y mettent avec passion, encouragés par les industriels qui se rendent compte que l'affiche artistique peut-être un argument de vente. Tout ou presque s'arrètera au début du siècle. La foi n'y sera plus, les artistes de la nouvelle génération auront d'autres chats à fouetter. Le « décoratif », solidaire de l'art fin de siècle, ne sera plus de mise pour eux.

La mode n'aura vraiment duré qu'une dizaine d'années. Mais quelles années ! C'est ce qui nous est montré, rue de Paradis, avec un souci de précision et d'analyse comme cela n'est pas coutume en matière d'exposition d'affiches, où la recherche du bel accrochage l'emporte le plus souvent sur la rigueur d'une présentation qui situe les choses.

L'exposition est en deux parties. La première réunit des affiches et une abondance de documents qui en disent long sur l'« affichomanie ». On y retrouve les marchands comme Sagot, Arnould, Pierrefort, qui publient catalogues et affiches et font appel aux meilleurs spécialistes : Chéret, Thiriet... ; les expositions : les premières en France, entre 1889 et 1891, celle de 1896 à Reims, la plus importante par la qualité et la quantité (mille six cent quatre-vingt-dix affiches, dont mille cent pour la France, rien que ça), celles de l'étranger, où la mode prit avec un décalage de quelques années (Bruxelles : 1894 ; Londres : 1894-1895 ; Brooklyn : 1895 ; Dresde : 1896). Dès lors, l'affiche était suffisamment admise au rang des beaux-arts pour justifier des ouvrages spécialisés comme ceux de Maindron, *les Affiches illustrées, 1886-1895*, qui étudie l'histoire et le marché, ou *les Maîtres de l'affiche*, publié par Chaix, des revues comme *l'Estampe et l'Affiche*, à Paris, *The Poster*, à Londres... dont la durée de publication n'excède pas trois ans.



Henri Thiriet (1897)

La deuxième partie de l'exposition regroupe un échantillonnage des affiches vendues, exposées ou collectionnées dans les années 90 à Paris et donne une petite idée des artistes les plus populaires de l'époque. Chéret, toujours. Il occupait du quart à la moitié de tous les catalogues ; il occupe un grand espace dans le musée. L'ensemble d'une vingtaine d'affiches est superbe, éblouissant de couleurs, pour l'Opéra, le Palais des glaces, le bal du Moulin rouge, l'Alcazar d'été, les Folies-Bergère, mais aussi le papier à cigarettes Job ou la Saxoléine (en bidons plombés de 5 litres), où la lampe éclaire comme les feux de la rampe et fournit une belle occasion de mettre en valeur des frous-frous. « *C'est toujours la même envolée, dira-t-on, de jupes, de bras, ce sont toujours les mêmes effets de lumière chatoyante à l'excès, c'est possible, mais cela est toujours joli, cela est toujours harmonieux et puis un Chéret ne se discute pas... Il charme* », disait un autre Jules, Adeline celui-là, en 1893. Aujourd'hui, n'est-ce pas la même chose ?

A côté des Chéret, les autres artistes sont représentés par deux, trois ou quatre de leurs œuvres les plus caractéristiques, selon leur importance établie d'après les catalogues des libraires, des expositions et des publications. En tête, Willette, Lautrec, dont le même Adeline dit aussi qu'il donne avec son affiche pour « Reine de Joie » un des plus beaux « tire-l'œil » de l'année (1893). Steinlen, ce « chatophile » (de chat) convaincu (il ne fut pas que cela, heureusement !), et Mucha, bien sûr, qui intervint un peu plus tard pour attirer l'affiche vers l'autre pôle de la décennie, celui de l'art nouveau, international, contre le style parisien par excellence de Chéret. Puis viennent les autres, tous les autres : Thiriet, Grasset, Gray, Ibbels, Meunier, Lunel, Grun, Metivet, Pal, Bouisset... et les étrangers : Bradley, Louis Rhead, Penfield... les mêmes qui aujourd'hui font de l'or dans les ventes publiques.

Les rues en étaient placardées, les murs des salons recouverts, on se les arrachait, on les collectionnait, et dès 1898 on réclamait (Roger Marx) un Musée de l'affiche. On l'a, quatre-vingts ans ou presque plus tard. Qui se penche sur ses origines.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ 18, rue de Paradis, jusqu'au 5 mai.

VIOLLET-LE-DUC

L'architecture

LA réhabilitation de Viollet-le-Duc a été d'abord celle du théoricien et du constructeur. Après Guimard et Gaudi, Le Corbusier, Perret, Frank Lloyd Wright ont dit tout ce qu'ils devaient aux *Entretiens sur l'architecture*, qu'il n'est pas abusif de lire comme la bible du fonctionnalisme, comme l'exposé à peu près complet des principes du Bauhaus.

L'exposition du Grand Palais n'insiste pas sur cet aspect du génie de Viollet-le-Duc, qui est bien connu et qu'il était d'ailleurs difficile d'illustrer. Le propos est plus hardi et historiquement mieux fondé : à force de mettre en lumière ce qu'un grand créateur annonce, on oublie bien souvent ce qu'il fut. C'est Viollet-le-Duc tout entier, l'historien, l'archéologue, le décorateur, l'architecte, Pierrefonds compris, qui nous est aujourd'hui restitué.

Viollet-le-Duc, on le sait, a refusé l'Ecole des beaux-arts et le concours de Rome. A qui doit-il sa formation ? A son milieu familial : son grand-père maternel était architecte, et son oncle, Etienne Delécluze, le critique d'art du *Journal des débats*, l'ami de Stendhal et de Mérimée, l'éleva comme un nouvel Emile. A ses dons étonnamment précoces de dessinateur. A son goût pour les voyages qu'encouragèrent l'excellent Delécluze et l'engouement de l'époque pour la rêverie historique « dans les ruines de l'ancienne France ». L'exposition « Le gothique retrouvé » a bien montré de quelle importance furent les *Voyages pittoresques* dans l'éveil du romantisme, et les premiers dessins de Viollet-le-Duc étaient destinés à illustrer l'ouvrage le Taylor et Nodier.

Comparons l'un de ces dessins, celui de la cathédrale de Bayeux, par exemple, à ceux qui, exposés un peu plus loin, concernent Vézelay ou le palais synodal de Sens. Dans le premier cas, Viollet-le-Duc s'intéresse à la peau de l'édifice, à sa situation, au détail décoratif. Dans le second, il note (et sans rien sacrifier du charme « pittoresque ») les crevasses d'un mur, les pierres qui se délitent, le point de départ d'un élément disparu. Ici, c'est un artiste qui s'exprime, un voyageur à la Hubert Robert ou à la Granet ; là, un archéologue, un architecte qui doit affronter un problème de restauration.

Voici, très clairement présenté, le dossier des trois premières restaurations : Vézelay, Sens, Notre-Dame, où intervint également Lassus. On ne peut ici que renvoyer au catalogue (une somme !) tant le problème se résume malaisément. Limitons-nous à deux remarques. La première est celle-ci : avant Viollet-le-Duc, il n'y avait rien. Certes, les techniques de construction se perpétuent au-delà des modes architecturales, mais qui, en 1830, savait encore remonter une voûte d'ogive ?

Debret, qui était chargé de Saint-Denis et qui n'était pas un architecte nul, refit l'une des flèches de telle manière qu'il fallut la déposer et araser la tour elle-même jusqu'à la plate-forme de peur qu'elle n'entraîne dans sa ruine l'ensemble de l'édifice. Mérimée ne cessait pas de gémir sur le peu d'architectes dont il disposait, trois ou quatre, pour mener à bien une campagne de restauration, et l'on imagine de quelle persévérance, de quelles fatigues inouïes, Viollet-le-Duc a payé la nécessité de former des maçons, des maîtres d'œuvre, des ornemanistes, des architectes d'exécution, des charpentiers. S'il y a eu au dix-neuvième siècle une renaissance des métiers d'art, c'est à lui, en premier lieu, qu'on le doit.

Inexact, mais point absurde

La seconde remarque est la suivante : Viollet-le-Duc complète, invente parfois, embellit (ou croit embellir), mais rarement de façon gratuite. Deux principes le guident : l'analyse logique de l'édifice et la recherche du document qui permet d'imaginer ce qu'il a été ou, et ceci, avouons-le, est un peu raide, ce qu'il aurait pu être s'il avait été achevé selon l'intention du premier constructeur ou de celui qui lui a donné son identité.

Pour la logique, nous en avons déjà parlé à propos des expositions de Lausanne et de Vézelay, et l'on ne voit pas au nom de quelle maniaquerie « ruiniste » et « pop » on pourrait reprocher à Viollet-le-Duc d'avoir rétabli les trois fenêtres septentrionales du palais synodal de Sens. La salle elle-même est une pure reconstruction, mais, semble-t-il, à partir de vestiges assez précis, et la statuaire de Notre-Dame, dont on nous montre dans une mise en scène très réussie les plâtres originaux, retrouvés et restaurés, n'est pas la fantaisie archéologique que l'on a trop souvent raillée : pour le portail Sainte-Anne, en particulier, Viollet-le-Duc s'est étroitement inspiré d'une illustration des *Monuments de la monarchie française*, de Bernard de Montfaucon.

Quant à Pierrefonds, un médiéviste aussi rigoureux que Louis Grodecki reconnaît que, en comparant les façades extérieures du château aux documents anciens, « *on constate que Viollet-le-Duc a très peu inventé et resta fidèle à la prodigieuse fortification de Louis d'Orléans* ». Et une autre comparaison, même celle des travaux aujourd'hui si critiqués de Saint-Sernin de Toulouse avec le glacial Saint-Ouen de Grégoire ou avec les « déjections » d'Abadie à Bordeaux et Périgueux, montre que, si Viollet-le-Duc pouvait être inexact, il n'était jamais absurde ou insensible.

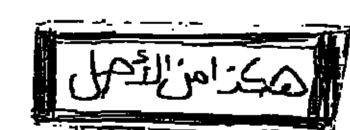
Certes, il a commis des erreurs. Le clocher projeté à Notre-Dame de Beaune est indéfendable, la tour de l'hôtel de ville de Saint-Antonin n'est qu'un médiocre pastiche florentin, et si avoir couvert Carcassonne d'ardoise fine et non de belles tuiles occitanes ne paraît pas un crime capital, on est un peu étonné par les éléments défensifs qui couronnent le palais de Sens de façon si incongrue.

Moins artiste que pédagogue

C'est qu'ici le doctrinaire l'emporte sur l'archéologue. Pour justifier son médiévalisme inconditionnel, le libéral résolument agnostique et passablement anticlérical qu'était Viollet-le-Duc a inventé une théorie du Moyen Age laïque, inspirée d'Augustin Thierry, selon laquelle l'art du treizième siècle était l'expression de l'émancipation communale, de la lutte du tiers état, soutenu par les évêques, contre la féodalité et les ordres réguliers : avec ses créneaux et ses tourelles, le palais de Sens devait prendre allure de symbole, apparaître comme le palais de la liberté.

Ne pas croire en Dieu, demander à être « *enterré sans l'assistance d'un ministre d'un culte quelconque* » et consacrer sa vie à l'art sacré n'est pas une contradiction bien grave : tous les architectes de monuments historiques ne vont pas à confesse. Il en est une autre qui est au cœur même de la théorie et de la pratique de Viollet-le-Duc. Comment peut-on militer pour la modernité et vouloir à toute force l'ancrer dans le treizième siècle ? Reprocher à ses contemporains leur éclectisme, leur bavardage décoratif, leurs pastiches sermonneurs de l'Italie et proposer Amiens ou Chartres comme modèles de l'architecture de l'âge industriel ?

Certes, il disait rechercher « *l'analyse du principe, non l'imi-*



AU GRAND PALAIS

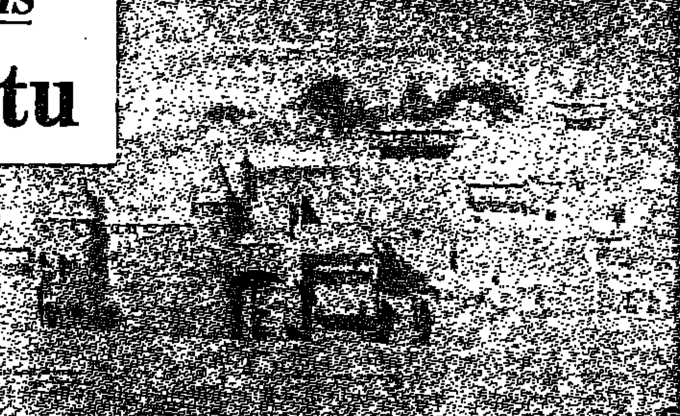
de la vertu

tation de la forme », et l'architecture métallique aurait pu être une solution. Mais il l'a fort peu pratiquée, considérant avec le plus surprenant dédain ses aspects utilitaires (les marchés, les gares), et, lorsqu'on regarde le plus ambitieux de ses édifices sacrés, Saint-Denis de l'Estrée, on se dit que ce n'est pas plus mal que l'historicisme moyen du dix-neuvième siècle mais que ce n'est pas non plus tellement mieux.

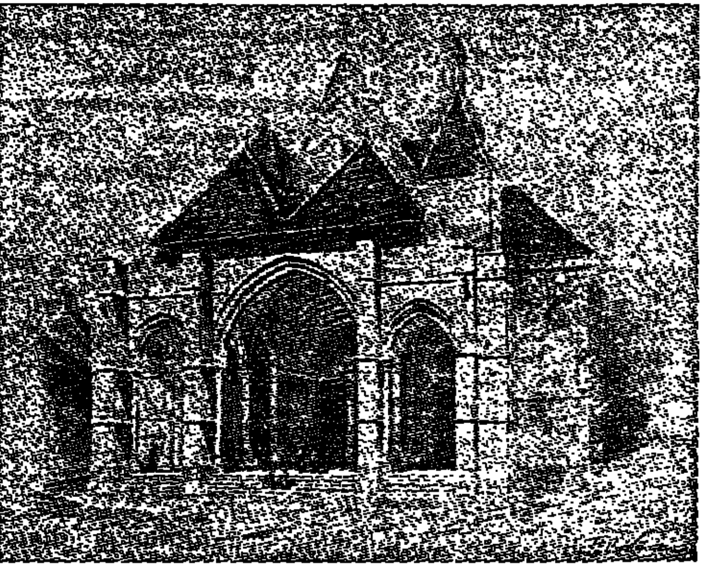
Les salles consacrées à Viollet-le-Duc architecte n'en sont pas moins fort méritantes et riches d'informations inédites. On y verra la maquette de sa villa-chalet de Lausanne, des photographies des immeubles de rapport parisiens, des châteaux, des maisons et des églises de campagne que ses écrasantes fonctions officielles lui laissèrent le temps de construire.

Aimait-il tellement construire ? Ce n'est pas certain. Il n'allait presque jamais sur les chantiers, et l'on ne sent pas chez lui le faste, le geste du créateur tout à la joie d'exploiter au maximum une commande et un lieu. Il est moins artiste que pédagogue, et chacun de ses édifices est une sorte de théorème, de démonstration des vertus de l'économie et de la convenance fonctionnelle. En dehors du remarquable château de Pupetières, l'austérité quasi janséniste de son caractère et de ses convictions l'a toujours conduit à rechercher les solutions modestes où la qualité de l'exécution est plus évidente que le brio du parti. Il est à cet égard bien plus proche de Tony Garnier et de Le Corbusier que des architectes de son temps, et la maquette, exécutée pour notre exposition, de la maison de Paul montre bien son rêve d'une bourgeoisie rousseauiste, frugale, éprise d'hygiène et de confort, mais haïssant le luxe et l'ostentation de la richesse. En somme : l'architecture de la vertu.

A quel point cet homme, auquel on a tant reproché ses liens avec la cour, pouvait être étranger à la « fête impériale », rien ne le montre mieux que le moralisme de son projet d'opéra. La confrontation qui nous est proposée de ce projet avec celui de Garnier est passionnante et mériterait une longue analyse. L'opéra de Viollet-le-Duc aurait été moins coûteux, moins compliqué d'exécution et sans doute plus commode que celui de son rival. Mais c'est un opéra de province, et il faut bien avouer qu'il fait assez chétive figure auprès de l'éblouissante faconde du palais de Charles Garnier. Le projet de Garnier est devenu le plus fastueux, le plus complet des symboles culturels du dix-neuvième siècle. Celui de Viollet-le-Duc est une pensée honnête à laquelle manque ce que Gide appelait la part de Dieu.



Les abords du château de Carcassonne.



L'église Notre-Dame à Beaune.

Mais, dira-t-on, la décoration à laquelle il était si attaché, cela ne fait pas trop bon ménage avec la vertu. Décoration et architecture sont pour Viollet-le-Duc une seule et même chose. Il écrivait : « *On aurait grandement surpris Michel-Ange, nos artistes du Moyen Age et ceux de la Grèce antique si on se fut avisé de leur parler d'art décoratif ; car ces producteurs croyaient faire de l'art, tout simplement, s'ils sculptaient la frise d'un monument ou un panneau de porte, s'ils faisaient couler en bronze un groupe ou s'ils composaient un bijou.* »

Tout 1900 est sorti de ces lignes et de la conviction qu'un édifice est un système d'expression auquel collaborent tous les métiers, sous la direction du maître d'œuvre. Ce que Viollet-le-Duc a créé ou suscité dans le domaine du mobilier, du papier peint, de l'orfèvrerie, du travail du fer, méritait d'être largement exposé, même si l'on sourit parfois devant certains lits et tissus aux couleurs assez étranges, mais aux motifs toujours chastement disciplinés. Le goût Viollet-le-Duc, c'est exactement le contraire du goût Rothschild.

Lorsqu'il a décoré Pierrefonds ou Roquetaillade (un château du début du quatorzième siècle, en Gironde), Viollet-le-Duc s'est naturellement inspiré du répertoire médiéval. De même pour les vitraux de Dreux et de Saint-Flour, où l'influence du purisme ingresque se mêle à celle des verrières de la Renaissance.

Mais s'il a repris plus ou moins les formes traditionnelles pour les grilles et l'orfèvrerie de Notre-Dame : le lutrin, le candélabre pascal, la colombe des saintes huiles, autant de pièces admirables, il y a aussi fait courir un décor végétal très personnel dont les « *étranges et monstrueux rinceaux* », comme l'aigle « hugolien » du lutrin, comme les gargouilles de Lausanne ou le bestiaire fabuleux de Pierrefonds, laissent entrevoir quelques pans d'ombre dans cet univers de stricte et véhémente raison.

Le précurseur du Bauhaus a été aussi, même si c'est avec sa réserve ordinaire, l'un des maîtres de l'imagination romantique.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Viollet-le-Duc. Grand Palais. Jusqu'au 5 mai. Commissaire de l'exposition : Bruno Foucart.

Jazz vivant : la preuve par quatre

QUATRE concerts d'importance, en mars. Non seulement le jazz existe, ne chagrine plus personne, intéresse et touche les amateurs de Bach ou de Vivaldi, mais il est en train de se débarrasser de ses derniers problèmes — absurdes — : y a-t-il des styles de droite et des styles de gauche, des musiciens pour jeunes mariolles et des musiciens pour vieux loufs ? La mode « rétro » a au moins ceci de bon que tous les genres ont reconquis une existence légitime. Il faut s'en féliciter, sous réserve que cet engouement multiforme profite aux créateurs d'autrefois plus qu'à leurs imitateurs paresseux et que les artistes qui ont vingt ans aujourd'hui n'oublient pas qu'une tradition, en histoire, l'emporte toujours sur ce qui la freine : c'est la tradition du changement.

« Jazz vivant » : titre quadruplement heureux et juste pour les soirées qui se trouvent prévues. Un hommage à Django sera rendu, d'abord chez Cardin, sous la houlette du grand Grappelli, par Philippe Catherine (qui a beaucoup écouté Reinhardt et Coryell) et par Larry Coryell (qui affectionne aussi le génial manouche). Coryell déclarait, voici cinq ou six ans, à Montreux, « *la guitare acoustique redeviendra populaire* ». Il ne se trompait pas. Quant au blues, il le considérait comme une sorte d'« universel musical », inépuisable, inaltérable. Avec Niels Pedersen, un nouveau quartette à cordes ne manquera pas de réveiller le souvenir d'un quintette dont les disques initiaux, enregistrés un matin de décembre, à Montparnasse, gagnèrent, dès les premiers mois de 1935, la célébrité.

Comme tout marche — enfin, et tant mieux — trois jours plus tard on pourra revoir et réentendre, au Palais des Congrès, The Wild Man (l'homme sauvage), Arnett Cobb, qui s'est, à l'en croire, civilisé dans l'école de Hampton où il apprit à révérer la section rythmique, l' « *étincelle,* dit-il, *indéfiniment renaissante, qui maintient le feu au foyer du jazz* ». Le Quartette Chmu (un sigle pour Chautemps, Humair, Michelot, Urtreger) succédant à Cobb, tournera, à sa façon, une page du livre jazzique. On fera seulement l'impasse en cette quinzaine martiale, sur le « cool » et le « hard bop », parce que tout n'est pas, dans une durée limitée, réunissable.

Nous irons au free jazz, directement, en nous rendant d'un palais tout neuf à une vieille maison, celle de la Mutualité, rue Saint-Victor, qui a remplacé là, depuis les années 30, le séminaire du Père Dupanloup, mais semble avoir grandi elle-même sous le signe de l'austérité. L'Art Ensemble de Chicago y fera résonner ce que Lester Bowie nomme la *great black music*. A des interviewers qui lui demandaient pourquoi, en 1968, il avait, avec Roscœ Mitchell, enregistré et intitulé le morceau *Jazz Death ?* Bowie répondit : « *A ce moment-là, on entendait dire partout que le jazz était mort. Je n'étais pas d'accord. D'où le point d'interrogation.* »

Toutefois, le terme de jazz, ajoutait également Bowie, sur le plan économique est pénible à assumer. Le musicien dit « classique » a les prébendes de l'Etat-mécène, le musicien de « variétés », le pactole de l'industrie du divertissement. Le jazz vit dans l'entre-deux. « *Et pourtant,* s'exclamait-il, *toute la musique pop s'est construite sur ce jazz.* » Malachi Favors appuyait le plaidoyer : « *Ce qu'on appelle rock vient des églises noires... Dans ce que déversent les radios, à longueur de journée, on sent l'influence d'Armstrong, de Parker.* » Bowie concluait : « *C'est pourquoi nous disons faire, avec fierté, de la* great black music, *et nous ne sommes pas les seuls. Woody Herman, Stan Getz, Aretha Franklin en font aussi. Et il s'agit bien d'art, non d'autre chose. Certains ont pratiqué un sabotage de notre action en l'étiquetant à leur gré. Nous sommes des musiciens, pas des politiciens.* » Parfois, la « Mutu. » abrite les congrès politiques et parfois les concerts. C'est un concert qu'y donnera l'Art Ensemble.

Une parenthèse

McCoy Tyner, on s'en doute, le lendemain, se présentera sur la scène, à son tour, dans des dispositions d'esprit semblables. Selon lui, « *la musique est délivrance — au moins pour un moment* ». C'est une parenthèse. Elle ne résout pas la question du malheur, mais elle ménage une halte, une escale, un répit. De ce fait même, et presque à son insu, elle peut « servir », maintenir le goût de la joie, en proposer un symbole, voire une figure, elle peut retremper les forces pour d'autres tâches que celles de l'audition.

Une idée commune encore, chez Bowie et chez Tyner : on ne trahit pas le jazz parce qu'on le pratique en une salle de concert. « *Le jazz n'est pas par vocation destiné aux espaces où les gens ont bu* », dit Bowie. Et Tyner renchérit : « *Je préfère, personnellement, les vastes scènes aux estrades de cabaret, et les théâtres aux clubs, sauf exception cela va de soi.* » Sauf exception est une bonne formule, parce qu'il y a tout de même quelques clubs, rares, où l'on vient d'abord pour écouter de la musique et qui en offrent effectivement la possibilité.

LUCIEN MALSON.

★ *Tribute to Django* (Grappelli, Catherine, Coryell, Pedersen), le 5 mars à l'Espace Cardin. Arnett Cobb Quartet et Quartette « Chmu », le 8 mars à la salle bleue du Palais des congrès. Art Ensemble de Chicago, le 12 mars à la Mutualité. McCoy Tyner Sextet, le 13 mars à la Mutualité. Ces quatre concerts, organisés par Radio-France, seront diffusés en différé. Ils débuteront tous à 20 h. 30.

LIVRES



« Les Cahiers du cinéma » et les Editions Gallimard lancent une collection, dirigée par Jean Narboni, et consacrée au cinéma ou, plus largement, aux expressions audiovisuelles. Premiers titres : « la Chambre claire », de Roland Barthes, et « Ecrits 1956-1978 », de Nagisa Oshima.

ROLAND BARTHES ET LA PHOTOGRAPHIE

La sincérité du sujet

Sur la demande des rédacteurs des *Cahiers du cinéma*, Roland Barthes a entrepris un livre sur la photographie, pour laquelle il avait souvent exprimé son intérêt, à travers des articles (Richard Avedon pour *Photo*, Bernard Faucon pour *Zoom*, Daniel Boudinet pour *Créatis*), des préfaces de livres (Von Gloeden pour une édition allemande), ou les photos de famille dont il avait truffé son petit volume autobiographique (*R. B. par lui-même*). Il n'a pas repris ses articles, il a écrit en un mois et demi un livre « *bref* », c'est ce qu'il dit lui-même, mais un vrai livre, lié, et non un recueil, comme l'ont fait récemment Michel Tournier dans *Des clefs et des serrures*, et Susan Sontag dans *la Photographie*.

D'abord, à une première lecture survolante de *la Chambre claire*, ce n'est pas une voix tonnante qui se fait entendre. Ce n'est pas une voix arrogante qui veut affirmer la vérité de la photographie. C'est une voix menue, douce, prudente, obligée, un peu nonchalante, qui ne piétine pas, non, mais qui avance par petits bonds, par petits scintillements, par petits chipotages d'écriture. S'il y a une vérité ici, c'est celle de la sincérité du sujet. Ici Barthes dit « je » : pas de meilleur guide, pas de meilleur médiateur que son plaisir, que son désir de telle ou telle image compulsée. Dans un premier temps, Barthes dégage quelques-uns des principes, des mécaniques de la photographie, comme sa valeur d'affirmation, de preuve, comme la présence dans un même cadre d'éléments antinomiques (les soldats et les bonnes sœurs au Nicaragua), ou l'acrobatie du moment (« *un émir en costume fait du ski* »). Puis il se lance, il se jette à l'eau : qu'est-ce qui fait qu'une image m'attire, me retient, ou au contraire qu'elle m'indiffère ?

Barthes fait une différence entre le *studium* et le *punctum* (le latin, dit-il plus loin, est « *un pédantisme nécessaire, parce qu'il éclaire des nuances* »). Le *studium*, c'est le champ d'intérêt culturel, historique, le ralliement des éléments de l'image à ma connaissance, à ma conscience. Le *punctum*, « *une zébrure inattendue qui traverse ce champ* » : le goût, la surprise, le désir, un fantasme, une projection. Barthes aime la photo d'une maison prise à *Grenade* en 1854 par Charles Clifford ? C'est qu'il aimerait y vivre, que cette image lui semble habitable...

Barthes met en jeu l'alternance un peu capricieuse du « *j'aime/je n'aime pas* » (« *I like, I don't* », précise-t-il pour le plaisir de l'anglicisme, et pour le mettre à sa juste place, un cran en dessous du *love*), déjà adopté dans *R. B. par lui-même* : il nous avouait qu'il aimait « *la salade et la cannelle* », et qu'il n'aimait pas « *les loulous blancs et les femmes en pantalon* », pour ne reprendre que ses deux premières propositions. Ici Barthes nous dit ce qu'il aime, et ce qu'il n'aime pas en photographie. Il n'aime pas la photo tonitruante, la photo qui fait du bruit, la photo couleur, il se fiche bien de la goutte de lait prise au millième de seconde par Edgerton, ou des troncs d'arbre d'Atget (il aurait été plus juste, sans doute, de citer Ansel Adams). Et s'il aime une photo, on va le voir, c'est pour des raisons intimes, détournées, romanesques, perverses, c'est pour ses failles : il ne voit que les dents cariées du petit garçon sur telle photo de William Klein, « *la matière un peu repoussante des ongles spatulés, à la fois mous et cernés* » d'Andy Warhol photographié par Duane Michals, ou les souliers à bride d'une femme noire photographiée en 1926 par James Van der Zee, et qui lui rappellent ceux d'une sœur de son père. En fait, pour chaque photo, ce qui le choque, ce qui cloche, l'anomalie, le détail énigmatique, ou ce qui se rattache à sa propre biographie ou à son corps. Ces personnages disparus, inconnus, abolis par le temps et qui ne subsistent plus que par l'image, reviennent dans tout le livre, avec la familiarité des personnages d'un roman.

C'est la deuxième partie du livre, la plus limpide, la plus authentique, la plus nécessaire, et donc la plus belle. A la mort de sa mère (Barthes dit plus volontiers « deuil », comme s'il prêtait aux mots une vertu émolliente), il fouille dans ses photos de famille, à sa recherche, dans l'espoir de retrouver son essence, son « air », son âme, plus que ses traits, l'émanation de sa bonté. Et il les trouve dans une photo de sa mère petite fille, prise au Jardin d'hiver. Il la scrute, il s'y perd, il y revient sans cesse dans cette deuxième partie qui étire le rapport inhérent de la photo à la mort, de cette évidence du « ça a été », du moment trouble qui fait coïncider le devant-mourir et le déjà-mort, dans une sorte de vertige, d'irréalité, comme devant la photo du condamné à mort, prise en 1865 et regardée en 1979.

Le livre finit sur un aveu non d'impuissance, mais Barthes s'aperçoit qu'il n'en finit pas de « buter » à cet objet fascinant, à cette « *surface étale qu'on ne peut que balayer du regard* » et qui « *ne peut être approfondie, à cause de sa force d'évidence* » : immédiatement comblée, bouchée, et refluant les mots. Le livre présente donc des photos qui ne sont pas forcément « *les photos préférées* », mais des photos qui laissent passer du texte, des photos exemplaires.

Une des forces de Barthes est d'entrelarder dans un discours riche et assez savant (qui comprendra d'emblée, parmi les cent mille acheteurs français des *Fragments d'un discours amoureux*, le sens du satori, du biographène, du noème, de l'interfuit, de la palinodie ?) des mots jetés au pied levé, des images populaires, un peu triviales (le « *bla-bla* », « *faire tilt* »), ou décalées d'un vocabulaire autre (celui de la cuisine par exemple : « *Les photos sont des signes qui tournent comme le lait* », « *l'image exprimée, comme le jus du citron* »), comme des pointes secouantes, soumoises et réveillantes, et de repropulser à chaque livre une série de mots nouveaux, inusités, dépréciés, néologiques ou vieillots, qui réaniment le langage, avant de se figer à leur tour. On trouvera dans ces « notes » sur la photographie qui font suite aux « fragments » amoureux la zébrure et la disturbance. La photographie fera certainement moins recette que l'amour ; *la Chambre claire* n'apportera sans doute pas grand chose aux photographes, mais c'est un livre qu'on peut aussi comprendre intuitivement, consommer pour sa musicalité luxueuse et gustative, et qui laissera une trace plus persistante que celle de ses prédécesseurs, parce que plus affective.

HERVÉ GUIBERT.

★ *La Chambre claire, notes sur la photographie*, de Roland Barthes, aux éditions Cahiers du cinéma, Gallimard, Seuil.

DISQUES



Classique

Les richesses de la musique religieuse ne sont pas près d'être épuisées et les résurrections continuent à un rythme régulier. Ces temps-ci, la palme revient précisément à... *la Résurrection de Lazare*, un admirable oratorio qui nous fait connaître de plus un fils de Jean-Sébastien quasi inconnu, Johann-Christoph-Friedrich (1732-1795). Sur un livret de Herder, c'est une œuvre d'un accent très intérieur, à la fois dramatique et sereine, où se marient délicieusement le souvenir de Jean-Sébastien et l'espérance de Mozart. Merveilleuse interprétation dirigée par Jean-François Paillard, avec parmi les solistes Danièle Borst, B. Finnilä, Ph. Huttenlocher (Erato, STU 71284).

Remontant bien plus loin dans le temps, voici les *Lamentations* à quatre, cinq et six voix du grand Espagnol du seizième siècle, Cristobal de Morales, office de la Semaine sainte d'une grandeur et d'une douceur merveilleuses, une polyphonie vocale souple, pleine de mélancolie, sensible, excellemment interprétée par un ensemble français « a sei voci » (Chant du monde, LDX 78880).

Marc - Antoine Charpentier a repris sa place souveraine dans la musique du dix-septième siècle, mais on connaît encore mal ses oratorios dans la tradition de Carissimi. Ecoutez son *Jugement dernier*, une œuvre flamboyante de lumière, intense, glorieuse et d'un accent si profond derrière l'admirable parure chorale et orchestrale, dans une interprétation éblouissante de Michel Corboz à la tête de l'Ensemble de la Fondation Gulbenkian. Avec un lumineux *Beatus vir* du même Charpentier (Erato, STU 71222).

Parmi les nouveautés importantes, signalons aussi le deuxième volume de la musique religieuse de Vivaldi, dont l'interprétation de Vittorio Negri, avec l'Orchestre de chambre anglais le John Alldis Choir et d'excellents solistes, s'égale à celle de Michel Corboz (*Gloria, Credo, In exitu Israel, Credidi*, etc. ; deux disques Philips, 6769.032) ; diverses œuvres de jeunesse de Mozart (*Litaniæ lauretanæ* et sept motets) où les pages émues alternent avec de brillants exploits vocaux, par l'ensemble de Leipzig sous la direction rigoureuse d'Herbert Kegel (deux disques Philips, 6769.018) ; enfin une nouvelle et superbe interprétation du *Requiem allemand* de Brahms par Georg Solti, grandiose, intérieure, terrible, avec Bernd Weikl et surtout la sublime Kiri Te Kanawa, les chœurs et l'orchestre de Chicago : certains la trouvent trop spectaculaire, insuffisamment émue, mais quelle splendeur, quel accent, célébration cosmique à la hauteur du mystère célébré (deux disques Decca, 71351/52, avec en complément les *Variations sur un thème de Haydn*). — J. L.

Jazz

DEXTER GORDON : *Great encounters*. — Dexter Gordon qui est aujourd'hui aux Etats-Unis une des plus grosses vedettes du jazz, propose ici ses rencontres avec deux fortes personnalités musicales : Johnny Griffin d'abord, avec qui il entame une « bataille » de ténors d'une rare énergie, puis Eddie Jefferson, le plus méconnu des « boppers » disparu récemment, qui donne libre cours aux périlleuses acrobaties vocales dont il a emporté avec lui le secret, mais non le souvenir, puisque cet excellent disque témoigne pour toujours de son talent. (C.B.S.)

LOUIS ARMSTRONG : *Louis under the Stars*. — Au-dessus des violons et des orchestrations, la voix de Louis Armstrong s'élève, d'une beauté et d'une force d'émotion inébranlables. Trop mal connu ou trop souvent déformé par les médias, le génie du trompettiste-chanteur éclate sur deux faces de *standard*. (VERBE, distribution Polydor.) P.E.R.

Le théâtre de Belgique à Paris

La parole des «inadaptés sociaux»

AU Théâtre des Champs-Elysées, a eu lieu, le lundi 21 février, une représentation exceptionnelle de la pièce de la dramaturge hollandaise Yvonne Keuls, *Des filles et des garçons*, œuvre documentaire dont les protagonistes sont les pensionnaires et les éducateurs d'un home d'accueil provisoire pour adolescents qui viennent de fuguer de services psychiatriques ou de maisons de l'éducation surveillée.

L'ancien bâtonnier Louis Pettiti, membre du comité de prévention contre la violence, avait accepté la présidence de cette soirée, mais il n'a pu y être présent puisqu'il était retenu ce soir-là à Genève avec les autres membres de la commission d'enquête internationale qui devait se rendre à Téhéran.

Cette représentation à Paris de *Des filles et des garçons* en langue française, par le Théâtre national de Belgique, a été organisée par M. Robert Steindecker, fondateur de l'association Jeunesse feu vert, qui a été créée en 1957 et qui s'emploie à accueillir et à réinsérer socialement des jeunes en difficulté.

L'un des foyers d'accueil de Jeunesse feu vert est situé à Ormoy-la-Rivière (Essonne), et une information parue dans *le Monde* du 20 février nous apprenait que M. Fernand Gillard, maire (sans étiquette) d'Ormoy-la-Rivière, venait de démissionner, en compagnie de huit des onze conseillers municipaux, pour protester contre la présence, dans la commune, de cet établissement, qui est ouvert depuis quinze ans.

Les foyers de cette nature, privés ou publics, où les jeunes ne sont pas enfermés, sont, bien sûr, nombreux dans notre pays, comme dans les autres. Leur implantation ne détermine pas d'habitude de conflit avec la municipalité. Les habitants ont généralement tendance à coopérer, ils sont d'ailleurs souvent touchés par les personnalités individuelles de ces jeunes. Les désordres qu'ils apportent ne sont pas nombreux ni graves, et il est connu que les membres de la gendarmerie nationale font preuve d'une présence d'esprit, d'une ouverture d'esprit remarquables, pour « arranger » les choses.

Plus qu'aux habitants, aux mairies, aux gendarmes, ces adolescents posent un problème très difficile aux personnes qui s'occupent d'eux dans ces foyers. On remarque chez ces jeunes pensionnaires temporaires, depuis cinq à six ans, sous l'effet, pense-t-on, de la crise, du chômage qui s'accroît, des perspectives mondiales sombres, un durcissement du désespoir et de la volonté de refus. Ils refusent les médicaments, on s'en doute ; ils refusent les différentes formes modernes d'intervention psychiatrique ; ils refusent les signes de sympathie, d'aide plus ou moins affective, même très « distanciée ».

M. Steindecker, fondateur de Jeunesse feu vert, le sait si bien qu'il axe surtout l'action de l'association sur la prévention : il a placé, dans des quartiers de Paris, « *où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés* », comme les quatorzième, dix-neuvième et vingtième arrondissements, des équipes de cinq personnes qui aident les jeunes et leurs familles. Les parents, très mal logés, sont souvent des travailleurs, immigrés ou non, soit au chômage, soit touchant un salaire qui ne dépasse pas le SMIC.

Le courage de vivre

La pièce *Des filles et des garçons*, que M. Steindecker a fait venir de Bruxelles, a été écrite par Mme Yvonne Keuls, qui connaît ces foyers de jeunes pour y avoir travaillé plusieurs années. Elle a construit une suite de scènes brèves, où une dizaine de jeunes manifestent leur désarroi, leur « a-socialité », par la parole ou les violences. Face à eux, les « éducateurs » improvisent au mieux, selon les incidents, souvent peu prévisibles.

Les acteurs du Théâtre national de Belgique interprètent cette œuvre avec beaucoup de tenue, sans fausse note. Le Théâtre national de Belgique, dirigé par Jacques Huisman, maintient avec talent un répertoire belge et français classique, et s'oriente aussi, régulièrement, vers des œuvres à « thèse » politiques ou sociales, vivantes, actuelles.

C'est un théâtre très actif, qui, en moyenne, chaque année, de septembre à septembre, donne deux cent quatre-vingts représentations à Bruxelles et deux cent soixante dans des villes et campagnes hors de Bruxelles, souvent sous chapiteau. A quoi s'ajoutent environ vingt représentations à l'étranger et deux cent cinquante animations en Belgique.

Mme Yvonne Keuls, l'auteur de *Des filles et des garçons*, est très aimée en Hollande. Née à Djakarta en 1931, elle a écrit déjà quarante-six œuvres dramatiques, ainsi que des récits, contes, poèmes. Sa pièce sur le foyer de jeunes inadaptés a rencontré un accueil chaleureux aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grande - Bretagne, en Suède. Cette pièce s'achève plutôt sur un constat d'échec.

M. Robert Steindecker a précisé, avant la représentation, que l'association Jeunesse feu vert, sans prétendre faire retrouver le bonheur et le courage de vivre à tant de jeunes gens bloqués par une misère du présent et par une absence d'avenir, obtient néanmoins, bon an mal an, des résultats. Plusieurs redémarrent dans la vie. D'autres évitent en tout cas les hôpitaux, les prisons. Prenant la parole après M. Steindecker, en l'absence de Mᵉ Pettiti, Mᵉ Jean-Pierre Dufour a rappelé que depuis son ouverture la prison de Fleury-Mérogis compte vingt-six suicides.

MICHEL COURNOT.

Le théâtre Roustavéli à Londres

Un « Richard III » géorgien

LES Anglais, défenseurs pointilleux du monument Shakespeare, viennent de prouver qu'ils ne sont pas sottement chauvins — et qu'ils savent ce qu'est le bon théâtre — en faisant un vrai triomphe à une troupe soviétique, plus exactement géorgienne, le Théâtre Chota Roustavéli de Tbilissi, venue à Londres pour jouer *Richard III*.

Et pourtant, le pari n'était pas gagné d'avance. D'abord, il était pour le moins paradoxal de faire entendre à des Anglais Shakespeare traduit dans une langue incompréhensible pour le public — le géorgien, que certains linguistes rapprochent du basque ! — ; en second lieu, la venue de la troupe ne coïncidait pas tout à fait avec une période favorable aux tournées soviétiques à l'étranger, mais l'invitation datait de l'été dernier après que le Théâtre d'Etat de Géorgie Roustavéli eut été véritablement acclamé au Festival d'Edimbourg 1979. Aussi, chaque soir, des manifestants clairsemés postés à la porte du théâtre, le Roundhouse, prévenaient-ils les spectateurs qui entraient en distribuant des tracts et en arborant des banderoles (en langue russe) : « *Laissez partir les juifs* », *Libérez l'Afghanistan* », tandis qu'un « picket » du parti communiste proclamait : « *Ne tuons pas la détente* »... Seuls dans cette affaire, les membres de la troupe se considéraient comme peu concernés par ces slogans en russe, leur seconde langue, et l'un d'eux chuchotait en ricanant : « *Et nous ? Ces Anglais ne savent donc pas que nous sommes dans la même poêle à frire que les Afghans ?...* »

Allusion à un centenaire

Ce *Richard III*, sans moustaches, n'évitait d'ailleurs pas l'allusion politique et on peut comprendre pourquoi. En cette année du centenaire, il était tentant pour des Géorgiens de mettre en scène un être machiavélique ne reculant devant aucun crime pour satisfaire ses ambitions et s'abandonner à ses penchants sanguinaires : Richard III, duc de Gloucester (que des historiens contemporains travaillent à réhabiliter tel l'Américain Paul Murray Kendall, qui vient de publier une sérieuse étude chez Fayard). Il faut croire que les Soviétiques sont, eux aussi, pour la réhabilitation de Richard III, car le théâtre Roustavéli a eu quelques difficultés à faire accepter par les censeurs un spectacle caractérisé par l'absence de héros positif. Mais c'était dans Shakespeare !...

Uutilisant tous les moyens du théâtre, dans un style bouffon et classique tout à la fois, qui nous fait passer du cirque à la tragédie et de J.-S. Bach à la pop-music, le metteur en scène, Robert Stouroua, s'est attaché avec brio et humour à décortiquer le processus de l'accession au pouvoir. Il dresse une satire de la tyrannie à travers la tragédie d'un homme qui a rejeté toutes les valeurs morales pour arriver à ses fins, et qui mourra presque nu, sans cheval, après un duel de guignol par-dessus une carte du monde.

Pas de sang, pas de fanfares, pas de grands éclats de voix dans le style de Robert Stouroua : nous ne verrons ni la noyade de Clarence dans un tonneau d'ambroisie, ni les exécutions successives des partisans, ni la mort des enfants d'Edouard. Il suffit par exemple de faire sortir de scène le jeune Edouard V, la couronne sur la tête, et tenant son frère par la main ; l'instant d'après, un membre du « gang » revient avec la couronne. Tout est dit. Au sommet d'un mât, un corbeau surveille le spectacle.

Des lignes du texte ont été coupées, déplacées ou ironiquement détournées de leur sens ; des personnages ont été modifiés, supprimés, inventés, mais les Londoniens n'ont pas hésité à reconnaître, malgré cela, l'esprit de la guerre des Deux-Roses, même si la parodie souligne parfois la signification des événements d'un trait bien appuyé. Le trône d'Edouard IV a des roulettes, la reine porte des talons aiguilles et le roi est pieds nus la couronne sur la tête ; le cercueil du mari mort sera l'instrument du coït avec lady Anne, sa veuve, mais très décemment ! L'esprit de Shakespeare est là, dans tout ce cirque tragique qui se joue dans le décor délabré d'une salle (de torture) métallique crevée d'ouvertures béantes comme des plaies d'où émergent les personnages.

Le roi Ramaz

L'extraordinaire comédien Ramaz Chkikvadze ne compose pas un Richard difforme ; sa monstruosité est toute intérieure : le cheveu gris coupé court, vêtu d'une capote militaire qui évoque de très loin Bonaparte ou n'importe quel généralissime, accompagné de serviteurs de scène en chapeau mou et imperméable, qui tiennent à la fois du mendiant et du policier en civil, il est constamment présent sur le plateau, écoutant tout, épiant tout, au courant de tout... Un Richard roublard, féroce s'il le faut, charmeur, concentré, sûr de son fait et de ses tueurs, qui remporta à Londres un véritable triomphe personnel. « Le Roi Ramaz », titrait l'*Observer*.

Mais c'est l'ensemble du spectacle qui méritait et qui obtint un rare succès ; il témoigne bien des qualités de toute une troupe qui ne ressemble à aucune des autres compagnies soviétiques. Nous avions déjà ressenti le même émerveillement devant *le Cercle de craie caucasien*, de Brecht que le Théâtre Roustavéli et Robert Stouroua avait présenté à Moscou il y a quatre ans (1). C'est le même mélange de cérémonieux et de grotesque, de cirque et de réalisme, de farce et de tragique que nous avons retrouvé ; l'humour, la liberté d'invention, la vraie drôlerie, l'intelligence enfin, sans oublier le contrepoint musical — dû au compositeur Gia Kancheli — qui sert constamment de commentaire humoristique à l'action.

Un goût de cendres

« *L'inimitié s'est changée en paix, la haine en franche affection* », déclare un des souverains — Edouard IV — avant de succomber. Cette déclaration d'un esprit simple sera le point de départ d'une nouvelle série de massacres, et c'est pour cela que, même si on rit, le spectacle laisse un goût de cendres : on s'embrasse à la géorgienne avec de fortes tapes dans le dos, on écoute le son grinçant du violon qui ponctue les passes d'armes, mais la « *happy end* » et la bouffonnerie cachent mal — ou plutôt soulignent — l'horreur d'une situation où tout ce qui est moralement mal se révèle efficace et opportun. Les Anglais, qui savent leur Shakespeare par cœur, n'avaient pas de difficulté, malgré la barrière de la langue, à saisir toutes les subtilités du travail des Caucasiens.

On ne connaît pas en France le Théâtre Chota Roustavéli, qui n'a jamais eu l'honneur d'être invité chez nous, et c'est très dommage. Car le théâtre est vivant et vivace dans la République de Géorgie.

NICOLE ZAND.

(1) *Un « cercle de craie » vraiment caucasien, le Monde* du 8 avril 1976.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (3e étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

SALVADOR DALI. — Jusqu'au 14 avril (animation à 16 h. et 20 h. Sauf mardi et dim.).

GERARD FROMANGER. Tout est allumé. — Peintures. Jusqu'au 10 mars.

OYVIND FAHLSTROM. Rétrospective. — Jusqu'au 31 mars.

ADOLF WOLFLI. — Jusqu'au 7 avril.

ATELIER 20 : SCANREIGH ET JULLY. — Jusqu'au 21 avril.

CATHERINE IKAM. Dispositif pour un parcours vidéo. — Jusqu'au 3 mars.

DIANE ARBUS. — Jusqu'au 17 mars.

ATLAN. dans les collections publiques. — Jusqu'au 17 mars.

IMAGES DE PASOLINI. — Jusqu'au 10 mars (le 27 février, à 20 h. 30, soirée d'hommage).

BRIAN HAGIWARA (ateliers photos). — Jusqu'au 16 mars.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

CREATION GRAPHIQUE ET ORDINATEUR. — Jusqu'au 17 mars.

B.P.I.

IMAGES DE L'AMERIQUE EN CRISE. Photographies de la Farm Security Administration 1935-1942. — Jusqu'au 24 mars.

MICHEL DE GHELDERODE, ou la comédie des apparences. — Jusqu'au 7 avril.

UNE HISTOIRE DES MILLE ET UNE NUIT DANS KORBA. — Jusqu'au 31 mars.

MUSEES

HOMMAGE A MONET. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; merc. jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F ; sam. : 9 F (gratuite le 18 avril). Jusqu'au 5 mai.

MUCHA (1860 - 1939). Peintures, illustrations, affiches, arts décoratifs. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée : 9 F ; sam. : 6 F (gratuite le 21 avril). Jusqu'au 28 avril.

VIOLLET LE - DUC 1814 - 1879. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (544-40-41). Entrée : 12 F ; sam. : 9 F (gratuite le 25 avril). Jusqu'au 5 mai.

TABLEAUX FLAMANDS ET HOLLANDAIS DU LOUVRE, A PROPOS D'UN NOUVEAU CATALOGUE. — Dossier du département des peintures no 20. Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 31 mars.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Le Pérugin et l'école ombrienne. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution. Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président - Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

SCULPTURES POLONAISES CONTEMPORAINES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40 ; mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 2 mars.

FORCES NOUVELLES 1935-1939 : Herant, Humblot, Jannot, Lasne, Pellan, Rohner, Tal-Coat. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 mars.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 août.

GILLES AILLAUD : Le proche et le lointain. — **BOUBAT** : Photographies. — **BERNARD MONINOT** : Peintures et dessins. — ARC au Musée d'art de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 1er mars au 7 avril.

AYIKOO, boîtes en fer et faire en boîte au Ghana. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci - dessus). Animations gratuites, prendre R.V. au 723-61-27, poste 14. Jusqu'au 2 mars.

TISSAGE ET VETEMENTS DANS L'ANTIQUITE. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (544-40-41, poste 30-31). Jusqu'au 28 mars.

DEGAS. La famille Belleli : variation autour d'un chef-d'œuvre. — (Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 heures à 18 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 avril.

RENE CHAR. Manuscrits enluminés par des peintres du vingtième siècle. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 mars.

ANDRAS BECK. Sculptures, médailles, dessins. — Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 8 avril.

L'AFFICHOMANIE. Collectionneurs d'affiches, affiches de collection : 1880-1900. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 mai.

RELIGIONS ET TRADITIONS POPULAIRES. — Musée des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; le dimanche, 4 F. Jusqu'au 3 mars.

LES FETES DE MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot et 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30 : dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'en mai.

CHAPEAUX, DE 1750 à 1960. — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h. 40. Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 avril.

COULEURS : Photographies de Dermer, de Fraeye, Gangler, Le Gall, Grégoire, Schklowsky. — Bibliothèque nationale, galerie de photographie, 4, rue de Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 mars.

LE PRINCE IMPERIAL. — Musée national de la Légion d'honneur (292-12-65), 2, rue de Bellechasse. Sauf lundi, de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 2 mars.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet.

MUSEE DU CINEMA. — Palais de Chaillot (704-24-24), entrée place du Trocadéro. Tous les jours sauf le lundi uniquement sur visites guidées à 9 h. 30, 11 h., 14 h. 30 et 16 h. Entrée : 7 F.

CENTRES CULTURELS

LE VOYAGE D'ITALIE D'EUGENE VIOLLET-LE-DUC (1836-1837). — Chapelle des Petits-Augustins, Ecole des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (260-24-57). Sauf mardi, de 13 h. à 20 h. ; vendredi, jusqu'à 21 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 17 mars.

BART VAN DER LECK (1876-1958). A la recherche de l'image des temps modernes. — **ANTON HEYBOER.** Tableaux, dessins, eaux-fortes, collages. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 mars.

VIDEO - PERFORMANCE - PHOTO. Photodocumentation, bandes vidéo d'Acconci, Vom Bruch, Campus, Gerz, Nauman, Oppenheim, Falk, Pane, etc. Gœthe Institut, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 6 mars.

REFLEXION SUR UN SENTIMENT RURAL. Œuvres d'artistes de l'Ontario vivant en dehors des grands centres urbains. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 9 mars.

PEINDRE LE LIVRE. Jusqu'au 14 mars. — **OSCAR BERGMAN,** aquarelles. Jusqu'au 23 mars. —

LARS ERIK FALK, sculptures. Jusqu'au 30 mars. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h.

FELICIEN ROPS. Aquarelles, dessins et gravures (1833-1898). — Centre culturel de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 mars.

DE LA FIGURATION A LA NON-FIGURATION DANS L'ART QUEBECOIS. — Services culturels de la Délégation générale du Québec, 117, rue du Bac (222-50-60). Jusqu'au 30 mars.

CODES. Exposition - parcours de Maurice Guillaud. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 avril.

CINQ VILLAGES A MELUN-SENART. — Société française des architectes, 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Jusqu'au 12 mars.

DEUX CENTS ANS A LA SCALA. — Grand Foyer de l'Opéra. De 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 mars.

LA COMMISSION DU VIEUX PARIS ET LE PATRIMOINE DE LA VILLE. — Mairie annexe du cinquième arrondissement, 21, place du Panthéon. Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30. Entrée libre. Du 29 février au 30 mars.

PETITS MEUBLES ET CHEFS-D'ŒUVRE DE MAITRISE. — Mairie annexe du troisième arrondissement, 2, rue Eugène-Spuller. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 mars.

L'ART FORAIN. La fête foraine à l'ancienne. Les artistes et la fête du futur. — Chapiteau du Forum des Halles, rue Pierre-Lescot. Sauf lundi, de 11 h. à 20 h. Jusqu'au 26 mars.

ALAIN GUITTON. — Centre culturel du Dixième, 31, rue de Château-Landon (206-84-12). Jusqu'au 8 mars.

LA COMEDIE EN FRANCE, de Labiche à Capus. — Salons Ricard, 35, avenue Franklin-Roosevelt. Sauf dim., de 10 h. 30 à 13 h. et de 15 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 15 mars.

BRODERIE ET TAPISSERIE à l'Ecole supérieure des arts appliqués Duperré. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 mars.

GALERIES

COLLECTION D'UN AMATEUR. Dessins et aquarelles de Bellmer, Chemiakin, Clavé, Cocteau, Delvaux, Hervin, Picabia, etc. — Galerie J.-P. Mouton, 7, rue Casimir-Delavigne (633-66-70). Jusqu'au 6 mars.

GONZALEZ, SMITH, CARO, SCOTT, STEINER. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 29 mars.

LA MELODIE ACIDE. Texte de P. Walberg illustré de lithographies de J. Miro. — Galerie L. Weill, 6, rue Bonaparte (354 - 71 - 95). Jusqu'au 15 mars.

LE TRANSPORT A TRAVERS L'AFFICHE, de 1900 à nos jours. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 29 mars.

PHILIPPE MAILLOT, SAMUEL PAPAZIAN, ROBERT SAINT CRICQ, peintures. — Galerie Saint-Guillaume, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 15 mars.

OLIVIER THOME - DICK POSTEMA. — Galerie de Kruijff, 48, rue Beaubourg (278 - 53 - 50). Jusqu'au 25 mars.

LES AMIS D'E. VALDAM : Assour, Barthelemy, Chattaway, Helion, Komet, Miotte, Queffurus, Rival. — Le Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 8 mars.

DOUZE ARTISTES ARABES CONTEMPORAINS. — Galerie Faris, 30, rue de l'Université (544-29-48).

AUDEBES. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-58-02). Jusqu'au 16 mars.

BEN. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 6 mars.

ALEXANDRE BONNIER. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 8 mars.

HENRI CARTIER-BRESSON. Photographies. — Galerie Nouvel Observateur - Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 5 avril.

CREMONINI. Gravures, lithographies, sérigraphies, dessins. — Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'à la mi-mars.

DAMPIERRE. Peintures et encres 1978-1979. — Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'au 8 mars.

JEAN DEGOTTEX. Les années 50. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Du 1er mars au 12 avril.

ERIK DIETMAN : « Les vacances de Monsieur Pabieau ». — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 26 mars.

GERARD GANTOIS. — Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 15 mars.

JEANNE GATARD. La grande sieste. — Le Poisson d'or, 7, rue des Prêcheurs (233 - 10 - 20). Jusqu'au 15 mars.

HANS WERNER GEERDTS. — Union de banques à Paris, 22, boulevard Malesherbes (266-93-36, poste 441). Du 29 février au 7 mars.

MICHEL GERARD. Socles, miroirs. — Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 15 mars.

ANNE MADDEN. Dessins 1978-1980. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Du 29 février au 29 mars.

MITSUUCHI. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 15 mars.

MONDINO. — Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 9 mars.

PAZZI. Sculptures récentes. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705 — 06 - 46). Jusqu'au 23 mars.

REMZI. Peintures. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-47-80). Jusqu'au 29 mars.

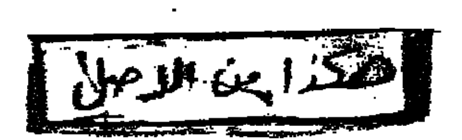
HUBERT ROBERT (1733 - 1808). Peintures et dessins. — Galerie Cailleux, 136, rue du Faubourg-Saint-Honoré (359-25-24). Jusqu'au 30 mars.

ROUGEMONT. Lambeaux, fragments, non-finito, sur papier, 1979. — Galerie Flinker, 25, rue de Tournon. Jusqu'au 9 mars.

ROYER ESTEVE. Peintre de Catalogne. — Galerie du Moulin Rouge, 6 bis, cité Véron (606-73-56). Jusqu'au 30 mars.

SEPT PEINTRES LATINO-AMERICAINS : Balmes, Barrios, Caballero, Gamarra, Marcos, Netto, Noé. — Le Balcon des Arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 28 mars.

PETER SORREL. Pencil paintings. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329 - 32 - 37). Jusqu'au 8 mars.



Expositions

DAVID STOLTZ. « Amarillo » : sculpture-environnement. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 22 mars.

GWENN THOMAS. — Galerie Gillespie-de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 20 mars.

TORAL. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (325-22-40). Jusqu'au 8 mars.

VELICKOVIC. Estampes récentes. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 5 avril.

VILATO. Gravures récentes. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (329-56-85). Du 29 février au 29 mars.

LAURENT WOLF. — L'ŒIJ Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 12 avril.

WOLMAN. La décomposition. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 5 mars.

YAMADA. Itinéraire du foetus. — Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Du 4 au 27 mars.

REGION PARISIENNE

ARCUEIL. Contrastes III : les 3 A et leurs amis. — Galerie de l'Hôtel de Ville, avenue Paul-Doumer (656-80-93). De 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. ; sam. et dim. de 15 h. à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

BEZONS. José Salmes, peintures et dessins. — Galerie du Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88). Sauf lundi, de 15 h. à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

BOBIGNY. Picasso, le peintre sans la légende. Picasso au travail. Photographies d'E. Quinn. — Maison de la culture, boulevard Lénine (830-08-95). Sauf lundi et jeudi, de 16 h. à 19 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 30 mars.

BOULOGNE-BILLANCOURT. L'art et le sport. — Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). De 10 h. à 23 h. ; dim. de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 20 avril.

JOUY-EN-JOSAS. Les plus belles toiles de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Mardi, sam., dim. et jours fériés, de 14 h. à 17 h. Jusqu'en juin.

MONTREUIL. Jeu, pour petits et grands. — Centre des expositions, esplanade B.-Frachon (858-91-82). Sauf lundi et mardi, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 avril.

PONTOISE. Montparnasse 19. Geo-Charles et sa revue, ses portraits, sa collection. — Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Souf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 9 mars.

SAINT-MAUR. Hommage à Charles Pécrus. — Musée, 5 ter, avenue du Bac à La Varenne (283-41-42). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 8 mars.

VILLEPARISIS. Dorothée Selz. — Centre culturel J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer. et sam., de 14 h. à 19 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 30 mars.

EN PROVINCE

AMIENS. Michel Chapuis, trente ans de peinture. Jusqu'au 30 mars. — L'Atelier de Bernadette Lhote. Jusqu'au 23 mars. — Maison de la culture (91-83-36).

ANGERS. Affiches japonaises, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée des beaux-arts (88-64-55). Jusqu'à la mi-mars.

BAYONNE. Tiroufiet. Aquarelles : Nus, ormes, bouteilles. — Musée Bonnat (25-08-52).

BORDEAUX. Claude Viallat. Peintures. Peinture plein air 1969-1972. Sur le chemin de la maison à l'école... Votre paysage 1977. — G.A.P.C., entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 26 mars.

CALAIS. Salon des Réalités nouvelles 1946-1956. — Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 8 avril.

CHALON-SUR-SAONE. Ah !... comme Affiche. L'affiche racontée aux enfants. Février-Mars. François Martin : Pâtisseries. Jusqu'au 9 mars. — Maison de la culture, 5, avenue Nicéphore-Niepce (48-48-92).

CHAMBERY. Art et histoire de l'Iran avant l'islam. — Musée savoisien, square de Lannoy-de-Bissy (33-44-48). Jusqu'au 15 mars.

COMPIEGNE. Ferdinand Bac (1859-1952). — Musée Vivenel, 2, rue d'Austerlitz. Jusqu'au 21 avril.

LYON. Le nouveau musée. — Salle H. Berlioz, place C.-de-Gaulle. De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

MACON. Lalan, peintures. Van Thienen, sculptures. W. Klein et C. Brancusi, photographies. — Centre d'action culturelle, 1511, avenue C.-de-Gaulle (38-79-11). Jusqu'au 15 mars.

MARCQ-EN-BARŒUL. Eugène Boudin. — Septentrion, Fondation Prouvost (78-30-32). Jusqu'au 11 mai.

NANTES. Habiter Nantes. Quartiers populaires et habitat ouvrier, évolution au dix-neuvième et au vingtième siècle. — Musée du Château des Ducs de Bretagne, tour du fer à cheval (47-18-15). Jusqu'au 16 mars. — Un an d'enrichissements. Acquisitions récentes. — Musée des beaux-arts (74-53-24).

NICE. Jules Chéret aime la fête. — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85-65-23) Jusqu'au 15 avril. — Noël Dolla : Tarlatanes. — Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 9 mars.

RENNES. Frank Webber : De l'hyperréalisme dans la publicité. — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 15 mars.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Accrochage I : art contemporain. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 20 mars.

STRASBOURG. Max Ernst, écrits et œuvres gravées. — Musée d'art moderne. Jusqu'au 30 mars.

TOURS. Tours multiple 1980 : Corps. — Hôtle de ville, place Jean Jaurès. Musée des beaux-arts, place F.-Sicard. Bibliothèque municipale, place A.-France. Ecole des beaux-arts, place François-Ier. Galerie Davidson, 17, rue des Cerisiers et Centre d'animation des fontaines, 10, rue Léo-Delibes. Renseignements au 05-58-08 ou 28-22-32. Jusqu'au 23 mars.

Danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 28 à 20 h. 45 : Karunakaran, S. Nayar (théâtre dansé Kathakali) ; le 3 à 20 h. 45 : Maya Silva (danse de l'Inde, Odissi).

THEATRE DE PLAISANCE (320-00-06), J., V., 18 h. 45 : Ballets J. Krassovsky.

THEATRE D'EN FACE (238-16-78), S., D., L., Mar., 20 h. 30 : la Légende de Mulai (dern. le 4).

THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 27, 28 et 29, à 18 h. 30 : Groupe Dunes ; (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : Ballets Kodia (musique et danses du Congo) (à partir du 29).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 27 FEVRIER
15 h. et 18 h. : Hommage à R. Flaherty (15 h. : Louisiana Story ; 18 h. : la Terre) ; 20 h. : Hommage à Ozu : Qu'est-ce que la dame a oublié ? ; 22 h. : Hommage à P. Pavlos : Genitrix.

JEUDI 28 FEVRIER
16 h. : Théâtre de boulevard : Fric-Frac, de M. Lehmann ; 18 h. : Hommage à Ozu : les Frères et Sœurs de Toda ; 20 h. : Trois expériences de M. Charbagi : Petite Histoire d'œufs ; Somaa ; Pourquoi l'Erythrée ? ; 22 h. : Hommage à Darryl Zanuck : l'Egyptien, de M. Curtiz.

VENDREDI 29 FEVRIER
16 h. : la Chanson de Roland, de F. Cassenti ; 18 h. : Hommage à Ozu : Il était un père ; 20 h. : Hommage à D. Zanuck : Prisonniers de satan, de L. Milestone ; 22 h. : Fantastique et science-fiction : l'Age de cristal, de M. Anderson.

SAMEDI 1er MARS
16 h. : Tristan et Yseult, de Y. Lagrange ; 18 h. : Hommage à Ozu : Récit d'un propriétaire ; 20 h. : L'une chante, l'autre pas, d'A. Varda ; 22 h. : les Rendez-vous d'Anna, de C. Ackerman.

DIMANCHE 2 MARS
15 h. et 18 h. : Hommage à Ozu (15 h. : Fleur d'équinoxe ; 18 h. : Printemps tardif) ; 20 h. : Hommage à D. Zanuck : Wilson, de H. King ; 22 h. : Goto, l'île d'amour, de W. Borowczyk.

LUNDI 3 MARS
Relâche.

MARDI 4 MARS
16 h. : Cinéma italien : Senilità quand la chair succombe, de M. Bolognini ; 18 h. : Hommage à Ozu : Une poule dans le vent ; 20 h. : Rétrospective Charley Bowers : Pour épater les poules ; Un original locataire ; Non, tu exagères !

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 27 FEVRIER
15 h. et 19 h. : Cinéma russe et soviétique (15 h. : la Porchère et le berger, de I. Pyriev ; 19 h. : Jeunesse inquiète, de A. Alov et V. Naoumov) ; 17 h. et 21 h. : Hommage à Ozu (17 h. : Cœur capricieux ; 21 h. : Fleur d'équinoxe).

JEUDI 28 FEVRIER
15 h. et 19 h. : Cinéma russe et soviétique (15 h. : Ton contemporain, de Y. Raizman ; 19 h. : l'Exposition extraordinaire, de E. Chenguelaia) ; 17 h. : Cinéma italien : Umberto D., de V. de Sica ; 21 h. : Hommage à Ozu : Femmes au combat.

VENDREDI 29 FEVRIER
15 h. et 19 h. : Cinéma russe et soviétique (15 h. : la Parente étrangère, de M. Schveitzer ; 19 h. : la Compétition, de B. Mansourov) ; 17 h. : Cinéma italien : Salvatore Giuliano, de F. Rosi ; 21 h. : Hommage à Ozu : J'ai été diplômé, mais... ; Une auberge à Tokyo.

SAMEDI 1er MARS
15 h. : Hommage à R. Flaherty : Moana ; 17 h. : les Quatre du Moana ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : le Train mongol, de V. Tourine ; Moscou Karakoum Moscou, de R. Karmen ; 21 h. : Hommage à Ozu : le Fils unique.

DIMANCHE 2 MARS
15 h. et 17 h. : Hommage à R. Flaherty (15 h. : l'Homme d'Aran ; 17 h. : Nanouk l'esquimau) ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : Espagne, de E. Choub ; 21 h. : Hommage à Ozu : Femme de Tokyo ; Qu'est-ce que la dame a oublié ?

LUNDI 3 MARS
15 h. : Hommage à R. Flaherty : Ombres blanches, de W.S. Van Dyke et R. Flaherty ; 17 h. : Cinéma italien : les Noces vénitiennes, de A. Cavalcanti ; 19 h. : Cinéma russe et soviétique : la France libérée, de S. Youtkevitch ; 21 h. : Hommage à Ozu : Il était un père.

Les exclusivités

A FORCE, ON S'HABITUE (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).
ALIEN (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55).
AMERICAN GRAFFITI, LA SUITE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
AMITYVILLE, LA MAISON DU DIABLE (A., v.f.) (*) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-46-46), Helder, 9e (770-11-24), Rex, 2e (236-83-93) ; v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60).
BONS BAISERS D'ATHENES (A. v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Gare de Lyon, 13e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
C'EST PAS MOI, C'EST LUI (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (354-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.o.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Colisée, 8e (359-29-46), Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Capri, 2e (508-11-69), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
COCKTAIL MOLOTOV (Fr) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96).
CUL ET CHEMISE (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
DON GIOVANNI (Fr., v. it.) : France-Elysées, 8e (723-71-11), Vendôme, 2e (742-97-52), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36).
L'ENFER DES ZOMBIES (It) v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : ABC, U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Secrétan, 19e (206-71-33), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA FEMME FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Concorde, 8e (359-92-84), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Ternes, 17e (380-10-41).
FOU (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Caméo, 9e (246-66-44), Biarritz, 8e (723-69-23).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.), Madeleine, 8e (742-03-13), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
HULK REVIENT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
I COMME ICARE (Fr.) : Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse - 83, 6e (544-14-27).
INTERIEURS (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LES JOYEUX DEBUTS DE BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LA LEGION SAUTE SUR KOLWEZI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).
MA CHERIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassiens, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MAMITO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Moulin - Rouge, 18e (606-63-26).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : 14 - Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA MORT EN DIRECT (Fr.), v. ang. : Quintette, 5e (354-35-40) ; v.f. : Saint - Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; P.L.M. Saint - Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
L'ŒIL DU MAITRE (Fr.) : Saint-Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
LES PETITES FUGUES (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais, 3e (278-47-86) ; Panthéon, 5e (354-15-04).
LA PRISE DU POUVOIR PAR PHILIPPE PETAIN (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
PROFESSION REALISATEUR : Age 10 ans (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE QUINTETTE DE SVEN KLANG (Suéd., v.o.) : Studio Ursulines, 5e (354-39-19).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE REGNE DE NAPLES (All.-It.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Epée-de-bois, 5e (337-47-57).
RETOUR EN FORCE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).
LE REVOLUTIONNAIRE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
ROCKY II (A., v.o.) : Mercury, 8e (562-75-90) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RODRIGUEZ AU PAYS DES MERGUEZ (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
SALOPERIE DE ROCK N'ROLL (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Boul'Mich, 5e (354-48-29).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
TOUS VEDETTES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
TOUT DEPEND DES FILLES (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenue-Montparnasse, 16e (544-25-02) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; U. G. C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
TRES INSUFFISANT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Marais, 4e (278-47-86).
UN COUPLE PARFAIT (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES FILMS NOUVEAUX

FERNAND, film français de René Féret. U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Caméo, 9e (246-66-44), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), 14 - Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Parnassien, 14e (329-83-11).
PIPICACADODO, film italien de Marco Ferreri. V.o. : Forum Cinéma, 1er (297-53-74), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), 14 - Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Olympic, 14e (542-67-42), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e, v.f., Fauvette, 13e (331-56-86), Parnassien, 14e (329-83-11), Impérial, 2e (742-72-52).
KRAMER CONTRE KRAMER, film américain de Robert Benton, v.f., Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70), Quintette, 5e (354-35-40), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), v.f., Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont - Sud, 14e (327-84-50), Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96), Wepler, 18e, (380-50-70).
L'OMBRE ET LA NUIT, film français de Jean Louis Lecomte, Marais, 4e (278-47-86), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
SIMONE BARBES OU LA VERTU, film français de Marie-Claude Treilhou. Forum Cinéma 1er (297-53-74), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
ALEXANDRIE POURQUOI ? Film égyptien de Youssef Chahine, v.o., La Clef, 5e (337-90-90).
LES TURLUPINS. Film français de B. Revon. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ELLE, film américain de Blake Edwards. V.O. : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paris, 8e (359-53-99), Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.F. : Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
PAYSANNES, film français de Gérard Guérin. La Clef, 5e (337-90-90) ; le Travail ; la Famille ; Révolte (en alternance).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
AU FEU LES POMPIERS (Tch., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Actua Champo, 5e (354-51-60).
LE CRIMINEL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).
DERSOU OUZALA (Sov.), v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DROLE DE DRAME (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 14e (206-71-33) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
IPCRESS, DANGER IMMEDIAT (Ang., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Grand - Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE LOCATAIRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LOULOU (All.) (1928) : Olympic, 14e (542-67-42), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
MADAME ET SON CLOCHARD (Fr) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) (sauf mar.).
MA FEMME EST UNE SORCIERE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) (sauf mar.).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
1789 (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MON DIEU, COMMENT SUIS-JE TOMBEE SI BAS ? (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46), v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
LE PETIT JUGE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11), v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), Français, 9e (770-33-88).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mayfair, 16e (525-27-06), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11), Pagode, 7e (705-12-15), v.f. : Madeleine, 8e (742-03-13), Nations, 12e (343-04-67), Richelieu, 2e (233-56-70), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
QUE VIVA MEXICO (Sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
QUOI ? (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LES RAISINS DE LA COLERE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-32).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), La Royale, 8e (265-82-66), Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60).
VIVRE (Jap., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
WIZARDS (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
WOODSTOCK (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

Festival

HUMPHREY BOGART (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mer., jeu. : le Grand Sommeil ; ven., sam. : l'Odyssée de l'African Queen ; dim., lun. : le Port de l'angoisse ; mar. : les Anges aux figures sales.
MARGUERITE DURAS, Le Seine, 5e (325-95-99), I, 12 h. 15 (sf D.) : India Song ; 14 h. 30 et 22 h. 30 : Jaune le Soleil. — II, 12 h. 30 (sf D.) : Détruire, dit-elle ; 20 h. 40 : Aurelia Steiner.

FEMMES SANS FRONTIERE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 15 : la Femme de Jean ; 16 h. 15 : Personnalité réduite de toutes parts ; 18 h. : Je demande la parole ; 22 h. 30 : la Fille de Prague avec son sac très lourd.
CINEMA ITALIEN (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Carrière d'une femme de chambre ; 15 h. : Venez donc prendre le café chez nous ; 16 h. 45 : le Fouineur ; 18 h. 30 : Rapt à l'italienne ; 20 h. 15 : Pain et Chocolat ; 22 h. 15 : Alfredo, Alfredo.
LA DECENNIE DU CINEMA (v.o.), Studio-28, 18e (606-36-07), mer. : Apportez-moi la tête d'Alfredo Garcia ; jeu. : Monsieur Klein ; ven. : le Conformiste ; sam. : la Nuit américaine ; dim. : Voyage au bout de l'enfer.
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin Blanc ; le Ballon rouge.
HOMMAGE A FRITZ LANG (v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34). I, mer., jeu., ven., sam. : Cape et Poignard. II, dim., lun., mar. : J'ai le droit de vivre.
HITCHCOCK (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40), mer., jeu. : le Rideau déchiré ; ven., sam. : Une femme disparaît ; dim., lun. : Complot de famille.
ITALIE : GRANDEUR REELLE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Vermisat, Senso, Cabiria, Une année d'école, le Petit Archimède ; jeu. : Immacolata E Concetta, les Nuits blanches, Quo Vadis, la Mémoire de l'autre ; ven. : Trevico Torino, la Rose Rouge, Anthologie du comique, la Voie du silence ; sam. : la Semence de l'homme, Ossessione, le Confessioni di una donna, Journal d'un instituteur, les Nuits blanches ; dim. : la Circonstance, La Terre tremble, Assunta Spina Episcirella, Gramsci : I Giorni del Carcere ; lun. : Ne comptez pas sur nous, Les lendemains qui chantent, Seralis, Un drame bourgeois, Maledetti vi Amero ; mar. : Un certain jour, Bronte, Mariute, le Pouvoir.
SAINT-AMBROISE (v.o.), 11e (700-89-16), en alternance : Bonnie and Clyde, If, le Sel de la Terre, Macbeth, Casanova de Fellini, Psychose, Norma Rae.
TATI, Grand-Pavois, 15e (554-46-85), les Vacances de M. Hulot, Mon oncle, Jour de fête.
BRESSON, Denfert, 14e (354-00-11), mer. : Lancelot du Lac ; ven. et jeu. : le Diable probablement ; sam. et dim. : Un condamné à mort s'est échappé ; lun. et mar. : les Quatre Nuits d'un rêveur.
GRAND-PAVOIS, 15e (554-46-85), en alternance : Silent Running, les Sentiers de la gloire, l'Année dernière à Marienbad, le Testament d'Orphée, le Crabe-Tambour, les Feux de la rampe, Jeremiah Johnson, Kashima Paradise, le Jardin des supplices.
PANORAMA DU FANTASTIQUE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. et mar. : Schizo ; jeu. et lun. : les Frissons de l'angoisse ; jeu. et dim. : les Insectes de feu ; ven. et mar. : la Revanche de Frankenstein ; mer. et dim. : Suspira ; ven. : l'Homme H. ; sam. : Silent Running, Martin ; lun. : le Lac de Dracula.
CINEMA BELGE D'EXPRESSION FRANÇAISE, Centre culturel de Belgique, 4e (271-26-16), les 27 et 28 : Bande de cons ; les 29, 1er et 4 : Klann.
LES STARS D'HOLLYWOOD (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : Dancing Lady ; jeu. : l'Esclave libre ; ven. : Mogambo ; sam. : Hitari ; dim. : les Naufrageurs des mers du Sud ; lun. : les Cavaliers ; mar. : la Rivière Rouge.
CINEMAS CRITIQUES, Action République, 11e (805-51-33). Mer. : Tabou ; Fragments d'un voyage à Vienne ; Brigitte et Brigitte ; le

Cinéma

Baron fantôme : Perceval le Gallois ; the Big Night. J. : la Mort du révolutionnaire ; Hallucinée : 1788 ; l'Illustre Maurin ; Fille d'amour ; l'Homme du sud. V. : la Chute de la maison Usher ; signé Illisible : Objectif Burma. S. : les lendemains qui chantent ; Vermisat : Imacolata et Concetta : Femmes entre elles ; J'ai vécu l'enfer de Corée. D. : Jaguar ; la Machine panoptique ; la Dame aux camélias : Nuits rouges ; le Livre noir. L. : Ælita ; Préhistoire du cinéma ; les Menteurs ; le Journal d'un suicidé ; les Conducteurs du diable. Mar. : Dura lex (Programme vidéo).

E. ROHMER, 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00). Mer., D. : l'Amour l'après-midi ; J., L. : la Collectionneuse ; V. : Ma nuit chez Maud ; S., Mar. : le Genou de Claire.

CHATELET-VICTORIA, v.o., 1er (508-94-14) I : 13 h. 35 : les Fraises sauvages ; 15 h. 15 (+ sam. 0 h. 25) : le Dernier Tango à Paris ; 17 h. 15 : Dersou Ouzala ; 20 h. 10 : Music Lovers ; 22 h. 20 (+ V. 0 h. 15) : Orange mécanique. II : 14 h. : A bout de souffle ; 16 h. (+ V., 0 h. 30) : Easy Rider ; 18 h. : Une femme disparaît ; 20 h. (+ Sam., 0 h. 30) : Marathon Man ; 22 h. 10 : Love.

BOITE A FILMS, 17e (622-44-21), V.o., I : 10 h. 30 : Yellow Submarine ; 12 h. 15 : l'Albatros ; 14 h. : Mort sur le Nil ; 16 h. 15 : Une étoile est née ; 18 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 20 h. 30 : Bonnie and Clyde ; 22 h. 20 : Délivrance ; V., S., 0 h. 15 : les Guerriers de l'enfer. II : 11 h. : le Charme discret de la bourgeoisie ; 13 h. 15 : Iphigénie ; 15 h. 30 : Electre ; 17 h. 30 : Nos plus belles années ; 19 h. 45 : le Decameron 22 h. : the Song express ; V., S., 24 h. : the Song remains the same.

CALYPSO, 17e (380-30-11), V.o., I : 13 h., 18 h. 45 : Voyage au bout de l'enfer ; 16 h. 15 et 21 h. 45 : Dersou Ouzala ; V., S., 24 h. 15 : Patrick. II : 13 h. 30 + V., S., 24 h. : le Récidiviste ; 15 h. 40 : John and Marie ; 17 h. 30 : les Hommes du président ; 20 h. : le Lauréat ; 22 h. : Agathe.

PALMES D'OR A CANNES, V.f. : Haussmann, 9e (770-45-55), Mer. : les Mille et Une Nuits ; J. : l'Affaire Mattéi ; V. : If ; Sam. : Chronique des années de braise ; D. : l'Epouvantail ; L. : Taking off ; Mar. : la Marquise d'O.

OSHIMA, V.o., Olympic, 14e (542-67-42), Mer., V., D., Mar. : Nuit et brouillard au Japon ; J., L. : l'Empire des sens ; S. : Un petite sœur pour l'été.

FRED ASTAIRE, V.o., Action La Fayette, 9e (878-80-50), Mer., J. : Amanda ; V., S. : Top hat ; D., L. : la Grande Farandole ; Mar. : la Joyeuse Divorcée.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : le Retour en force ; mardi, 21 h. : The Last Waltz (v.o.).

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : les Borsalini, Bons baisers d'Athènes, l'Enfer des Zombies (*) ; jeudi, 20 h. 45 : Jérémiah Johnson.

LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : C'est pas moi, c'est lui, Amityville, la Maison du Diable, Elle, les Borsalini, la Guerre des boutons.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées II (969-69-56) : Elle, les Turlupins.

ELANCOURT, Centre des Sept Mares (062-81-84) : la Mort en direct, le Seigneur des anneaux, Iphigénie.

LES MUREAUX (474-38-90) : Rocky II, l'Enfer des zombies, la Cuisse de Jupiter ; Amityville, la maison du Diable ; mardi, 20 h. : les Diables.

LE VESINET, Médicis (976-09-15), vend., sam., dim. : le Voyage en douce. Cinécal (976-39-17). Météor-Folie-Folie (v.o.) ; Cal (976-32-73), le 1er, 21 h. : l'Arbre aux sabots (v.o.).

MANTES, Domino (092-04-05) : la Guerre des boutons ; Amityville, la maison du Diable ; C'était demain ; Normandie (477-02-35) : les Borsalini.

MAULE, Etoiles (090-85-74) : vend. 21 h., sam. 20 h. 30, 22 h. 30, dim. 14 h. 30, 17 h. : Cul et Chemise.

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : la Cuisse de Jupiter, Tout dépend des filles ; Amityville, la maison du diable, la Guerre des boutons ; mardi, 20 h. : Family life.

SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : jeudi, vend., dim. : le Voyage en douce, Tous vedettes.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (451-64-11) : Manhattan, C'est pas moi, c'est lui.

VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : la Cuisse de Jupiter ; Kramer contre Kramer, C'est pas moi, c'est lui, Prends l'oseille et tire-toi.

VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : la Cuisse de Jupiter, Kramer contre Kramer, les Turlupins, l'Enfer des Zombies, Un amour de coccinelle ; vend., sam., 24 h. : Music Lovers ; C2L (950-55-55) : Prends l'oseille et tire-toi ; Club (950-17-96), mercr., dim., 14 h. : les Aventures de Pinocchio ; mercr. 21 h., sam. 20 h. 30 : Délivrance ; jeudi, vend., 21 h. : la Tendresse des loups ; sam. 14 h., lundi 21 h. : les Oiseaux ; sam. 17 h. : les Chasses du comte Zaroff ; sam. 22 h. 45 : Répulsion ; dim. 21 h. : l'Heure du loup.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50), J., V., S., D. : le Coup de grâce.

BOUXY-ST-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : Elle ; les Turlupins ; Amityville (*) ; la Guerre des boutons.

BURES-ORSAY, les Ulis (907-54-14) : Un amour de coccinelle ; Amityville, la maison du diable ; la Guerre des boutons ; Bons baisers d'Athènes.

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Amityville (*) ; la Guerre des boutons ; Bons baisers d'Athènes.

EVRY, Gaumont (077-06-23) : Kramer contre Kramer ; C'était demain (v.o.) ; Cocktail Molotov ; C'est pas moi c'est lui ; Un amour de coccinelle.

GIF, Central Ciné (907-61-65) : I comme Icare.

VAL-COURCELLES (907-44-18) : le Mariage de Maria Braun ; Tout dépend des filles ; Woodstock.

RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : les 400 coups ; le Candidat Coco la Fleur ; Baisers volés ; Domicile conjugal ; l'Amour en fuite ; l'Adolescente.

SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : On a volé la cuisse de Jupiter ; la Guerre des boutons.

VIRY - CHATILLON, Calypso (944-28-41) : C'est pas moi, c'est lui ; la Mort en direct.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Kramer contre Kramer ; l'Œil du maître ; Prends l'oseille et tire-toi.

BAGNEUX, Lux (664-02-43) : American graffitti, la suite.

CHATELET-MALABRY (660-38-70), le Rex : Voyage au centre de la Terre ; le Bal des vauriens ; l'Arbre aux sabots ; la Jetée ; la Bombe.

CHAVILLE (926-51-96) : le Divorcement ; la Femme flic.

COLOMBES, Club (784-94-00) : la Femme flic ; les Turlupins ; les Borsalini ; On a volé la cuisse de Jupiter.

COURBEVOIE, la Lanterne (788-97-83) : Cinéma et paysans (v.o.), en alternance : Nothern Lights ; Winstanley ; Pather Panchali ; Moi, Pierre Rivière ; l'Arbre du désir ; Farrebique ; Notre pain quotidien.

LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : I comme Icare (en soirée) ; Tous vedettes (en mat.).

GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : Tess.

LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : Délivrance ; le Point de non-retour.

MALAKOFF, Palace (253-12-69) : I comme Icare ; Buffet froid.

NEUILLY, Village (723-83-05) : Elle.

RUEIL, Ariel (749-46-25) : Kramer contre Kramer ; Amityville, la maison du Diable. — Studio (749-19-47) : On a volé la cuisse de Jupiter ; Tout dépend des filles ; Arrête de ramer, t'es sur le sable.

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Maman a cent ans ; Lenny.

VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : C'est pas moi, c'est lui ; sam., lun. : Don Giovanni.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16). Voyage en douce. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe...

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05), Un amour de coccinelle. On a volé la cuisse de Jupiter ; C'est pas moi, c'est lui. L'enfer des zombies.
Prado : La femme flic, Jeu. 21 h. : Patrick.

BAGNOLET, Cin-Hoche (360-01-01). Mer., sam. : la Lampe magique d'Aladin. Mer., Jeu., Ven., Sam., Dim., Mar. : Apocalypse Now. Fin d'automne.

BOBIGNY, Maison de la culture (831-14-45). Fernand.

LE BOURGET, Aviatic (837-17-86). C'était demain. C'est pas moi, c'est lui. Coktail Molotov.

MONTREUIL, Méliès (858-90-13). C'est pas mois, c'est lui ; Amityville, la maison du diable.

Le RAINCY, Casino (302-32-22). On a volé la cuisse de Jupiter.

PANTIN, Carrefour (843-28-02). Un amour de coccinelle. L'enfer des Zombies. Les Turlupins. Les Borsalini ; Haine ; Amityville, la maison du diable.

ROSNY, Artel (528-90-00). Un amour de coccinelle ; C'est pas moi, c'est lui ; Tout dépend des filles ; Amityville, la maison de diable ; Retour en force.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (665-13-58) ; Retour en force ; mar. soir : Rollerball.

CHAMPIGNY, C.C. (880-11-01), le 27 : le Syndrome chinois ; Cocktail Molotov ; les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid ; Morsure ; Kramer contre Kramer.

CRETEIL, Artel (898-92-64) Amityville, la maison du Diable ; On a volé la cuisse de Jupiter ; la Guerre des boutons ; Un amour de coccinelle ; Elle ; Tout dépend des filles ; La Lucarne (207-37-67) : Passe ton bac d'abord ; le Grand embouteillage ; Voyage au centre de la terre ; André Malraux (899-90-50) : le Témoin ; Sacco et Vanzetti ; la Pendaison ; les Amants crucifiés ; l'Ombre et la Nuit ; De sang-froid ; la Machine.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26), mer., 21 h. : le Genou de Claire ; Jeu, ven, sam., dim. : Molière.

LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) : Un amour de coccinelle.

LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Elle ; les Turlupins ; Un amour de coccinelle.

MAISONS - ALFORT, Club (378-71-70) : la Femme flic ; Cocktail Molotov ; la Mort en direct.

NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : Amityville, la maison du diable ; On a volé la cuisse de Jupiter ; les Turlupins ; Elle ; Port : la Guerre des boutons.

ORLY Paramount (726-21-69) : Elle ; Amityville, la maison du diable.

THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : Prends l'oseille et tire-toi ; la Mort en direct ; C'est pas moi, c'est lui ; I comme Icare ; Retour en force ; Kramer contre Kramer.

VILLENEUVE - ST - GEORGES, Artel (389-08-54) : C'est pas moi, c'est lui ; les Turlupins ; les Borsalini.

VINCENNES, 3 Vincennes (328-22-56) : Cocktail Molotov ; la Femme flic ; le Livre de la jungle.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Amityville, la maison du diable ; la Guerre des boutons ; Elle ; Un amour de coccinelle ; C'est pas moi, c'est lui ; les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid. — Gamma (981-00-03) : Tess ; les Borsalini ; les Turlupins ; C'était demain.

CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Kramer contre Kramer ; Amityville, la maison du diable ; la Guerre des boutons ; On a volé la cuisse de Jupiter.

ENGHIEN, Français (417-00-44) : Amityville, la maison du diable ; C'est pas moi, c'est lui ; la Guerre des boutons ; On a volé la cuisse de Jupiter ; Cocktail Molotov ; Un amour de coccinelle. — Français 7 : Pipicacadodo.

GONESSE, Théâtre J.-Prévert (985-21-92) : I comme Icare.

SAINT - GRATIEN, Toiles (989-21-89) : Macadam cow-boy ; la Gueule de l'autre ; Maman a cent ans.

SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Un amour de coccinelle ; les Turlupins ; la Mort en direct ; Hulk revient ; Amityville, la maison du diable.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Raymond ou comment s'en dé... babarrasser ?

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Pétrole... Ane.

Les comédies musicales

MOGADOR (285-28-80), le 27 à 15 h. ; les 29, 1er à 20 h. 30 ; le 1er à 14 h. 30 ; le 2 à 15 h. 30 : l'Auberge du cheval blanc.

RENAISSANCE (208-18-50), les 27, 1er, 2 à 14 h. 30 ; les 29, 1er, 4 à 20 h. 45 ; le 2 à 18 h. 30 : Viva Mexico.

Concerts

MERCREDI 27 FEVRIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. K. Sanderling (Schumann, Brahms).

THEATRE DU RANELAGH, 21 h. : le Théâtre des Marionnettes de Salzbourg (Mozart : « l'Enlèvement au sérail ») ; 15 h. 30 : « la Flûte enchantée ».

SALLE GAVEAU, 18 h. 30 : N. et I. Gotkovsky, violon et piano Kreisler) ; 21 h. : M. Wagner, piano (Beethoven, Mozart, Schubert).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : A. Olivier, N. Rouillé, M. Delfosse (Vivaldi, Forqueray, Duphly...).

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : M. Rostropovitch (gala Sakharov).

JEUDI 28 FEVRIER

THEATRE DU RANELAGH, 21 h. : voir le 27 (« la Flûte enchantée »).

LUCERNAIRE, 19 h. : Las Finger (Ponce).

SALLE CORTOT, 21 h. : Bruno Peltre, piano (Ravel, Liszt, Chopin, Beethoven).

EGLISE N.-D. DES BLANCS-MANTEAUX, 20 h. 30 : Ensemble Varenne, dir. M. Courcier (Haendel, Bach). Chœur Renaissance Varenne (Schütz).

SALLE GAVEAU, 21 h. 30 : E. Richepin, piano (Chopin).

EGLISE DE LA MADELEINE, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. F. Bardot, Maîtrise de la Résurrection (Mozart, Haendel).

EGLISE SAINT-IGNACE, 20 h. 45 : P. Lefebvre, orgue (Franck, Duruflé, Schumann, Mendelssohn, improvisations).

SALLE PLEYEL, 21 h. : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Von Guttenberg. Chœurs de Neubeuern (Bach).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. M. Rostropovitch (Rachmaninov, Prokofiev).

EGLISE SAINT - LOUIS - EN - L'ILE, 21 h. : Orchestre de chambre de France, dir. L. Urbain (Haydn).

EGLISE SAINT - LOUIS - D'ANTIN, 12 h. : M. Trique (Couperin, Mozart, Brahms...).

RADIO-FRANCE, auditorium 106, 18 h. 15 : Quatuor Athaeneum (Brahms, Bartok).

SALLE WAGRAM, 19 h. : Orchestre national de France, dir. K. Sanderling (Brahms).

EGLISE DE LA TRINITE, 20 h. 30 : Maîtrise de Notre-Dame, Orchestre des élèves du conservatoire de Grenoble (Haendel, Palestrina, Mozart, Franck).

VENDREDI 29 FEVRIER

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Solistes et Nouvel Orchestre philharmonique. Dir. : H. Soudant. Chœurs de Radio-France. Quatuor Intercontemporain (Koering). Studio 105, 20 h. 30 : les Jeunes compositeurs et interprètes du C.N.S.M.P.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 19 h. 30, voir le 28.

THEATRE DU RANELAGH, 21 h., voir le 27 (Mozart : Don Juan).

LUCERNAIRE, 19 h., voir le 28.

GRAND ORIENT, 20 h. 45 : A. Bodak, piano (Bach, Beethoven, Schumann.

SORBONNE, Amphi Richelieu, 12 h. 30 : M.-C. Theuveny, G. Joy (Lekeu, Enesco).

SALLE GAVEAU, 21 h. : M. Bieger, C. Debrus (Schubert, Mozart, Bizet, Brahms).

M.J.C. POTERNE DES PEUPLIERS, 20 h. 45 : B. Berstel, A.-M. Lasla, M. Hagenmüller (Bach, Rameau, Telemann...).

C.I.S.P., 20 h. 45 : Orchestre et chœurs de la Cité internationale universitaire (de Bach à Cellac).

SAMEDI 1er MARS

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h., voir le 28.

THEATRE DU RANELAGH, 21 h., voir le 27 (la Flûte enchantée).

LUCERNAIRE, 19 h., voir le 28.

SALLE GAVEAU, 17 h. : Quatuor Brandis (Haydn, Hindemith, Beethoven). 21 h. : Trio Ravel (Schubert).

M. J. C. HAUTS - DE - BELLEVILLE, 21 h. : Orchestre P. et Marie Curie.

EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : A. Ouzounoff, Y. Repérant (Bach, Haendel, Devienne, Ozi).

MAISON DE L'UNESCO, 19 h. 30 : H. Szeryng. H. Ossberger.

SALLE PLEYEL, 17 h. 30 : Orchestre Lamoureux. Dir. : E. Krivine (Beethoven).

DIMANCHE 2 MARS

EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, 17 h. 45 : J. Boyer (Hassler, Bach).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : B. Haudebourg, M. Nordmann (sonates insolites du dix-huitième siècle).

SALLE CORTOT, 17 h. : M. Varjabédian, R. Phillips, Lars Fenger, Trio P. Desvignes (Mari, Mozart, Phillips, Brahms).

EGLISE SAINT - THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : N. Gorenstein (improvisations).

MUSEE CARNAVALET, 15 h. : Ensemble vocal et instrumental G. Dufay, dir. : A. Bedois (Abélard poète et musicien).

THEATRE D'ORSAY, 10 h. 55 : Nouveau trio Pasquier, J.-C. Pennetier (J.-S. Bach, Brahms).

THEATRE DU RANELAGH, 15 h. 30, voir le 27 (l'Enlèvement au sérail) ; 21 h., voir le 27 (la Flûte enchantée).

SALLE PLEYEL, 17 h. 45, voir le 1er.

EGLISE NOTRE - DAME DES BLANCS-MANTEAUX, 17 h. 30 : la Grande Ecurie et Chambre du roy, dir. : J.-C. Malgoire (Bach).

LA SOUPAP, 20 h. 30 : P. Chétail, H. Roche-Duval (Bach, Vivaldi, Tarrega, musique élisabéthaine).

SALLE GAVEAU, 10 h. : Orchestre Colonne, dir. : P. Dervaux (Lalo, Tchaïkovski) ; 18 h. : même orchestre (Stravinski, Lalo, Tchaïkovski).

MAIRIE DU XIVe, 17 h. : Trio Deslogères (Landowski).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h. : Chœur grégorien de Paris.

NOTRE-DAME, 19 h. 45 : P. M. Pincemaille (Dupré, Pincemaille).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. : G. Devos (Mozart, Schubert, Beethoven).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h : Trio Vuillaume, L. Urbain (Mozart).

LUCERNAIRE, 21 h. : Trio Mozart (Mozart, Beethoven).

THEATRE OBLIQUE, 20 h. 30 : Ensemble Connection (cantate).

LUNDI 3 MARS

F.I.A.P., 21 h. : Charpentrau, piano (Bach, Schumann, Faure, Honegger).

LUCERNAIRE, 19h. voir le 28. 21h. : S. Marendaz, F. Tillard (Fauré).

THEATRE DU RANELAGH, 21 h., voir le 27 (La Flûte Enchantée).

POINT VIRGULE, 21 h. Lengellé (Bœhm, Geoffroy, Byrd, Bach).

SALLE CORTOT, 20 h. 30 : Quatuor Bernède, C. Rutenberg, L. Wright (Tansman, Thomson, Harsany, Villa-Lobos).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Cécile Ousset (Chopin, Fauré, Ravel).

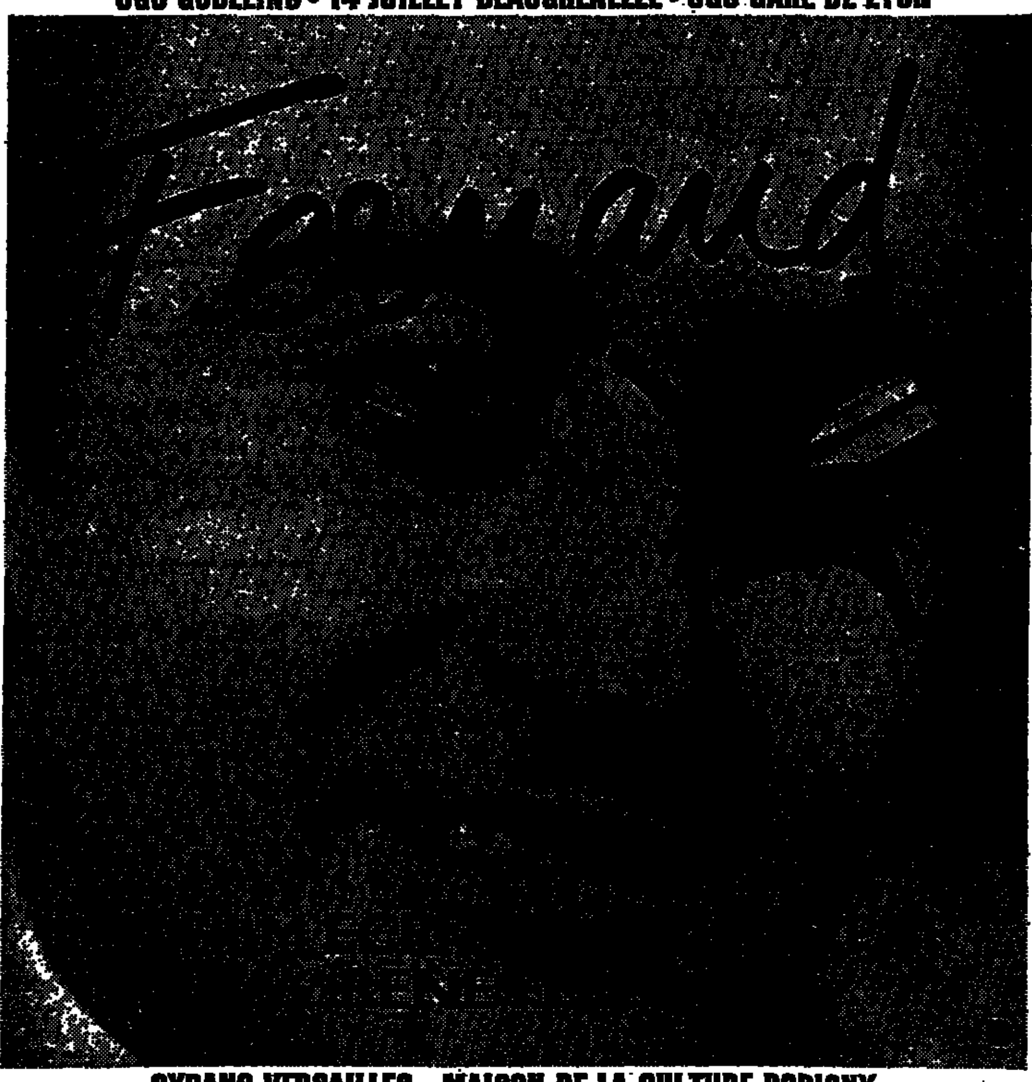
THEATRE DES DEUX PORTES, 21 h. : Quintette Nielsen (Ligetti, Stockhausen, Henze, Hindemith).

RADIO - FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Trio Vidom (Schubert, Tchaïkovski).

THEATRE OBLIQUE, 18 h. 30 : voir le 2.









● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS

RIVE DROITE

LA GALIOTE 261-43-93 6, rue Gomboust, 1er. T.l.jrs	J. 23 h. le Patron Noël SIETTE dirige la cuisine : ses 7 poissons et 14 viandes, ses plats du jour. MENU 47,70 F, boisson et service compris.
CAVEAU FRANÇOIS-VILLON F/D. 64, rue de l'Arbre-Sec, 1er, 236-10-92	Ses caves du XIIIe siècle. Déjeuners. Soupers. Jusqu'à 23 heures. Toast à la moelle. Feuilleté léger de poireaux. Papillotte de saumon.
MUSCADE 297-51-36 36, rue de Montpensier, 1er. T.l.jrs	Au Palais-Royal, à l'intérieur ou sur les jardins. Son buffet froid (Assiette Nordique). Buffet chaud avec plat du jour.
LA TOUR HASSAN. Rés. 233-79-34 27, rue Turbigo, 2e. F/dim.	Spécialités marocaines. Couscous. Méchoui. Tagines. Bastelas. Déjeuners. Diners. Soupers jusqu'à minuit. Ambiance musicale.
ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, boulevard des Italiens, 2e. T.l.jrs	Propose une formule « Bœuf » pour 31,90 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin. Grande Carte de Desserts. Ambiance musicale.
L'AUBERGE DU CHATELET 7, rue des Halles, 233-22-47. F/dim.	Déjeuners. Diners dans un cadre rustique. Une cuisine campagnarde. Spéc. de choucroutes et bières. Salle pour récept. 50 couv. (Park.).
RESTAURANT PIERRE F/dim. ● Place Gaillon, 2e 265-87-04	Maison de réputation mondiale dans un cadre Second Empire. Diner sugg. 69 F et carte. Poissons, Grillades. Spéc. du Sud-Ouest. Parking.
VICTORIA STATION 236-73-90 T.l.j. 11, bd Montmartre, 2e (face Grévin)	J. 0 h. 30 dans le cadre unique d'un vieux wagon Pullmann. Grillades Viandes. Poissons au charbon de bois. Ses spécialités. Salle climatisée.
LA CHAUMIERE EN L'ILE 4, rue J.-du-Bellay, 4e. 354-27-34	Fermé lundi-mardi midi. Pour vos déjeuners d'affaires, dans le calme de l'île Saint-Louis. Spécialités. Foie gras maison. Terrine de canard. Poissons. Noisettes d'Agneau. Parking Pont-Marie - Notre-Dame.
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 31,90 F s.n.c. Le soir jusqu'à 1 h. du matin. Grande Carte de Desserts. Décor d'un bistrot d'hier. Ouv. dim.
LE SARLADAIS 522-23-62 2, rue de Vienne, 8e. F/sam. m., D.	J. 22 h. Cuisine périgourdine. Menu 98 F - 1/2 vin du pays + café + alcool de prune, avec foie gras, cassoulet ou confit. SA CARTE.
L'AUBERGE DES TEMPLES. T.l.jrs 74, r. de Dunkerque (Mo Anvers), 9e	Restaurant Cambodgien, fine cuisine, époque d'Angkor, spéc. chin. vietnam., thaïl., japon., prépar. par anc. chef du pays - 874-84-41.
TY COZ TRU. 42-95 35, rue Saint-Georges, 9e. F/dim.	Jusqu'à 20 h. « La Marée dans votre assiette » avec des arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du théâtre.
AU PETIT RICHE F/dim. et fêtes 25, rue Le Peletier, 9e, 770-86-50	Jusqu'à 21 h. 45. Ouv. dep. 1864. Cadre Sec. Empire authent. Foie gras frais, Canard maison. Poissons aux légumes. Salons de 6 à 45 couverts.
LOUIS XIV 208-56-56 - 200-19-90 7, boulevard Saint-Denis, 10e.	Déjeuners. Diners. Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres. Fruits de mer. Crustacés. Rôtisserie. Salons. Parking.
L'EMIR F/dim. et lundi midi 8, rue d'Hauteville, 10e, 770-51-00	Dans un cadre raffiné et très confortable : Grillades et Spécialités orientales. Couscous de 24 à 35 F. Tadjine 32 F. MENU 34,50 s.c./b.n.c.
CHEZ GEORGES 574-31-00 273, bd Pereire, 17e. Porte Maillot	Ses plats du jour. Son petit salé, son gigot, ses pièces tranchées devant vous. Fermé le samedi.
AU CLOCHER DE MONTMARTRE 10, r. Lamarck, 18e, 264-90-23. F/mar.	Jusqu'à 22 h. 30. SPECIALITES AUVERGNATES. Cochonnailles. Potée. Chou farci. Civet de Marcassin. Plateau de Fromages. P.MR 50/70 F.
BRASSERIE DU TABAC PIGALLE 606-72-90, place Pigalle, 18e. T.l.jrs	Ouvert jour et nuit. BANC D'HUITRES, t.l.jrs renouvelé : son plat du jour. Ses spécialités : Choucroute 37. Gratinée 12. Ses Grillades flambées. Buffet froid. Spécialités : Bière LOWENBRAU, MUNICH.

RIVE GAUCHE

AU CHARBON DE BOIS 548-57-04 16, rue du Dragon, 6e. F/dim.	La grillade y est GASTRONOMIQUE. Le plus authentique des cafés irlandais pour dessert. Jusqu'à 23 h. 30.
Ch. FRANÇOISE 561-87-20, 705-49-03 Aérog. Invalides. F/dim. soir, lundi	Foie gras frais maison. Barbue aux petits légumes. Filets de sole « Françoise ». Aiguillettes de Canard au citron. Parking assuré soir.
TAVERNE ALSACIENNE 828-80-60 286, rue de Vaugirard, 6e.	Ouverte tous les jours. Une des MEILLEURES CHOUCROUTES DE PARIS et toutes les HUITRES - 350 PLACES.
BOUQUET DU TRONE 3, avenue du Trône, 12e. F/dim.	Cadre agréable. Déjeuners. Diners d'affaires. Poissons. Viande Grillée premier choix. Réservation : 343-26-19. Service de midi à 1 h. du matin.
LA MANDRAGORE 331-69-01 22, rue des Gobelins, 13e.	Déjeuner. Diner. Jusqu'à minuit. Fermé le dimanche et lundi midi Cadre intime. Spécialités et plats du jour. P.M.R. : 100 F.
LE ZEYER 540-43-95 - 43-87 Carrefour Alésia, 14e. T.l.jrs	J. 2 h. du mat. dans un décor signé SLAVIK : Huîtres et Coquillages, Plateau Fruits de Mer. Foie gras frais Maison, Grillades, Choucroutes.

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 17, rue de Choiseul, 2e. T.l.jrs	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Diners. Soupers animés av. chans. paillardes, plats rabelais servis par nos moines. P.M.R. 120 F.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 ■ 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/dim.	Dans le cadre typique d'une Hacienda. Diners dansants aux chandelles Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.

HORS DE PARIS

MOMMATON 747-43-64 F/dim. 78, av. Ch.-de-Gaulle, Neuilly-s.-S.	Jusqu. 22 h. 30. BANC D'HUITRES, ses 17 plats de poissons (Filets Rascasse Marseillaise). Ses spécialités (Ris de veau braisé aux olives).
SEBILLON 642-71-31 - 71-32 20, av. Ch.-de-Gaulle, Neuilly-s.-S.	Porte Maillot. Jusqu'à 22 h. Le spécialiste du Gigot aux haricots, mais aussi son Banc d'Huîtres et ses Poissons. Tous les jours.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h. à 2 h. mat. 574-17-24. 80, av. Grande-Armée. POISSONS BANC D'HUITRES toute l'année. Spéc. de viandes de bœuf grillées.

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e ODE. 73-34. Huîtres - Poissons - Vins de pays.

L'APOLLINAIRE T.l.j. 326-50-30. 168, bd Saint-Germain, 6e - Son banc d'huîtres. SPEC. POISSONS - GRILLADES.

BOFINGER 372-87-82. Ouv. dim. 5, rue de la Bastille. Spéc. carré d'agneau - Poissons Fruits de mer - Parking facile. American Express - Diner's Club.

DESSIRIER Ts les jrs - 754-74-14. 9, place Pereire (17e). LE SPÉCIALISTE DE L'HUITRE. Poissons - Spécialités - Grillades.

LE LOUIS XIV 3, boul. St-Denis. 200-19-90, 208-56-65. F/lun.-mar. HUITRES - FRUITS DE MER - Crustacés - Rôtisserie

WEPLER 14, place Clichy, 14. 522-53-24. SON BANC D'HUITRES. Foies gras frais - Poissons

GUY 6, rue Mabillon. 354-87-61. Saint-Germain-des-Prés. Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978. Feijoada - Churrascos - Camaroes

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09. Choucroute - Spécialités.

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 354-21-68. Au piano : Yvan Mayer.

VAGENENDE 142, bd St-Germain (6e) - 326-68-18. T.l.jrs jusqu'à 2 h. du matin. Son banc d'huîtres - Foie gras fr.

CHEZ HANSI 3, pl. 18-Juin-1940. Face Tour Montparnasse. Choucroute. Fruits de mer toute l'année. Ouvert jusqu'à 3 h. du matin. Tél. : 548-96-42.

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

ALSACE AUX HALLES T.l.jrs 16, rue Coquillière, 1er. 236-74-24	Spéc. d'Alsace : charcuterie 25, pâté en croûte à la strasbourgeoise 25, coq au Riesling 35, les 3 choucroutes. Poissons. Grillades. Sa cave.

Théâtres

LES JOURS DE RELACHE SONT INDIQUES ENTRE PARENTHESES

Les salles subventionnées

Les salles municipales

OPERA (742-57-50) : les 27, 28, 1er et 4, à 19 h 30, le 3 à 20 h : le Fantôme de l'Opéra ; le 29, à 19 h 30 : Récital A. Kraus ; le 2, à 18 h 30 : Musique de chambre (Debussy, Kodaly, Schubert) ; le 5, à 20 h : Récital N. Ghiaurov.
SALLE FAVART (296-12-20). Relâche.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 28, 1er, 3 et 5, à 20 h 30 : Tartuffe ; le 29, à 20 h 30 ; le 2, à 14 h 30 : Un client sérieux ; le Malade imaginaire ; les 2 et 4, à 20 h 30 ; les 1er et 5, à 14 h 30 : Dom Juan (dernières).
CHAILLOT, Gémier (727-81-15) : les 27, 28, 29 et 1er, à 20 h 30 : Un dimanche indécis dans la vie d'Anna (dernières).
ODEON (325-70-32), les 27, 28, 29 et 1er, à 20 h 30, le 2, à 15 h : Un balcon sur les Andes.
PETIT ODEON (325-70-32), les 4 et 5, à 18 h 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer.
T.E.P. (797-96-06), les 27, 29, 1er et 4, à 20 h 30 ; le 2, à 15 h : le Camp du drap d'or ; le 28, à 20 h, le 1er à 14 h 30 : Films ; le 5 à 20 h 30 : Barbara.
PETIT T.E.P. (797-96-06), (J. D. soir, (L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : Dialogue d'une prostituée avec son client.
CENTRE POMPIDOU (mardi) (277-12-23). — Débats, les 27 et 28, à 19 h : Poésie anglaise ; le 28, à 18 h 30 : Les conditions de travail ; le 27, à 18 h : Empire centrafricain ; le 27, à 20 h 30 : Hommage à Pasolini. — Théâtre, les 29 et 1er à 20 h 30 ; le 2, à 16 h : Escurial. — Vidéo, le 28, à 18 h : Les raisins de la colère ; le 29, à 18 h : L'Ours ; La jalousie du barbouillé.
CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), les 27 et 5, à 15 h 30 ; le 28, à 14 h ; les 1er et 2, à 14 h et 16 h 30 : Cirque Grüss à l'ancienne.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 27, 28, 29 et 1er, à 18 h 30 : Jane Rhodes ; les 4 et 5, à 18 h 30 : Béatrice Arnac ; les 28, 29 et 5, à 20 h 30 ; le 3, à 14 h 30 : La musique adoucit les mœurs ; les 27, 1er et 4, à 20 h 30 ; le 2 à 14 h 30 : Le légataire universel.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (278-66-65), (D., L.) 21 h : Les Toto-logiques (à partir du 29).

NOUVEAUX SPECTACLES

Confluences (387-67-38) (28), 21 h. : Katiouchka de et par Catherine Derain.
Chapelle Saint-Roch (296-46-55) (28), 20 h. 30 : Douceur.
Théâtre 71, Malakoff (655-43-45) (29), 20 h. 30 : L'échelle des valeurs a perdu ses barreaux par Guy Kayatt.
Plaine (842-32-25) (29), 20 h. 30 : le Cavalier seul d'Audiberti, par Jean-Claude Amyl.
La Commune, Aubervilliers (833-16-16) (1er mars), 20 h. 30 : Opéra parlé d'Audiberti, par Marcel Marechal.
Quartiers d'Ivry (627-37-43) (1er mars), 20 h. 30 : le Revizor de Gogol, par Antoine Vitez.
Gérard-Philipe, Saint-Denis (243-00-59) (1er mars), 20 h. 30 : Attention au travail par la Salamandre.
Maison de l'Allemagne (589-53-93) (1er mars), 20 h. 30 : Hyperion.
Théâtre en rond (322-11-02) (1er mars), 20 h. 30 : Sacrée famille avec Jacqueline Gauthier.
Dix Heures (606-07-48) (3), 20 h. 30 : les Frères Jolivet ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Centre culturel de Belgique (271-26-16) (4), 20 h. 30 : Une soirée comme une autre de Jacques Sternberg.
Cour des Miracles (548-85-60) (4), 20 h. 30 : Richard Bohringer ; 21 h. 30 : Hervé Cristani.
Centre culturel, Villeneuve-Saint-Georges (389-70-70) (4), 20 h. 30 : Capitaine Fracasse.
Petit Odéon (325-70-32) (4), 18 h. 30 : A cinquante ans, elle découvrait la mer de Denise Chalem, par Gabriel Garran.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h : Amelia.
ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Une drôle de vie.
ARTISTIC-ATHEVAINS (272-26-77) (Mer. D. soir), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. : l'Ours ; Ardelle ou la Marguerite ; 14 h. : Un silence à soi ; Quatuor à cordes.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. : l'Ours ; Ardelle ou La Marguerite.
ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h : Audience ; vernissage.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) 20 h. 30, mat. sam., 15 h. : Macbeth (dern. le 1er).
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. : Silence on aime.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES Théâtre de la Pie-Rouge (D. soir). 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Héroïne nationale (dern. le 2) ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat dim. 16 h. : Flaubert.
CENTRE D'ART CELTIQUE (254-97-62), les 27, 28, 29 et 1er, à 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), 20 h. 45 : Une soirée comme une autre (à partir du 4).
CHAPELLE SAINT-ROCH (296-46-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 16 h. : Douceur (à partir du 28).
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-67-57), Galerie (D. L.), 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été ; Grand Théâtre, 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois (dernière le 1er) ; Resserre, les 28, 29 et 1er, à 20 h. 30 : Shiro Daimon ; à partir du 4, à 20 h. 30 : Maximilien Decrous.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim. 16 h. : la Cuisine des anges.
DAUNOU (261-69-14) (Mer. D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
DUNOIS (584-72-00), les 27, 28, 29, 1er, à 21 h. : l'Air de la marelle.
EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : le Piège.
FONTAINE (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne (dern. le 1er).
FORUM DES HALLES. Chapiteau bleu (297-53-47), les 27, 28, 29, à 20 h. 30 : le Jeu de saint Nicolas ; sam. 20 h. 30, dim. 16 h. : la Esmeralda (dern. le 2).
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (L.), 22 h., dim. 20 h. 30 : Le Père Noël est une ordure.
GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Grimaces et petits sanglots.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : L'Atelier.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
IL TEATRINO (322-28-92) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : l'Epouse prudente.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat dim. 15 h. et 18 h. 30 : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I : 19 h., En compagnie d'A. Chedid ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons (dern. le 1er) ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — II : (V., S.), 20 h. 15 : Albert ; 22 h. : En compagnie de Ritsos.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Tovaritch.
MAISON DE L'ALLEMAGNE (589-53-93), les 1er, 3 et 4, à 20 h 30 : Hyperion.
MARIGNY, salle Gabriel (256-04-41) (J.), 21 h., mat. dim., 15 h. : l'Azalée.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : les Frères ennemis.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles ; II (D. soir, L.), 22 h., dim. 16 h. et 18 h. : L'empereur s'appelle dromadaire (dern. le 2).
NOUVEAUTES (770-52-76 (J., D. soir) 21 h., mat. dim. 16 h. et 19 h. : Un clochard dans mon jardin.
OBLIQUE (355-02-94), les 1er, 2 à 18 h. 30, le 3 à 20 h. 30 : Ça va ? Ça va très bien.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. sam. 18 h., dim. 15 h. : Un habit pour l'hiver.
ORSAY (548-38-53), I (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Elle est là. — II, sam. et dim. 16 h. : le Soulier de satin (1re partie) ; 20 h. : 2e partie. — (D., L.), 18 h. 30 : S. Fischer (dern. le 1er) ; les 27, 28, 4 à 20 h. 30 : Zadig ; le 29 à 20 h. 30 : Wings.
PALAIS DES CONGRES (758-27-73) (D., L.), 20 h. 45, mat. sam. 15 h. 30 : Danton et Robespierre.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques.
LA PENICHE (205-40-39) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Becassouille.
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : le Cavalier seul (à partir du 29).
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : le Bleu du ciel ; sam., dim. : Amédée Bricolo, clown.
POCHE MONTPARNASSE (548-92-97) (D. soir, mar.), 21 h., sam., 20 h. et 22 h. : Une place au soleil.
POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h. 45, ma. dim., 15 h. : Contes de Ionesco.
PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : l'Asile. Amphi, les J., V., S., 20 h. 30, dim., 17 h. : le Motif ; les 1er, 2, à 21 h. : Mime Brian Stavechny.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : les Orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
STUDIO THEATRE 14 (527-13-88) (D., L.), 21 h. : le Grand Ecart.
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., 20 h. 45 : Artaudroi ; sam., 20 h. 45, dim., 15 h. : le Journal d'un fou.
THEATRE DES DEUX PORTES (361-24-51) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Catherine, un soir de novembre.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : l'Arche du pont n'est plus solitaire.
THEATRE EN ROND (387-75-38) (L.), 20 h. 30, matinée dim. 16 h. : Sacrée famille (à partir du 1er).
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula Waltz.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Tricoter à Pontoise. 22 h. 15 : le Bébé de M. Laurent.
THEATRE NOIR (797-85-14 (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : les Enfants de Zombi.
THEATRE 13 (627-36-20), Mer., J., V., S., 20 h. 30, dim., 15 h. : la Belle Sarrasine.
THEATRE 347 (526-29-08) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : la Poube.
THEATRE DE LA VILLA (542-72-56), les 29 et 4, à 20 h. 45, le 2, à 14 h. 30 : la Cagnotte.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : l'Homme au chapeau de porcelaine.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, ma. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les théâtres de banlieue

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (668-02-74). Le 29 à 21 h. : Une heure avec R. M. Rilke. Le 1er à 21 h. : Adama, danses d'Israël.
ATHIS-MONS, Relais Jeunes, le 29 à 21 h. 30 : Quintet Reunion. Salle des fêtes (938-79-78) le 1er à 17 h. : A. Persiany, 19 h. : West Jazz Quintet, Quartet M. Vander ; 21 h. 30 : Ray Briant Trio.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16) le 4 à 20 h. 30 : Opéra parlé.
AULNAY-SOUS-BOIS, Centre P.-Scoby, le 29 à 21 h. : Dizzy Gillespie. — M. C. (868-00-22) le 27 à 20 h. 30 : Un jour comme un autre.
BEZONS, Théâtre P.-Eluard (982-20-88) le 1er à 21 h. : Une femme s'affiche.
BOBIGNY, M. C., le 2, à partir de 14 h. : Ensemble instrumental et choral, dir. : J.-P. Lore (Poulenc, Ibert, Debussy...). Le 4 à 17 h. : Petit Conservatoire de la chanson.
BONDY, salle des fêtes (847-31-10), le 2 à 14 h. 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Fournet, sol. C. Maillois (Weber, Chopin, Wagner).
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.-B. (603-60-44) (D., L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
BOURG-LA-REINE, salle municipale (663-76-96). Le 29 à 21 h. : Sun Ra.
CHAMPIGNY, cinéma G.-Philipe (880-96-28), le 1er à 21 h. : le Jour ou la Nuit ; le Soleil dans la tête (706-05-28) ; le 27 à 21 h. : Polygruel Big Band.
CHATENAY-MALABRY, C.A.C.M., le 29 à 21 h. : PJ, rock.
CERGY-PONTOISE, C.C. A.-Malraux (032-74-11), le 29 à 20 h. 45 : Trio de France E. Alessandrini ; le 1er à 21 h. : les Travaux et les Jours ; Grand auditorium de l'ESSEC (030-45-09), le 4 à 20 h. 45 : Orchestre de chambre B. Thomas (Bach, Leclair, Mozart).
CHELLES, C.C.M. (421-20-36), les 28, 29, à 14 h. et 20 h. 30 ; le 1er, à 20 h. 30, le 2 à 15 h, le 4 à 14 h. : la Révolte dans le désert.
CHEVILLY-LARUE, C.C. A.-Malraux, les 27, 29 à 21 h. : Guerre au troisième étage ; les 28, 1er à 21 h. : Faut pas faire ça tout seul. David Mathel.
CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 1er à 21 h. : Groupe Machin.
CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 29 à 20 h. 30 : Peru folklorico ; le 4 à 20 h. 30 : Grand-Peur et Misère du troisième Reich.
LES CLAYES-SOUS-BOIS, Maison pour Tous (055-31-06). Le 1er à 21 h. : M. Solal, Trio Humair, Texier, Jeanneau ; le 4 à 21 h. : Bird is Free.
CLICHY, Théâtre Rutebeuf, le 27, 14 h. 30, les 28, 29, 1er à 20 h. 45 : les Fusils de la mère Carrar ; le 2 à 15 h. : Pachacamac, N. Rieu. — Arc (270-02-18), mer., J., V., S., 20 h. 30 : Pinocchio.
CORBEIL-ESSONNES, C.A.C. (089-00-72), le 29 à 21 h. : H. Gougaud et Cie.
COURBEVOIE, Maison pour Tous (333-63-52). Le 1er à 20 h. 30 : A. Markusfeld. — Maison des Amandiers (256-42-17), les 27, 29 à 15 h. : Ecole de clowns.
LA COURNEUVE, Eglise Saint-Lucien (838-92-60), le 1er à 20 h. 45 : Trio Debussy.
CRETEIL, C.C. A.-Malraux (899-94-50), le 29 à 21 h. : N. Frize, musique électro-acoustique ; le 1er, 20 h. 30 : F. Béranger.
DEUIL-LA-BARRE, salle des fêtes (980-21-73), le 2 à 15 h. : les Grillons.
ELANCOURT, APASC (062-82-81), le 29 à 21 h. : F. Béranger ; le 1er à 21 h. : Bal folk.
EPINAY-SUR-ORGE, Eglise, le 1er à 20 h. 30 : Chorale Ars Cantoria. Quatuor à cordes Beyrac (Purcell, Fauré, Beethoven).
ENGHIEN, Théâtre du Casino (989-85-89), le 29, à 21 h : Prothèses.
EVRY, Agora (077-93-50), le 1er à 21 h : Grand peur et misère du troisième Reich ; le 4, à 21 h. : Aragon ou le malheur d'aimer.
FRESNES, M.J.C. (237-63-42), le 1er, à 21 h : J. Greco.
GOUSSAINVILLES, Théâtre P. Neruda (988-99-52), le 1er, à 21 h : les Justes.
IVRY, Théâtre des Quartiers (672-37-43), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 16 h : Le deuil sied à Electre. Théâtre (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim 16 h : le Revisor, à partir du 1er.
JUVISY-SUR-ORGE, avenue de la Terrasse, le 29, à 21 h. : Tribute to Django.
MANTES-LA-JOLIE, C.C., le 1er, à 21 h : Marianne Sergent.
MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), les 29, 1er et 4, à 21 h, le 2 à 17 h : L'échelle des valeurs a perdu ses barreaux.
MARLY-LE-ROI, Auditorium du groupe Drouot, le 1er, à 21 h : Orchestre J.-F. Paillard (Bach, Haendel, Vivaldi).
MEUDON, C.C.M. (626-41-20), le 1er, à 21 h : Golden Gate Quartet.
MONTREUIL, Auditorium du Conservatoire, le 2, à 16 h 30 : R. Garnier, A. Pondeteyre, P. Apelian (Fauré, Moussorgski, Spohr...) ; Le 27, à 20 h 30 : Chants et danses du Chili. — Maison populaire (287-08-68), le 1er, à 20 h 30 : Atlantico.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-22-25), les 27, 28, 29, à 21 h : Ils ont déjà occupé la villa voisine ; les 27, 28, 29, 1er, à 21 h, le 2, à 16 h : Recent Ruins. — Théâtre par le Bas (775-91-64), le 1er, à 20 h 30 ; le 2, à 16 h : Groupe Confreectuel, jazz.
PONTOISE, Théâtre des Louvrais (032-79-00), le 29, à 21 h. : Chant profond juif.
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos (806-72-72), le 1er, à 20 h. 30 : Grugru.
ROSNY-SUR-SEINE, Eglise, le 1er, à 21 h. : Orchestre de chambre de France. Dir. : A. Boulfroy (Haydn).
RUEIL-MALMAISON, C.C. E.-Rostand (967-85-45), le 1er, à 15 h. : Des baisers pour bébé.
SAINT-DENIS, Eglise luthérienne, le 3, à 20 h. 30 : Ateliers vocaux de l'Ile-de-France (Schœnberg). Théâtre G.-Philipe (243-00-59) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Expédition pôle Est. Le 1er, à 20 h. 30, le 2, à 17 h., le 4, à 20 h. 45 : Attention au travail.
SAINT-GRATIEN, OC (989-24-42), le 29, à 21 h. : Larry Martin Factory.
SAINT-MAUR, Préau des fous (886-30-15) (D. soir, L.), 21 h. : Woyzeck (à partir du 1er).
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, Hall des Fêtes (901-11-33), le 1er, à 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France (Weber, Chopin, Wagner).
SAINT-OUEN-L'AUMONE, M.J.C. (464-06-16). Le 29, à 21 h. : Grand Magic Circus.
SARCELLES, Forum des Cholettes (990-30-94), le 28, à 15 h., le 29, à 15 h. et 21 h., le 1er, à 21 h. : la Perle.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), les 1er, 4, à 21 h. : Honte à l'humanité.
SCEAUX, les Gémeaux (660-05-64), les 27, 28, 1er, à 21 h. : la Maison d'Ana. Le 29, 23 h. : J. Lesndre.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), le 27, à 21 h. : G. Vigneault et G. Lafaille.
SUCY-EN-BRIE, C.C.S. (590-25-12), le 1er, 20 h. 45 : Musica de Buenos-Aires.
VAUHALLAN, Eglise, le 2, à 17 h. : Chorale Ars Cantoria, Quatuor à cordes Beyra (Purcell, Fauré, Beethoven...).
VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), les 28, 29, 1er, à 21 h., le 2, à 15 h. : Arlequin serviteur de deux maîtres. Le 4, 14 h. 30 et 17 h. 30 : Orchestre de l'Ile-de-France (Mozart, Lully, Gounod...). Chapelle Royale, le 27, à 20 h. 45 : Chœurs de Radio-France, dir. : J. Jouineau (Palestrina, Lully, Schumann).
LE VESINET, C.A.L. (976-32-75), le 29, à 21 h. : M. Amont. Eglise Sainte-Marguerite, le 28, à 21 h. : la Passion selon saint Jean.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02), le 2, à 14 h. 30 : Baignade interdite.
VILLENEUVE-LE-ROI, salle des fêtes (597-33-88), le 1er, à 21 h. : Barbara.
VILLEPREUX, Théâtre du Val-de-Gally (462-49-97), le 29, à 21 h. : Marionnettes chinoises.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), (21 h., mat. dim., 16 h.) : les Jumeaux de Naples (dernière le 3).
VITRY, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), le 29, à 21 h. : Honte à l'humanité. Le 1er, à 21 h. : Concert de l'itinéraire.
YERRES, C.E.C., Gymnase, le 1er, à 21 h. : En r'venant d'l'expo. Eglise de Crosne, le 12, à 17 h. : M. Vogel, M. Roy (Schubert, Schumann.).

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 27 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
La nuit du fantôme.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
La drogue.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Julien Fontanes, magistrat.
Réalisation Guy-André Lefranc, avec J. Morel, P. Massieu, F. Personne, R. Chomo.
22 h La rage de lire.
Magazine littéraire de G. Suffert.
Les années 80 du communisme.
Avec MM. T. Maulnier et J. Elleinstein (*Dialogue inattendu*) ; M. Duverger (*les Orangers du lac Balaton*) ; A. Roux (*le Casse-Tête chinois*).
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Palmarès 80.
Hommage à C. François ; Coup de chapeau à M. Mathieu.
21 h 50 Alain Decaux raconte.
Las Casas, les Indiens et le génocide.
22 h 45 Histoire courte : Nuit féline.
Réalisation G. Marx.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Truc en troc : A la découverte de l'UNESCO : vaincre la pauvreté.
18 h 55 Tribune libre.
Académie mondiale de la paix.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : Henri Le Béarnais.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « la Proie pour l'ombre ».
Film français d'A. Astruc (1960), avec A. Girardot, D. Gélin, C. Marquand, A. Caprile, M. Girardon, C. Guarducci (N., rediffusion.)
Une femme, qui veut être indépendante par son propre travail, est traitée en objet par son mari et par l'amant, qui semblait pourtant la comprendre
La lutte pour l'égalité des sexes — en milieu bourgeois — il y a vingt ans. Un art de l'écriture cinématographique, qui plaçait Astruc au premier rang des auteurs de films modernes.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, La science en marche : Le mauvais génie des eaux tropicales.
20 h., La musique et les hommes : Musique et agrégation (airs de cour).
22 h. 30, Nuits magnétiques : Des mensonges en hiver ; Morphologie du nouveau roman policier français.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 5, La Maîtrise de Radio-France ; 20 h., Nouveaux talents, premiers sillons : « Trio en la mineur pour piano, clarinette et violoncelle », opus 114 (J. Brahms), avec M. Dalberto, M. Portal et F. Lodéon.
20 h. 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : « Symphonie n° 1 en si bémol majeur Printemps », opus 38 (Schumann) ; « Symphonie n° 4 en mi mineur », opus 98 (Brahms), par l'Orchestre national de France, dir. Kurt Sanderling.
23 h., Ouvert la nuit : La voix, le lied schubertien (l'intégrale). « Hommage à la nuit », avec D. Fischer-Dieskau, K. Widmer, P. Schreier, H. Prey, Ch. Ludwig et Th. Altmeyer ; 0 h. 5, Esquisses mozartiennes : Autour de Zaïde ; 1 h. 30, Les grandes voix : Tony Poncet.

Jeudi 28 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Le domaine de l'enfant.
14 h Vickie le Viking : La bataille des échasses.
14 h 25 Croque-vacances.
Dessins animés ; 14 h. 41, Bricolage : « Le jeu du fil conducteur » ; 14 h. 44, Variétés ; 14 h. 51, Infos-nature ; 15 h. 6, Approches ; 15 h. 15, Dessins animés ; 15 h. 25, Variétés ; 15 h 35, Dessins animés.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
La fugue.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
La drogue.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
L'opposition.
20 h Journal.
20 h 30 Série : La fortune des Rougon.
Réal. Y.-A. Hubert, avec M. Robinson, N. Guérin, D. Kapour...
21 h 30 L'enjeu.
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de la Taille, A. Weiller.
« La France aux bois dormants », « Une victime du pétrole : la Turquie », « L'homme du mois : Anatole Temkine », « Employeur : l'Eglise catholique », « Les Français réarment à la japonaise ».
22 h 30 La part de vérité.
Entretien avec Jean-François Revel.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Aimé de son concierge.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le goût du déguisement.
15 h Série : Mission impossible.
Enjeux.
16 h L'invité du jeudi.
Daniel Mesguich.
17 h 20 Fenêtre sur...
Cinémania.
17 h 50 Récré A 2.
Boule et Bill ; Mes mains ont la parole ; Mlle Rose et Charlemagne ; Satanas et Diabolo ; Sido Rémi.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
De Jacques Chancel. Avec le groupe Quilapayun.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les enfants d'ailleurs : Ceylan ; Les aventures de Peter : Peter et la compétition des chiens.
18 h 55 Tribune libre.
Le C.D.S. (Centre des démocrates sociaux).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : Henri IV.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (cycle Jean-Paul-Belmondo) : « le Voleur ».
Film français de L. Malle (1966), avec J.-P. Belmondo, G. Bujold, M. Dubois, P. Fabian, P. Le Person, M. Sarcey, M. Jobert, B. Lafont, C. Lude, C. Denner. (Rediffusion.)
Dans les années 1890, un jeune bourgeois se fait voleur pour se venger de son oncle, puis prend goût au « métier » et mène une vie aventureuse, semée de conquêtes féminines.
Adaptation d'un roman de Georges Darien, écrivain anarchiste et violemment antibourgeois. Une belle reconstitution d'époque, une mise en scène soignée, mais l'esprit de contestation du romancier a perdu sa virulence.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h., 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Le capital humain (l'âge d'or de l'éducation) ; à 8 h. 32, Naissance du tragique à Athènes ; à 8 h. 50, L'écorce des jours.
9 h. 7, Matinée de la littérature.
10 h. 45, Questions en zigzag : « la Mémoire des pierres », avec P. de Lagarde.
11 h. 2, Musique et agrégation (et à 17 h. 32) : L'air de cour.
12 h. 5, Agora, avec Jean Cau.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France : La cathédrale Saint-Pierre de Poitiers.
14 h., Sons : Pékin (sur un quai de gare).
14 h. 5, Un livre, des voix : « Quand prime le spirituel », de S. de Beauvoir.
14 h. 47, Départementale : La Seine, en direct de Mantes
16 h. 50, Actualité : La France va-t-elle rattraper son retard dans l'enseignement du « design » ?
18 h. 30, Feuilleton : « Jours de famine et de détresse », d'après Neel Doff.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Le foie.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « le Public », de F. Garcia Lorca. Traduction A. Belamich, avec F. Lonsdale, H. Quester, E. Albertini, P. Arditi, etc., et « S.T. », avec J. Topart, C. Sellers, R. Dubillard, P. Mazzoti, etc.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique (pour les enfants de quatre à sept ans)
9 h. 17, Le matin des musiciens : Autour de Manuel de Falla.
12 h., Musique de table : Musique de charme ; 12 h. 35, Jazz classique : La chanson de Louis ; 13 h., Le métier d'ethnomusicologue.
14 h., Musiques : Musique en plume, œuvres d'Auber, Albeniz, Stolz, Schubert et Grieg ; 14 h 30, Diabolus in musica : « Jérôme Bosch Symphonie » (S. Nigg), « la Nuit de Walpurgis » (Mendelssohn) ; 15 h. 30, Répertoire choral : Motets de Tallis, Palestrina, Scheidt, White ; 16 h. 30, « le Loup » (Dutilleux) ; 16 h. 45, Grands solistes : Dinu Lipatti, « Concerto » (Grieg) ; « Sonate pour piano et violon n° 3 » (Enesco) ; « Cent quatrième sonnet de Pétrarque » (Liszt) ; « Alborada del Gracioso » (Ravel) ; « Sonatine pour la main gauche » (Lipatti)
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert (en direct de Radio-France) : « Quatuor en ut mineur n° 1 », opus 51 (Brahms) ; « Sixième Quatuor » (Bartok), par le Quatuor Atheneum ; 19 h. 30, France et musique : G. Delvallée et M.-L. Jacquet aux orgues de Masevaux.
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert : « Concert pour quatre parties de viole » (M.-A. Charpentier), « Concerto pour flûte en mi mineur » (F. Devienne), par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, dir. G. Armand, avec M. Debost, flûte.
21 h., Prestige de la musique (en direct de la Salle Pleyel) : « la Passion selon saint Jean », de Bach, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Neubeuern, dir. Enoch von Guttenberg, avec F. Berger, soprano ; C. Biadin, ténor ; M. Egel, baryton ; P. Maus, ténor ; K. Ridderbusch, basse ; A. Schaer, contralto ; 0 h. 5, Ouvert la nuit : La musique de chambre ; Jazz forum : le groupe Orégon de Ralph Towner et Colin Walcott ; 1 h., Douce musique : Franz Liszt.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 27 FEVRIER

— *M. Omar Bongo*, président de la République du Gabon, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

UN COLLOQUE D'ANTENNE 2 « LE TEMPS DE VIVRE »

Antenne 2 a organisé le 26 février, à la Maison de la Radio, un colloque sur le thème du « temps de vivre ». A partir des débats, qui portaient sur les loisirs, les transports et les équipements collectifs, les rythmes scolaires, le temps de travail, Antenne 2 devra trouver matière à une centaine d'émissions (reportages et enquêtes dans toute la France).

« *Si l'on sait inventer de nouveaux produits, il semble qu'on ait du mal à trouver de nouvelles manières de gérer le temps, malgré quelques initiatives ici et là* », a déclaré M. Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information, en introduction à cette journée de « brain-storming », après avoir indiqué la philosophie de la rencontre : « *Lutter contre une conception éphémère de l'information* ».

Parvenir à une meilleure utilisation des équipements collectifs, un aménagement satisfaisant des rythmes et des horaires, des déplacements, tels ont été les vœux exprimés au cours de cette journée — où quelques maires sont venus apporter le témoignage d'innovations municipales, — et à laquelle ont notamment participé MM. Jean-Claude Colli, délégué à la qualité de la vie, Michel Albert, commissaire général au plan, Jean Cornec, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public, André Henry, secrétaire général de la FEN, Brice Lalonde, Vladimir Jankélévitch et Mmes Françoise Giroud et Evelyne Sullerot.

La suppression de la « tribune libre » de la C.G.T.

M. Séguy déplore l'absence de réaction des milieux politiques, syndicaux et de l'information

Après la suppression de la « tribune libre » de la C.G.T., qui devait être diffusée sur FR 3 le vendredi 22 février (*le Monde* des 22, 23 et 24-25 février), M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré mardi 26 février qu'il avait noté « *très peu* » de réactions « *des partis politiques, des autres organisations syndicales, du monde de l'information* ». Il a ajouté : « *La plupart de ceux qui entrent en transe à la vue du moindre nuage susceptible d'obscurcir le ciel de la démocratie de tel ou tel pays socialiste sont restés de glace devant ce coup de force contre la liberté en France. C'est inquiétant dans la mesure où cette indifférence tend à démontrer que l'intérêt qu'ils portent à la liberté et aux droits de l'homme, est partisan et sélection (...).*

» *Qu'ils soient hommes politiques, élus, syndicalistes, journalistes, etc., leur silence les fait apparaître, qu'ils le veuillent ou non, du côté des censeurs aux ordres de la société Peugeot, contre la C.G.T. et les travailleurs qu'elle représente.* »

De son côté, après la C.F.D.T., le Mouvement des radicaux de gauche avait protesté lundi. « *Il n'est pas admissible*, avait-il déclaré, *qu'une société nationale de télévision cède aux pressions de firmes industrielles pour empêcher la libre expression d'une organisation syndicale à l'occasion d'une émission intitulée précisément « tribune libre ». Il s'agit d'un nouvel et regrettable exemple du rôle du pouvoir et de l'argent sur le système français d'informations télévisées.* »

● ERRATUM. — Dans le commentaire de M. Jean-Louis Bessis, avocat du bureau de liaison des radios libres concernant la décision de la cour d'appel de Paris au sujet de Radio Aventure (*le Monde* du 26 février), il fallait lire : « *règle d'interprétation non extensive de la loi pénale* » au lieu de « *non exhaustive* », comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire

URBANISME

M. PIERRE-ANDRÉ DUFETEL PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

M. Pierre-André Dufetel a été élu président de l'Académie d'architecture en remplacement de M. Robert Auzelle. La passation des pouvoirs a eu lieu à l'occasion de l'assemblée générale du 26 février à l'hôtel de Chaulnes.

Grand Prix de Rome d'architecture, Pierre-André Dufetel, qui est né le 11 novembre 1922 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) est notamment l'architecte de la nouvelle faculté de pharmacie à Strasbourg et du quartier du Nouveau-Créteil.

Urbaniste, M. Robert Auzelle est l'auteur de plusieurs ouvrages de réflexion sur l'urbanisme, parmi lesquels il faut retenir son *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace*. MM. Pierre Devinoy, Pierre Vivien et Bernard Fonquernie ont été élus vice-présidents.

SPORTS

Le P.C.F. lance une campagne en faveur de l'olympisme

Au cours d'une conférence de presse réunie mardi 26 février à Paris, le parti communiste français a annoncé une campagne en faveur de l'olympisme.

De retour de Lake-Placid, M. George Hage, député communiste du Nord, a pu témoigner qu' « *un cap a été franchi. Les Jeux d'hiver ont eu lieu, malgré les menaces et le pessimisme. Il n'y a pas eu de provocations ni d'incidents notables. La route de Moscou est largement ouverte* ».

A ce propos, il a tenu à saluer « *l'attitude unanime et courageuse du Comité international olympique et des athlètes, qui refusent le chantage et leur prise en otage par les politiciens.* » Dans un contexte qui aurait pu se révéler défavorable, M. Hage n'a pas « *relevé d'hostilité vis-à-vis de la délégation soviétique* ». Si le public américain s'est « *passionné* » pour son équipe de hockey, le très haut niveau des épreuves a provoqué chez lui « *une sorte de catharsis qui l'a poussé à reconnaître et à admirer les meilleurs* ».

Au sujet des changements suggérés par certains pour la formule et le déroulement des Jeux, M. Hage, qui était aussi à Montréal en 1976, n'a pas « *ressenti d'impression de gigantisme* ». Comme son parti, il reste attaché aux hymnes et aux drapeaux, qui permettent « *aux pays ayant récemment accédé à l'indépendance de commencer par affirmer leur identité nationale dans les arènes sportives* ».

Pétitions et badges

Les communistes français, a poursuivi M. Hage, confirment leur « *attachement à l'existence des Jeux* ». Ils « *estiment, sans le surestimer, le rôle des rencontres sportives dans la coexistence pacifique* ». Selon eux, « *on ne peut pas demander au sport de résoudre les problèmes politiques* ». Ceux qui préconisent le boycottage des Jeux de Moscou sont ceux qui « *n'admettent pas le monde tel qu'il est* ». D'ailleurs, « *rien ne saurait justifier le boycottage qui entraînerait une dégradation des relations internationales, y compris dans les compétitions sportives* ».

Devant les menaces qui pèsent sur l'avenir des Jeux, le parti communiste a décidé d'apporter au mouvement olympique un « *soutien désintéressé et efficace* ». M. Marcel Zaidner, membre du comité central, chargé des questions sportives, a annoncé qu'au plan départemental le P.C.F. a demandé à ses fédérations d'être plus actives en prenant, par exemple, l'initiative de pétitions ou du port de badges dans les usines. Sur le plan national, il soutiendra dans sa presse toutes les initiatives, « *même venues d'ailleurs* », et restera en rapport avec les autres partis communistes occidentaux pour envisager d'autres formes d'action. « *Tout le monde*, a-t-il dit, *doit exprimer, jusqu'aux pétanqueurs, une seule volonté : que les Jeux se tiennent dans les conditions prévues.* »

Le Mouvement de la jeunesse communiste de France, qui « *n'accepte pas que la jeunesse soit privée des Jeux* », a décidé, pour sa part, de lancer un appel aux jeunes pour débattre de ces questions dans les lycées ou les quartiers. Il propose l'élection, dans ces mêmes lieux, de délégués qui iront à Moscou pour représenter la jeunesse française et rendront compte ensuite de ce qu'ils auront vu. Enfin, il organisera, le 16 mars, en région parisienne, un grand cross qui partira de plusieurs villes de la périphérie et convergera vers la capitale.

BASKET-BALL

TOURS EN TÊTE DU CHAMPIONNAT

La deuxième journée de la seconde partie du championnat de France de basket-ball, disputée mardi 26 février, a permis à l'équipe de Tours, victorieuse du Stade Français à Evry, de se porter seule en tête de la compétition.

Poule des As

*Le Mans b. Villeurbanne .. 101-99
Tours b. *St. Français-Evry 98-95

Classement : 1. Tours, 6 points ; 2. Le Mans et Stade Français-Evry, 4 ; 4. Villeurbanne, 2.

Poule de classement « A »

*Caen bat Nice 97-74
Exempt : Mulhouse.

Classement : 1. Nice, 2 matches, 4 points ; 2. Caen, 1, 3 ; 3. Mulhouse, 1, 1.

Poule de barrage

*Vichy et Limoges 88-88
*Berck bat Lyon 86-73

Classement : 1. Limoges, 5 points ; 2. Lyon et Berck, 4 ; 4. Vichy, 3.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

FOOTBALL. — *Le footballeur néerlandais Johan Cruijff a annoncé, mardi 26 février, son transfert des Aztecs de Los Angeles aux Diplomats de Washington, en accusant le club californien d'avoir acheté des joueurs mexicains « au rabais » pour attirer les supporters natifs de ce pays. Il s'est montré plus discret sur les conditions financières de son transfert. Selon certaines informations recueillies à Washington, le contrat s'élèverait à 1,5 million de dollars (6 millions de francs) pour une durée de trois ans.*

SKI. — *L'Autrichien Hans Enn, médaille de bronze à Lake-Placid, a gagné, le 26 février, à Waterville-Valley (New-Hampshire), le slalom géant comptant pour la Coupe du monde. Il a devancé le Liechtensteinois Andreas Wenzel et le Norvégien Jarle Halsnes. Le Suédois Ingemar Stenmark, champion olympique, a terminé... vingt et unième.*

INFORMATIONS « SERVICES »

ASSURANCES

Papiers à jeter, à garder

Papiers d'assurance, fiches de paie, feuilles de remboursement de frais médicaux... Quels papiers jeter, quels papiers garder ? Le Centre de documentation et d'information de l'assurance donne les conseils suivants concernant vos papiers d'assurance.

Ne jetez surtout pas...

— Les dossiers d'accidents corporels et tous les doubles de correspondance qui s'y rapportent. Ce conseil vaut pour l'auteur de l'accident et pour sa victime.

— Les factures, constats, expertises médicales, certificats médicaux permettant d'apporter la preuve de la nature et de l'importance d'un préjudice corporel.

— Le relevé des prestations servies, à la suite d'accidents corporels, par la Sécurité sociale ou par tout organisme relevant du régime obligatoire.

— Vos contrats d'assurance automobile (même s'ils se rapportent à des véhicules que vous ne possédez plus), vos contrats de responsabilité civile, les avenants modifiant ces contrats.

— Les doubles de la correspondance échangée avec votre assureur concernant les déclarations de modifications du risque (par exemple la déclaration de changement de véhicule à l'assureur automobile) et les demandes d'extension de la garantie.

— Les factures de meubles ou objets de valeur en votre possession (afin de pouvoir fournir la preuve de leur existence et de leur valeur en cas de vol ou d'incendie).

— Les factures de réparation de votre voiture (afin de prouver le bon état du véhicule en cas d'accident), et les factures d'achat du matériel que vous transportez (par exemple matériel de camping).

Ne jetez qu'après cinq ans passés...

— En assurance-vie : avis d'échéance et talons des formules de règlement pour les contrats bénéficiant de la déductibilité fiscale.

— En cas de règlement à votre profit du capital d'une assurance-décès, conservez également votre dossier pendant cinq ans pour être en mesure de prouver que la somme reçue n'était pas soumise à l'impôt sur les successions.

— Les quittances de prime qui vous ont été délivrées par l'assureur après le paiement.

Ne jetez qu'après deux ans passés...

— A défaut de quittance de prime, conservez l'avis d'échéance émanant de l'assureur et le talon de la formule de règlement utilisée (talon de chèque, récépissé du mandat).

— Le double de votre lettre demandant résiliation d'un contrat et l'accusé de réception vous donnant acte de la résiliation.

Vous pouvez jeter...

— L'ancienne attestation d'assurance de votre voiture une fois reçue la nouvelle.

— Une « carte verte » dont la période de validité est écoulée, sauf si vous avez eu, pendant cette période, un accident à l'étranger.

— Le double d'une déclaration d'accident matériel dont vous avez été totalement indemnisé ainsi que les copies des pièces justificatives.

— Un contrat d'assurance « décès » temporaire cessant tous ses effets, une fois son échéance dépassée.

— Le contrat d'assistance périmé.

BROCANTE

Curiosités à la Bastille familiarités à Champerret

Il y a toujours une Bastille à prendre dans le monde de l'antiquité. Parmi les innombrables manifestations qui se succèdent tout au long de l'année, le deuxième Salon de la curiosité, des objets d'art et de collection, installé dans l'ancienne gare de la Bastille, a conquis une place originale.

M. René Ajalbert, l'organisateur de cette manifestation, a su se montrer suffisamment exigeant pour que chaque exposant sélectionne lui-même les pièces de collection les plus précieuses et les plus insolites, ce qui nous épargne le défilé habituel des commodes en marqueterie, des meubles régionaux, des faïences dix-neuvième et des étains douteux.

Présentées avec goût, ces curiosités vont des petits objets de vertu en ivoire sculpté aux machineries des tournebroches à air chaud, et des miniatures polissonnes aux enseignes géantes, en passant par les cannes à secret, les ex-voto, les instruments scientifiques et chirurgicaux, les vieux papiers et les jeux de l'oie anciens.

Enfin, pour la première fois, un salon d'antiquaires sert de prélude à des ventes publiques, puisque sur deux stands sont exposés des lots qui seront prochainement dispersés à l'hôtel Drouot : des centaines d'actions et d'obligations périmées — désormais recherchées par les « scripophiles » — feront l'objet d'une vente le 29 février et le 1er mars par Mes Ribault-Menetiere et Lenormand, avec la collaboration de M. Iégor de Saint-Hippolyte.

« L'art et le sport », thème d'une vente de dessins, tableaux, sculptures, affiches, sont aussi présents au Salon de la curiosité avant d'être mis aux enchères le 1er mars par le ministère de Me Francis Briest, assisté de l'expert Jean-Pierre Camard.

Pour ceux qui aiment du passé les témoignages les plus familiers, une foire à la brocante se tient de l'autre côté de Paris, en bordure du périphérique, à la porte Champerret. Sous un vaste chapiteau de 2 000 mètres carrés, une centaine de brocanteurs proposent tables de ferme (à partir de 2 000 francs), armoires, buffets et vaisseliers (de 5 000 à 9 000 francs), ainsi que d'innombrables bibelots, gravures, tableaux de petits maîtres inconnus, affiches, cartes postales et « fringues » plus ou moins « rétro », le tout à des prix relativement sages. Un restaurant, des stands de dégustation de produits régionaux, complètent cette foire à la bonne franquette, où *« on y chine, on y mange, on y boit »*. — J. B.

★ Salon de la curiosité : ancienne gare de la Bastille, jusqu'au 2 mars, de 10 heures à 20 heures (nocturne jeudi, jusqu'à 23 heures).

★ Foire à la brocante de Paris, porte Champerret, jusqu'au 2 mars, de 11 heures à 19 heures tous les jours, et de 10 heures à 20 heures les samedi et dimanche. Parking.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1978

Commission paritaire n° 57 437.

MÉTÉOROLOGIE

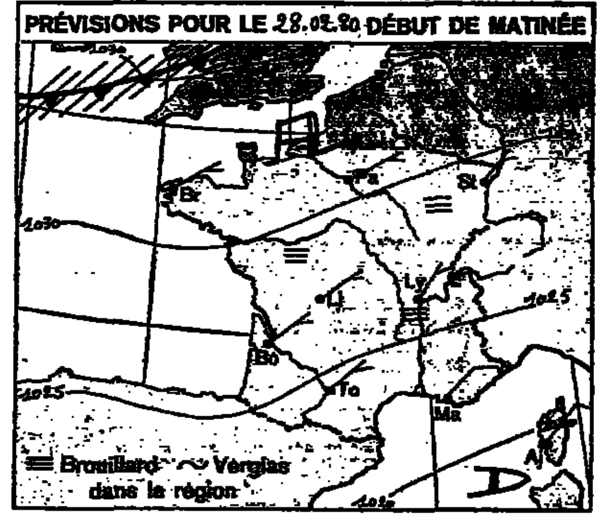
PRÉVISIONS POUR LE 28 FÉVRIER A 0 HEURE (G.M.T.)



SITUATION LE 27.02.80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 28.02.80 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 27 février à 0 heure et le jeudi 28 février à 24 heures :

L'axe de hautes pressions qui s'étendait mercredi matin de l'Atlantique aux îles Britanniques et aux pays Baltes se décalera lentement vers le sud. La France restera donc, en début de période, sous l'influence de vents faibles venant de l'est, mais, en fin de période, des vents d'ouest s'établiront sur les régions voisines de la mer du Nord et de la Manche.

Jeudi 28 février, le temps sera ensoleillé dans les régions méditerranéennes. Les vents d'est seront modérés et les températures varieront peu rapport à celles de mercredi. Il fera assez beau également au voisinage de l'Atlantique, mais les nuages seront toutefois plus nombreux.

Sur le reste de la France, la matinée sera très brumeuse, et il y aura, dans l'intérieur, des gelées faibles et des bancs de brouillard givrant. Au cours de la journée, des éclaircies deviendront assez belles en général. Toutefois, au voisinage de la Manche et de la mer du Nord, les vents tourneront à l'ouest l'après-midi et le soir et le ciel sera très nuageux.

Le mercredi 27 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030 millibars, soit 772,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 février ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 14 et 1 degrés ; Biarritz, 8 et 5 ; Bordeaux, 9 et 6 ; Brest, 10 et 5 ; Caen, 6 et 5 ; Cherbourg, 7 et 5 ; Clermont-Ferrand, 10 et 3 ; Dijon, 13 et 1 ; Grenoble, 12 et — 2 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 12 et 0 ; Marseille, 17 et 1 ; Nancy, 11 et — 1 ; Nantes, 8 et 4 ; Nice, 16 et 7 ; Paris-Le Bourget, 6 et 3 ; Pau, 8 et 4 ; Perpignan, 13 et 6 ; Rennes, 9 et 5 ; Strasbourg, 5 et — 1 ; Tours, 7 et 5 ; Toulouse, 7 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 7 degrés ; Amsterdam, 6 et 2 ; Athènes, 8 et 5 ; Berlin, — 1 et — 4 ; Bonn, 3 et — 5 ; Bruxelles, 10 et 0 ; îles Canaries, 16 (min.) ; Copenhague, 0 et — 2 ; Genève, 7 et — 1 ; Lisbonne, 13 et 8 ; Londres, 1 (min.) ; Madrid, 10 (max.) ; Moscou, — 3 (max.) ; New-York, — 7 (min.) ; Palma-de-Majorque, 15 et 3 ; Rome, 14 et 1 ; Stockholm, — 8 (min.).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 février 1980 :

UN DECRET

● Portant publication de l'accord entre les gouvernements de la République française et de la République du Kenya relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ceux-ci, signé à Nairobi le 3 novembre 1978.

UNE LISTE

● D'aptitude pour 1980 aux emplois de cadre supérieur des organismes du régime spécial de la sécurité sociale dans les mines.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 617

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■				
III				■			■		
IV									■
V			■						
VI	■						■		
VII						■			
VIII			■						
IX					■			■	
X			■						
XI		■					■		

HORIZONTALEMENT

I. Sont toujours intéressés par les beaux tableaux. — II. Un coin d'où l'on peut surveiller ; Est difficile à regagner quand il est perdu. — III. Ne représente qu'un petit effort ; Romains pour Philippe ; Pronom. — IV Digne d'un roi. — V. Dans un alphabet étranger ; N'est pas toujours visible à l'œil. — VI. Comme une galère ; Est divisible par douze. — VII. Fait entendre un son de cloche ; Abri pour une lavandière. — VIII. Evoque la licence ; Souvent remplacé par un pont. — IX. Aussi familièrement ; Mal reçu (épelé). — X. Adverbe ; L'éternel retour. — XI. Nom de maison ; Fin de série.

VERTICALEMENT

1. Peut être donné par celui qui vient d'être mordu ; Peut devenir jaune quand il n'est plus frais. — 2. Ne s'intéresse qu'à ce qui est simple. — 3. Qui peut donc percer ; Dans l'entrée. — 4. Région anatomique (épelé) ; Spécialistes des étalages. — 5. Pas faciles à atteindre ; Conjonction. — 6. Qui semble donc desséché ; Pas d'Italie. — 7. Vieille ville ; Note ; Dont on n'a donc pas voulu se charger. — 8. Endroit où l'on peut choisir des boutons ; Est généralement bien placé. — 9. Romancier ; Difficile à toucher.

Solution du problème n° 2 616

Horizontalement

I. Batterie. — II. Enervante. — III. Laborieux. — IV. Eté ; Nia. — V. Nus ; U.S.A. — VI. Six ; Rat. — VII. Char ; Or. — VIII. Au ; Eu ; Apt. — IX. Léon ; Aboi. — X. Mène ; Allo ! — XI. Est ; Frein.

Verticalement

1. Belon ; Calme. — 2. Ana ; Huées. — 3. Tebessa ; Ont. — 4. Trot ; Irène. — 5. Evreux. — 6. Rai ; Aar. — 7. Inénarrable. — 8. Etui ; Poli. — 9. Exaltation.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITE

JEUDI 28 FEVRIER

« Le Pérugin et l'école ombrienne », 14 h. 30, 13, avenue du Président-Wilson, Mme Saint-Girons.

« Le monde des chapeaux », 15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Bachelier.

« Saint-Séverin et son quartier », 15 h., devant l'église, Mme Guillier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de la Monnaie », 15 h., 11, quai de Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition des arts et traditions populaires », 14 h. 30, 6, route du Mahatma-Gandhi (Mme Hager).

« L'église du Saint-Esprit », 15 h., 186, avenue Daumesnil (Histoire et Archéologie).

« Le Marais », 14 h. 45, 1, rue de Fourcy (M. de La Roche).

« La manufacture de céramique de Sèvres », 14 h., grille du musée de Sèvres (Tourisme culturel).

« Exposition Monet », 15 h. 30, Grand Palais (Visages de Paris).

« Le Marais », 15 h., métro Sully-Morland (le Vieux-Paris).

CONFÉRENCES

15 h., salle du Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Vélasquez à la cour d'Espagne ».

18 h., Cercle interallié, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Père Pierre Abeberry : « Le jour du Seigneur ».

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée, MM. H. Savall, J.-C. Poulain, P. Jardillier, J. Divarrez, B. Coriat, J.-P. Dumont : « Les conditions de travail ».

19 h., 14, cours Albert-Ier, M. Antoine Golée : « La femme dans l'univers lyrique de Richard Strauss » (les Amis de Richard Wagner).

19 h., 62, rue Madame : « Vie quotidienne et civilisation au temps de saint Bernard » (Arcus).

20 h. 30, église américaine, 65, quai d'Orsay, Marc Cholodenko et Olivier Greif : « Les différentes techniques de méditation enseignées par le maître spirituel Sri Chinmoy ».

BREF

CIRCULATION

AUTOMOBILISTES ENTRE EUX

L'Automobile-Club de l'Ouest vient de déposer auprès des pouvoirs publics un projet qui préconise — à l'exemple de ce qui se fait aux Etats-Unis avec les Citizen bands — que l'on autorise les communications radio entre automobilistes.

Ce projet, dont les détails n'ont pas encore été révélés, reposerait sur l'utilisation par les automobilistes d'un émetteur-récepteur d'une valeur d'environ 700 F ayant une portée de 3 kilomètres en ville et d'une trentaine de kilomètres en rase campagne ; il serait relié vingt-quatre heures sur vingt-quatre à un standard.

Il permettrait aux automobilistes de signaler immédiatement un obstacle, de mauvaises conditions météorologiques ou de formuler une demande d'assistance en cas d'accident.

ÉDUCATION

FORMATION JURIDIQUE INTERNATIONALE. — L'université de Paris-I offre une formation simultanée en droit français et anglais, avec diplômes français et anglais. Niveau souhaité : lettres supérieures ou première supérieure et bonne connaissance de l'anglais. Inscriptions : envoyer avant le 13 mars une lettre de candidature manuscrite, motivée et signée, et une lettre de professeur avec relevés de notes.

★ Renseignements et inscriptions : U.E.R. 07, université de Paris-I, 12, place du Panthéon, 75231 Paris, Cedex 05.

LOISIRS

DECOUVERTE DE LA NATURE. — La société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France, 57, rue Cuvier, 75005 Paris, organisera au printemps des voyages d'initiation à la nature dans la baie de Somme, en Camargue, dans le Quercy et au parc régional du Morvan.

VIVRE A PARIS

S.V.P. ENTREPRISES. — Un service d'accueil aux entreprises vient d'être créé à la préfecture de Paris. Ce service est chargé de recevoir les demandes sur les aides dont peuvent bénéficier les petites et moyennes entreprises.

★ Service d'accueil aux entreprises, 17, boulevard Morland. Tél. : 277-15-50, poste 21-72.

RENDEZ-VOUS AVEC LA R.A.T.P. — Afin de se faire mieux connaître, la R.A.T.P. organise au centre de relations publiques de la gare R.E.R. de Châtelet-Les Halles (rendez-vous au point de rencontre situé au centre de la salle des échanges), chaque mercredi, à 17 heures, la projection d'une sélection de sa cinémathèque ; chaque jeudi, à 13 heures, une présentation audio-visuelle des différentes activités de l'entreprise suivie d'une discussion et d'une visite des coulisses de la gare de Châtelet-Les Halles.

★ Inscriptions et renseignements aux heures habituelles de bureau. Tél. : 346-41-06 ou 43-68.

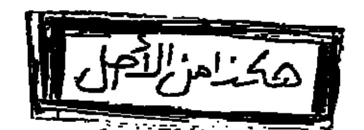
FISCALITÉ

LES DÉCLARATIONS DE PLUS-VALUES MOBILIÈRES REPORTÉES AU 31 MARS

La date limite de dépôt de la déclaration des gains réalisés à l'occasion de cessions de valeurs mobilières est reportée au 31 mars à minuit.

Les contribuables doivent pour la première fois cette année déclarer les « plus-values mobilières ». Certaines difficultés techniques ont retardé l'établissement des bordereaux de renseignements liés à ces opérations. C'est pourquoi le ministère a décidé de reporter la date limite de déclaration de ces revenus.

On précise toutefois que les contribuables qui se trouvent dans cette situation ne peuvent en aucun cas retarder l'ensemble de leur déclaration de revenus : ils doivent adresser avant le 3 mars à minuit leur déclaration générale de revenus (formulaire n° 2042) en précisant que leur déclaration de plus-values mobilières (formulaire n° 2074) sera déposée ultérieurement.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Ingénieur Chef des études

excellent professionnel du wagon

IMPORTANTE FIRME DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DE WAGONS TOUS RÉSEAUX EUROPEENS recherche pour son usine près grande ville Centre Est France, un Ingénieur Chef du Bureau d'Études.

Il s'agit d'un poste intéressant et d'avenir permettant large développement de carrière pour excellent professionnel du wagon capable concevoir et projeter tous types de wagons pour tous réseaux.

Une formation d'ingénieur ou niveau équivalent, une longue expérience pratique (âge minimum 38 ans) sont indispensables.

Ecrire sous réf.
XJ 340 CM
4, rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE



etap

Culligan

LEADER MONDIAL DU TRAITEMENT DE L'EAU

recherche

SON CHEF DES VENTES

basé dans les Bouches du Rhône

Profil : I.U.T. + 2 années d'expérience ou professionnel confirmé de la vente.

Fonction : après une formation complète et rémunérée à nos méthodes commerciales, le candidat aura la responsabilité du développement du CA de l'activité domestique, il devra recruter, former et animer une équipe de vente.

Ecrire CULLIGAN France
Ph. LADOUCETTE
4, avenue Président Kennedy
78340 LES CLAYES S/BOIS





A POITIERS (86)

centre distributeur E. LECLERC

2.500 M2 recherche

CHEF DE MAGASIN

- 27 ans minimum,
- connaissances bazar et alimentaire,
- gestion autonome,
- 13è mois + intéressement + participation aux bénéfices.
- poste disponible immédiatement.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo + prétentions s/réf. N° 237/80 à :

SICO RECRUTEMENT
4, Place de Bretagne 35100 RENNES

MOYENNE ENTREPRISE (300 pers.)

Première transformation de l'acier

200 km SUD DE PARIS

recherche

UN TECHNICO-COMMERCIAL

NIVEAU MINIMUM SOUHAITE :
Bac Technique, expérience industrielle 5 ans envir.

Env. lettre et C.V. man. + photo ss le n° T 18440 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

IMPORTANTE COOPERATIVE LAITIERE à TOULOUSE recrute :

UNE COLLABORATRICE

Diplômée de l'enseignement supérieur agricole, âgée de 30 ans minim. pour :

- concevoir, préparer, animer de nombreuses réunions ;
- organiser diverses rencontres et manifestations ;
- informer, entretenir les relations avec les exploitants et leurs épouses.

Les candidates doivent être disponibles pour se déplacer dans tout le SUD-OUEST, faire état d'une expérience professionnelle, être si possible originaire du milieu rural ou bien le connaître.
Lieu de résidence : TOULOUSE, mais déplacements.
Référ. 15. Merci d'adresser C.V. photo, salaire souhaité à Mme LAUTREC LEPY CONSEIL D'ENTREPRISE Membre CSNCR 22, rue Sainte-Marthe 31000 TOULOUSE
Discrétion absolue.

ORGANISME PUBLIC
recherche pour responsabilité d'un service HOMME (quarantaine)
Expér. en connaissances administratives et juridiques pour gestion et animation d'environ 6.000 logements (attributions relations locataires, contentieux, etc.), qualités humaines et techniques requises.
Salaire annuel brut de 72.000 F.
Travail en province.
Adresser C.V. par lettre manuscrite + photo.
Ecr. Havas, Poitiers, n° 730573.

IMPORTANT
CENTRE DE FORMATION
implanté en milieu industriel, Région EST
recherche
pour POSTE de FORMATEUR
INGÉNIEUR OU CADRE
30 ans minim. + ICG ou IAE, connais. les méthodes modernes de gestion et l'informatique.
Env. lettre + C.V., prét., à : n° T 18429 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Pour faire face à son expansion Sté de Constructions Matériels Viticoles rech. TECHNICO-COMMERCIAL pour prospection France et étranger.
— Possédant très bonne formation commerciale, œnologique et technique ;
— Connaissant bien le travail de cave ;
— Plusieurs années de pratique exigées.
Ecr. avec C.V. et prétentions : Service Personnel CMMC 49290 CHALONNES-S/LOIRE

A CAEN
GROUPE
recherche son
SECRETAIRE GENERAL
35 a. HEC et/ou exp.-comptable. 6 ans minim. de pratique professionnelle confirmée (droit des affaires, gestion de groupe, notions d'informatique).
Personnalité de 1er plan pouvant évoluer vers la Direction Générale.
Salaire : 120.000 F annuels et + suivant références.
Ecr. avec C.V., photo et prét. à GERPA, 80, av. Libération, 14000 Caen, qui transmettra.

SKIS DYNASTAR
2e Fabricant Français
70 % C.A. à l'export
SALLANCHES 74

recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL

Export (Europe)
Le candidat, de formation ESSEC-E.S.C. ou équivalent, devra posséder une expérience réussie d'environ 2 à 5 ans dans la gestion et l'animation d'un réseau export et parler couramment l'allemand et l'anglais.
Nombreux déplacements (50 %).
Résidence SALLANCHES ou environ.
Pratique du ski souhaitable.
Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions sous n° 641, à : I.F.P.A., 36, avenue du Maréchal-Randon, 38000 GRENOBLE. - Discrétion absolue. Réponse assurée si enveloppe avec adresse jointe.

Importante Société nationale de produits alimentaires, recherche pour son Siège Social (MARSEILLE)

UN CHARGÉ D'ÉTUDES

Le poste nécessite :
— Une formation scientifique (mathématiques appliquées, niveau ingénieur ou 3e cycle) ;
— Une aptitude à l'organisation ;
— Anglais technique lu couramment.

Le poste est évolutif en fonction de :
— Qualités de contact ;
— Animation d'une équipe ;
— Sens de la formation ;
— Aptitudes à la négociation.
1 ou 2 ans d'expérience industrielle ou commerciale seraient appréciés.

Adresser lettre manuscrite détaillée, avec C.V., photo et prét. ss numéro 47.858, Contesse Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er) qui transmettra.

Ingénieur électronicien-automaticien

UNE SOCIETE FRANÇAISE (120 millions de CA - 400 personnes) développant une activité d'étude et de réalisation de machines spéciales, crée un poste de Jeune Ingénieur diplômé ESE, IEG, ISEP... débutant ou quelques années d'expérience.

Il participera pour sa spécialité à la conception, à la mise au point et la réalisation de machines destinées à des technologies de pointe.

Cette fonction offre de réelles perspectives d'avenir à un candidat motivé par la technique et ayant un bon esprit d'équipe.

Lieu de travail : ville agréable du Centre Ouest.

Ecrire sous réf.
XH 425 CM
4, rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE





etap

offres d'emploi offres d'emploi

Directeur Personnel et Relations Humaines

250/300.000 F an +

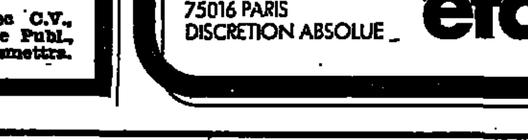
Groupe industriel d'environ 5.500 personnes, nous recherchons la personnalité qui prendra en charge, auprès de notre Président, la direction de l'ensemble de la fonction Personnel. A la fois animateur d'équipe, homme d'action et d'administration, la personne retenue doit avoir une grande capacité d'ouverture et de dialogue tant avec les partenaires sociaux qu'avec les directeurs d'usines et de divisions.

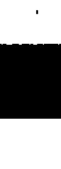
D'esprit logique et rigoureux, le candidat idéal a la quarantaine, une formation d'ingénieur et une expérience réussie dans la fonction Personnel acquise nécessairement au sein d'une industrie lourde.

Siège PARIS.

Afin de garder à cette recherche un caractère très confidentiel, nous avons demandé aux consultants de GFC de prendre avec vous les premiers contacts. Vous pouvez leur envoyer votre CV sous référence M 785 RS. Indiquez-leur le nom des entreprises auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler. Ceci vous garantira la parfaite discrétion de la démarche et ils ne nous mentionneront votre éventuelle candidature qu'après en avoir débattu de vive voix avec vous.

GFC SPECIALISTES EN RECHERCHE DE CADRES RESPONSABLES
350, rue de Vaugirard 75015 Paris





emplois internationaux

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'EDUCATION

Le Ministère de l'Education recrute des enseignants pourvus des titres et diplômes suivants:

- Agrégation
- CAPES
- CAPET
- Maîtrise
- Licence
- CAP – CEG
- CAE – CET
- BTS
- DUES – DEUG
- DUT

Pour l'enseignement des:

- Mathématiques
- Sciences physiques
- Sciences naturelles
- Lettres françaises
- Disciplines techniques industrielles

Les candidatures sont à adresser:
MINISTERE DE L'EDUCATION
Bureau de la Coopération Avenue de Pékin LE GOLF - ALGER

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
recherche pour son administration à ALGER
DES INGÉNIEURS ANALYSTES ET PROGRAMMEURS
ayant une bonne expérience en informatique de gestion. Une bonne maîtrise des matériels CII - HB 62.35 et connaissance du COBOL.
Dispositions statutaires garanties et logement assuré.
Nationalité algérienne exigée.
Adresser C.V. avant le 15 mars 1980 à l'Ambassade d'ALGERIE, 18, rue Hamelin, 75016 PARIS (Service Culturel).
Des entretiens personnalisés auront lieu à l'Ambassade sur rendez-vous.

Famille américaine vivant à GENEVE recherche UNE JEUNE FILLE AU PAIR garderait 2 enfants 4 et 6 ans, permis de conduire nécessaire. Répondre en anglais et envoyer photo à M. Paul NEWMAN 44, chemin de Chantfleur, 1227 Carouje, Genève, SUISSE.

AUXILIAIRE TECHNIQUE recherche pour l'ETRANGER
INGÉNIEURS CHIMISTES
Parlant anglais notions allemand.
29, avenue de Friedland, PARIS-8e. Tél. : 563-04-48.

jeune chef de produit

AFRIQUE NOIRE

MARKETING PRODUITS GRANDE CONSOMMATION

Nous recherchons un Jeune Diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales ESC ayant une première expérience d'Adjoint de Chef de Produit.

Il se verra chargé de proposer et mettre en œuvre des plans de lancement de nouveaux produits. Il sera amené à réaliser ou à faire réaliser les études de marché nécessaires pour constituer le portefeuille marketing et les actions de promotion.

Nous sommes un Groupe français implanté dans 18 Pays d'Afrique, travaillant sur des marchés locaux qui se développent à + 20 % par an.

De larges possibilités existent pour des candidats voulant faire carrière Outre Mer.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions, sous réf. 8775-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE LEVAGE MONTAGE

recherche

pour un de ses chantiers longue durée

MOYEN-ORIENT

UN CADRE ADMINISTRATIF GESTIONNAIRE CONFIRMÉ

qui prendra en charge le contrôle de la gestion et de toute l'administration du chantier.
— Formation supérieure de type universitaire ou grande école commerciale,
— expérience de plus de 5 ans exigée,
— anglais courant parlé et écrit,
— anglais technique souhaité,
— connaissance du MOYEN-ORIENT souhaitée.

Ecrire avec curric. vitae + photo + prétentions à : SODINO CONSEIL, 43, r. Gambetta, 31000 Toulouse.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS

NOUS RECRUTONS 12 CADRES COMMERCIAUX

Leur formation débutera le 21 Avril 1980.

LES CANDIDATS :
Jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur (E.S.C., Instituts, Facultés...)
Age moyen 25/27 ans
Traits dominants : dynamisme et goût du contact
Esprit commercial et «accrocheurs».

L'ENTREPRISE :
Le premier groupe indépendant de sociétés d'assurances du secteur privé.
C.A. 1979 avoisinant trois milliards de francs.
Au Siège, 2400 personnes dont 380 cadres.
Sur le terrain, 1500 Agences encadrées et animées par 145 Inspecteurs technico-commerciaux.

LA FORMATION :
Un stage original et motivant organisé sur 24 mois, permet d'abord à nos futurs responsables de recevoir une bonne formation technico-commerciale, puis d'acquérir par la pratique une solide expérience du métier, enfin de découvrir par une approche expérimentale l'Entreprise et de faire connaissance avec les hommes qui l'animent.

Si vous voulez en savoir plus sur les Assurances du Groupe de Paris et sur leur programme de formation, écrivez avec CV et photo sous référence C.F.C. à M. SIMON - A.G.P. 21, rue de Chateaudun - 75447 PARIS CEDEX 09.

RESPONSABLE DES SERVICES COMPTABLES

(Effectif : 250 personnes Secteur assurances.)

— Age minimum 35 ans.
— Niveau Certificat Supérieur de Révision.
— Expérience d'Entreprise et/ou Cabinet (5 ans minimum).
— Connaissances en Matière Juridique et Fiscale appréciées.
— Sens de l'autorité et esprit d'organisation nécessaire à la conduite et à l'animation d'équipes importantes.

Adr. lettre de candidature manuscrite, C.V., photo, prét., à GESCIAL, 4, rue de Lamblardie, 75012 Paris.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE T.P.
recherche pour son département
TRAVAUX SOUTERRAINS

DIRECTEUR DE TRAVAUX

Affecté au siège, il prendra la responsabilité complète de plusieurs chantiers en France et/ou à l'étranger (études de prix, méthodes d'exécution, suivi technique et financier). Réf. 94.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Très expérimenté dans le travail en rocher, il prendra la responsabilité d'un chantier de galerie en France. Réf. 40.

Env. C.V., photo et rémunération actuelle, sous la réf. choisie sous numéro 47.882, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, 75001 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE DE SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT
à caractère industriel et commercial
recrute un

CADRE

pour son
DÉPARTEMENT GESTION

Responsable d'une partie du patrimoine, celui-ci assurera les relations avec :

- les locataires ou crédit-locataires (modification des contrats, renouvellement, cessions de contrats, reprise des crédits-baux...) ;
- les syndics ou mandataires de gestion (assemblées, prise en charge des travaux, répartition des charges...) ;
- les assureurs (primes, règlements des sinistres...).

Le candidat de formation supérieure devra connaître le marché de l'immobilier dans lequel s'inscrit son action et posséder une bonne pratique de l'analyse des situations financières des entreprises.

Adresser lettre manuscrite, curriculum-vitae, photo et prétentions à : Madame ROBIN, 37, rue de Surène 75008 PARIS.

P.R.B.






Pour faire face à une activité croissante, Société d'Instruments de Contrôle de Précision, située Sud-Ouest de Versailles, recherche activement un ingénieur français expérimenté ayant une connaissance approfondie de la langue anglaise, afin d'assumer le poste de :

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Il devra superviser 20 techniciens hautement qualifiés, et coordonner les activités de la fabrication, du service qualité contrôle et des approvisionnements.

Nous sommes une PMI établie depuis 20 ans, filiale d'une société américaine de renom mondial, possédant des usines en Suisse, en Angleterre et en Californie. Nous produisons dans nos laboratoires, en petites quantités, des instruments très complexes de haute précision impliquant les plus récentes techniques dans les secteurs optique, mécanique et informatique.

Le candidat choisi devra avoir acquis une sérieuse expérience dans un poste similaire dans l'instrumentation et/ou mécaniques de haute précision et/ou électronique et/ou informatique et/ou optique.

Nous offrons des programmes à long terme, un excellent salaire et la possibilité d'avancement au sein de notre organisation internationale.

Envoyer C.V. à No 47310, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01 q.tr.

L'intérêt d'un poste informatique tient à l'importance du Groupe dans lequel s'exerce cette fonction, à la diversité des problèmes traités et des moyens.

Groupe de Sociétés de Production et de Commercialisation de biens de Grande Consommation, équipée de plusieurs ordinateurs IBM 370 et 4300 DOS/VSE,

COLGATE PALMOLIVE propose pour Paris-La Défense des postes de :

chefs de projets informatiques

confirmés et débutants

Les postes après formation :

Sous la responsabilité **DIRECTE** d'un Chef de service **ÉTUDES** ils contribueront à la réalisation du **PLAN** informatique à long terme : Orientation-Conception-Réalisation-Démarrage d'applications de gestion pour tous les secteurs du Groupe.

L'avenir :

Larges perspectives compte tenu de notre diversification et de notre décentralisation.

Les candidats :

Nous apprécierons autant leur valeur **POTENTIELLE** que leurs compétences techniques actuelles. Ils devront obligatoirement être ingénieurs d'une **GRANDE ÉCOLE** (Centrale, Mines, E.S.E. Télécom.), avoir 0 à 5 ans d'expérience informatique incluant la pratique du COBOL. La réalisation d'applications transactionnelles sous CICS et DL 1 constituerait un atout supplémentaire pour les candidats confirmés ainsi que la maîtrise de l'anglais.

Adresser candidature (Lettre, CV avec salaire actuel, photo) ss réf. ZI,

Service Recrutement, COLGATE PALMOLIVE, 92401 COURBEVOIE.

INGENIEUR METHODES/FABRICATION

(ELECTRONIQUE et ASSEMBLAGE MECANIQUE DE HAUTE PRECISION)

Nous recherchons un français ayant une connaissance approfondie de la langue anglaise, et une expérience minimum de 5 ans dans la conception, l'édition et la mise en place des procédés de fabrication et d'assemblage, ainsi que support de production dans le domaine électronique/mécanique.

Nous sommes une PMI établie depuis 20 ans, produisant en petites quantités des instruments de contrôle de haute précision utilisant des composants optiques, mécaniques et électroniques.

Nous faisons partie d'un groupe américain important possédant également des usines en Angleterre, en Suisse et en Californie, nous sommes situés dans une banlieue très agréable du Sud-Ouest de Paris.

A l'ingénieur qualifié qui désire travailler dans un laboratoire utilisant la plus récente technologie dans les domaines de la mécanique et de l'électronique, avec d'autres ingénieurs et techniciens hautement qualifiés, nous offrons un excellent salaire, la sécurité de l'emploi, des déplacements occasionnels et une possibilité d'avancement à long terme.

Envoyer votre C.V. à no 47313 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

ANDERSON JACOBSON

FILIALE D'UNE IMPORTANTE SOCIETE U.S. SPECIALISTE DES TERMINAUX INTERACTIFS ET MODEMS

recrute pour la région parisienne de JEUNES INGENIEURS DIPLOMES

VOUS AVEZ DE SOLIDES CONNAISSANCES INFORMATIQUES ET VOUS PRATIQUEZ L'ANGLAIS :
VOUS ETES ENTREPRENANT ET DECIDE A REUSSIR :
VOUS VOULEZ FAIRE UNE CARRIERE DANS LA VENTE.

Alors soyez candidat à l'un de nos postes d'

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

La rémunération est motivante et en rapport avec les compétences, car nos résultats sont excellents et nos objectifs ambitieux.

Env. lettre manuscrite, C.V. et photo, à notre Direction du Personnel, ANDERSON JACOBSON, 14, av. Léon-Gambetta - 92120 MONTROUGE. Tél. : 657-12-10.

A.T.P. ET INGÉNIEUR ÉLECTRONICIENS

Libres de suite. Se prés. ou téléph. 225-34-87, ASSISTANCE SERVICE, 42, av. Montaigne-8e.

Agence Publicité recherche Jne dessinateur(trice) d'exécut. Téléphone 325-39-26, poste 213.

Recherchons Directeur centre d'adolescents et Directeur pour centre de vacances, titulaires du BAFD. Faire offre au secrét. du comité d'ent. du Loto National, domaine des Gueules Cassées, MOUSSY-LE-VIEUX 77230.

Recherche JEUNE INGENIEUR sortie école ou 1 à 2 a. expér., formation électro-mécanique A.M. ou équivalent pour poste technique avec évol. technico-commerciale dans service en rapport av. transports et indust. ferrov. Adr. CV dét. et prét., Guérard, 30, r. Ntre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, qui tr.

Groupe bancaire :

A. PROGRAMMEURS COBOL ANS - CICS salaires 90.000 F/an.

A. PROGRAMMEURS GAP II - IBM 34

HOMMES SYSTÈMES DOS/OS - CICS - VSAM

M. WEISS. 337-99-22.

ADP

The computing company. — **hts salaires**

Nous sommes la première Société de Services et de Conseils en Informatique dans le monde. Dans le cadre de notre implantation sur le marché français nous recherchons :

DIRECTEURS (réf. MA) D'AGENCE

INGENIEURS (réf. MB) COMMERCIAUX

chargés de la vente de nos produits. Ils devront avoir une expérience prouvée dans la vente de services, acquise de préférence auprès d'une SSCI, depuis plusieurs années et de bonnes connaissances en gestion. L'anglais est souhaité. Très forte rémunération pour candidat de valeur. Formation permanente donnée au sein du Groupe. Envoyer C.V. sous réf. ma ou mb à ADP Tour Mercuriales 40 rue Jean Jaurès 93176 BAGNOLET CEDEX

IMPORTANT BUREAU D'ÉTUDES EN STRUCTURES MÉTALLIQUES

situé à Paris

recrute pour son Service Calculs

Ingénieur

Grandes Écoles

Le candidat retenu possède quelques années d'expérience dans l'étude de plateformes offshore (Jackets - Decks).

La connaissance de l'anglais est indispensable.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 3491 à SCSIJONCTION 5, rue des Halles 75001 PARIS, qui transmettra

Il sera répondu à toutes les candidatures



HISPANO-SUIZA

recherche pour le Service Organisation et Informatique de son Centre de Bois Colombes (2 400 personnes)

INGENIEUR GRANDE ECOLE

pour lui confier, dans le cadre de la refonte de son système de gestion de Production, la responsabilité de la conception et de la réalisation des systèmes informatiques correspondant.

La connaissance des matériels IBM 370 (PL1-OS) et des techniques de bases de données et de télétraitement (IMS) est fortement souhaitée.

Le salaire sera fonction de l'envergure du candidat retenu ; de larges possibilités d'évolution de carrière seront offertes au sein de la Société et du groupe SNECMA.

Nous avons confié ce recrutement au G.CAM, à qui nous vous demandons d'adresser c.v., photo et prétentions.

G.CAM - Marie-Françoise ALETTI (réf. 521) Tour Maine Montparnasse b.p. 185 - 75755 Paris Cedex 15.

GERER plus de 2000 expatriés et un Siège Social

Nous sommes une entreprise de Bâtiment et T.P. de près de 10.000 personnes fortement exportatrice et filiale de l'un des principaux groupes financiers français.
Nous recherchons un jeune professionnel, solide et brillant, disposant d'au moins 5 années d'expérience dans la fonction personnel, acquise de préférence dans la gestion d'expatriés.
Nous lui confierons en effet en plus du poste de responsable de notre siège social situé en Banlieue Parisienne, la responsabilité de nos effectifs à l'étranger (+ 2000) sur les plans suivants :
— recrutement — mutations — promotion — licenciement — gestion des carrières — formation — sécurité — contrats de travail — représentation du Personnel.
Si il réussit dans la fonction et dispose d'une bonne capacité politique, il peut envisager dans notre groupe une sérieuse évolution de carrière.
Envoyez votre CV sous référence M 774 RS aux consultants de GFC chargés de cette recherche. Discrétion absolue et réponse assurée.

GFC 350, rue de Vaugirard 75015 Paris

Pour assurer l'organisation du contrôle interne et sa maintenance, Une Compagnie d'Assurances recherche

UN ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

LE CANDIDAT DEVRA :

— être diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce ou Mémorialiste E.C. avec forte expérience d'Entreprise ;
— ou bien être de formation Ingénieur avec de sérieuses notions comptables (niveau DECS).

- de grandes qualités humaines sont indispensables.
- De gdes qualités humaines sont indispensables.

Il assurera l'animation d'une petite équipe et dépendra directement d'une des grandes directions de la Compagnie.

Adr. lettre de candidature man., C.V., photo et prét. à GESCIAL, 4, rue de Lamblardie, 75012 Paris.

DIRECTEURS D'UNITÉ DE PRODUCTION AUTONOME

Un groupe industriel français concevant et fabriquant des biens d'équipement pour le ménage recherche des ingénieurs pour leur confier la direction d'unités de production (150 à 200 personnes). La fabrication des produits est basée sur les techniques. — Pour l'un des postes : du tube mince et des traitements de surface. — Pour l'autre : du bois.

— Rattachés à la Direction Générale, ils assureront la gestion, la production, et participeront à la conception de nouveaux produits. La connaissance de l'ensemble des procédés de fabrication est souhaitée.

— Les candidats auront environ 30 ans et au moins 3 ans de responsabilités similaires. Poste situé en province au sud-est de Paris.

Envoyer C.V. manuscrit, prétentions et photo sous n° 41.831 M à : **J.R.P.** 39, rue de l'arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

SOCIÉTÉ T.P.
Banlieue Ouest - R.E.R. recherche

INGÉNIEUR

Etudes de prix chantiers hydroélectriques, principalement à l'étranger.

Poste stable en France avec voyages courte durée à l'étranger selon nécessités.

Anglais indispensable Espagnol souhaité.

Ecrire sous no 47.713, à HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 Paris

---

Labo professionnel couleur recherche

CHEF DE LABO

Expérimenté, travailleur et organisateur. 789-24-24 - Discrétion assurée.

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE CONTROLE ET RÉGULATION recherche :

TECHNICIEN D'APRÈS-VENTE

(maintenance et mise en service) sur matériel électronique de pointe - Instrumentation

Profil du poste à pourvoir :
— anglais technique lu (indispensable et écrit ;
— posséder un B.T.S. ou DUT électronique ou équ.;
— avoir un esprit d'initiative ;
— déplacements de courte et moyenne durée ;
— une expérience de 3 à 5 années serait un avantage ;
— stage de perfectionnement à l'étranger ;
— voiture fournie.

Adresser C.V. et prétent. à LEEDS ET NORTHRUP FRANCE, 3, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 78150 LE CHESNAY.

MICHEL BERNARD
7, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL ADJOINT

responsable secteur industriel (location, gestion, achat, vente, locaux industriels)

Qualités requises :
- expérience locaux industriels
- bilingue anglais-français souhaité
- connaissances juridiques justifiées
- diplômes enseignement supérieur appréciés
- voiture
- rémunération 100.000 F et plus (salaire + gros intéressement aux résultats).

Env. curriculum vitae manuscrit avec photo à l'adresse ci-dessus.

CENTRE DE RECHERCHES
Banlieue Sud de Paris, recrute

Jeune INGÉNIEUR PHYSICIEN

Pour études de détonique expérimentale
Réf. TD 80.10

— Il devra se familiariser rapidement avec un grand nombre d'appareils.
— Une formation du type ENSTA-INSA et ENSMA conviendrait.
— Une bonne connaissance de la mécanique des fluides est nécessaire.
— Des connaissances en détonique et en combustion sont souhaitées.
— Une expérience d'un an serait appréciée.

Ecrire avec C.V. et photo en précisant la référ. du poste à n° 47.831 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

UNE IMPORTANTE CHAINE DE DISTRIBUTION recherche un

auditeur interne

(DUT Finances - Comptabilité, DECS)

Il sera chargé, au sein d'une équipe, de contrôler la bonne application des procédures comptables et administratives dans de nombreux magasins.

Il possédera, une expérience d'au moins 3 années en Cabinet ou en Entreprise.

Le lieu de travail est Paris, mais il sera amené à effectuer de nombreux déplacements en province.

Si vous êtes intéressé par ce poste, envoyez-nous une lettre manuscrite, avec C.V. en précisant vos prétentions à no 47308 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui trans.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DU BÉTON recherche son futur

DÉLÉGUÉ PERMANENT

qui devra :
— réaliser le développement du syndicat et en assurer le fonctionnement ;
— être l'interlocuteur des entreprises adhérentes.

Le ou la candidat (e) retenu (e) aura :
— une formation supérieure ;
— quelques années d'expérience en entreprise.

Une formation complémentaire sera assurée par la Fédération à laquelle est rattaché le Syndicat.

Merci d'adresser votre C.V., photo et prétent. à : Mme BOURREL, 10, r. de Washington, 75008 Paris.

ERIN

recherche pour développement de logiciel de base - Application TR - Matériel type Mitra-Solar-Sel.

- **DES INGÉNIEURS** débutants à 3 ans d'expérience.
- **DES ANALYSTES-PROGRAMMEURS** Minimum DUT

Ecrire avec C.V. s/réf. 4506 à Axial Pub., 91, fg St-Honoré, Paris-8e, qui transmettra ou tél. pour rendez-vous au

058-24-75

Urgent, Institut de langues, ch. J. Fme angl. et jne fme allem. pour l'est de Paris. Eventuell. possédant voiture. Tél. 797-12-12.

Syndicat professionnel Secteur Bâtiment regroupant une activité importante du second-œuvre recherche son

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour maintenir les relations entre les entreprises, représenter la profession auprès des administrat. et des collect. et développer de nouveaux services pour le compte des adhérents (exportation, gestion.) Connaissance du Bâtiment, de l'ANGLAIS et, si possible de l'Allemand.

Adressez votre C.V. à M. Delahaye, 149, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS.

LABORATOIRE DE RECHERCHES APPLIQUEES banlieue sud Paris, recrute pour sa DIVISION ENERGIE Réf. POSTE 8001

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(Mines - Physique Chimie) Pour élaboration de conducteur nouveau par **TRANSFORMATION D'ALLIAGES**

Formation universitaire en Métallurgie Physique ou quelques années d'expérience appréciées.

Adr. candidat. lettre manuscrite, C.V. détaillé, prét. en précisant la référ. du poste) à no 47.652 CONTESSE PUB., 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

IMPORTANTE SOCIETE ACCESSOIRES AUTOMOBILE Banlieue Nord-Ouest Paris.

recherche pour son service de paie informatisée

UN EMPLOYÉ QUALIFIÉ

ayant quelques années d'expérience professionnelle.

Formation Bac G2, BP comptable ou équivalent.

Env. C.V., photo et prét. à No 86.696 M, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Importante Entreprise électricité rech. JNE INGENIEUR formation E.S.E. - SUDRIA - VIOLET - Cenef - 297-49-95.

SI VOUS HABITEZ PARIS OU LA REGION PARISIENNE

Si vous possédez :
— Une bonne formation générale (niveau bac) ;
— Le goût des contacts de la clientèle.

Si vous aimez la vie active :

GUIGOZ

Leader du marché des laits infantiles PROPOSE

à des hommes jeunes de participer avec une équipe de VISITEURS MEDICAUX dynamiques à la promotion de produits de tout premier plan auprès des cliniques et des spécialistes de l'enfant.

Nous offrons :
— Une formation spécifique ;
— Rémunération stimulante (fixe important + prime) ;
— Frais de route, contrat voiture (facilité pour achat + indemnités kilométriques).

Envoyez C.V. manuscrit et photo à : GUIGOZ FRANCE - Service des ventes 10, quai Paul-Doumer - 92401 COURBEVOIE.

offres d'emploi

MSL International

73, boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél. (1) 266.04.93
94, rue Servient Le Mercure 69003 LYON - Tél. (7) 862.08.33

Responsable Gestion de Production

Pays de Loire

Un groupe français aux activités diversifiées et à vocation internationale recherche pour l'une de ses usines d'électronique un ingénieur pour prendre en charge la production. Dépendant du directeur de l'établissement, il sera responsable de la production, exercera un contrôle rigoureux des prix de revient, proposera les investissements de productivité ou les modifications d'organisation. Il dirigera les services ordonnancement, informatique de production et ateliers (principalement montage) regroupant 600 personnes dont cinq ingénieurs. Agé d'au moins 32 ans, ingénieur diplômé, possédant une bonne connaissance de l'usage de l'informatique et une expérience de la gestion de production. La fonction requiert des qualités d'organisateur et de gestionnaire ainsi que l'aptitude à diriger un personnel important. Ecrire à Y. Blanchon - Réf. M 9 304 (Paris).

Directeur du Personnel

180 000 F — *Rhône-Alpes*

Une entreprise appartenant au secteur mécanique employant 700 personnes, recherche son directeur du personnel. Rendant compte au directeur général, et en liaison avec les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise, il sera responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques sociales. Ce poste s'adresse à un praticien de la fonction personnel ayant acquis en milieu industriel, dans une entreprise appartenant de préférence au même secteur d'activité, une réelle expérience des relations avec les partenaires sociaux. Le candidat sera âgé d'au moins 40 ans, et de formation juridique supérieure. Homme de contact, sa sensibilité lui permettra d'identifier rapidement les problèmes de climat qui pourraient se poser dans l'entreprise. Ecrire à H. Zebrowski - Réf. M 11005 (Lyon).

Ingénieur Technico-Commercial

France et Benelux — *Base Paris*

Un groupe international, spécialisé dans la fabrication de matériaux de friction destinés à l'industrie automobile (garnitures et plaquettes de freins, rondelles d'embrayage), recherche un ingénieur technico-commercial pour la France et le Benelux. Sous l'autorité du directeur des ventes dépendant lui-même du directeur commercial, il sera chargé d'assurer et de développer les contacts avec les bureaux d'études, les départements d'essais et les services achats des constructeurs automobiles (tourisme, poids lourds et dérivés) ainsi qu'avec les fabricants de freins et d'embrayages auprès desquels il présentera et défendra les produits de la société sur un plan technique et commercial pour en promouvoir les ventes. Le titulaire, agé d'au moins 28 ans, de formation technique (AM, ICAM, ECAM, CESIA, ETACA) possédera une bonne connaissance de l'anglais et une expérience de 3 à 4 ans des milieux automobiles, acquise de préférence dans un service études, essais ou achats d'un constructeur ou d'un fabricant de freins. Ecrire à A. Leclercq - Réf. M 8124 (Paris).

Discrétion totale assurée

Electromécanique - Europe

Ingénieur Technico-Commercial

Nous sommes une société française de rang international spécialisée dans du petit matériel électromécanique de haute technicité.

Nous recherchons un jeune ingénieur (ESME, Violet, I.U.T) maîtrisant bien la technologie et capable d'assurer le suivi des affaires chez nos clients fabricants d'ordinateurs installés en Europe. Il aura également pour mission de déceler les besoins futurs. Il lui faudra donc un sens aigu de l'information et l'esprit de synthèse.

La connaissance de l'anglais et une grande disponibilité pour les voyages sont indispensables.

SEFOP remercie les personnes intéressées par ce poste de lui adresser leur dossier en précisant la référence TN 265 M.

SEFOP — 11, rue des Pyramides 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

IMPORTANTE SOCIETE recherche

1 INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

chauffage, climatisation, tuyauteries industrielles.

Ayant 5 à 10 ans de pratique.

Pour projets d'installations industrielles livrées clés en main à l'exportation. Travail de bureau d'études pluridisciplinaire. Ayant références antérieures dans entreprise ou engineering. Connaissant la langue anglaise. Acceptant des déplacements outre-mer de courte et moyenne durées.

1 INGÉNIEUR VRD

Ayant 5 à 10 ans de pratique en bureau d'études spécialisé VRD, entreprise ou engineering.

Pour projets d'installations industrielles et d'aéroports. Connaissance de l'anglais appréciée. Courts séjours outre-mer possibles.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions sous nº 46.862 CONTESSE PUBL., 20, avenue Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

SOCIETE d'ELECTRONIQUE en EXPANSION recherche pour ses Services Comptables

UN COMPTABLE

Niveau B.T.S. ou D.E.C.S. Pour élaboration et analyse bilans. Ce poste d'avenir conviendrait particulièrement à une personne possédant 3 à 5 ans de pratique comptable et de dialogue avec l'informatique.

UN COMPTABLE INDUSTRIEL

Pour détermination de prix de revient et d'analyse des écarts. Ce poste conviendrait à une personne dynamique, ayant si possible quelques années d'expérience industrielle.

Env. C.V. + ph. à Electronique Aérospatiale - B.P. nº 51, 93350 LE BOURGET

STÉ D'ÉDITIONS ET DE PRESSE

PARIS-6e, recherche

UN ATTACHÉ DE DIRECTION

Responsable de l'administration commerciale.

NOTIONS COMPTABILITE INFORMATIQUE CLIENTS. Expérience de 4 ou 5 années nécessaire. Disponibilité.

Adresser C.V. détaillé prétentions et photo nº 47.444 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ recherche

UN INGÉNIEUR ÉLECTROTECHNICIEN

1 à 5 ans d'expérience. ELECTRICITE - BATIMENT. ANGLAIS EXIGE

Ec. à Forclum, serv. du pers. centre d'affaires Paris-Nord, B.P. 201, 93153 Blanc-Mesnil CEDEX.

Le Centre d'informations financières, organise un stage pour recruter COLLABORATEURS COMM. (H. ou F.), aptitude à négocier à haut niveau. Possibilité de promotion. Rémunération importante. Téléph. pour rendez-vs : 553-20-00 +

SOCIETE D'INGENIERIE région parisienne recherche

RESPONSABLE D'AFFAIRES EXPORT

domaines des ressources humaines. Formation ingénieur ou universitaire. Expérience milieu industriel. Bilingue anglais-français.

CADRE

conception pédagogique. Ayant très bonne expérience dans l'industrie pour conception de centre des programmes de formation.

INGÉNIEUR DE SÉCURITÉ

possédant de bonnes connaissances des conditions de travail.

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Ayt une très bonne expérience dans les domaines de l'entretien maintenance.

Ecrire nº 47.616 Contesse Pub. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

secrétaires

ALLIANCE FRANÇAISE recherche pour remplacement 7 mois 1er avril - 1er novembre

J. F. DACTYLO

préférence sténo, sachant rédiger. Orthographe parfaite. Excellente mémoire. Sens accueil pour secrétariat, travaux variés, dérangements constants. Tél. : 544-38-28 (Poste 07) 9 h. 30 à 12 h. 30 seulement.

INTER RELAIS rech. pour remplacem. longue durée **SECRÉTAIRES BILINGUES** anglais confirmé. Se présent. : 21, rue Caumartin, Paris (9e)

ALLIANCE FRANÇAISE recherche pour remplacement 7 mois 15 avril au 15 novembre

STÉNODACTYLO RAPIDE

Méthode Prévost Delaunay. Orthographe parfaite. Tél. 544-38-28, poste 07, 9 h. 30-12 h. 30 seulement.

proposit. com. capitaux

Société de services en informatique, disposant potentiel humain et matériel, recherche accords très privilégiés avec société industrielle désirant s'informatiser. Téléphone : 781-43-46, à partir de 14 h. 30, tous les jours.

ÇA FAIT TILTE. vends « OUTIL » commercial 2 ans expérience adaptable immédiatement dans votre secteurs. Prix schéma 300 F ou dossier exploitation 11.200 F. Stage mise en place sur option. Envoyer chèque + référence commerciale à SAGES, B.P. 27, 54600 VILLERS-LES-NANCY.

Vêtement original, breveté, de gde diffusion p. les 4 VIN, ch. pers. efficaces, branch. pr créer sa Sté intern. EVY 60810 Rully.

Forte rentabilité livre sterling Société d'aviation emprunte : 560.000 F (40 % des actions), remboursement en 2 ans après paiement des impôts et dividende. - Téléphone : 555-77-46.

SOCIETE FRANCO-SUISSE recherche un ACTIONNAIRE exclusif pour chaque département français. Pas d'activité à prévoir. Rendement et régime fiscal intéres. Poss. lég. d'investir en Suisse sans exportation de capitaux. Ecr. à BORAL S.A., 12, rue de Genève, CH-1003 Lausanne, ou tél. de France 19. 41-21-20-31-21

---

demandes d'emploi

H.E.C. + Maîtrise de langues (allemand, anglais) + D.E.C.S., 33 ans

dont 10 ans expérience commerciale et financière (5 à l'étranger), actuellement CONTROLEUR DE GESTION de une société faisant 1,5 milliard de C.A. Malgré ce profil d'oiseau rare, à la merci des chasseurs (de têtes), je garde le sens des réalités (et de l'humour), à la recherche d'un poste de contrôle de gestion, de direction financière, direction générale P.M.E. ou équivalent.

Dernier atout : Je suis disponible rapidement. Ecr. HAVAS, nº 194.223, 11, rue Molinier, 47000 Agen.

INGÉNIEUR ALLEMAND, 30 ans

Ing. (grad.) en construction de machines et Ing. (grad.) en économie. Formation de dessinateur industriel. Ayant des connaissances encore incomplètes du français, recherche un emploi comme dessinateur d'abord, avec possibilité d'avancement plus tard (Spécialisation : projection d'équipement, vente).

Adresser propositions à : Ernst Küppers, 2, avenue de Camoens, 75016 PARIS

TECHNICIEN D.U.T.

5 ANS D'EXPERIENCE

28 ans - Formation thermodynamique - Anglais courant - Acceptant courts déplacements à l'étranger cherche situation stable région Rhône-Alpes et limitrophe dans

L'AERONAUTIQUE
L'AUTOMOBILE
LA CHIMIE
LE PETROLE
LE NUCLEAIRE

Très bonnes références professionnelles et morales.

Ecrire no 1990 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Homme, 52 ans, actif, ch. place chauffeur manutention. Tél. : 358-17-80.

EXPERT COMPTABLE (31 ans) Rech. situat. rég. BASSIN DE L'ADOUR, étudie proposit. Tous secteurs, privé, public, coopératif, etc. - Ecrire à HAVAS PAU DD 130.683.

AUTODIDACTE 39 ANS 8 ans direction commerciale Gestion, cherche emploi France, pays francophones. Etudie ttes propositions. Ecr. à nº E. 6.471 HAVAS TOULOUSE.

CADRE de la vente, tril. 49 a., gde expér., gest., rech. direction d'agence, gérance magasin ou animation équipe de vendeurs. Ecr. Agce Havas Caen, nº 6.285.

TRADUCTRICE diplômée ESIT russe-anglais, rech. traductions, interprétariat, relations publiq., presse et édition. Tél. 344-59-27 - 340-17-53.

J.H. 21 a. (dégagé OM) rech. empl. ds Prêt-à-porter mascul. Ecr. nº 6189, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

CADRE DE DIRECTION 35 ans, autodidacte. 10 ans expérience : secrétaire général (P.M.E. 120 personnes) Gestion administrative, personnel, ventes, supervision services techniques de production (planning, lancement, ordonnancement, achats, prix de revient). Relations bancaires. Anglais usuel. Etudierait toute proposition. Ecrire no 47.467, Contesse, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

Cadre commercial, exportation, 32 ans, 7 ans de négociations internationales haut niveau ds engineering agro-aliment., ch. poste de responsabilités à l'exportation. Libre rapidement. Ecr. T 018.395 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur. 75002 Paris.

J. H., 31 ans, 2 ans étud. sup. 5 ans expér. cciale. Etudie ttes propos. secteur tertiaire France et étranger. Ecrire référence no T 018412 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Fme, 35 a., Sc. Po, 10 a. expér. communicat. interne et externe relations publiques, étudierait toutes proposit. Libre rapidem. Ec. no T 18428 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

J. Fme, 25 a., BTS, Trilingue angl., allem., 4 a. d'exp., rech. empl. intéress. Paris Ctre/Est. Ec. no T 18435 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Diplômé gde école de gestion ISG, débutant, 24 a., anglais courant, allem. lgue matern., ch. fonction ds branche financière comptable (cabin. compt.) ou contrôle de gestion. Ecrire G. Maurer. 74, chaussée de l'Etang, 94160 St-Mandé ou tél. : 808-39-96.

Secrétaire Direction connaiss. angl., allemand, 10 ans expér. bne présent., ch. poste stable. Tél. M. Vassal. 227-44-60.

VENDEUR de gde expér. rech. produits nouveaux de préf. en biens d'équipement pour promotion et diffusion seul ou en équipe en Normandie. Ecr. HAVAS CAEN no 62286.

J.H. 29 a., maît. Sc. Eco + DESS Eco. banc. fin. int. Exp. compt. fin. et man., all., angl., ét. ttes prop. ALEM, 9 bis, av. Jardin-Anglais, 93340 Le Raincy

CONCEPTEUR-MAQUETTISTE 5 ans expér., rech. trav. équipe et responsabil. dans publicité, presse, édition. Ecr. nº 6188 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

400235 Samara SJJ.G., bil. fr.-angl., souhaiterait avoir poste ds agence de voyage. 1 an exp. avec agent général AF et SR en Arabie Saoudite. Télex 400235 Samara SJ Nom : Marwan Itanit. — B P. 4457 Jeddah. ARABIE SAOUDITE

information divers

Emplois Outre-Mer, Etranger : MIGRATIONS, en vente à votre kiosque.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décorat., coordination ts corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

travail à domicile

Demande

Dactylo cherche travaux à domicile ou chez particulier. — Josiane Drai, 14, rue Paul-Bert, PARIS-XVIIIe.

Belle dactylographie IBM boules VOS manuscr. longs. Eventuell. rewrite partiel. Tél. : 948-01-39.

traductions

Demande

Traducteur : Arabe - Français, juriste, référ., grande expér., ch. ts travaux. Ecrire référence nº T 018.389 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., 27 ans, maîtr. all. (certif. all. techn. et scient.), ch. comme trad. indép. trad. techn. scient. et litt. Nº 7.654, « le Monde » P., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Traductions CHIMIE d'anglais, allem., ital. en franç., par ingénieur expérimenté. T. 557-49-80.

cours et leçons

Rattrapage MATHS-PHYSIQUE, le mercredi, par Ecole secondaire, à CHATOU, 5 min. RER. T. 952-57-39. 361-47-55. 14 à 20 h.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Vends, cause maladie, voiture de direction OPEL SENATOR Automatique 1 an, neuve, 35.000 km. 75.000 F à débattre. Tél. : (75) 02-28-35, hres repas.

divers

NEUBAUER PEUGEOT

305 GR DE DIRECTION

999 F PAR MOIS

Leasing sur 48 mois, sans dépôt de garantie. Valeur de rachat : fin contrat : 4.000 F. Coût total : 51.939 F. Prix d'achat 305 Dir. 1980 : comptant : 33.500 F + G.C. M. Gérard, tél. : 243-02-43.

BREAK MERCEDES 240 TD 1979, 40.000 km. CX 2400 GTX, T.O. Isother. 1980. 8.500 km. CX 2400 GTI, 1978, 41.000 km. Garantie. Crédit. Visible Paris. Téléph. : 16 (31) 83-48-46

occasions

Part. vend piano 1/4 de queue

PLEYEL 1908

remis à neuf : 25.000 F. Tél. : 288-98-55 heures bureau.

---

ingénieurs

E.T.P., A.M. ou équivalent

Vous connaissez le Bâtiment TCE et avez environ 8 ans d'expérience du contrôle technique (calculs et suivi de chantiers).

L'APPAVE, organisme de vérifications techniques de sécurité, vous propose dans un service en plein développement des postes d'ingénieurs susceptibles de vous intéresser.

Lieu de travail PARIS et CHARTRES.

Adressez c.v. détaillé, photo et prétentions sous référence 80-08 à APPAVE - Service Recrutement 17, rue Salneuve 75784 Paris Cedex 17.

Réponse et discrétion assurées.

apave

CENTRE DE RECHERCHES

Banlieue Sud de Paris, recrute

UN INGÉNIEUR

en formulation de résines

pour matériaux composites

REFERENCE RC 80.15

Le poste comporte la direction d'une petite équipe de recherches et de nombreux contacts extérieurs.

Une expérience de 2 ans dans les matériaux composites est souhaitée.

Ecrire avec curriculum vitae, photo et prétentions en précisant la référ. du poste sous le nº 47.828 à : CONTESSE P., 20, av. Opéra, 75040 Paris. Cedex 01.

CENTRE DE RECHERCHES

Banlieue Sud de Paris, recrute

INGÉNIEUR D'ÉTUDES PHYSICIEN ou MÉCANICIEN

Intéressé par la sécurité des systèmes ou des procédés.
Référence T.S. 80.11.

Cet ingénieur devra :

- se tenir au courant des méthodes de caractérisation,
- savoir obtenir la collaboration des spécialistes,
- promouvoir, faire tester et utiliser des méthodes d'analyse de systèmes et de procédés au plan de la sécurité. 2 ou 3 ans d'expérience professionnelle sont nécessaires.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions, en précisant la référence du poste sous le nº 47.830 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

SOCIÉTÉ DE FABRICATION DE MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE

proche banlieue Nord Paris recherche

DIPLOMÉS ÉCOLE DE GESTION DES ENTREPRISES

Débutants ou ayant quelques années d'expérience pour effectuer des missions ponctuelles d'organisation et de mise en place de procédures principalement dans le domaine industriel (production).

Nous offrons des contrats à durée déterminée (18 mois environ) pouvant déboucher éventuellement sur un engagement définitif.

La préférence sera donnée à des candidats ayant une formation d'origine scientifique et connaissant l'anglais.

Ecrire avec C.V. à nº 47.885, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

---

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

P. à p. vd 850 F cause double emploi machine à laver le linge BENDIX 5 kg mod. Economagic, chauff. électr parf. état. Tél. : 010-03-87 à partir 18 h.

PARTICUL. VEND TABLEAUX CROTTI - CORNEILLE SURVAGE - KIJNO - MOULY T. 608-25-21 10-15 h. et 19-23 h.

Artisans

ALLO ! EUROCHAUFFAGE Tél. : 357.31.48

spécialiste du chauffage toutes énergies

DEVIS GRATUIT CRÉDIT TOTAL

1re mensualité à la commande. Remise 10 % jusqu'à fin fév. 80 104-106, rue Oberkampf, 75011 PARIS. Documentation gratuite. Magnifique surprise.

Sous 24 h., commençons ts trav. PLOMBERIE ELECTRICITE MACONNERIE - DEMOLITION DÉBARRAS DIVERS et DEPANNAGES RAPIDES réfection de grands appartem. **TÉL. : 365-86-12**

Bateaux

Skipper et équip. exp. ch. conv. ttes dir. Ecr. Lou Gale p. 2324 006700 PORT-SAINT-LAURENT.

Bijoux

Pour bien vendre au comptant ou acheter un DIAMANT D.J.C. Téléphone : 374-35-56.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT.

ACHAT COMPTANT bijoux brillants, argent., monnaies or, or cassé, 136, rue Legendre, 17e Mº Brochant, ouv. lundi à vend.

Chasse et pêche

A LOUER région LA FERTE-ST-AUBIN bel étang très poissonneux 4 ha. Ag. Les TOURELLES-ORLEANS 1, avenue Dauphine. T. 66-70-90.

Collections

AUTOGRAPH. et DOCUMENTS HISTORIQUES vendus par part. à part. : rois, empires, hommes politiques, militaires, écrivains, artistes, Algérie, etc. Liste détaillée avec prix sur demande. Ecr. nº T 18.434 M R.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Cours

Séjour linguistique à Dublin été 80. Adolescents et adultes. ANNALIVIA school of languages 19 Exchequer street Dublin 2, Ireland.

Rattrapage MATHS-PHYSIQUE le mercredi par Ecole Secondaire à CHATOU 5 min. R.E.R. T. 952-57-39, 361-47-55 14 à 20 h.

Débarras

Alain Giraud achète Antiquités-Brocantes déplac. province, serv. débarras. Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

DÉBARRAS INTÉGRAL Cave, grenier, appartement. Tous locaux. Tél. : 606-60-06.

Instruments de musique

Vds HARPE CELTIQ. Aoyama 34 cordes s/pieds vissés, excellent état, peu utilisée, 3.800 F. TEL. : 011-65-00.

Maroquinerie

Dominique CASSEGRAIN 20, avenue de Suffren

SOLDE MAROQUINERIE à 50 % du 23-2 au 8-3 de 10 à 18 heures

Meubles

A VENDRE MEUBLE ET COMPTOIR PHARMACIE. TEL. : 606-82-98.

Mode

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris-17e, Métro Villiers.

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19.19.

Numismatique

Etablissement financier JEGU achète au plus haut cours **PIÈCES DE 5 - 10 - 50 F** 48, fg Saint-Denis, T. 770-76-67.

Pour les Jeunes

VACANCES SPORTIVES golf, tennis, voile, équit. Pr j. et adultes en Angl. et Irlande. CLUB ANGLAIS 354-01-72 Paris.

Répondeur

Répondeurs enregistreurs avec INTERROGAT. A DISTANCE. Prix : 2.625 F. H. T. CREDIT. TEL. : 551-58-91.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. Téléphone : 436-61-69.

Psychologie

PSYCHOLOGUE CONSEIL enfants et adultes, entretien individuel. T. 665-87-42 ts les jrs.

Soins de beauté

LABO CAPILLAIRES rech. jnes fmes, jnes filles à cheveux naturels ou colorés pr entretien gratuit de la chevelure. TEL. : 759-85-25.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Près DEAUVILLE 2 km mer. MANOIR, récept., 8 chambres. JUILLET, AOUT. Tél. : 651-56-84 après 20 heures.

VACANCES TOUTE L'ANNEE* hôtels 3/4 étoiles, tr. grand cft. CANNES 200 m. de la Croisette 7 jrs 1/2 pens. p. pers. 670 F. NICE 3 hôtels dans le centre à part. de 7 jrs par pers. 509 F. BIARRITZ av. v. s/mer à 30 m. de la plage 7 j. p. pers. 470 F. GDE-MOTTE Languedoc 200 m. plage, 7 j. 1/2 p. p. pers. 670 F. PT-BARCARES Roussillon s/pl. 14 j. tt comp. p. pers. 1.965 F.

TFI — * Sauf pér. tr. ch. 9, r. Th.-de-Banville Paris-17e, 764-18-42.

AUBERGE DE LA VÉZÈRE 19450 CHAMBOULIVE Tél. : (16-55) 73-15-60. Pêche repos calme gastronomie.

L'ÉCOSSE EN JUILLET

Passez une semaine ou plus (du 28 juin au 2 août) à St-Andrews, la première univers. de l'Ecosse. Si vous avez quelques connaissances en anglais et si vous voulez en savoir plus sur la Grande-Bretagne, inscrivez-vous maintenant. Les frais de £ 85 par semaine couvrent le logem. dans une résidence universitaire, petit déjeuner, déjeuner, dîner, cours et conversations en anglais, excursions à Edimbourg et en Ecosse centrale, activités sportives, distractions et réunions le soir. Brochure gratuite sur demande à : University, 3 St. Mary's place, St. Andrews, SCOTLAND.

ITALIE. 90 km Florence, pleine camp., 600 m alt., loue très belle demeure, tt cft. 504-29-73.

Vac. TURQUIE EST-OUEST. Prix jeunes, vision nouvelle. BP 22 92350 Le Plessis-Robinson.

CARNET

Naissances

— Le sénateur, maire de Marly-le-Roi, Mme Jean BERANGER et Christophe ont la joie de faire part de l'arrivée au foyer de
Emilie Ganga.
Kandy, le 20 février 1980.

— Me Cyril GODLEWSKI-SEGRESTAN, avocat à la cour, et Mme, née Marie-Lise Barthe, partagent avec Olivia la joie d'annoncer la naissance de
Cécile,
le 16 janvier 1980.
83, boulevard Suchet, 75016 Paris.

— Elisabeth et Trevor HIGONNET-DUGUA sont heureux de faire part de la naissance de leur fille
Camille,
le 30 janvier 1980.
19, avenue de l'Avant-Poste,
1005 Lausanne (C.H.).

— Sylvie et Gérard SOLIGNAC ont la joie de faire part de la naissance de leur fils,
Basile,
le 6 février 1980.
La Désirade, rue du Plateau,
34790 Grabels.

— François TOURNEUR et Sophie, née Regimbaud, ont la joie d'annoncer l'arrivée de
Mathieu.
15 bis, rue Regimbaud,
83100 Toulon.

Décès

JULIEN TARDIEU

Nous apprenons le décès de
M. Julien TARDIEU,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
survenu à Paris, le 23 février, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans,
et de
Mme Julien TARDIEU,
survenu le 24 février, à l'âge de soixante-huit ans.

[Né à Santiago-del-Estero (Argentine) le 19 janvier 1896, Julien Tardieu, après avoir fait son droit à Montpellier, s'installa à Sète comme liquidateur judiciaire (1919). Entré au comité directeur de l'Alliance démocratique en 1928, il fut, à la Libération, nommé par le général de Gaulle au poste de délégué à l'information pour la région de Montpellier (1945). Julien Tardieu avait été l'organisateur de la Résistance dans le maquis des Cévennes. Elu au conseil municipal de Paris, en 1947, sous l'étiquette R.P.F., il fut rapporteur général du budget de la ville de 1953 à 1959, et devint président du conseil municipal (1960-1961). Elu député indépendant de Paris (1er secteur) en 1957, il fut réélu en 1958 dans la 15e circonscription de la capitale (partie du quatorzième arrondissement), et exerça son mandat jusqu'en 1962.]

— Mme Raymonde Bilski-Pasquier, son épouse,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 23 février 1980, de
M. Georges BILSKI-PASQUIER,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
professeur de clinique hématologique de l'U.E.R. Broussais-Hôtel-Dieu
(université Paris-VI),
médecin des hôpitaux de Paris.
Les obsèques auront lieu le jeudi 28 février, à Notre-Dame de Paris, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
62, boulevard Arago, 75013 Paris.

— Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
Le directeur général de l'Assistance publique à Paris,
Les doyens des facultés de médecine de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
Le conseil de l'université Pierre-et-Marie Curie,
Les médecins et les membres du comité consultatif médical de l'Hôtel-Dieu,
Les membres de l'U.E.R. Broussais-Hôtel-Dieu,
Les membres de l'Institut biomédical des Cordeliers,
Les médecins et le personnel de la clinique hématologique du Centre de diagnostic de l'unité de soins de l'Hôtel-Dieu,
ont le regret de faire part du décès du
professeur Georges BILSKI-PASQUIER,
professeur de clinique hématologique,
médecin-chef du service d'hématologie de l'Hôtel-Dieu,
directeur de l'Institut bio-médical des Cordeliers,
président du comité consultatif médical de l'Hôtel-Dieu.

[Hématologiste de renom, le professeur Bilski-Pasquier a enseigné cette discipline durant de longues années, cependant qu'il groupait à l'Institut biomédical des Cordeliers des équipes de recherche de grand renom.
Il a, en outre, pris une part importante dans l'organisation hospitalière.]

— M. et Mme Bernard Teinturier,
M. et Mme René Rouvière,
M. et Mme Philippe David-Bellouard,
M. et Mme Bernard Broyet,
M. et Mme Christian Noyer et leurs enfants,
M. et Mme Auguste Pommier,
Et les familles Broyet, Marquise, Pommier, Mottheau et Pascal,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Alexis BROYET,
née Lucie Berthe,
survenu le 25 février 1980, à l'âge de soixante-huit ans.
La défunte ayant fait don de son corps à la faculté de médecine, une messe sera célébrée à sa mémoire en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris (5e), le vendredi 29 février, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Vaison-la-Romaine, Villeurbanne.
M. et Mme Jacques Brun et leur fille,
M. et Mme Bernard Roche et leurs enfants,
Les familles Vaton, Brun, Salmon, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Paul BRUN,
survenu le 23 février 1980, dans sa soixante-septième année.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Il a plu à Dieu de rappeler à Lui
M. Placido DI-GIUSTO,
décédé à Sarreguemines, le 20 février 1980, dans sa soixante-quinzième année, muni des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Sarreguemines, le samedi 23 février 1980.
De la part de :
Mme Placido Di-Giusto, son épouse,
M. et Mme Italo Di-Giusto et leurs enfants,
M. et Mme Michel Vignol-Di-Giusto et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Oswald-Di-Giusto et leur fille,
ses frère, sœur, parents et alliés.
15 a, chemin de la Solitude,
57200 Sarreguemines.
63 Randan, Lyon, Milan.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Les obsèques de
M. Henri FESSARD,
décédé subitement le 22 février, ont eu lieu en la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire, le 25 février.
De la part :
De Huguette Fessard de Foucault,
Du professeur et Mme Claude Fessard de Foucault,
De Bertrand Fessard de Foucault,
De M. et Mme Hugues Fessard de Foucault,
De M. et Mme Claude Boulet-Desbareau,
De M. et Mme Vincent Fessard de Foucault,
De M. et Mme Amaury Absolut de la Gastine,
De M. et Mme Remi Chevrier,
De Marie-Dominique Fessard de Foucault,
De Marion Fessard de Foucault,
De ses vingt petits-enfants,
Et de M. et Mme Raymond Lacombe.
10, rue Oswaldo-Cruz, Paris (16e).

— Mme Sanda Floresco et ses enfants, Carole et Stéphane, ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,
Mme Joana FLORESCO,
survenu le lundi 25 février 1980.
Selon les volontés de la défunte, les obsèques seront célébrées dans la plus stricte intimité.
Ni fleurs ni couronnes.

— Nantes.
On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Guy HILLY,
née Renée Sinet,
survenu à Nantes au Repos de Procé à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 22 février 1980.
Les obsèques civiles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Verchère-Rey,
Anne et Pierre-Marie Verchère,
Marie-Béatrice, Christophe et Stéphane Verchère,
font part du décès de
Marcel VERCHERE,
à l'âge de quarante-six ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 28 février 1980, à 15 heures, en l'église de Saint-Nizier-sous-Charlieu (Loire).
Le Meygal, rue Poylo,
42000 Saint-Etienne.

— Daniel Volf,
Elisabeth et Jean-Pierre Delisle, ses enfants,
Nicolas, Robin, Sophie, François Delisle, ses petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Herman VOLF,
survenu le 21 février 1980, dans sa soixante-seizième année.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu le mercredi 27 février 1980 au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La direction et le personnel de la Société Geneco ont le regret de faire part du décès, survenu le 21 février 1980, dans sa soixante-seizième année, du
docteur Herman VOLF,
ancien président du conseil d'administration.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 27 février 1980, au cimetière du Père-Lachaise.

Messes anniversaires

— Une messe anniversaire à la mémoire de
Fernand ABELA
sera célébrée mardi 4 mars, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud, Paris (16e).
Sa famille invite ceux qui l'ont connu et aimé à y participer avec eux et, sinon, à s'y joindre en union de pensée et de prière.

— Une messe sera dite le mardi 4 mars, à 18 heures, en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, à la mémoire du colonel (E.R.)
Robert CONSTANS,
décédé le 24 janvier 1980.

Avis de messe

— Une messe de 11 h. 15 en l'église Sainte-Trinité sera dite dimanche 2 mars, à l'intention de
Mme RIAT,
née Renée de Laubrière.

VENTE à CHARTRES

GALERIE DE CHARTRES
DIMANCHE 2 MARS, à 14 h.
CARTES POSTALES
(dt illustrateurs)
Timbres, Monnaies, Actions
DIMANCHE 9 MARS, à 14 h.
250 ESTAMPES des 18e, 19e et 20e
Mes J et J.-P LELIEVRE, C.P. ass.
1 bis, place du Général-de-Gaulle,
CHARTRES - Tél. : (37) 36-04-33

VENTE à VERSAILLES

Me Jacques MARTIN, comm.-pris.,
3, imp. Chevau-Légers - 950-58-08
GALERIE CHEVAU-LEGERS
SAMEDI 1er MARS, 14 h.
AFFICHES DE CINEMA
HOTEL CHEVAU-LEGERS
DIMANCHE 2 MARS, 14 h.
ART PRIMITIF D'AFRIQUE
Exposition vendredi et samedi.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

Propriétaire, appt occupé. Vis. sur rendez-vous. Prix intéress. Téléphone : 770-79-87.

TUILERIES SUR DEUX NIVEAUX
Living + chbre, 50 m2, installation très luxueuse, beaucoup de cachet - 359-01-49.

3e arrdt.

Temple - 2e ét./rue, charm. petit STUDIO tt cft, total 115.000 F. Propriétaire : 766-49-94

4e arrdt.

MARAIS, ds hôtel part., appt. sur jard., 170 m2 + 80 m2 de grenier, occupé par personnes âgées, 1.400.000 F, Part. à Part. Téléphone : (16-73) 87-24-55.

ILE SAINT-LOUIS
Vue except. 3 pièces, à rénover. D.T.I. - 555-02-88

77, RUE DE LA VERRERIE
Dans immeuble du XVIIe classé et rénové, appart. 1er ét. (7 fenêtres sur rue piétonnière. GD LIVING + 3 CHBRES, tt conft, possib. duplex. Vis. 15 h à 18 h.

5e arrdt.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE
relais de poste aménagé :
3 réceptions, 7 chambres,
300 m2 divisibles. 354-95-10.

DUPLEX 90 m2, beau living, 2 chbres, 2 salles de bains, dans maison XIIIe s. D.T.I. - 555-02-87.

LUXEMBOURG
IMM. PIERRE DE T. STDG
BEAU LIVING
S. A MANGER, CUIS. EQUIP.
3 CHAMBRES, 2 BAINS
JOLIMENT RENOVE TT CFT.
PRIX : 1.105.000 F
JEUDI, VEND., SAM. 14-19 h.
25, rue des Feuillantines ou 526-51-33

6e arrdt.

Me RASPAIL 3e ascens., beau 7 P., 190 m2. - 633-38-94, matin.

7e arrdt.

VIIe - VUE SUR PARIS
6-7 Pièces. TRES GRANDE CLASSE, larges balcons. Prix élevé. Soleil. EICHER, 359-99-69.

GD stand., imm. pierre de taille 3e étage, 7 P., 220 m2. 10.000 F le m2. 222-07-62.

BAC - 7 P. GARAGE
GDE CLASSE 2.200.000 F.
S.I.L.F EXCLUSIVITE 550-34-00

8e arrdt.

EUROPE Beau 4-5 pièces, 5e ét., asc. Prix 1.150.000 F. DORESSAY - 548-43-94

9e arrdt.

17, rue Notre-Dame-de-Lorette, 4 Pces, cuis., bns, chff. centr., 95 m2, 2e étage, de 11 à 19 h.

11e arrdt.

Proximité place des Vosges, imm. début XIXe, 100 m2, 3e ét., tt cft, 770.000 F. 355-82-54, de 18 à 20 heures. Agce s'abstenir.

BASTILLE Grand local 170 m2
Idéal : DANSE, THEATRE, PHOTO, etc. Prix intéressant. Le même au 1er ét. av. verrière Tél. : 272-40-19

12e arrdt.

NATION - EXCEPTIONNEL
villa 3 pièces, soleil, 3 cabinets toilette, 1 S. de B., garage 2 v., s.-sol, possib. terrasse. 340-35-83.

13e arrdt.

MÉTRO PORT-ROYAL
BEL IMMEUBLE ANCIEN
3 pces, dépendances, 60 m2 env. A restaurer. Rez-de-ch. + cour privative. Tél. 825-42-17 / 49-15.

14e arrdt.

Me RASPAIL 3 pièces arbres, soleil, quelques travx. 800.000 F 633-38-94, mat.

15e arrdt.

CONVENTION. Immeuble rect, sur verdure : STUDIO, cuisine, bains. 270.000 F. — 567-04-48.

Métro BOUCICAUT-LOURMEL
Petits imm. très bon standing
Livraison juin 1981
STUDIOS, 2 P., 3 P.
DUPLEX 3-4-5 PIÈCES
BEGI - 267-46-01 / 42-06

16e arrdt.

PARIS-XVIe
RUE DU RANELAGH
ds résid. 1977, de grand luxe, appt 185 m2 HAB., parf. état, sur 42 m2 balc., donn. sur parc inter. Séj. 40 m2 + S. à M. 22 m2 + biblio. 13 m2, 4 chbr. + 2 S. de B. + 1 S. d'eau, gar. Après 19 heures, au : 750-21-45.

SPONTINI Bel immeuble pierre
300 M2 parfait état, excellent plan, triple réception, 5 chambres, 2 parkings, 2 serv. 500-78-78.

PASSY. PART. DIRECT récent très gd luxe, liv. dble avec loggia sur jard. + s. à manger + 3 ch., 2 bains, 3 w.-c. Vue Seine. Soleil, gar. + serv. 527-15-55.

78 - Yvelines

VERSAILLES, gd stdg. s/parc, gd salon, gde S. à M., 4 chbr., 200 m2, box, park., 1.650.000 F « TAC » : 329-33-30.

BOIS-D'ARCY. Centre ville, F 4 comprenant : entrée, séjour double, balcon, cuisine, 2 chambres, cave, parking Prix 225.000 F + 20.000 F de Crédit Foncier. I.N. : 045-29-09.

CROISSY-SUR-SEINE
Jolie vue, plein sud, bel APPART., dernier étage, séjour, 3-4 chbres = 107 m2, tt cft, box. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET 976-05-90

91 - Essonne

Villebon-sur-Yvette, appart. de 63 m2, 3 P., tt cft, cave/ park. Prix : 246.000 F. T. : 666-00-27.

92 Hauts-de-Seine

SEVRES, récent, récept., 3 ch., tt cft, park., s.-sol. 470.000 F. AGENCE LELU. — 534-57-40.

NEUILLY - BINEAU
105 m2, living + 3 chambres, cuisine, bains, box fermé. GARBI : 567-22-88.

NEUILLY Immeuble récent 6 pièces sur verdure, grand balcon, box fermé.
BOURDAIS, 766-52-32

BOULOGNE près métro, séjour + 2 ou 3 ch. 87 m2, possib. profess. 640.000 F. 633-08-11, matin.

94 Val-de-Marne

FACE BOIS SAINT-MAURICE
DANS LUXUEUSE RESIDENCE
FACADE MARBRE
ENTREE, LIVING + CHBRE
cuis. équipée, salle à manger, salle de bains, 55 m2 + JARDIN PRIVATIF de 20 m2.
Aménagement exceptionnel
Réalisation IMMOPRIX
475.000 F - Tél. : 572-19-79

Province

PROVENCE
Près GORDES
20' AUTOROUTE
Dans petite copropriété, au milieu de la nature, reste 2 STUDIOS dont 1 équipé et meublé, séjour + w.-c. + douche + terrain privatif 1.000 M2. Prix 150.000 F et 200.000 F. 80 % crédit possible. CATRY : tél. jeudi (91) 54-92-93 et autres jours (42) 26-73-61

constructions neuves

INVESTISSEZ
dans la pierre PARIS-Ve
PANTHEON Imm. NEUF
LIVRAISON MARS 1980
M2 moyen 10.800 F à 11.500 F.
707-20-29 13 h. à 19 h. sf samedi
65, RUE LHOMOND

viagers

+ de revenus — d'impôts
Expertise discrète gratuite, indexation. - Etude Lodel, 35, boulev Voltaire. 355-61-58.

hôtels-partic.

HOTEL PARTICULIER 12e
S/AVENUE RESIDENTIELLE
11 p. 250 m2 habitab. S/sol. gar. 400 m2, jdin. 1.730.000 F. E. BEL AIR - 340-72-06

appartements occupés

XVe Pte de VERSAILLES. Bel imm. pierre de taille, tapis escalier, 2 pièces, entrée, w.-c., cuis., possib. salle d'eau. Occupé par dame. Droit de reprise. Prix 115.000 F. Créd. 80 %. Voir pptaire jeudi 18 h à 19 h 30 : 7, rue AUGUSTE-CHABRIERE

immeubles

Part. vd petit imm. récent, lib., limite Paris par A-3, 8 studios, appartem., garage. (1) 844-93-62.

Particulier vend préférence à Particulier : ancienne maison de maître, proximité de Perpignan : 3 niveaux, 150 m2 par niveaux, plus 150 m2 sur le 4e niveau en finition, possibilité appartements par étage. Ecrire HAVAS, Perpignan, place de la Loge, B P 442, n° 8.686.

ACHETE imm. de tte import., même avec travx. M. MOHR, 37, bd Kœnig Neuilly-s/Seine.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat,
Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
PARIS : 281.18.18 +
NANTES (40) 48.13.35.

Vends Xe superbes BUREAUX anciens, décorés, 220 m2 conft. LIBRES - 563-83-33.

AVENUE NEUILLY
PORTE MAILLOT
Immeuble neuf 2.000 m2, équipé rez-de-chaussée + 8 niveaux + Penthouse - 65 BUREAUX, tous éclairés par lumière du jour, 2 BOUTIQUES SUR AVENUE, salles de projection et confér., cafét., arch. + 48 parkg. 55 lig. 553-90-54 553-35-32

MONTEZ VOTRE PROPRE
ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les Démarches, Domiciliation de v/siège social ou Location Bureau Meublé av. Téléphone, Télex, Secrétariat ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris - Téléph. - 272-67-30

locaux commerciaux

MOUVEMENT D'ECOLOGIE POLITIQUE
ch. local, r.-de-ch., 50 m2 min., tél., pr. transp., loyer modéré Tél. 307-85-91 avant 10 h. ou soir

ASNIERES A vendre locaux commerciaux, 65 avenue de la Marne, ensemble neuf, dans rue animée, 450 m2, divisible à partir de 150 m2. Tél 227-04-30

locaux indust.

AUDE, NARBONNE. Local industriel ou commercial 2.000 m2 couverts sur terrain 4.000 m2+ bureau avec ou sans embranch. S.N.C.F. - EGRETIER, tél (68) 41-15-15, heures de bureau.

AUDE, NARBONNE, sur grande avenue, vend avec murs, ensemble ou séparément local commercial 3.000 m2, pouvant être divisé en lots de 600 à 900 m2. Log. fonct. T3 X 2 + bureaux. Poss. grandes vitrines exposition. EGRETIER, tél. (68) 41-15-15, heures de bureau.

locations meublées Demande

Paris

PARIS PROMO Administrateur de biens
IMPORTANTE CLIENTELE recherche APPTS de standing vides ou meublés. - 325-38-77.

DÉLÉGATION SUISSE
rech. BX APPARTEMENTS TOUTE GARANTIE. 555-02-21.

LOYERS GARANTIS
pour beaux appartements meublés ou vides. Tél. : 501-73-80.

OFFICE INTERNATIONAL
rech. pour sa direction beaux apparts de standing 4 P. et plus. 285-11-08.

locations non meublées Offre

Paris

158, RUE DE LA POMPE
dble liv., kitchen, entièrement équipée, sal. de bns, interphone, balcon, 2.500 F ch. comprises, sur place jeudi à 13 h. 30.

LUXEMBOURG
Immeuble neuf grand standing LIVRABLE AU 1er MARS 1980 APPTS 2 - 3 - 4 - 5 PIECES 6 PIECES EN DUPLEX. Terrasses ou jardins privés. S/pl. ce jour 9-18 h. M. Dubois 8, RUE JOSEPH-BARA, PARIS-6e. Tél. 720-51-00.

16e 6, rue Gustave-Nadaud Beau 2 P. (living 30 m2) cuis., s. bns, 2 wc, tél., 3.250 ch. comp. Sur pl. jeudi à 12 h.

19e Part. loue 2 pièces 48 m2, jdin privatif, gar., cave. 1.600 F C.C. Tél 203-96-96, poste 24-22, ou après 17 heures, 208-60-76.

POMPE, 9, rue de Siam, 2e ét., asc., vaste appt., entrée, séj., salon, 1 ch., cuis., w.-c., s. bains, ch. + 1 ch. attenante, sur palier 2.800 + charges. Sur place jeudi. 344-71-97.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

appartem. achat

URGENT - RECHERCHE
4 à 7 Pièces : VIIIe, XVIe, XVIIe, rive gauche, Neuilly. MICHEL et REYL : 265-90-05.

URGENT, paiem. compt. chez notaire, ach. appts 2 à 4 Pces, Paris. Mme Leulier, 260-64-71, ou le soir au : 900-84-25.

EMBASSY SERVICE recherche, urgent, petits et grands appartements, bon quartier. - PROPRIETAIRE DIRECT. 742-75-68.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

RECH. appts 2 à 4 Pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 3e, 4e, 12e, av. ou ss travx. PAIEM. CPT. chez NOTAIRE. 873-23-55, toute la journée, même le soir.

Rech., URGENT, beau 4 Pces, bons quartiers, jusqu'à 950.000 F. — 222-07-62.

RECHERCHONS
APPTS LIBRES OU OCCUPES
6e, 7e, 8e, 15e, 16e, 17e arrond
VIDAL 563-55-55 562-55-89

ACHÈTE COMPTANT PARIS
1 à 3 PIECES - 261-39-78

Rech. tous appts bon stand.
TTI - 766-32-11
26, rue Pierre-Demours - 17e

fonds de commerce

COTE D'AZUR, librairie centre ville, petit appartement, C.A. 500.000 F à tripler, vds cause santé. Ecr. M. Porte, 6, rue Anat.-France, 83000 TOULON.

A V. Cinéma en Guadeloupe unique commune 10.000 habit. POSSIBILITES MULTIPLES Ecr. 94.214 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Restaur. grande carte à vendre cause maladie, avec ou sans murs. CHEZ LE BARON, 65, r. MANIN (19e)

Boutiques

MAUBEUGE - Gare du Nord, immeuble P. de taille, murs, rapport 9 %. Prix 395.000 F. Tél. 563-11-40, poste 35.

13e Prox. boul. Hôpital, murs, rapport 9,5 %. Prix 277.000 F. Téléph. : 563-11-40, poste 36.

16e - BOULAINVILLIERS
Immeuble 10 ans - murs. Rapport 10 %. Prix 430.000. Téléph 563-11-40, poste 36.

17e PRES CLICHY. A vendre murs restaurant-traiteur. Bons agencements 100 m2 envir. Loy. net 48.000 F Prix 400.000 F. Excell Investiss 227-22-62.

pavillons

AULNAY-SOUS-BOIS
A vendre ou à louer pavillon 71 très b. construction 8 p., cuis., 2 s. de bns, 3 w-c, cab. toilette, garage, grenier, jardin 500 m2. Conviendrait médecin ou labo. Tél : 866-39-75 après 18 heures

forêts

VENDONS dans massif d'ORLEANS Forêt chênes 100 ha. Prix 1.650.000 F. Cab. COCHELIN, Tél. : 561-12-16.

villas

4 km BOIS-D'ARCY. Entrée, séj. dble, cuis., 3 chbres, tt cft, sur sous-sol complet, gar. 3 voitures. Le tout sur 2.600 m2 terrain arborisé.
Prix justifié 685.000 F.
I.N. - 045-29-09

10 km VERSAILLES VILLA récente
Séjour 50 m2, cuisine équipée, 5 chbres, 3 bains, garage 2 voit. Terr. 900 m2. Calme, Soleil. Vue A saisir 750.000 F. - 954-68-00.

94-LE PERREUX
luxueuse villa mod. 1.250 m2 terrain paysagé, 350 m2 habit. + sous-sol + grenier, garage 6 voitures, terrasse, 1.700.000 F. TÉL. : 651-79-52.

LE PECQ près lycée et commerces
VILLA, séj., 3 ch., cuis., bns, tt cft., jard. 500 m. 550.000 F. Agence de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

terrains

VAR, mer tourtour, maison du 18e siècle provençale dans le village, en pierre, trois étages, proche d'un jardin public, poss. d'aménager une gde terrasse, façade principale au sud, vue dégagée, état moyen, gde poss. d'aménagement, village protégé site except. Prix 180.000 F av. 36.000 F cpt le solde sur 20 ans, après acceptation du dossier de crédit.
CATRY c'est notre nom
16 (94) 70-63-38

AUDE - NARBONNE, vends tout ou partie terrain 50.000 m2 façade sur RN 9 et échangeur autoroutier Sud (accès direct), embranchement S.N.C.F.
EGRETIER
Tél. (68) 41-15-15 heures de bur.

MORBIHAN, terrain mer boisé, envir. except. Tennis. Bastard, 2, r. Meissonnier, 75017 PARIS

MONTARGIS
110 km autoroute Sud
LE CLOS DU MOULIN
La douceur de vivre ds le cadre d'un parc de 2 ha. Bief en eau, ancienne roue à aube, moulin aménagé d'un goût exceptionnel, le cft d'aujourd'hui d'un ancien moulin d'autrefois. Réception, ancien rouage, séjour, loggia, salle à manger, cuisine entièrement équipée, 5 chambres, bains, w-c. En retour d'équerre, s. de jeux, maison d'amis, chff. central, tél.
(AFFAIRE RECOMMANDEE)
TURPIN RELAIS MIEL
MONTARGIS
Tél. : 16 (38) 85-22-92
et après 19 heures
16 (38) 96-22-29.

domaines

AUDE, près NARBONNE : except. très beau domaine, vue mer, 85 ha garrigue, 22 ha vigne VDQS, eau à volonté. Maison de maître, parc, piscine, pinède, cave, gr. dépend., log. fonct., chemin et chasse privés. 4.000.000 F à débattre. S'adresser : Maître TAUDOU, 11100 NARBONNE Tél. (68) 32-02-09

LOIRET
25 km au sud de Montargis à vendre
DOMAINE 150 HA
dont 60 hectares chênes d'avenir et 90 hectares de terres un étang, bonne chasse, possibilité réduire superficie. S S S VILLEMURLIN 45600 SULLY.

maisons de campagne

GARD, A 15 KM D'UZES bordure d'un petit village typiquement gardois : ancienne bergerie en pierre du pays, à aménager, (180 m2 habit. possibles). gros œuvre bon état, petit parc attenant de 1.200 m2, eau, électr. en bordure. Px 215.000 F crédit 80 % possible. CATRY, Tél. jeudi (91) 54-92-93, jours suivants (66) 22-20-92.

DROME
15' EST VALENCE
GRANDE MAISON PIERRE
en partie aménagée, 5 pièces, habitables de suite. Très gdes dépendances, eau électr., jardin potager, prox. ski. Px 295.000 F. Cr. poss. Catry, T. (91) 54-92-93.

HAUTES-ALPES
limite Drôme, entre Serres et Nyons, dans petit village, jolie maison à restaurer, 2 p. hab. immédiatement + 2 à refaire + dépendances.
Jardin attenant, vue dégagée, exposit. sud, px 160.000 F, créd. poss. Catry. T. jeudi (91) 54-92-93, jours suiv. (91) 65-15-87.

TARN-et-Gar., maison de campagne rénovée à term., 8 p., terrain 1.410 m2, gar. 50 m2, eau électr. Tél. (68) 32-16-50.

Bord du lac de Serre-Ponçon, Hautes-Alpes, loue maison comprenant : 1 gde salle, 1 cuis., toilette, entrepôt, 1 ha. de terrain attenant, conviendrait collectivité. GIRARD Léon, PONTIS, par SAVINES-LE-LAC 05160 - Tél. (92) 44-22-00.

propriétés

Près MONTFORT-L'AMAURY
Luxueuse maison 230 m2, réception, 4 chambres, poutres, gar., jardin planté 1.000 m2 TEL. 622-11-15

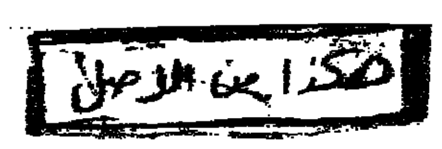
70 km Paris-Est
Vallée Petit-Morin
Part. vend propriété caractère isolée, 18.000 m2 parc boisé. 2 étangs, s. à manger d'été. Ecurie. Dépendances. Habitation 200 m2 au sol, séj. en L 80 m2, cuis., 5 chbres, s. bains, w.-c., gar., gren. en part. aménagé, habit de suite. Prix justifié. Possib. morceler 8.000 m2 avec habitation. Agence s'abstenir. Téléph. : 029-83-74

PROXIMITE ORLEANS
Joli manoir avec dépendances, possibilité club. Px intéressant. Agence LES TOURELLES ORLEANS
1, av. Dauphine. T. : 66-70-90

CHATEAU DU LOIR (72)
1 km Centre, BELLE MAISON type 1900 en pierres de Loire, entrée, séjour, salon, cuisine, w.-c., 2 chbres, salle bains, grenier aménageable, chauffage central, grande cour, cellier, garage, cave + parcelle 500 m2 bord Loir. Prix 400.000 F av. 50.000 comptant.
C.I.O. (16-43) 24-79-16 Le Mans

15 KM HONFLEUR
A saisir maison normande très bon état, 1 ha 6 000m2, 950.000 F. TÉL. 293-62-51, de 15 h. à 20 h.

TARN
Près ALBI, aux environs de la cité médiévale de Cordes XIIIe siècle. NOMBREUSES DEMEURES ANCIENNES DE CARACTERE avec terrain, fermes, moulins, manoirs, à vendre totalement restaurés ou à restaurer avec ou sans notre concours.
P. BARRIER - 81170 CORDES. TEL. : (63) 56-02-07.



Le Monde

économie

LA POLITIQUE SOCIALE DU GOUVERNEMENT

LA BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT DES PETITS SALARIÉS

SMIC brut et SMIC net

La hausse record des prix de janvier ramène automatiquement l'attention sur la situation des plus défavorisés. Une constatation : non seulement le pouvoir d'achat du « smicard » n'a pas progressé en 1979, conformément à l'objectif affirmé jusqu'alors prioritaire par le gouvernement, mais, encore, il a beaucoup baissé. Si on laisse de côté les incidences, non négligeables, de la réduction de la durée moyenne du travail, ce phénomène est dû à deux causes principales : d'une part, le vœu du législateur n'a pas été respecté ; d'autre part, sa loi est des plus mal conçues.

Le pouvoir d'achat du « smicard » a baissé d'abord parce que les cotisations précomptées sur les salaires, y compris donc sur le SMIC, ont été augmentées à trois reprises en 1979 : 1,25 % au titre de l'assurance-vieillesse à compter du 1er janvier 1979 ; 0,24 % au titre de l'assurance-chômage à compter du 1er avril ; 1 % au titre de l'assurance-maladie, à compter du 1er août. Soit au total pratiquement 2,50 % du gain. Il est vrai que la dernière de ces trois contributions doit prendre fin... deux mois avant les élections présidentielles.

Certains ne manqueront pas d'assurer qu'il ne s'agit là que de *« petites cotisations », « l'équivalent de deux places de cinéma »*, et autres propos lénifiants. Mais cette accumulation frappe de plein fouet les plus humbles, soulignant une fois encore l'absurdité de certains modes de financement de la Sécurité sociale, mais aussi la très fâcheuse ambiguïté de la notion de SMIC.

Garanti ou non ?

Les règles qui régissent le salaire minimal apparaissent dans le code du travail comme autant de contraintes en direction du chef d'entreprise, auquel il est interdit de prévoir des rémunérations horaires inférieures à un plancher. Mais, pour l'homme de la rue, pour la nation, le SMIC évoque un minimum dont le salarié doit « disposer » en toute hypothèse pour satisfaire ses besoins fondamentaux. Malheureusement le SMIC brut et le SMIC disponible ne coïncident pas et ils coïncident même de moins en moins dans la mesure où les charges de solidarité imposées au « smicard » ne cessent d'augmenter (1). Leur total a fini par atteindre 12,80 % : ainsi, le SMIC étant, en février 1980, de 2 250 francs sur la base de 174 heures de travail dans le mois, l'intéressé, lui, ne reçoit effectivement que 1 963 francs. Qui s'en rend compte en France, en dehors des « smicards » eux-mêmes ?

Aussi bien, pour dissiper des équivoques, conviendrait-il de toujours se référer aux deux chiffres. Le ministre du travail donnerait un excellent exemple en imposant cette consigne ; les choses seraient plus claires ; on saurait au moins de quoi on parle.

Mais sans doute conviendrait-il d'aller plus loin, car devant l'écrasement du SMIC disponible en 1979 on doit, d'un simple point de vue juridique, se poser quelques questions. En effet, les dispositions légales du code du travail associent expressément le SMIC à la garantie du pouvoir d'achat des salariés dont les rémunérations sont les plus faibles. Est-il possible, dans ces conditions, d'abaisser à volonté le pouvoir d'achat du « smicard » à coup de décrets augmentant ses contributions sociales ? Ce n'est pas évident. La volonté du législateur et le bon sens seraient mieux respectés si ces augmentations — à les supposer inévitables — entraînaient automatiquement un relèvement correspondant du SMIC : la garantie du pouvoir d'achat des intéressés est à ce prix. Ou alors il faut tirer un trait sur ces trois mots.

Bien sûr, cette analyse risque d'être contestée au nom du pouvoir d'achat « global » du « smicard », incluant, lui, les prestations sociales. Aux cotisations sociales qui réduisent le pouvoir d'achat immédiat de salarié est associé le principe du droit aux soins médicaux, à la pension de vieillesse, aux indemnités de chômage... Raisonnement sophistiqué. Laissons de côté le fait que, en matière d'assurance-maladie, on s'oriente vers une augmentation des tickets modérateurs destinée à écarter de la table les plus défavorisés. Laissons également de côté un certain nombre de données statistiques relatives au jeu de l'assurance-vieillesse. Il est évident que les cotisations du « smicard » permettent l'entretien de malades, de personnes âgées, de chômeurs. Seulement, ceux qui paient ne sont pas ceux qui reçoivent. Et si l'on veut que les mots gardent un sens, il faut bien distinguer différents minimums : celui dû au travailleur en activité, celui dû aux personnes âgées, celui dû aux chômeurs, etc.

L' « effet-triangle »

La seconde cause principale de l'infortune du « smicard » en 1979 doit être recherchée dans un « effet-triangle » dû aux imperfections de la loi elle-même. Aux termes de celle-ci, lorsque les prix ont augmenté de 2 %, le SMIC doit être relevé dans la même proportion à compter du premier jour du mois qui suit la publication de l'indice qui entraîne ce relèvement. Ainsi, en mars 1979, la publication dudit indice a fait apparaître une hausse de 2,6 % des prix au cours des quatre mois précédents, mois au cours desquels le SMIC était resté inchangé (horizontal, sur la courbe du graphique ci-contre). On le relève donc de 2,6 % à compter du 1er avril : hausse verticale, incapable, par hypothèse, de neutraliser la perte de pouvoir d'achat enregistrée par le « smicard » pendant les mois de référence, et le mois de mars... Encore faudrait-il ajouter que le salaire d'avril ainsi relevé n'a été le plus souvent versé qu'à la fin de ce mois. Ainsi la ligne en escalier retraçant les avatars du SMIC fait apparaître, au-dessous de la ligne courbe retraçant l'évolution des prix, des « triangles » qui traduisent chacun une perte de pouvoir d'achat du « smicard ».

Pour que ce pouvoir d'achat soit maintenu, il faudrait donc que les relèvements du SMIC soient toujours supérieurs à la hausse des prix antérieure, afin de donner au salaire minimum quelque « avance » sur la hausse à venir. C'est ce qui se passe habituellement les 1er juillet (conformément à la loi) et chaque fois que le gouvernement veut donner un « coup de pouce ». Mais, si de tels relèvements supérieurs à la hausse des prix ont pu, dans le passé, permettre une amélioration incontestable de la situation du « smicard », il n'en va pas de même pour ceux qui ont été effectués le 1er juillet et le 1er décembre 1979.

Enfin, *last but not least*, quelle peut être l'utilité réelle d'une confrontation du SMIC à celle d'un indice des prix prenant en considération ceux d'articles ou services totalement étrangers au « smicard » ? Le prix des pâtes alimentaires le concerne davantage que celui des magnétoscopes. On en revient éternellement au problème très délicat soulevé par la mise au point d'indicateurs propres aux dépenses fondamentales que le SMIC est censé couvrir.

Ce problème n'a nullement échappé au législateur : le code du travail confie à la commission supérieure des conventions collectives la mission d'étudier la composition du budget-type servant à la détermination du SMIC. Mais cette mission est tombée en complète désuétude depuis... 1952. Peut-être pourrait-on la réactiver ? Et peut-être, d'une façon plus générale, la commission supérieure pourrait-elle réfléchir aux moyens de restituer à l'institution une signification qu'elle risque de perdre complètement si l'on n'y prend garde.

JEAN-JACQUES DUPEYROUX.

(1) L'écart s'accroîtra encore si l'on impose au « smicard » une cotisation destinée au financement de la prochaine assurance-veuves. Selon les derniers projets connus, cette cotisation serait assise sur des salaires plafonnés.

PERTE DU POUVOIR D'ACHAT DU SMICARD EN 1979

%
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
−1
−2
PRIX
RETARD DU SMIC PAR RAPPORT AUX PRIX
SMIC
(1) relèvement de l'assurance-vieillesse = 1,25%
(2) relèvement du SMIC au 1er avril 1979 : - 2,6%, diminués de l'augmentation de la cotisation ASSEDIC = 0,24%;
(3) relèvement au 1er juillet de 4,74%;
(4) cotisation de l'assurance-maladie augmentée de 1% à partir du 1er août;
(5) relèvement, au 1er juillet, de 2,2%
(6) relèvement, au 1er décembre, de 4,10%
DEC. JANV. FEV. MARS AVRIL MAI JUIN JUIL. AOUT SEPT. OCT. NOV. DEC. JANV. FEV. MARS
1978 1979 1980

* Prévision : en raison d'une hausse des prix d'environ 2 % en janvier, le SMIC devrait être majoré de 3,3 % à 3,4 %.

L'inquiétude au milieu du gué

(Suite de la première page.)

L'optimisme affiché par le gouvernement inquiète d'autant plus F.O.

Et de se poser des questions : un refus de majorer des cotisations ne signifie-t-il pas que les pouvoirs publics entendent, comme pour l'assurance-maladie, rogner sur les dépenses ? Cette hypothèse signifierait, par exemple, que les retraites ne seraient plus revalorisées chaque année au rythme des hausses de salaires. Cette question, F.O. entend la reposer et refuser toute atteinte au niveau des pensions. Déjà, en 1979, M. Bergeron faisait état de *« difficultés graves »* et ajoutait : *« Il n'y a plus de temps à perdre ».*

Quant au pari du gouvernement de résorber le déficit de trésorerie de l'assurance-maladie d'ici à 1981, il suppose, là encore, que le freinage des dépenses se prolonge. M. Barrot, en dressant en conseil des ministres un bilan des mesures de juillet dernier, peut souligner des aspects positifs : moindre augmentation des dépenses, renflouement des caisses par la forte majoration des cotisations. Mais de nombreuses autres mesures annoncées il y a sept mois ne sont pas encore appliquées.

Les salariés, l'Etat, les hôpitaux (3), ont payé leur part ; mais les contributions exceptionnelles des pharmaciens, des laboratoires n'ont pas encore été versées. La décision de fixer un ticket modérateur d'ordre public reste pour le moment lettre morte en raison de l'opposition des mutuelles. La création d'une franchise pour les maladies — dites 26e — qui ne figurent pas dans les vingt-cinq donnant droit à un remboursement intégral par la Sécurité sociale, risque d'être difficilement applicable et d'avoir un effet boomerang en incitant les patients à demander à leur médecin de déclarer leur mal comme étant une des vingt-cinq maladies pour obtenir un remboursement à 100 %.

Quant au projet de loi qui devait supprimer les remboursements par les caisses des frais occasionnés par les accidents d'automobile le dimanche, il serait toujours dans les tiroirs en raison des problèmes délicats que poserait la réforme. Enfin, le ralentissement des dépenses globales de santé en 1979 risque d'être passager (il n'y a pas eu d'épidémie de grippe) : le bilan financier reste en tout cas fragile. En solde cumulé, les régimes de Sécurité sociale sont toujours déficitaires. En décembre dernier, l'assurance-maladie a dû emprunter 7 à 8 milliards de francs, et elle devra à nouveau s'endetter en avril.

Au milieu du gué, de réels motifs d'inquiétude existent donc sur l'application de la réforme de M. Barrot. Le ministre entend maintenir le cap : *il faut, selon lui, maîtriser les dépenses.* Les promesses seront tenues : doublement des allocations postnatales, institution d'un revenu minimum garanti pour les familles et assurance-veuvage. Mais les pouvoirs publics entendent obtenir des économies. D'où la fermeté officielle à l'égard des médecins.

Pour l'élaboration d'une nouvelle convention, les caisses cherchent un compromis. Après la réunion du 26 février, un autre rendez-vous a été fixé avec les syndicats médicaux le 4 mars. Et d'ici au 15 mars une solution doit être trouvée, sinon, le 1er avril, le vide sera complet, et les assurés ne seront plus normalement remboursés. Gouvernement et Parlement devraient alors intervenir.

Il est vrai, cependant, que dans les syndicats médicaux les généralistes s'opposent aux spécialistes et souhaitent qu'un accord, même provisoire, soit dégagé. Dans tous les domaines, les bilans, aussi provisoires soient-ils, demeurent inquiétants et nécessitent des initiatives concrètes pour la voie de la concertation.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(3) Outre l'augmentation des cotisations, l'Etat a remboursé 2 milliards de francs au titre des charges incluses ; les hôpitaux ont dû rembourser des « avances » pour 1,6 milliard de francs.

● RECTIFICATIF. — Mme Nicole Pasquier est secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation et non pas secrétaire d'Etat à la condition féminine, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 27 février.

● RECTIFICATIF. — *« Importantes convergences » et non pas divergences entre la C.F.D.T. et le P.S.U.* Les deux dirigeants de ces organisations, M. Edmond Maire et Mme Huguette Bouchardeau, qui se sont rencontrés, mardi 19 février, ont constaté entre eux *« d'importantes convergences »* — et non pas divergences comme le monde des 24-25 février l'a indiqué. *« Dans l'analyse de la situation que vivent les travailleuses et les travailleurs, et sur les solutions qu'il importe de préconiser et de mettre en œuvre pour sortir le pays de la crise et tracer les perspectives d'un autre type de développement (...) Les deux organisations sont convenues de poursuivre leur réflexion en commun et de rechercher, avec les autres partenaires de l'union des forces populaires, des possibilités d'action sur un certain nombre de terrains »* (contre la politique nucléaire du gouvernement, pour la défense des libertés, du droit au travail).

● *L'Union générale des fonctionnaires C.G.T.* appelle, le vendredi 7 mars, à une *« journée de lutte de haut niveau »*, qui *« peut aller jusqu'à la grève »*, pour protester contre la *« baisse du pouvoir d'achat »* dans la fonction publique. Les fonctionnaires C.G.T. *« regrettent »* qu'une *« action unitaire »* n'ait pas été possible avec les six autres fédérations et *« notamment la C.F.D.T. »* Une nouvelle réunion, portant sur les négociations salariales 1980, doit avoir lieu le 14 mars entre l'ensemble des syndicats et M. Dominati, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique.

● *Une cinquantaine d'ouvrières de l'entreprise de textile Carcel*, située à Toulouse et mise en liquidation judiciaire le 7 novembre, ont manifesté à l'appel de la C.G.T., mardi 26 février, sous la tour Eiffel. Une délégation de cette entreprise, qui employait cinq cent cinquante personnes, dont une majorité de femmes, avait été auparavant reçue au ministère de l'industrie.

● *Grève des dockers le 28 février.* — Les quelques dix-huit mille dockers sont appelés à observer un arrêt de travail de vingt-quatre heures le 28 février dans le cadre d'une semaine d'action du 25 février au 2 mars. La fédération des dockers C.G.T., qui lance cette consigne, précise qu'elle est destinée à appuyer le maintien des dispositions législatives du statut du docker professionnel et à empêcher une réduction des effectifs et une remise en cause de l'indemnité de garantie versée aux dockers les jours où ils ne sont pas embauchés.

AGRICULTURE

Le projet de réforme de l'INRA est rejeté par son personnel

Le comité technique paritaire de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) a rejeté, mardi 26 février, les deux textes proposés par le ministère de l'agriculture : un décret visant à transformer le statut de l'Institut pour en faire un établissement public à caractère industriel et commercial, et un projet de loi devant modifier le statut des personnels.

Le comité technique paritaire regroupe pour moitié les représentants de l'administration de l'Institut, et pour moitié des membres du personnel. Il rejoint dans son opposition les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'INRA, dont l'attitude « musclée » a été confortée par la prise de position de seize chefs de département de recherche sur vingt (*le Monde* du 27 février 1980), qui s'opposent à la conception que tentent de faire prévaloir les partisans de la valorisation industrielle systématique de la recherche agronomique. Les syndicats, pour leur part, s'interrogent sur le point de savoir si le ministère de l'agriculture, organisme de tutelle de l'INRA, prendra en compte l'avis défavorable du comité technique paritaire avant de soumettre le projet de décret à l'examen du Conseil d'Etat. Les syndicats de l'Institut ont déclaré, mardi 26 février, qu'ils étaient prêts à tout moment à engager des discussions, mais que, *« s'il ne se passait rien, le Salon de l'agriculture, qui s'ouvrira la semaine prochaine à Paris, ne serait pas un Salon normal pour l'INRA »*. Les syndicats envisagent en effet d'y manifester en occupant éventuellement des stands.

● *Les exportations de vin d'Italie* ont atteint en 1979 un niveau record avec 17,7 millions d'hectolitres pour une valeur de 3,8 milliards de francs, soit une augmentation de 47,3 % en volume et de 55 % en valeur. La France est le principal acheteur avec plus de 49 % des ventes italiennes ; elle est suivie par l'Allemagne fédérale (21,4 %) et les Etats-Unis (11,2 %).

● RECTIFICATIF. — La mauvaise disposition d'un paragraphe dans l'article sur l'agriculture corse parue dans *le Monde* du 27 février a rendu incompréhensible sa lecture. Il se lisait ainsi : *« La SAFER a été créée par cette mission, elle pourrait avoir la gestion d'un tel service. Ce service* [foncier rural] *vient d'être créé. Il sera mis en place dans le courant du mois de mars.*

A Bolbec (Seine-Maritime)

UN DIRECTEUR D'USINE EST ACCUSÉ D'AVOIR TIRÉ SUR DES GRÉVISTES

(De notre correspondant.)

Rouen. — Une plainte a été déposée par l'union locale C.G.T. de Bolbec (Seine-Maritime) contre le directeur de l'entreprise textile Five Stars de Bolbec, accusé d'avoir tiré des coups de feu contre des grévistes qui collaient des affiches sur les murs de l'usine, vendredi dernier. L'affaire vient seulement d'être connue.

Le personnel, entièrement féminin, voulait protester, dans ces affiches, contre une mesure de licenciement économique frappant vingt-quatre des quatre-vingt-deux employées. Le directeur de l'usine, M. Houzeaux, affirme qu'il a seulement tiré en l'air avec sa carabine. Mais les ouvrières ont fait constater par la police des impacts de balles situés à 60 centimètres seulement du sol.

D'après l'union départementale C.G.T., le commissariat de Bolbec a d'abord refusé d'enregistrer la plainte, qui ne l'a été que samedi. Lundi matin, M. Houzeaux a été entendu par les enquêteurs, et des grévistes de Five Stars ont occupé l'agence locale de l'A.N.P.E. Elles ont été évacuées par les forces de l'ordre lundi soir, sans incidents.

CONJONCTURE

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL A ATTEINT 1,9 % EN JANVIER

L'indice des prix de détail calculé par l'INSEE s'est inscrit, en janvier, à 236,8, sur la base 100 en 1970, soit une hausse de 1,9 % par rapport à décembre, et de 12,9 % par rapport à janvier 1979. En rythme annuel calculé sur les trois derniers mois connus (novembre et décembre 1979 et janvier 1980), la hausse des prix est de 14,3 %.

Les produits alimentaires ont augmenté de 1 % en janvier par rapport à décembre, ce qui porte à 9,7 % leur hausse en un an. La plus forte augmentation est enregistrée sur le beurre et sur les corps gras (+ 4,1 % en un mois), ce qui s'explique notamment par la fin des ventes de « beurre d'intervention » de la C.E.E. Les prix de l'habillement et des textiles ont augmenté, quant à eux, de 0,8 % en un mois, et de 11,5 % en un an.

Les produits manufacturés, autres que textiles et habillement, ont augmenté pour leur part de 3 % en un mois et de 16,3 % en un an. La principale raison en est la flambée du poste « énergie » (essence, électricité, etc.) : + 8,5 % en un mois, + 28,5 % en un an.

Enfin les « services » augmentent eux aussi fortement : + 1,8 % en un mois, + 12,1 % en un an. La hausse des loyers (+ 3,5 %) n'explique qu'en partie cette accélération.

D'une façon générale, si le relèvement des prix pétroliers est en partie à l'origine du très mauvais résultat du mois de janvier (pour environ 0,8 %), il n'en reste pas moins que la plupart des postes de l'indice sont en forte augmentation et traduisent la renaissance d'un climat très inflationniste.

FISCALITÉ

LA DÉCLARATION DE REVENUS

Quand les contribuables se soucient de la valeur locative

« Puis-je me permettre d'attirer votre attention, nous écrit une lectrice, *sur une exigence nouvelle de la déclaration de revenus de 1980 dont les conséquences possibles m'apparaissent abusives.*

» Je lis au-dessus de la rubrique « éléments du train de vie » : vous devez obligatoirement remplir ce cadre. Les omissions ou inexactitudes sont passibles d'une amende de 500 francs par élément omis ou renseignement incomplet ou inexact. »

Notre lectrice ajoute : *« Il est ensuite demandé au contribuable d'évaluer, entre autres éléments, la valeur locative mensuelle de sa résidence principale ou de sa ou ses résidences secondaires. Comment fournir*, conclut cette lectrice, *un chiffre exact qui ne puisse être contesté ? »*

D'autres demandes semblables nous ayant été adressées, voici ce qu'il convient de faire et de savoir :

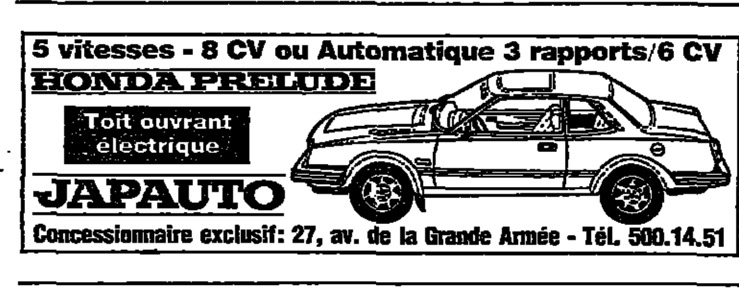
● Les contribuables ne doivent pas se méprendre sur le sens du mot *« inexactitude »*. Si la valeur locative d'une maison est sous-estimée, cela n'entraînera aucune amende. En revanche, si un contribuable qui possède deux chevaux déclare qu'il en possède un seul, l'inexactitude est sujette à la sanction de 500 francs.

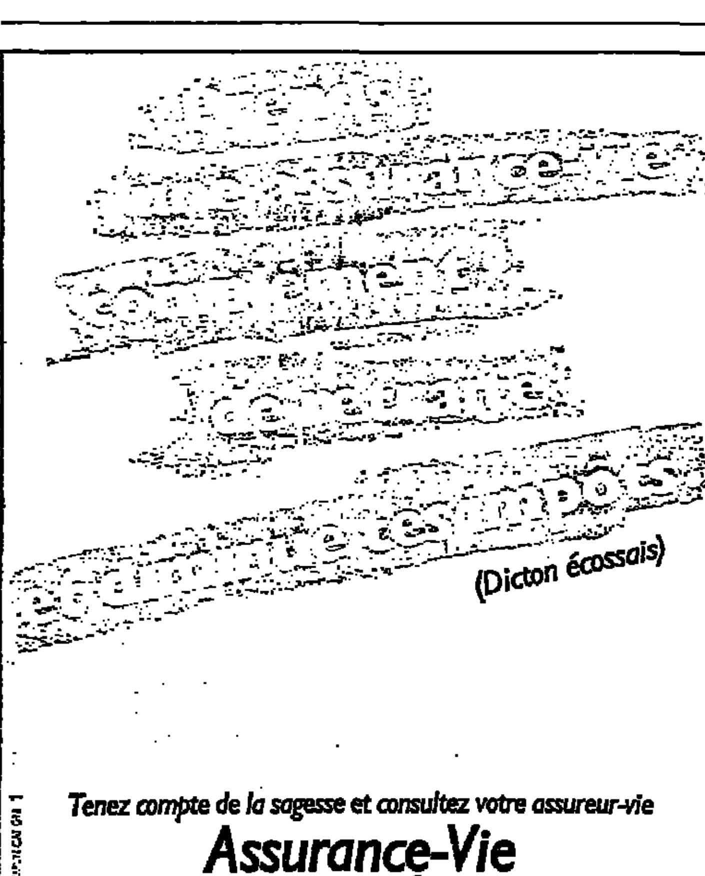
● Dans les cas très difficiles d'évaluation de valeur locative, on pourra se reporter à sa feuille d'avertissement des impôts locaux qui indique la valeur locative foncière. Cette valeur, qui date de 1970, doit être multipliée par deux. Elle donnera un ordre d'idée.

● Les contribuables doivent savoir que ces indications, si elles doivent être soigneusement remplies, ne servent en fait que très rarement au fisc. Celui-ci les utilise dans les seuls cas où, des revenus étant manifestement sous-évalués, l'administration doit procéder elle-même à une évaluation d'après les signes extérieurs de richesse. Ces cas sont rares.

● Enfin le principe d'une amende de 500 francs a été retenu car beaucoup de contribuables ne remplissaient pas — ou très mal — ces demandes de renseignements.







SOCIAL

Réactions défavorables des syndicats aux propos du chef de l'État sur la participation

Les syndicats ont réagi défavorablement, dans leur ensemble, au discours que M. Giscard d'Estaing a prononcé, le dimanche 24 février à la Sorbonne, sur le thème de la participation.

« En relançant le fameux serpent de mer de la « participation », Valéry Giscard d'Estaing sort du musée de la collaboration de classes l'une des plus vieilles duperies que le capitalisme ait inventées », écrit M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., dans *l'Humanité* datée 26 février. Il ajoute : *« Le président de la République a-t-il l'illusion de croire que ce qui échoua lamentablement en période de croissance de l'économie capitaliste pourrait réussir en pleine crise, au moment précis où son premier ministre clame à tous vents que le pouvoir d'achat des salariés, déjà réduit en 1979, le sera encore plus en 1980 ? »*

Pour la C.F.D.T., il ne saurait y avoir convergence d'intérêts entre patrons et ouvriers *« dans cette société ravagée par les licenciements pour motif économique, le chômage et l'inflation »*. L'autogestion, dit-elle, *« reste l'espoir tenace d'une grande partie des travailleurs. Elle repose sur le droit d'expression des salariés dans l'entreprise »*.

De son côté, M. Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a déclaré qu'il ne fallait pas que, *« sous couvert de participation, on finisse par mettre en cause les syndicats »*. *« Pas de néopaternalisme »*, assure pour sa part la C.F.T.C. à propos de la distribution gratuite d'actions aux salariés sans droit de contrôle. Enfin, la Confédération des syndicats libres (ex-C.F.T.) craint que la participation ne risque d'*« apparaître comme un argument préélectoral »*. Pour elle, la participation *« ne peut se concevoir sans la volonté d'aboutir à la cogestion »*.

Après l'article de M. Ceyrac dans « le Monde »

SAUF PRÉCISION, LA NOUVELLE STRATÉGIE SOCIALE DU PATRONAT POURRAIT AMORCER UN SÉRIEUX RETOUR EN ARRIÈRE

nous déclare M. André Bergeron

Le secrétaire général de Force ouvrière, après avoir pris connaissance de l'article de M. Ceyrac publié dans nos colonnes (*le Monde* du 26 février), nous a déclaré avoir été *« frappé »* par l'analyse du président du C.N.P.F. concernant *« l'expression des salariés »*.

« M. Ceyrac, déclare M. André Bergeron, *considère que si le syndicat ne saurait être ni exclu ni rejeté, il ne doit plus se considérer comme le seul dépositaire des intérêts des salariés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Le président du patronat songe-t-il à créer d'autres instances de concertation, en plus des délégués du personnel ou du comité d'entreprise ? Ou songe-t-il, lui aussi, à s'orienter dans le sens de ce que certains appellent les conseils d'atelier ?*

» Le C.N.P.F. aurait intérêt à préciser ses intentions. Cette affaire est beaucoup plus grave qu'il ne paraît. Il se peut que dans un premier temps les nouvelles orientations patronales limitent en effet les possibilités syndicales, mais il y aura des lendemains. A ceux-ci, M. Ceyrac devrait penser.

» D'autre part, comment ne pas être frappé par le passage de l'article de M. Ceyrac où il indique : « L'évolution vers une certaine individualisation des politiques sociales est à la fois inévitable et souhaitable. » *Sans le dire, le président du patronat met-il en cause le principe même du contrat collectif ? Si tel était le cas — ce que je ne veux pas croire, — alors la question serait d'importance et elle amorcerait un sérieux retour en arrière. »*

M. SÉGUY : pas d'évolution libérale du patronat.

De son côté, M. Georges Séguy, interrogé par France-Inter, a déclaré, à propos de l'article de M. Ceyrac et de l'attitude du patronat : *« Je ne partage pas du tout l'appréciation d'Edmond Maire sur ces questions. Il n'y a pas d'évolution positive ou libérale du patronat en France. (...) Depuis que Zola a dépeint la mentalité patronale (...), le but des entreprises privées reste le même : l'accumulation du profit sur le dos du travailleur par une exploitation renforcée du travail. »*

Dénonçant l'« exploitation de l'homme par l'homme »

La Jeunesse ouvrière chrétienne entend appuyer l'action de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

De notre correspondant

Besançon. — *« Instabilité de l'emploi, fermeture d'usines, licenciements, déqualification, répression... sont le lot quotidien des jeunes travailleurs sacrifiés au profit. Les responsables, nous les connaissons ! C'est bien le patronat et le gouvernement au service du capital. C'est l'exploitation de l'homme par l'homme... »* Ce réquisitoire émane de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), dont les responsables se sont réunis du 17 au 23 février à Sancey (Doubs), village natal de sainte Jeanne Antide-Thouret (1765-1826), pour dépouiller les réponses à un questionnaire diffusé à 200 000 exemplaires parmi les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Ces réponses confirment l'idée qu'on se faisait du malaise des jeunes, qu'ils aient ou non un travail.

Les quarante-cinq heures ou quelquefois soixante heures de travail par semaine des apprentis, leur utilisation à des tâches de production les éloignant de la préparation au métier prévu au contrat, les maigres possibilités de promotion offertes dans l'entreprise à ceux qui travaillent, l'absence de formation continue, l'*« esclavage moderne »* engendré par la *« prolifération des contrats temporaires et les officines d'intérim, qui tend à diviser les salariés »*, sont autant de témoignages à charge. S'y ajoutent l'inquiétude concernant les séquences éducatives en entreprises pour les lycéens du technique et le sentiment de culpabilité qui pèse sur les chômeurs, *« boucs émissaires du patronat et du gouvernement »*.

Forte de ce constat, la JOC, qui, en mars et en avril, organisera, par région, des *« assises de l'avenir professionnel »*, a formulé quelques propositions concrètes pour les jeunes :

— *A l'école* : participation des délégués à l'élaboration de l'emploi du temps, mensualisation des bourses dans l'enseignement supérieur, mise en place d'heures d'information sur l'emploi et les débouchés, reconnaissance nationale de tous les diplômes dans les conventions collectives, contrôle de la formation générale et professionnelle par des commissions constituées par les parents, les professeurs et les élèves ;

— *En apprentissage* : respect des quarante heures, institution d'une heure *« pour discuter de ce qu'on fait au boulot »* dans les C.F.A. (centres de formation des apprentis), cours correspondant au CAP préparé, matériel suffisant et gratuit, nombre de professeurs suffisant ;

— *Au travail* : reconnaissance de la formation continue pour la qualification et les salaires, respect et amélioration de la convention collective sur les qualifications, embauches définitives et créations d'emplois ;

— *Au chômage* : amélioration de l'efficacité de l'A.N.P.E., suppression des offres d'emplois périmés, etc.

Pour autant, la JOC n'entend pas concurrencer les organisations syndicales, mais, au contraire, les appuyer. Ses responsables nationaux présents dans le Doubs ont, à ce propos, dit clairement leurs préférences. Elles vont à la C.G.T. et à la C.F.D.T., qui sont les *« organisations ouvrières les plus efficaces »*. — C. P.

AFFAIRES

DANS LA MINI-INFORMATIQUE

Les difficultés de Logabax ou le paradoxe du succès

La société Logabax, un des principaux constructeurs français de mini-informatique, devrait annoncer de mauvais résultats financiers pour 1979. Ses pertes s'élèveraient à plusieurs dizaines de millions de francs. Ses difficultés ne sont pas étrangères aux changements intervenus ces derniers mois à sa tête et dans la structure de son capital.

Il y a des entreprises qui périssent par asphyxie. Logabax, elle, a failli mourir d'apoplexie et son P.-D.G., M. Georges Seban, a été, paradoxalement, victime de son succès. En huit ans, la firme a connu une extraordinaire croissance puisque son chiffre d'affaires est passé de 80 à plus de 500 millions de francs. En 1978-1979, elle a reçu des commandes très *importantes des grandes* banques nationalisées, des P.T.T. et de l'étranger. Cette politique de forte croissance, d'expansion « à tout va », n'était pas vue d'un œil très favorable par l'un des actionnaires, l'IDI, qui détenait 34 %, et s'opposait, semble-t-il, à toute augmentation de capital. L'autre actionnaire à 66 %, le groupe belge Electrobel, laissait faire. Mais sans remettre lui non plus d'argent frais (une quinzaine de millions de francs seulement en huit ans). Si bien que Logabax était, avec un capital de 27 millions de francs, sous-capitalisée.

Pour financer son développement, Logabax a donc emprunté... et payé de plus en plus de frais financiers. A cela se sont ajoutés en 1979 d'importants frais commerciaux pour la mise en place de réseaux de maintenance. Enfin, dépassés par le succès, il semble que les dirigeants de Logabax aient sous-traité « en catastrophe », et au prix fort, afin d'honorer leurs commandes.

L'IDI, qui, en son temps, avait poussé au rachat de Logabax par *C.I.I.-Honeywell Bull — opération* avortée du fait du refus de M. Seban, — a alors décidé, en octobre dernier, de se retirer. M. Georges Seban aurait, semble-t-il, cherché des actionnaires potentiels non informaticiens pour réinjecter des fonds propres et permettre à la société de passer ce cap difficile, tout en maintenant sa politique d'expansion. Apparemment sans succès.

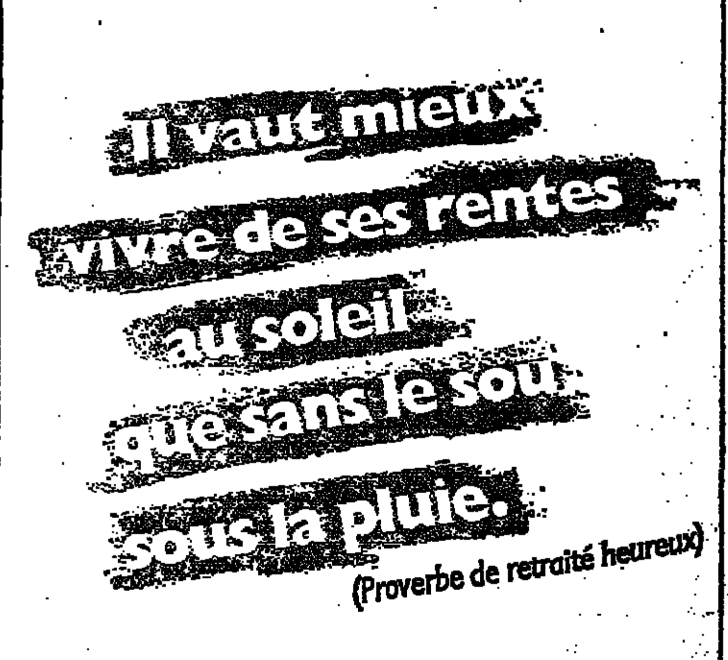
Electrobel a donc repris les choses en main. Ce groupe financier se trouvait confronté à un dilemme : *soit vendre — déjà* des avances lui étaient faites par C.I.I.-Honeywell Bull, Thomson, voire Philips et Matra, — soit remettre de l'argent dans l'affaire. C'est finalement la deuxième solution qui a été choisie.

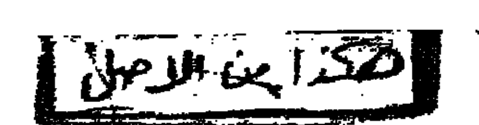
Dans un premier temps, le groupe belge a trouvé un remplaçant à l'IDI en la personne de la Compagnie de navigation mixte, avec qui il a déjà des liens financiers. Dans un second temps, il a injecté 97 millions de francs à l'occasion d'une augmentation de capital. Si bien que sa participation globale dans Logabax est maintenant de 88,3 % et celle de la Navigation mixte de 11,7 % seulement. Toute cette opération a fait une victime : M. Georges Seban, qui a cédé son poste de P.-D.G. de Logabax à M. Céron.

Reste à savoir quel sera l'avenir de Logabax. Si les contacts avec C.I.I.-Honeywell Bull semblent au point mort, de discrètes discussions se poursuivraient avec Thomson. Dans les milieux spécialisés, on est convaincu que le groupe belge est toujours vendeur (1). Mais pas dans l'immédiat. Le temps pour lui de redresser l'affaire grâce aux capitaux frais et d'attendre les retombées des dernières commandes. Les investissements commerciaux ayant été faits, les comptes de 1980 et de 1981 devraient être meilleurs, et le prix de cession plus substantiel qu'aujourd'hui.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) En 1973, Logabax avait été proposé à l'ex-C.I.I. pour 8 millions de francs. L'opération s'était heurtée au veto des deux actionnaires principaux de l'ex-C.I.I., C.G.E. et Thomson, pour une fois d'accord. Ils ne voulaient pas que leur « filiale » ne déborde trop sur la mini et péri-informatique.





AFFAIRES

Cinq grands groupes chimiques européens vont rendre publics leurs prix d'achat du naphta

Cinq parmi les plus grosses entreprises chimiques européennes, Rhône-Poulenc, B.A.S.F. (R.F.A.), Bayer (R.F.A.), I.C.I. (G.-B.) et les Dutch State Mines-D.S.M. (Pays-Bas), ont décidé de rendre désormais publics les prix du naphta (1) qu'elles achètent par contrat.

Elles communiqueront les informations jusqu'alors confidentielles se rapportant aux quantités et aux montants de leurs achats à la Klynveld Kraayenhof Co, une firme d'audit hollandaise, qui sera chargée d'établir, le premier mois de chaque trimestre, sur la base de ces renseignements, un indice pondéré, qui, espèrent les cinq groupes, pourrait se substituer à celui calculé par la société américaine Platts à partir des prix pratiqués sur le marché « spot » de Rotterdam, devenu peu représentatif en raison de la grande instabilité des cours.

Cette initiative a été entièrement approuvée par la direction de la concurrence de la Communauté européenne. Elle fait suite aux projets mis sur pied en octobre dernier par les cinq groupes dans le but de parvenir à mieux contrôler l'évolution des prix du naphta, sujet à d'amples fluctuations en liaison avec les opérations spéculatives déclenchées par le renchérissement incessant des prix du pétrole.

De fait, la montée rapide des prix du pétrole avait provoqué une véritable flambée des cours du naphta sur le marché « spot » de Rotterdam, sous la pression d'une demande accrue, les sociétés chimiques, surtout japonaises, cherchant par tous les moyens à constituer des stocks dans la perspective de nouvelles hausses. En l'espace d'un an, le prix du naphta a ainsi plus que doublé pour atteindre, voire légèrement dépasser 400 dollars (1 680 F) la tonne, pour brusquement chuter, en janvier dernier, sous l'effet du surstockage et revenir aux alentours de 330 dollars (1 353 F). Par contrecoup, un important décalage s'est produit entre les prix « spot » et les prix contrats conclus à l'avance.

Actuellement, la situation est telle que les firmes chimiques payent plus cher le naphta acheté sur contrat (entre 20 à 30 dollars la tonne) que celui vendu sur le marché « spot ». Il fallait donc introduire d'urgence une nouvelle référence. C'est ce qu'ont tenté de faire les cinq groupes chimiques, qui à eux seuls absorbent 13 millions de tonnes de naphta, soit environ 26 % de la consommation européenne de ce produit (50 millions de tonnes).

Grâce à cette transparence des prix, elles espèrent en outre faire prendre conscience aux industriels situés en aval, notamment les transformateurs de plastiques, des difficultés qui sont les leurs et les obligent à majorer fréquemment leurs tarifs. Les autres groupes chimiques européens, mais aussi les pétroliers, ont été invités à s'associer à la nouvelle procédure mise en place. — A. D.

(1) Le naphta est un produit blanc proche parent de l'essence. C'est la matière de base de toute la chimie moderne au même titre que le fuel et le gaz. Il est employé en très grande quantité en Europe depuis le début des années 1950.

Handicapés par la hausse des métaux précieux

Les bijoutiers-joailliers demandent l'aide de l'État

Trois mille six cents personnes en chômage partiel et mille quatre cents demandes de licenciements pour cause économique, déposées auprès de l'inspection du travail. Telles sont, selon la Fédération nationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (F.N.B.J.O.C.), les conséquences des hausses des cours de l'or et de l'argent dans une profession qui emplois environ quarante-sept mille sept cent cinquante personnes (vingt mille détaillants et vingt-sept mille sept cent cinquante fabricants).

Pour éviter l'aggravation du phénomène, la fédération, qui regroupe mille trois cents fabricants (sur mille cinq cents), réclame sur différents point la *« compréhension »*, voire l'aide, des pouvoirs publics.

L'abaissement du taux de la T.V.A. à 17,60 %, contre 33 % actuellement, permettrait de diminuer le prix de vente des bijoux d'environ 12 %. Cette mesure serait de nature à relancer une production qui a baissé de 37 % en volume, de janvier 1979 au mois dernier, et mettrait la bijouterie française à parité avec les Allemands (13 % de T.V.A.), les Italiens (14 %) et les Britanniques (15 %).

D'autre part, pour faciliter à la fois la reconstitution des stocks de matière première et la reconversion technique des moyens de production, la fédération a besoin d'oxygène. Un moratoire pour le règlement des charges sociales et fiscales éviterait l'attente habituelle (six à huit mois) que subissent individuellement les fabricants réclamant des délais de paiement. L'octroi de prêts à taux d'intérêt réduits serait également nécessaire aux entreprises amenées à reconvertir leurs productions.

En revanche, bien que certains de ses adhérents y soient favorables, la fédération se refuse à envisager la production de bijoux à *« bas titre »*. Pour elle, la loi qui interdit d'appeler *« bijou en or »* un produit titrant au-dessous de 18 carats (soit 75 % d'or) ne doit pas être changée. D'abord par respect de la clientèle. Ensuite parce que le poinçon officiel 18 carats constitue toujours à l'étranger un excellent argument de vente. A preuve, sur un chiffre d'affaires total de 4,5 milliards de francs, la bijouterie française est parvenue à en exporter le tiers en 1979.

LE CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT DE LA P.M.I. SE RÉUNIRA POUR LA PREMIÈRE FOIS LE 28 FÉVRIER.

Créé à l'initiative du ministre de l'industrie et du secrétaire d'Etat chargé de la P.M.I., le conseil du développement de la P.M.I. tiendra sa première réunion le 28 février.

Présidé par le secrétaire d'Etat, cet organisme consultatif se réunira deux ou trois fois par an, afin d'examiner la politique menée à l'égard des P.M.I. Il sera consulté sur l'emploi des crédits, destinés au soutien de ces firmes.

Font partie du conseil de développement :

M. René Bernasconi, président de la confédération générale de la petite et moyenne entreprise ;

M. Alain Bienaymé, président de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture au conseil économique et social, professeur à l'université Paris IX Dauphine ;

M. François Ceyrac, président du conseil national du patronat français ;

M. Emmanuel Desjonquères, président de l'association nationale M.P.I. promotion ;

M. Robert Delorozoy, président de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie ;

M. Octave Gelinier, délégué général de l'association CEGOS (commission générale d'organisation scientifique) ;

M. Michel Maury-Laribière, vice-président du conseil national du patronat français, vice-président du conseil des unions patronales ;

M. Dominique de la Martinière, directeur général de l'Institut de développement industriel ;

M. Aimery d'Oiron, vice-président de la confédération générale de la petite et moyenne entreprise, président de l'union nationale des petites et moyennes industries ;

M. Daniel Raufast, président de l'agence nationale pour la création d'entreprises ;

M. Jean-Pierre Souviron, directeur général de l'industrie ;

M. Jean Thèves, président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

FNAC : le chiffre d'affaires devrait dépasser 1 milliard de francs en 1980.

M. André Essel, P.-D. G. de la FNAC, a indiqué, lundi 25 février, que sa société s'attendait à une croissance importante des ventes et des résultats, au moins jusqu'en 1982. La FNAC S.A., dont 25 % du capital sera introduit en bourse le 10 mars prochain, prévoit une augmentation de 20 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 1979 - 1980, celui-ci passant de 951 millions à 1,18 milliard.

Cette croissance, a indiqué M. Essel, se fait principalement dans les secteurs de la librairie et du sport. Quant au magasin nouvellement installé au Forum des Halles, à Paris, ses résultats sont supérieurs aux prévisions. Avec un chiffre d'affaires de 128 millions pour les quatre derniers mois de 1979, il dépasse de 100 % celui réalisé, pour la même période de 1978, dans l'ancien magasin du Châtelet.

Le bénéfice net d'impôt s'est établi à 16,2 millions de francs, en 1978-1979, soit 1,7 % du chiffre d'affaires.

CARREFOUR : bénéfice net en augmentation de 30 %.

La société Carrefour annonce, mardi 26 février, une progression de 20 % de son résultat d'exploitation qui, en 1979, atteint 496,5 millions contre 414 en 1978.

La chaîne de magasins à grande surface a réalisé un chiffre d'affaires de 11,45 milliards de francs contre 9,6 en 1978, soit une augmentation de 18,9 %. Le bénéfice net après impôt, et après déduction de la participation aux salariés (99,9 millions de francs) s'élève à 177,43 millions, contre 136,41 millions (+ 30 %).

MARCHÉ COMMUN

LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE AU BUDGET EUROPÉEN

Les menaces de Mme Thatcher sont mal accueillies par les responsables de la Commission

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La menace proférée par Mme Thatcher de suspendre en partie les paiements dus par le Royaume-Uni à la Communauté, au cas où les Neuf ne se mettraient pas d'accord sur une réduction suffisante de la « contribution nette » britannique au budget européen, a été très mal accueillie à Bruxelles.

« C'est tout à fait déplacé. C'est exactement le contraire de ce que doit être la diplomatie multilatérale parce que agir ainsi, c'est s'enfermer soi-même dans une position et par le fait même enfermer les autres dans une position contraire », nous a déclaré une haute personnalité de la Commission, qui exprime un sentiment largement partagé à Bruxelles.

La Commission, gardienne des traités, ne peut qu'être en parfait désaccord avec une politique qui envisage délibérément comme moyen de pression d'enfreindre la légalité communautaire. On fait remarquer que les propos de Mme Thatcher (*le Monde* du 27 février) sont particulièrement mal venus au moment où la Commission — son président, M. Jenkins, vient d'écrire dans ce sens à M. Giscard d'Estaing — s'emploie à convaincre la France de respecter la réglementation communautaire dans l'affaire du mouton, autrement dit de se plier aux injonctions de la Cour de justice européenne et d'ouvrir ses frontières aux importations de mouton britannique.

Sur le plan politique, chacun pense ici que ce type de pressions brutales ne peut être que contre-indiqué. Si les Neuf envisagent de consentir un effort important et, pour chacun d'entre eux, pénible, c'est, nous explique-t-on, parce qu'ils considèrent que le problème du niveau de la contribution britannique au budget européen est un problème très réel qu'il convient de traiter, et non parce qu'ils redoutent les réactions de dépit du gouvernement conservateur et de son chef. On ajoute que, en agissant ainsi, Mme Thatcher compromet les efforts déployés par sa diplomatie et par ceux qui, au sein de la Communauté, sont partisans d'une attitude aussi compréhensive que possible.

Quel danger la menace de « difficultés » fait-elle courir à la Communauté ? Celle-ci risque-t-elle d'éclater si l'affaire dégénère, comme l'affirme le premier ministre britannique ?

« L'état de l'épée que l'on brandit un peu à la légère au-dessus de la Communauté est sujet à caution. L'épée, en fait, est passablement rouillée », réplique un responsable bruxellois, qui pourtant espère que le dossier continuera à être examiné sur ses mérites propres, que les autres Etats membres ne prendront pas prétexte des mises en garde intempestives de Mme Thatcher pour bloquer une négociation importante et difficile. *« Il faut éviter l'escalade de la stupidité »*, conclut-il. Le prochain sommet européen doit se tenir à Bruxelles les 31 mars et 1er avril.

D'autres, à Bruxelles, constatent que l'entretien de Mme Thatcher à la B.B.C. a immédiatement suivi ses conversations londoniennes avec M. Schmidt. Ne serait-ce pas une réaction à ce que lui a dit celui-ci ? Soit que le chancelier lui ait expliqué qu'il n'avait pas l'intention d'accepter les concessions allant sensiblement au-delà de ce qui avait été envisagé lors du conseil européen de Dublin, c'est-à-dire une réduction maximale de 520 millions d'unités de compte (1) de la contribution britannique au budget, alors que le déficit « net » en 1980 devrait atteindre 1 500 millions d'unités de compte. Soit — interprétation moins vraisemblable — qu'il lui ait expliqué qu'il serait, po sa part, prêt à consentir un effort supplémentaire substantiel, mais que la France y demeurait opposée et que c'était l'Elysée qu'il convenait de convaincre.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Une unité de compte = 5,80 F environ.

LA C.E.E. APPLIQUE UN DROIT ANTIDUMPING SUR LES MOTEURS ÉLECTRIQUES SOVIÉTIQUES

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne a décidé, le 26 février, d'appliquer un droit antidumping sur les importations dans la C.E.E. de moteurs électriques en provenance d'Union soviétique. Ce droit doit couvrir la différence entre les prix pratiqués par les exportateurs soviétiques et ceux des producteurs de la Communauté.

En avril 1979, la Commission avait ouvert une procédure antidumping concernant les importations originaires de l'U.R.S.S. et des pays de l'Est. L'enquête a révélé que les prix des moteurs d'Europe orientale importés dans la C.E.E. étaient inférieurs de 30 % en moyenne à ceux des moteurs fabriqués chez les Neuf. Les entreprises des pays de l'Est se sont engagées, à la demande de la Commission, à aligner leurs prix sur ceux des producteurs de la Communauté.

A l'inverse, les exportateurs de l'Union soviétique n'ont pas accepté un arrangement à l'amiable. La Commission a donc décidé de les pénaliser. Entre 1975 et 1979, les exportations de moteurs électriques de faible puissance (entre 0,75 et 75 kW) de l'Union soviétique et des pays de l'Est vers la Communauté ont doublé : près d'un million d'unités, pour une valeur de 3 millions de dollars, l'année dernière. M.-S.

FAITS ET CHIFFRES

● *Découverte de pétrole en mer du Nord.* — Un important gisement aurait été découvert en mer du Nord, au nord-est d'Aberdeen, par le groupe américain Marathon Oil. D'autres forages seront nécessaires pour confirmer l'étendue de ce champ, mais la profondeur de la couche de sables pétrolifères (de 50 à 70 m) est de bon augure, selon les milieux pétroliers britanniques. — *(A.F.P.)*

● *Hausse de 25 % du pétrole soviétique vendu à la Finlande.* — La compagnie nationale finlandaise de pétrole a annoncé que le prix du baril de pétrole soviétique allait passer, après négociation, à 30 dollars, soit une hausse de 25 %. La Finlande achète les deux tiers de son pétrole à l'U.R.S.S. — *(Reuter.)*

● *Nouvelle majoration des tarifs routiers.* — Le comité national routier (C.N.R.) vient d'annoncer que la surtaxe carburant appliquée aux factures du transport routier de marchandises se trouve portée à 3 % après la nouvelle majoration de 11 centimes au litre du prix du gazole. Le C.N.R. estime, en effet, que cette nouvelle majoration du prix du gazole à une incidence de 1 % sur les coûts d'exploitation. Une majoration complémentaire de 2 % des factures avait été décidée le 19 février *« pour compenser les hausses intervenues en janvier 1980, en particulier la hausse du gazole »*.

● *D'importants gisements d'or,* de plomb, de zinc, de cuivre et d'argent ont été découverts dans un bassin fluvial inexploré à 230 km au nord-est d'Anchorage, en Alaska.

● *Le déficit de la balance commerciale portugaise* pour 1979 est estimé à 150 milliards d'escudos (3 milliards de dollars) en augmentation de près de 23 % par rapport à l'année précédente. La poussée des exportations n'a pas pu compenser la hausse du coût des importations pétrolières, a déclaré, le 25 février, M. Armando Sousa E Almeida, ministre du commerce extérieur. Cependant, la balance des paiements courants sera très probablement excédentaire d'une centaine de millions de dollars, grâce aux rentrées de devises provenant des Portugais travaillant à l'étranger, et au tourisme. — *(Reuter.)*

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le chômage s'est sensiblement aggravé en février

De notre correspondant

Londres. — Selon les statistiques du ministère de l'emploi, publiées le 26 février, le chômage est en aggravation sensible : le nombre des sans-emploi a augmenté de 46 400 en février, pour atteindre un total de 1 380 000 (après correction des variations saisonnières), soit 5,7 % de la main-d'œuvre totale. Cet accroissement, le plus fort depuis octobre 1975, confirme la tendance ascendante du chômage, qui, depuis septembre 1979, a augmenté de 9,5 %.

Pour les milieux officiels, la poussée du chômage en février est due, pour une large part, à la grève de la sidérurgie, qui a incité les employeurs à ne pas embaucher, dans la crainte de ne pas avoir suffisamment de stocks pour maintenir leur production. Néanmoins, les indications données par les statistiques confirment les prévisions pessimistes selon lesquelles le chômage continuera d'augmenter pour dépasser les deux millions à la fin de l'année.

Le nombre d'offres d'emploi a baissé pour la huitième fois consécutive, confirmant la chute de la demande sur le marché du travail. En définitive, l'accroissement du chômage correspond au ralentissement de la production enregistré au cours du second semestre de 1979. Compte tenu des estimations officielles, prévoyant une baisse de 2 % de la production pour cette année, le nombre des chômeurs doit donc nécessairement augmenter. Enfin, l'augmentation des salaires, plus rapide que celle des prix, pousse les entreprises, déjà affectées par des mesures de restriction de crédits, à réduire leur main-d'œuvre.

Aussi bien, Sir Geoffrey Howe, chancelier de l'Echiquier, a-t-il déclaré mardi, à Londres, que le rétablissement économique de la Grande-Bretagne pourrait prendre dix ans. Il a confirmé que le gouvernement poursuivrait une ferme politique de resserrement des crédits et d'imposition de stricts plafonds aux dépenses du secteur public. Il a dénoncé les illusions trop répandues selon lesquelles la situation pourrait se transformer sans peine ni difficulté, rejeté l'idée d'un retour à une politique des revenus et laissé prévoir un budget sévère. *« Il n'existe pas,* a-t-il dit, *d'alternative à la discipline monétaire que nous imposons aux autres ainsi qu'à nous-mêmes. »*

Enfin, sur le plan politique, les déclarations faites, lundi 25 février, par Mme Thatcher à la télévision, critiquant publiquement son ministre de l'emploi, M. Prior, pour certaines de ses remarques jugées intempestives concernant Sir Charles Villiers, président de la British Steel Corporation, entretiennent quelque malaise au sein du gouvernement. Un certain nombre de députés estiment que Mme Thatcher a voulu humilier publiquement un ministre qui, dans les circonstances présentes, représente l'aile libérale modérée au sein du parti et du gouvernement. Bref, elle aurait enfreint le principe de la responsabilité ministérielle collective.

HENRI PIERRE.

En Belgique

HAUSSE DU TAUX D'ESCOMPTE

Le taux d'escompte de la Banque nationale de Belgique a été augmenté de 1,5 % mercredi 27 février, passant de 10,5 à 12 %, annonce un communiqué de l'Institut d'émission belge, qui précise que cette décision a été prise à la suite des hausses des taux d'intérêts survenues à l'étranger.

Cette majoration a pour but, ajoute le communiqué, de prévenir les sorties de fonds à un moment où il existe d'importants besoins de financement sur le marché intérieur.

Les observateurs soulignent également que la Banque nationale de Belgique a une fois de plus utilisé l'arme du taux d'intérêt pour soutenir le franc belge, qui se trouve à son taux plancher à l'intérieur du système monétaire européen (S.M.E.).

Depuis plusieurs mois, la Banque nationale de Belgique a dépensé une partie de ses réserves en devises étrangères et en or pour maintenir le franc belge à l'intérieur de la marge de fluctuation permise par le S.M.E. — *(A.F.P.)*.

En R.F.A.

LES PRIX DE GROS ONT AUGMENTÉ DE 1,9 % EN JANVIER

Les prix de gros ouest-allemands ont augmenté de 1,9 % en janvier, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à janvier 1979. Cette augmentation, la plus forte qui ait été enregistrée en un an, est due aux prix des produits pétroliers qui se sont accrus de 34 %.

Les prix industriels, quant à eux, ont fait un saut de 1,5 % en janvier, ce qui est la plus forte augmentation mensuelle depuis février 1974. Ce sont les prix des métaux non ferreux et des demi-produits fabriqués à partir de ces métaux qui ont le plus augmenté en un mois (+ 14,2 %). L'indice des prix industriels ne se répercute normalement pas avant six mois sur les prix à la consommation.

Enfin, l'indice du coût de la vie dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'est accru de 1 % au cours du mois, arrêté le 15 février (+ 5,6 % environ). Les résultats obtenus dans ce Land, le plus peuplé de R.F.A., sont

MONNAIES

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR (4,14 FRANCS) BAISSE DU FRANC

Sur des marchés des changes nettement plus agités mercredi 27 février, le dollar a continué à monter, dopé par la hausse des taux d'intérêt (17 % à six mois sur l'eurodollar). Le cours de la monnaie américaine est monté à 1,7625 DM à Francfort et à 4,14 F contre 4,1330 F à Paris. Pour la première fois depuis plusieurs mois, le franc s'est montré discuté, notamment vis-à-vis du deutschemark, dont le cours s'est élevé à près de 2,35 F contre 2,3430 F la semaine dernière.

L'annonce d'une hausse des prix d'environ 1,9 % en janvier a impressionné les milieux financiers internationaux.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.-U. ..	4,1305	4,1315	— 85	— 55	— 295	— 175	— 685	— 615
$ can. ...	3,5905	3,5935	+ 5	+ 50	— 50	— 10	— 230	— 130
Yen (100).	1,6630	1,6655	+ 50	+ 75	+ 80	+ 105	+ 215	+ 250
DM	2,3465	2,3490	+ 65	+ 95	+ 140	+ 170	+ 405	+ 470
Florin ...	2,1290	2,1315	+ 10	+ 30	+ 10	+ 35	+ 60	+ 105
F.B. (100).	14,4540	14,4685	— 295	— 140	— 540	— 340	—1550	—1040
F.S.	2,4800	2,4830	+ 185	+ 215	+ 330	+ 365	+ 885	+ 960
L. (1 000).	5,0650	5,0720	— 210	— 150	— 485	— 415	—1660	—1530
£	9,4255	9,4330	— 455	— 365	— 855	— 765	—2255	—2070

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 1/2	8	8 5/8	9	8 15/16	9 5/16	9 1/2	9 7/8
$ E.-U. ..	41 1/2	41 7/8	14 5/8	15	15 11/16	16 1/16	16 3/4	17 1/8
Florin ...	10 1/8	10 7/8	11 3/8	12 1/8	11 7/8	12 5/8	12 1/8	12 7/8
F.B. (100).	12	14	14 9/16	15 5/16	14 5/8	15 3/8	14 7/8	15 5/8
F.S.	0	1/2	3 5/16	3 13/16	4 3/8	4 7/8	5 5/8	6 1/8
L. (1 000)	15	17	16 5/8	17 3/8	17 3/4	19 1/4	19 1/4	20 3/4
£	16 5/8	17 3/8	17 1/2	18 1/4	18	18 5/8	18 1/16	18 13/16
Fr. franc	12 1/8	12 3/8	13 1/16	13 5/16	13 9/16	13 13/16	14 7/16	14 11/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

« LE CANARD ENCHAÎNÉ » MET EN CAUSE UNE FIRME DE DISTRIBUTION DONT M. MONORY EST ADMINISTRATEUR

Le Canard enchaîné du 27 février met en cause sous le titre « Les histoires de cuves de René Monory », une entreprise, la Société loudunaise de combustibles dont le ministre reste administrateur après en avoir été P.-D. G. *« Un train complet de quarante wagons-citernes de 60 mètres cubes chacun est arrivé en gare de Châtellerault la veille de l'augmentation* [des prix des produits pétroliers]. *Dès le lendemain 22 février, ce train chargé de fuel acheté au Havre avant la hausse se trouvait sagement garé sur les voies particulières de la Société loudunaise de combustibles »*, écrit l'hebdomadaire, qui ajoute :

« Etrange coïncidence : le 4 janvier, date de la précédente augmentation, le même train était fidèle au rendez-vous avec ses 2 400 mètres cubes de bon fuel payé à l'ancien prix. »

Pour la dernière hausse, *le Canard enchaîné* estime à 55 millions de centimes la plus-value sur stocks ainsi réalisée.

L'actuel directeur général de la société, M. Bodin, interrogé par l'A.F.P., a confirmé avoir reçu *« la veille ou l'avant-veille de la hausse »* un rame de wagons-citernes. Mais il a ajouté qu'il recevait quatre trains par mois de produits pétroliers et que, en raison de la fréquence des augmentations, *« il était très difficile de ne pas avoir de produits qui arrivent peu de temps avant chaque hausse »*.

ÉTRANGER

Aux Philippines

Efforts accrus de prospection pétrolière

Manille. — Le renchérissement du prix du pétrole a eu une conséquence directe sur l'exploration et l'exploitation des ressources en hydrocarbures : des gisements, autrefois considérés comme non rentables, compte tenu de la faible quantité de pétrole qu'ils recèlent et des coûts d'extraction, sont devenus aujourd'hui un centre d'intérêt pour les pétroliers. *« A 10 dollars le baril, il n'était pas question d'exploiter de petites poches. A près de 30 dollars, ça change tout »*, nous dit l'un d'eux.

Ce simple calcul des possibilités d'amortissement a donné un coup de fouet à la recherche pétrolière en mer de Chine du Sud, une zone qui — à l'exception de l'Indonésie — est encore pratiquement vierge. Le phénomène est particulièrement notable aux Philippines. D'une manière symptomatique, la compagnie américaine Amoco qui, en 1978, avait découvert un gisement considéré comme non rentable, et qui d'ailleurs avait été abandonné, vient de décider sa mise en production au rythme de dix mille à vingt mille barils par jour.

Le regain d'intérêt des pétroliers pour la recherche, principalement offshore, dans l'archipel des Philippines, s'est manifesté notamment par des prises de concessions au cours de l'année passée par plusieurs compagnies internationales : Pecten (Shell américain) et, dernièrement, B.P. Total les avait précédées en prenant deux permis, en avril 1973, dans les Visayas — depuis abandonnés — et dans le nord-ouest de Palawan. En décembre dernier, Total a signé un autre contrat pour une exploration au nord de Luzon. Par le biais de Total, à qui ils sont associés pour le financement des opérations, les Japonais sont également présents avec le groupe Japex. On estime que les compagnies pétrolières ont dépensé, depuis un an, près de 300 millions de dollars en prospection aux Philippines. Rien que l'opération de Total, à Palawan, revient à près de 9 millions de dollars.

La recherche pétrolière aux Philippines n'est pas un fait nouveau. Depuis de longues années, de petites compagnies ont « bricolé ». En 1973, ont été signés les premiers contrats de production entre des sociétés philippines, au capital et à l'expérience insuffisants pour mener des opérations offshore de grande ampleur, et trois sociétés américaines : Cities Service, Amoco et Philips. C'est en 1977 que Cities Service a découvert des gisements exploitables au nord-est de Palawan : Nido 1 et 3. La mise en production a commencé en février 1979, au rythme de quarante mille barils-jour.

De notre envoyé spécial

Les potentialités que laissent présager les études sismiques, les découvertes faites à Nido et la rentabilité future des petites poches autrefois négligées sont des facteurs qui ont joué dans l'arrivée des pétroliers aux Philippines. De plus, comme souvent dans les pays où les recherches débutent, les Philippines sont moins exigeantes en matière de permis et de contrats que ne l'est, par exemple, l'Indonésie, seul pays membre de l'OPEP de la région : la partie de la production qui revient par contrat au marché intérieur philippin est pratiquement achetée au prix international.

Au total, trente contrats ont été passés entre les Philippins et des compagnies étrangères, mais la grande inconnue demeure. Y a-t-il du pétrole aux Philippines en quantité exploitable? Les journaux de Manille publient les chiffres les plus fantaisistes, affirmant qu'en 1981 le pays sera autosuffisant : jusqu'à présent, Nido a produit quarante mille barils, soit 15 % de la consommation intérieure, mais, le 6 février, la production a dû être ramenée à vingt en un mille barils. Arrive-t-on déjà au fond de la poche sur laquelle ont été fondés beaucoup d'espoirs ?

L'intérêt que manifestent les pétroliers pour la mer de Chine du Sud a en tout cas pour conséquence de raviver les conflits de territorialité. C'est notamment le cas autour des récifs des Spartlys revendiqués par les Philippines, la Chine, dont au demeurant les intérêts sont défendus par Taïwan, qui entretient une petite garnison sur une île, et le Vietnam. Il en va de même de la zone à l'ouest de l'île chinoise de Hainan. Aux incertitudes de toute prospection s'ajoute donc, en mer de Chine du Sud, le risque de conflit de souveraineté si un gisement est découvert dans une zone contestée.

PHILIPPE PONS.

En Norvège

Le produit national brut a augmenté de 3,7 % en 1979

Oslo (A.F.P.). — La sévérité de la politique économique suivie au cours des deux dernières années a assuré à la Norvège un développement « très satisfaisant », estime l'Office central de statistique dans un rapport publié le 21 février.

La hausse du coût de la vie — 4,8 % en 1979 — a été inférieure à celle de ses principaux partenaires commerciaux européens, grâce à une série de mesures échelonnées sur 1978 et 1979 : dévaluation de 8 % de la couronne en février 1978 ; gel des prix et des salaires de septembre 1978 jusqu'au 31 décembre 1979 ; politique financière et monétaire très stricte : réduction de la demande intérieure.

Les salaires ont augmenté de 4,1 % seulement. Le chômage, en hausse, touchait, à la fin de l'année dernière, 1,5 % de la population active, soit 24 900 personnes.

La croissance économique a été supérieure aux prévisions pour 1979 : le P.N.B. s'est élevé à 233 milliards de couronnes (48,5 milliards de dollars), en augmentation de 3,7 % par rapport à 1978. La consommation du secteur privé a été de 114,9 milliards, contre 46,1 milliards pour le secteur public, ce qui représente une hausse respective de 0,5 et 2,4 %. La production brute de l'industrie n'a augmenté que de 2,3 %, tandis que celle du pétrole et du gaz a progressé de 20 %. L'ensemble du secteur pétrolier, qui a commencé à être rentable en 1978, après une « période de rodage » comportant de forts investissements, a représenté 10 % du P.N.B. l'année dernière.

La Norvège connaîtra, selon les spécialistes, un changement fondamental dans les années 80, grâce aux rentrées pétrolières qui devraient redresser la balance du commerce extérieur. Celle-ci a été déficitaire de 2,71 milliards de couronnes (552 millions de dollars) en 1979, ce qui représente toutefois une amélioration de 48,4 % par rapport à 1978.

En Turquie

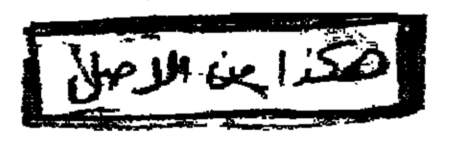
LES PAYS DE L'O.C.D.E. ACCORDERAIENT UNE AIDE DE 1 MILLIARD DE DOLLARS

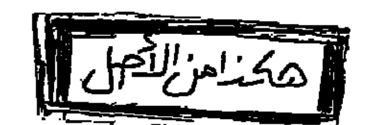
Les pays occidentaux s'apprêtent à accorder à la Turquie, à la fin de mars, une nouvelle aide financière qui pourrait atteindre 1 milliard de dollars. A l'issue du comité de travail sur ce pays, qui s'est tenu, le 25 février, au siège parisien de l'O.C.D.E., le secrétaire général de l'Organisation, M. Emile Van Lennep, a déclaré qu'il avait « apprécié » le programme économique du gouvernement de M. Demirel, présenté fin janvier, qui comprenait notamment une dévaluation de la livre turque et des facilités pour les investissements étrangers.

Une nouvelle réunion des pays occidentaux est prévue pour le 26 mars, à Paris, afin d'arrêter des chiffres précis sur l'assistance financière à la Turquie. Le chef de la délégation turque, M. Turgut Ozal, a quant à lui déclaré qu'il espérait obtenir des pays de l'O.C.D.E. une aide *« plus substantielle »* qu'en 1979, où elle avait atteint 960 millions de dollars. Sur cette somme, décidée en mai, 350 millions n'ont pas encore été versés par les pays occidentaux.

En 1980, la Turquie devrait, selon les experts d'Ankara, trouver 3 milliards de dollars de financement extérieur, notamment pour couvrir en partie une facture pétrolière de 3,5 milliards de dollars. Les achats de brut compteront pour près de la moitié dans le total des importations du pays (7,5 milliards de dollars) et alimenteront une inflation qui a atteint l'an dernier plus de 80 %. En outre, la Turquie aurait, cette année, à verser 2,3 milliards de dollars pour rembourser les intérêts des prêts contractés antérieurement. Le service de la dette extérieure devrait, selon M. Ozal, atteindre 3,3 milliards en 1985.

Cependant, à Ankara, M. Sezgin, ministre turc des finances, a déclaré, le 25 février, que le projet de réforme fiscale, déposé par le gouvernement, était notamment un « prolongement » et un « complément » du train de mesures économiques. Selon lui, ce projet tend aussi à rendre *« efficace »* et *« juste »* le système fiscal.





RÉGIONS

Ile-de-France

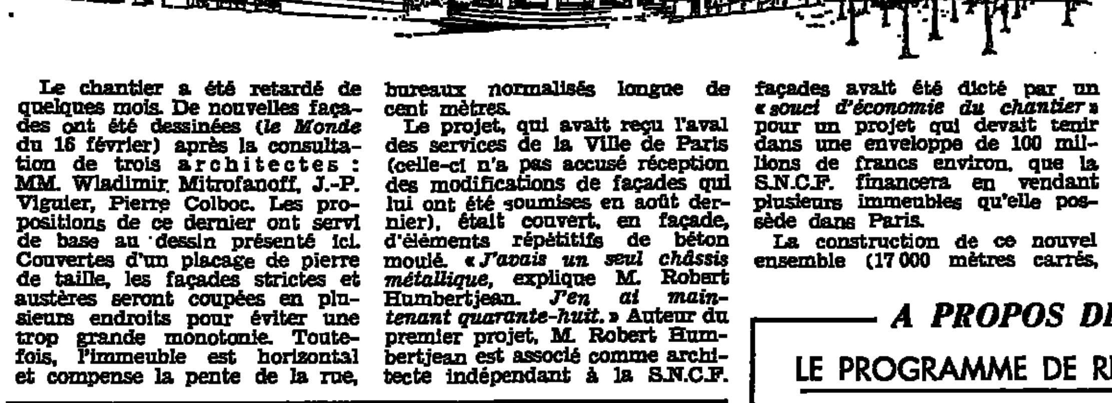
A PARIS, AU COIN DES RUES DE LONDRES ET DE BUDAPEST

Les mésaventures architecturales du nouveau siège social de la S.N.C.F.

Pour le nouvel immeuble qu'elle construit à l'angle des rues de Londres et de Budapest, à Paris, dans le neuvième arrondissement, la S.N.C.F. avait obtenu un permis de construire le 26 décembre 1978. En avril 1979, le président de la République estimait que les « *conditions d'élaboration du projet* » et ses « *résultats* » ne correspondaient pas « *aux objectifs qui ont été fixés en matière de commande architecturale des maîtres d'ouvrages publics* ».

Le chantier a été retardé de quelques mois. De nouvelles façades ont été dessinées (*le Monde* du 16 février) après la consultation de trois architectes : MM. Wladimir Mitrofanoff, J.-P. Viguier, Pierre Colboc. Les propositions de ce dernier ont servi de base au dessin présenté ici. Couvertes d'un placage de pierre de taille, les façades strictes et austères seront coupées en plusieurs endroits pour éviter une trop grande monotonie. Toutefois, l'immeuble est horizontal et compense la pente de la rue, ce qui donne aux ouvertures du rez-de-chaussée, entièrement transparent vers les jardins, 2 mètres de plus dans la partie basse.

Ce compromis ne sera pas à l'origine d'une œuvre marquante d'architecture dans ce quartier encore très haussmannien : les immeubles de hauteurs et de styles différents, les hôtels particuliers, qui bordent la rue de Londres supporteront mal la confrontation avec une façade de bureaux normalisés longue de cent mètres.



Le projet, qui avait reçu l'aval des services de la Ville de Paris (celle-ci n'a pas accusé réception des modifications de façades qui lui ont été soumises en août dernier), était couvert, en façade, d'éléments répétitifs de béton moulé. « *J'avais un seul châssis métallique*, explique M. Robert Humbertjean. *J'en ai maintenant quarante-huit.* » Auteur du premier projet, M. Robert Humbertjean est associé comme architecte indépendant à la S.N.C.F. au sein d'une agence commune, après avoir longtemps dirigé les services d'architecture de la société nationale.

« *Nous avons essayé de trouver une nouvelle solution. Je ne me suis pas vexé* », assure-t-il, en rappelant qu'il avait lui-même cherché à « *respecter l'harmonie des immeubles du quartier* », notamment en prévoyant des coupures tous les douze ou dix-huit mètres. L'emploi de matériaux industrialisés pour les façades avait été dicté par un « *souci d'économie du chantier* » pour un projet qui devait tenir dans une enveloppe de 100 millions de francs environ, que la S.N.C.F. financera en vendant plusieurs immeubles qu'elle possède dans Paris.

La construction de ce nouvel ensemble (17 000 mètres carrés, 1 200 personnes, la direction commerciale notamment) sera aussi l'occasion de réhabiliter les immeubles anciens et d'aménager des jardins intérieurs là où s'entassent des constructions diverses. « *Cette affaire est anormale* », estime tout de même M. Humbertjean. « *Cela revient à dire aux responsables municipaux qu'ils n'y connaissent rien. Mais la S.N.C.F., docile, a tout fait pour éviter les bagarres...* »

Docile et résignée. Depuis qu'elle existe, la S.N.C.F. envisage de construire de nouveaux bureaux dans l'îlot qu'elle possède aux trois quarts entre les rues Saint-Lazare, de Budapest et de Londres. Depuis 1938, vingt-huit projets ont été établis... et abandonnés. Dans les années 70, un projet de l'architecte Bernard Zehrfuss a même failli être édifié : un double tronc de cône (vu d'avion, il formait un huit) de 37 mètres de haut. Le permis de construire fut accordé en 1973, le terrain dégagé, le chantier commencé... et interrompu en novembre 1976 par décision du conseil des ministres. Le ministre de la culture s'était aperçu tardivement que le projet ne convenait pas à ce quartier haussmannien ; la S.N.C.F. avait eu le temps de loger par 20 mètres de fond l'autocommutateur central du réseau.

D'une société nationale, dotée d'un service d'architecture d'une centaine de personnes (cent quarante à l'époque), on pouvait exiger un effort de qualité architecturale, comme l'a fait le président de la République ; ne serait-ce que pour l'exemple.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Corse

OCCUPATIONS DE MAIRIES, GRÈVES DE LA FAIM

La détention prolongée de trente-six nationalistes suscite un large mouvement de solidarité

De notre correspondant

Ajaccio. — « Nous sommes cent patriotes corses emprisonnés, dont les uns sont enfermés depuis plusieurs mois et les autres risquent désormais leur vie. Le peuple corse, à l'appel des collectifs, réclame notre libération ; nous lui demandons d'amplifier son combat : lui seul peut forcer le pouvoir à rendre à tous la liberté. » C'est l'épouse de l'un des emprisonnés de Bastelica qui a donné lecture, le mardi 26 février, de l'appel des prisonniers politiques, lors de la conférence de presse réunie à Bastia par le mouvement autonomiste, l'Union du peuple corse (U.P.C.). Dans cet appel, il est affirmé que « les conditions dans lesquelles l'instruction s'est déroulée jusqu'au 11 février sont inadmissibles ».

Le cas de trois détenus est cité à titre d'exemple : entre le 11 janvier, date de leur arrestation à Ajaccio, et le 11 février, ils n'auraient pas été entendus une seule fois par le juge d'instruction près la Cour de sûreté de l'Etat.

Après les événements de Bastelica et d'Ajaccio, quarante-sept militants nationalistes avaient été transférés à Paris le 13 janvier, puis un quarante-huitième le 13 février. A cette date, douze avaient été remis en liberté. Les trente-six détenus avaient alors entamé une grève de la faim en déclarant refuser de comparaître désormais à l'instruction et « *remettre leur sort entre les mains du peuple corse* ». Le 26 février, douze avaient dû être transférés à l'hôpital général des prisons de Fesnes dans un état d'épuisement quasi total. Parallèlement, plusieurs grèves de la faim étaient entamées sur l'île : sept jeunes gens dans une église d'Ajaccio, trois jeunes femmes à Calvi et l'Ile-Rousse (qui ont dû être transportées à l'hôpital de Calvi), trois autres à Migliacciaro (qui ont été admises à l'hôpital de Bastia) et quatre jeunes gens à Lucciana.

Depuis le déclenchement de cette forme d'action, le mouvement de solidarité s'est amplifié sur l'ensemble de l'île. Une vingtaine de mairies ont été occupées jusqu'ici, dont celles d'Ajaccio, de Vico et de Cervione. D'autres le seront dans les jours qui viennent. Un groupe de femmes de détenus a occupé les locaux de FR 3 - Radio-Corse, avenue Impératrice-Eugénie à Ajaccio, le mercredi matin 27 février.

Dans les lycées, beaucoup d'élèves font grève depuis le lundi 25 février à l'appel des organisations de lycéens nationalistes. En outre, des mots d'ordre « *région morte* » sont lancés par le Collectif des organisations démocratiques, pour le jeudi 28 février à Bastia et le vendredi 29 à Ajaccio.

« *Le développement de la situation actuelle ne peut mener le gouvernement qu'à une impasse. Nous faisons appel à l'intelligence et à la responsabilité* », avaient souligné, le 25 février, les occupants de la direction régionale des services fiscaux avant d'être délogés du bâtiment par les forces de police. Cette déclaration résume la situation. Tout le problème est de savoir si le maintien en détention est indispensable à l'établissement de la vérité ou bien s'il ne l'est pas. Or il est évident que les trente-six personnes détenues n'ont pas joué le même rôle à Bastelica et à Ajaccio. On aurait pu, en conséquence, s'attendre à d'autres remises en liberté. S'il n'en est rien, c'est parce que, semble-t-il, les pouvoirs se refusent à céder à la pression de la rue.

Reste à savoir si l'intelligence consiste à accentuer le divorce entre le pouvoir et les nationalistes. Ceux-ci ne manquent pas de rappeler que le maire d'Ajaccio lui-même, M. Charles Ornano, l'un des hommes forts de la majorité présidentielle en Corse, connu pour ses prises de position anti-autonomistes, a lui-même publiquement plaidé l'apaisement. Et que M. Bozzi, député (R.P.R.) d'Ajaccio, a fait état de ses démarches entreprises « *dès le lendemain des affrontements, en vue de libérer les personnes dont les besoins des enquêtes en cours ne nécessiteraient pas, de manière absolue, le maintien en détention* ».

Parmi les innombrables communiqués que publie la presse régionale ou dont elle fait état, celui du bureau académique du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), de tendance indépendante. Celui-ci constate que l'assassin du C.R.S. est « *identifié, mais libre* », d'une part, et, d'autre part, que « *les dizaines de jeunes gens qui n'ont cessé de respecter la vie d'autrui au cours des journées dramatiques de janvier connaissent le désespoir des prisons* ». Il conclut : « *Chaque jour qui passe crucifie un peu plus la justice. La France de saint Louis de Bernanos et de Camus ne peut présenter plus longtemps le visage difforme de cette justice. Il y va de la raison politique. La Corse attend un geste d'apaisement qui ne saurait être qu'un geste de vraie justice et qui n'a que trop tardé. Elle l'attend du gouvernement de la France.* »

Le SNALC n'avait jamais pris position jusqu'ici sur des questions de cette nature.

PAUL SILVANI.

A PROPOS DE...

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION RURALE

L'Ouest aussi...

Des responsables économiques et des élus locaux des départements de l'Ouest se sont étonnés au terme du premier comité interministériel du Fonds d'aménagement rural (FIDAR) des faibles crédits affectés à leur région.

L'Ouest reçoit 17,8 millions, les Pyrénées 18,8, le Massif Central... 99,6. La Bretagne, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes ne seraient-elles plus prioritaires pour les responsables de l'aménagement du territoire ? Le gouvernement ne suivrait-il pas les instructions données par le président de la République dans ses discours ? A la DATAR, on se veut apaisant et l'on assure déjà que lorsque seront distribuées les prochaines tranches de crédits du FIDAR, pour 1980 justement, l'Ouest aura largement de quoi être satisfait.

Au moment où un nouveau commissaire à la rénovation rurale prend ses fonctions dans l'Ouest (M. Pellerin a remplacé M. Revest, c'est l'occasion d'apprécier les effets de la politique de rénovation rurale dans l'Ouest depuis qu'elle y a été lancée en 1967.

Le dynamisme de l'artisanat rural s'est confirmé ; quarante mille salariés travaillent dans l'industrie agro-alimentaire, l'équipement téléphonique s'est incontestablement amélioré, de même que le réseau routier ou l'habitat. Voilà pour les principaux sujets de satisfaction. Mais, du côté des ombres, il n'est pas possible d'ignorer la « dégringolade » de la pêche et de plusieurs industries connexes, la fragilité des entreprises de matériel électronique, l' « exode » rural, le vieillissement de la population, l'oubli dans lequel sont tenues les îles ou la Bretagne intérieure.

Dans le secteur agricole, les crédits de la rénovation rurale — outre les opérations de restructuration foncière ou forestière — ont permis une diversification vers des activités insolites : le soutien à la cuniculiculture doit déboucher sur la réalisation de deux abattoirs de lapins dans le Centre-Bretagne, de même que le gavage des oies a entraîné l'installation d'un atelier de fabrication de foie gras dans la région de Redon (120 emplois nouveaux). En même temps, on apprend la création de deux abattoirs de dindes, à Guiscriff et au Faouet, dans le Morbihan (350 emplois).

A l'égard de l'artisanat, les responsables de la rénovation rurale ont voulu obliger les partenaires à travailler ensemble. On aide les communes à réaliser des zones artisanales à condition qu'il y ait eu, au préalable, consultation de la chambre des métiers concernée et que des engagements fermes aient été pris par les artisans d'occuper les lieux.

Considérant que l'amélioration du cadre de vie des ruraux est la condition nécessaire au développement économique et le rempart au dépérissement des campagnes, la rénovation rurale a fait porter son effort sur la construction d'écoles maternelles, l'humanisation des hôpitaux ruraux en liaison avec le plan médico-hospitalier breton, l'aménagement de foyers-clubs de personnes âgées dans les petites communes, enfin le développement des équipements sportifs et socio-éducatifs.

Dernier point fort, tourné vers une richesse d'avenir : l'aquaculture, à laquelle 3 millions de francs ont été consacrés en 1979.

Au total, durant les quatre années 1976 à 1979, l'Ouest aura reçu au titre des crédits spécifiques de la rénovation rurale 147 millions (1), représentant 500 millions de francs de travaux puisque ces crédits ont pour but d' « amorcer la pompe » et d'entraîner, après eux, les finances communales, départementales, régionales et celles des ministères parisiens. Une méthode dans laquelle certains voient une façon, pour l'Etat, de « forcer » la main des contribuables locaux.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Depuis 1968, le chiffre est de 636 millions de francs de crédits d'Etat.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



ACTIVITÉS DU GROUPE IMETAL EN 1979

IMETAL

Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés industrielles devrait atteindre environ 6,7 milliards de francs contre 5,2 milliards de francs en 1978 ; le bénéfice consolidé devrait être de l'ordre de 230 millions de francs contre une perte de 242 millions de francs pour l'année précédente.
Le résultat non consolidé sera d'environ 40 millions de francs contre 36 millions de francs pour l'exercice précédent.
Le dividende net sera porté à 4,30 F par action ce qui, compte tenu de l'impôt versé d'autre part au Trésor, portera le revenu global à 6,45 F par action (contre respectivement 3,80 F et 5,70 F pour l'exercice précédent).

PENARROYA

L'ensemble des ventes plomb-zinc est resté sensiblement au niveau de l'année précédente ; l'amélioration des cours du plomb, du zinc et de l'argent se traduit par une augmentation sensible des chiffres d'affaires, tant de la Société Penarroya non consolidée (2,362 milliards de francs contre 1,540 milliard de francs), que du Groupe (environ 3,3 milliards de francs contre 2,3 milliards de francs).
Le bénéfice consolidé devrait s'établir aux environs de 105 millions de francs contre une perte de 59 millions de francs pour l'année précédente.
Le bénéfice non consolidé de l'exercice 1979 est de l'ordre de 87 millions de francs contre une perte de 38 millions de francs en 1978.
Le dividende net sera porté à 4 F par action ce qui, compte tenu de l'impôt versé d'autre part au Trésor, portera le revenu global à 6 F par action (contre respectivement 2 F et 3 F pour l'exercice précédent).

MOKTA

Le chiffre d'affaires consolidé devrait être de l'ordre de 670 millions de francs, en progression de plus de 20 % sur celui de l'année précédente.
Le résultat consolidé devrait être de l'ordre de 110 millions de francs contre 54 millions de francs en 1978.
Le résultat non consolidé sera d'environ 34,5 millions de francs contre 26 millions de francs pour l'exercice 1978 ; sa progression résulte notamment des effets de l'augmentation de la participation dans la Compagnie Française des Minerais d'Uranium (43 % contre 15 %) et de l'absorption de la Compagnie des Mines de Huaron.
Le dividende net sera porté à 17 F par action ce qui, compte tenu de l'impôt versé d'autre part au Trésor, portera le revenu global à 25,50 F par action (contre respectivement 15 F et 22,50 F pour l'exercice précédent).

COPPERWELD

Le chiffre d'affaires a atteint 493 millions de dollars, en progression de 18 % sur celui de 1978. Le résultat s'élève à 23 millions de dollars, en accroissement de 20,2 % sur celui de l'année 1978.

LE NICKEL-SLN (Filiale commune IMETAL-SNEA)

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 577 millions de francs contre 865 millions de francs en 1978.
Les résultats provisoires de l'exercice font apparaître une perte de 131,7 millions de francs contre 593,3 millions de francs en 1978.
Cette perte, réalisée pour la plus grande partie au cours du premier semestre 1979 (126,7 millions de francs) s'établit, compte tenu d'une reprise, pour un montant de 96,9 millions de francs, sur les provisions constituées sur les stocks de produits finis en fin d'année 1978.



IMÉTAL - MOKTA

Les conseils d'administration d'Imetal et de Mokta, réunis le 26 février 1980, ont arrêté le principe d'une fusion des deux sociétés et en ont défini les modalités qui seront soumises à l'approbation des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur l'opération au vu des conclusions des commissaires aux comptes et des commissaires aux apports.

La fusion envisagée, qui prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 1980, se réaliserait par échange de neuf actions Imetal contre deux actions Mokta.

Imetal renoncerait à l'attribution des actions correspondant à sa propre participation dans Mokta de sorte que son capital qui s'élève actuellement à 397 223 250 F se trouverait augmenté d'environ 3 %.

Les actions nouvelles Imetal seront émises jouissance du 1er janvier 1980 (coupon afférent à l'exercice 1979 détaché) et feront l'objet d'une demande d'admission à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

Comme il est indiqué d'autre part, les conseils d'administration d'Imetal et de Mokta ont proposé la mise en distribution au titre de l'exercice 1979, de dividendes nets fixés respectivement à 4,30 F et à 17 F par action, avoirs fiscaux non compris.

L'absorption de Mokta par Imetal marque l'aboutissement du rapprochement étroit, par le capital et par la gestion, établi entre les deux sociétés en 1971, lorsque la Société Le Nickel, devenue ensuite Imetal, avait acquis le contrôle quasi total de la Compagnie de Mokta (92,08 % actuellement).

La constitution d'Imetal en société holding en 1974, alors que Mokta n'avait déjà plus de son côté d'exploitation directe, avait conduit à la superposition de deux sociétés de même type, dont la fusion doit apporter une simplification de structure et permettre aux actionnaires minoritaires de Mokta d'accéder à un marché boursier considérablement élargi.

Au terme des opérations devant aboutir à cette fusion, il est envisagé d'opérer un reclassement des diverses participations recueillies par Imetal de Mokta dans un souci de regroupement rationnel d'activités de nature analogue.

A cet effet, deux sociétés entièrement contrôlées par Imetal auraient alors pour mission, l'une d'animer l'ensemble des unités de production de matériaux de construction, et l'autre de rassembler les diverses participations du groupe Imetal (y compris le droit d'option consenti par Kali Sainte Thérèse sur 15 % du capital de la C.F.M.U.) dans le secteur de la production d'uranium et autres substances énergétiques.

HENKEL FRANCE

A la suite de l'entrée de Henkel dans le conseil d'administration des parfums Lubin S.A., M. Guy Van Weddingen, président-directeur général de Henkel-France, vient d'être nommé président-directeur général des parfums Lubin S.A. et M. Gérard Paroux directeur général.

(Publicité)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(RAPPEL)

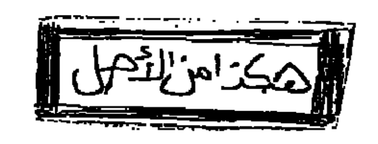
Il est rappelé qu'une enquête publique relative au projet de liaison ferroviaire vallée de MONTMORENCY-ERMONT-INVALIDES (section Saint-Ouen - Champ de Mars) est ouverte depuis le 25 février 1980 à la Préfecture de Paris, ainsi qu'à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, à la mairie de Saint-Ouen et aux mairies annexes des 15e, 16e et 17e arrondissements de Paris.

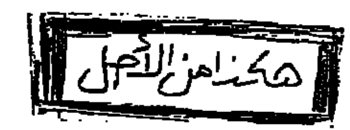
Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique jusqu'au 28 mars 1980, de 9 h. à 18 h. les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et de 9 h. à 19 h. le mardi.

Un représentant de la S.N.C.F. renseignera le public chaque jour de 17 h. à 19 h. dans les mairies annexes des 16e et 17e arrondissements de Paris et à la mairie de Saint-Ouen.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent :
— Soit être consignées sur les registres ouverts à cet effet ;
— Soit être adressées par écrit à Mme SIALELLI, Présidente de la commission d'enquête, en vue d'être annexées aux registres d'enquête.

Pendant les trois derniers jours d'enquête, les 26, 27 et 28 mars 1980, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies annexes des 16e et 17e arrondissements de Paris et à la mairie de Saint-Ouen.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 FÉVRIER

Léger redressement

Pour des motifs essentiellement techniques, et en raison de la meilleure tenue observée la veille à Wall Street (voir ci-contre), le marché parisien s'est légèrement redressé mercredi. A l'issue d'une séance aussi peu active que les deux précédentes, l'indicateur instantané a progressé d'environ 0,4 %.

Une grande irrégularité a cependant régné dans la majorité des compartiments, les pétroles et la distribution se montrant globalement bien orientés.

Sur la centaine de hausses enregistrées sur le seul marché à terme (contre 70 baisses environ), seules celles des Ciments français (+ 6 %), Labo Bellon (+ 5,5 %), Lafayette (+ 5 %), Comptoirs modernes (+ 5 %), Printemps (+ 4 %) et Pétroles B.P. (+ 3 %) méritent d'être signalées. Les bons résultats de Carrefour (voir ci-contre) ont également provoqué une hausse de l'action (+ 3 %).

Parmi les baisses, les établissements de crédit ont été les plus touchés : Cetelem a perdu 4 %, Crédit du Nord 3 %, Compagnie bancaire (— 1,7 %), La Hénin et Prétabail (— 1,8 %).

Ce repli est sans doute dû à la hausse générale des taux d'intérêt, et au durcissement français de l'encadrement du crédit.

La hausse à 12 1/2 %, contre 12 1/8 %, du loyer de l'argent au jour le jour n'a cependant pas empêché un léger fléchissement du franc par rapport au dollar (4,14 F contre 4,1310 F). Il est vrai qu'outre-Atlantique on s'attend à un nouveau relèvement du taux de base bancaire à 17 %...

Sur le marché de l'or, conformément à la tendance internationale, le lingot a cédé du terrain, revenant de 85 560 F à 85 495 F, soit 641,92 dollars l'once, contre 629 dollars à Londres. Le napoléon, lui, a monté à 685 F, après 685 F, contre 681 F.

LONDRES

Calme

Le marché reste calme mercredi matin au Stock Exchange, où les industrielles progressent légèrement. Les pétroles sont recherchés, tandis que les mines d'or s'effritent.

Or (ouverture) (dollars) 629 contre 642 25

VALEURS	CLOTURE 26-2	COURS 27.2
Beecham	124	123
British Petroleum	386	384
Courtaulds	71	72
*De Beers	11 3/4	11 11/16
Imperial Chemical	388	392
Rio Tinto Zinc Cor.	436	435
Shell	386	392
Vickers	124	125
War Loan 3 1/2 %	32 1/8	31 7/8
*West Driefontein	81	81
*Western Holdings	66	65 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

MOKTA. — La société Mokta, filiale à 92 % d'Imétal, va être absorbée par sa maison mère, la fusion prenant effet rétroactivement au 1er janvier 1980 et l'échange s'effectuant à raison de 9 actions Imétal contre 2 actions Mokta.

IMETAL. — Le bénéfice fixe consolidé devrait être de l'ordre de 230 millions de francs en 1979 contre une perte de 242 millions de francs en 1978, le bénéfice non consolidé passant de 36 millions de francs à 40 millions de francs environ. Le dividende net est porté de 3,80 F à 4,30 F.

PENARROYA. — En raison de la hausse des cours du plomb, du zinc et de l'argent, et malgré la stabilité des ventes en volume, le chiffre d'affaires passe de 1,54 milliard de francs à 2,36 milliards de francs (en consolidé : 3,3 milliards de francs contre 2,3 milliards de francs). Le bénéfice non consolidé de 1979, qui ne supporte aucun impôt par suite du report de déficits fiscaux pour les années antérieures, est de l'ordre de 87 millions de francs contre une perte de 38 millions de francs en 1978. Au niveau consolidé, le bénéfice devrait s'établir aux environs de 65 millions de francs contre une perte de 59 millions de francs en 1978. Le dividende net, qui était revenu de 4 F pour 1974 à 2 F pour 1975, 3 F pour 1976 et 2 F pour 1977 et 1978, est porté à 4 F, soit le niveau d'il y a cinq ans.

NEW-YORK

Redressement technique modéré

La profonde baisse enregistrée ces derniers jours est directement à l'origine du redressement modéré réalisé mardi à Wall Street. La hausse des taux d'intérêt, source de baisse, se poursuit en effet outre-Atlantique, et seules des motivations techniques ont permis à l'indice Dow Jones de remonter à 864,25 (+ 4,44 points).

Sur 1 883 valeurs cotées au Big Board, 849 ont d'ailleurs poursuivi leur mouvement de baisse contre 626 hausses et 408 inchangées.

Le volume des transactions a atteint 40 millions d'actions échangées contre 39,14 millions la veille.

VALEURS	COURS 25-2	COURS 26/2
Alcoa	64	64 5/8
A.T.T.	47 3/8	47 3/8
Boeing	62 1/2	62 1/4
Chase Manhattan Bank	35 7/8	36 1/4
Du Pont de Nemours	38 1/8	37 7/8
Eastman Kodak	47	48 1/2
Exxon	65 1/2	66 3/8
Ford	31 1/4	31 3/8
General Electric	49 7/8	50 5/8
General Foods	26 5/8	26 1/2
General Motors	50 1/4	51 1/8
Goodyear	12 1/8	12 1/8
I.B.M.	65 3/8	65
I.T.T.	26 1/4	26 1/4
Kennecott	39 7/8	40 5/8
Mobil Oil	75 1/4	83 1/8
Pfizer	35 3/4	35 3/8
Schlumberger	116 1/4	116 1/2
Texaco	39 1/2	40
U.A.L. Inc.	19 1/8	19 5/8
Union Carbide	42 3/4	41 5/8
U.S. Steel	19 7/8	19 3/4
Westinghouse	22 3/4	23 1/8
Xerox	61 3/8	61 1/2

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	25 fév.	26 fév.
Valeurs françaises	109,5	107,9
Valeurs étrangères	109,9	109

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	13,1	111,1

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	2-26	2-27
1 dollar (en yens)	248 40	248 10

BOURSE DE PARIS - 27 FÉVRIER - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27.2	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 133	4 142	4 .30	4 240
Allemagne (100 DM)	234 640	234 640	227	235
Belgique (100 F)	14 449	14 453	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 980	211 830	207	218
Danemark (100 krd)	75 320	75 255	72 500	77 500
Norvège (100 k)	84 400	84 450	80	85
Grande-Bretagne (£ 1)	9 416	9 479	9 200	9 700
Italie (1 000 lires)	5 069	5 071	4 800	5 160
Suisse (100 fr.)	247 780	247 210	243	255
Suède (100 krs)	98 480	98 650	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 765	32 730	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 168	6 174	5 900	6 250
Portugal (100 esc.)	8 625	8 635	8 250	9 250
Canada ($ can. 1)	3 600	3 602	3 440	3 670
Japon (100 yens)	1 667	1 668	1 570	1 670

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27.2
Or fin (kilo en barre)	85000	84780
Or fin (en lingot)	85560	85495
Pièce française (20 fr.)	681	687
Pièce française (10 fr.)	395 10	399 90
Pièce suisse (20 fr.)	578	574
Union latine (20 fr.)	531	528
Souverain	780	715
Pièce de 20 dollars	2943 20	3 00 40
Pièce de 10 dollars	1430	1460
Pièce de 5 dollars	..	1000
Pièce de 50 pesos	3455	3490 50
Pièce de 10 florins	560	562

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LA TENSION INTERNATIONALE : « La France et les Etats-Unis », par Jacques Kosciusko-Morizet ; « Un crime contre la détente », par Rudolf Bahro ; « Le poids de la carapace », par Jacques Madaule.

ÉTRANGER

3. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : MM. Carter et Reagan remportent les primaires du New-Hampshire.
— SURINAM : des sergents sont à la tête du nouveau Conseil national militaire.

4. ASIE
— LA CRISE AFGHANE : les autorités auraient procédé à de nombreuses arrestations dans la minorité chiite ; les Etats-Unis sont prêts à garantir avec l'U.R.S.S. une « non-ingérence » en Afghanistan, déclare M. Carter.

5. PROCHE-ORIENT
— L'échange d'ambassadeurs entre l'Egypte et Israël suscite protestations et manifestations dans le monde arabe.
— POINT DE VUE : « La paix et le droit », par Maurice Rolland.

6-7. AFRIQUE
— Les élections en Rhodésie.

8. EUROPE
— « Chypre dans l'attente » (II), par Nikos Athanassiou.
— YOUGOSLAVIE : la maladie du maréchal Tito s'aggrave.

POLITIQUE

10 à 12. L'ENTRETIEN TÉLÉVISÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
14. La loi d'orientation agricole au Sénat.

SOCIÉTÉ

15. Aux « Dossiers de l'écran », une affaire Spaggiari ?
— La fermeture d'un foyer pour immigrés à Hayange (Moselle), M. Bidalou récusé.
16. JUSTICE
18. ÉDUCATION : « L'école, c'est l'affaire de tous », libre opinion de Georges Begot et Dominique Schalchli.
— RELIGION : Saint-Nicolas-du-Chardonnet, trois ans après.
— SCIENCES
29. SPORTS.

ARTS ET SPECTACLES

19. CINÉMA : « Le cinéma des grandes personnes », par Thomas Ferenczi ; *Pipicacadodo*, par Jacqu Siclier ; *Kramer contre Kramer*, par Claire Devarrieux.
20-21. EXPOSITIONS : Viollet-le-Duc au Grand Palais, par André Fermigier ; l'Affichomanie au Musée de l'affiche, par Geneviève Breerette.
21. JAZZ : « La preuve par quatre », par Lucien Malson.
23. THÉATRE : « La parole des « inadaptés sociaux », par Michel Cournot ; « Un *Richard III* géorgien », par Nicole Zand.

INFORMATIONS « SERVICES »

30. ASSURANCES : papiers à jeter, à garder.

ÉCONOMIE

35-36. SOCIAL : la baisse du pouvoir d'achat des petits salariés.
36-37. AFFAIRES
37-38. ÉTRANGER : en Grande-Bretagne, le chômage s'est sensiblement aggravé en février.
40. RÉGIONS : les mésaventures architecturales du nouveau siège social de la S.N.C.F.

RADIO-TELEVISION (29)

Annonces classées (31 à 34) ; Carnet (34) ; *Journal officiel* (30) ; Météorologie (30) ; Mots croisés (30) ; Programmes spectacles (24 à 28) ; Bourse (41).

Le numéro du « Monde » daté 27 février 1980 a été tiré à 589 363 exemplaires.

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. BARRE : le pouvoir d'achat des salariés a été maintenu

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 27 février 1980 au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● PRIORITÉ AU SMIC

Le premier ministre a présenté une communication sur l'évolution du pouvoir d'achat des Français, à la lumière notamment des dernières données statistiques qui viennent d'être connues en ce qui concerne l'augmentation du taux de salaire horaire en 1979, qui s'élève à + 13,7 % (voir en première page).

De ces indications, il ressort que le pouvoir d'achat des salariés, et notamment des ouvriers, a été maintenu, et a même légèrement progressé. Il est exact que, afin de rétablir l'équilibre de la Sécurité sociale, le gouvernement a dû procéder à une augmentation des cotisations sociales. Mais ces prélèvements, qui affectent le salaire net des Français, ont pour contrepartie un progrès dans l'effort de solidarité qui bénéficie notamment aux malades, aux personnes âgées, aux familles, ainsi qu'aux catégories les plus défavorisées.

Au total, selon l'INSEE, le pouvoir d'achat des salaires nets augmentés des transferts sociaux s'est accru de 1,9 % au cours de l'année 1979.

En outre, la politique menée par le gouvernement en ce qui concerne la revalorisation du SMIC a permis de faire progresser celui-ci à un rythme supérieur à celui de la moyenne des salaires. Le pouvoir d'achat du SMIC ayant progressé de 2,2 % en 1979. Cette priorité reconnue en faveur de l'évolution des plus basses rémunérations s'accompagnera, en 1980 comme en 1979, d'une action en faveur de la revalorisation des salaires des travailleurs manuels dans un certain nombre de branches prioritaires, dont la liste a été arrêtée en liaison avec les branches concernées.

● FONCTIONNAIRES : + 2,50 %

Le conseil des ministres a adopté un décret portant majoration des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er mars 1980.

Cette augmentation de 2,50 % a pour objet d'assurer le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires en attendant que soient achevées les négociations salariales.

● LE BUDGET DE 1981

Le conseil des ministres a arrêté les conditions de préparation du budget de 1981.

Il a défini en particulier le contenu de la première phase de la procédure qui se déroulera jusqu'au 13 avril prochain et qui doit conduire à l'élaboration, pour chaque département ministériel, du budget de reconduction.

Le président de la République a souhaité que la préparation du budget de 1981 soit l'occasion d'un effort particulier de rationalisation des tâches, et d'économie des moyens, afin d'améliorer l'efficacité des tâches et d'économie des d'améliorer la gestion, permettra à la fois de favoriser la compétitivité de notre économie, et d'éviter toute augmentation de la charge fiscale supportée par les Français.

● LES CÉRÉMONIES DU 8 MAI

Le premier ministre a présenté une communication sur la célébration du trente-cinquième anniversaire de la victoire de 1945.

Le gouvernement a décidé que les cérémonies officielles seront organisées le 8 mai 1980 pour cet anniversaire dans les conditions prévues par le décret du 17 juin 1968, signé par le général de Gaulle, président de la République. Des instructions seront données par le ministre de l'éducation et par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants afin que cette commémoration rappelle à la jeunesse de France la victoire de la liberté et de la démocratie, et qu'elle soit célébrée dans les universités et les établissements d'enseignement. Les jeunes sous les drapeaux seront associés à cette commémoration. Le gouvernement souhaite que les associations d'anciens combattants et victimes de guerre apportent à la jeunesse française le témoignage des combattants, des déportés, des prisonniers de guerre et de tous ceux qui ont souffert dans leur personne ou dans celle de leurs proches.

Le gouvernement est sûr de répondre au vœu des Français en célébrant de manière officielle le trente-cinquième anniversaire de la victoire de 1945 dans les conditions voulues par le chef de la France libre.

Il a décidé que les mesures prises pour 1980 deviendront permanentes et s'appliqueront dans les années à venir.

● LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le Conseil des ministres a entendu une communication du ministre de l'environnement et du cadre de vie sur l'élaboration d'un projet de loi de lutte contre le bruit, dont le principe a été retenu.

En même temps, sur la proposition du ministre de l'environnement et du cadre de vie et du secrétaire d'Etat à l'environnement, le gouvernement a adopté un projet d'actions immédiates qui constitue une nouvelle étape dans la lutte déjà engagée.

Il s'agit d'une nouvelle diminution des niveaux de bruit des véhicules, en particulier des poids lourds et des autobus. Un programme d'élimination des « points noirs routiers » les plus bruyants par l'installation de dispositifs anti-bruit a été adopté : 63 millions de francs lui seront consacrés en 1980.

La réglementation concernant l'isolation des logements neufs a été renforcée, et l'aide de l'Etat à l'isolation phonique des logements sociaux anciens sera portée de 20 à 30 % : elle intéressera une grande partie des cent vingt-cinq mille logements ainsi aidés en 1980.

Les redevances d'atterrissage des avions seront modulées suivant les caractéristiques acoustiques de ces avions ; des réglementations particulières s'appliqueront à l'aviation de loisir.

Les contrats types conclus avec les municipalités permettront d'expérimenter des zones de silence autour des hôpitaux et des écoles.

● L'ASSURANCE-MALADIE

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat auprès du ministre ont présenté une communication sur les premiers résultats de l'action entreprise en vue de redresser la situation financière de l'assurance-maladie, ainsi que les mesures nécessaires pour poursuivre cette action.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre a fait le point de l'exécution du programme arrêté par le gouvernement le 25 juillet 1979.

La trésorerie de la Sécurité sociale a pu être rétablie grâce aux contributions exceptionnelles demandées aux assurés sociaux et aux professions de santé, aux versements de l'Etat, à la vente de certains éléments d'actif des organismes, et aux avances exceptionnelles de la Caisse des dépôts et consignations.

Des remises susceptibles d'être consenties par convention à la Sécurité sociale par les laboratoires d'analyses et l'industrie pharmaceutique ont été prévues par la loi.

Des mesures ont été prises pour lutter contre certains abus dans la délivrance des médicaments et pour renforcer le contrôle des arrêts de travail.

Les organismes de sécurité sociale réalisent, par ailleurs, en 1980, un important effort de compression de leurs coûts de gestion.

Grâce à ce programme, globalement les recettes nouvelles et le ralentissement de la progression des dépenses conduisent à l'équilibre des comptes de la branche maladie pour 1979 et laissent augurer pour 1980 un excédent permettant de combler partiellement le déficit de 1978.

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a indiqué que ce résultat, s'il est dû, pour l'essentiel, aux contributions exceptionnelles, marque un premier progrès sur la voie de la maîtrise des dépenses.

Les dépenses d'assurance-maladie relatives à la médecine libérale ont connu, à la fin de l'année 1979, une décélération importante, leur taux annuel de croissance étant actuellement de 13 %, contre 19 % un an auparavant. Cette évolution favorable doit être consolidée par de nouvelles règles conventionnelles entre caisses de la Sécurité sociale et médecins. Pour faire face aux problèmes créés par une augmentation trop rapide du nombre des médecins, des mesures seront prises à bref délai, notamment afin d'améliorer leurs retraites et favoriser une meilleure répartition géographique des jeunes médecins.

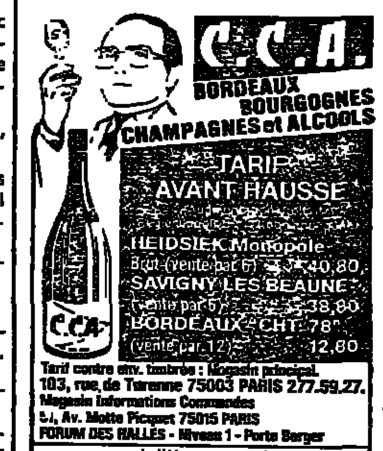
Bien que les dépenses d'assurance-maladie consacrées à l'hospitalisation augmentent encore à un rythme trop rapide (19,5 % par an), les hôpitaux publics ont restitué, en 1979, à la Sécurité sociale 2 milliards de francs d'avances qui leur avaient été consentis. L'effort de rigueur commencé en 1979 sera poursuivi. Au cours de l'exercice 1980 seront assurés le respect des budgets approuvés en début d'année, la compensation du coût de fonctionnement résultant des investissements nouveaux, la fermeture des lits en excédent. En outre, des mesures nouvelles seront mises en œuvre pour moderniser la gestion de l'hôpital. Les techniques d'évaluation de l'utilité des soins seront développées. La progression des tarifs de cliniques privées sera ralentie.

La croissance des prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale constitue un facteur non négligeable d'alourdissement des dépenses. Le contrôle médical des caisses sur les décisions de prise en charge sera modernisé et renforcé, ainsi la réglementation en vigueur sera-t-elle appliquée.

Le conseil a constaté les premiers résultats de l'effort d'assainissement entrepris, mais ils ne pourront être maintenus que si les assurés et les professions de santé continuent d'apporter leur adhésion à l'action engagée. Celle-ci sera poursuivie avec détermination dans le respect des principes de la Sécurité sociale et le maintien de la qualité des soins.

∴

Le conseil a d'autre part entendu une communication sur les relations franco-turques, et adopté deux projets de décret sur l'élection présidentielle, et un troisième concernant Air France.



Soucieuse de valoriser ses ressources en uranium

L'Australie pourrait construire une usine d'enrichissement avec l'aide du C.E.A.

Soucieuse de valoriser ses importantes ressources en uranium, l'Australie s'interroge sur l'éventuelle implantation d'une usine d'enrichissement de l'uranium sur son territoire. A cette fin, un groupe de quatre compagnies australiennes, l'Uranium Enrichment Group of Australia, a été constitué et le ministère de l'énergie et du développement a annoncé en janvier que le gouvernement australien était en discussion pour cette affaire avec les Etats-Unis, le Japon, la France et le groupe Urenco, représentant les intérêts britanniques, allemands et néerlandais.

De notre correspondant

Sydney. — Le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) envisagent d'entreprendre des études de faisabilité pour la construction d'une usine d'enrichissement de l'uranium fondée sur le principe de la diffusion gazeuse développée par les Français. C'est ce qu'a annoncé, à Sydney, M. Jean-Paul Devilliers, délégué aux matières nucléaires du C.E.A., à l'issue de la visite d'une délégation d'experts nucléaires français en Australie.

Selon M. Devilliers, l'étude de faisabilité de cette usine, dans laquelle Cogema serait partie prenante pour 20 à 40 %, devrait s'étendre sur environ dix-huit mois et, si ses conclusions sont favorables, donner lieu à une étude d'ingénierie à la fin de laquelle la décision de construction pourrait être prise. La courbe des besoins en uranium laisse penser, selon les Français, que de nouvelles capacités d'enrichissement seraient nécessaires vers la fin des années 80, ce qui pourrait conduire à une décision australienne vers 1983.

Les experts français considèrent que l'Australie, en raison de ses importantes réserves en uranium, du coût peu élevé de son énergie, et des capacités de son industrie, est apte à recevoir sur son territoire une usine d'enrichissement civile par diffusion gazeuse. Des discussions ont eu lieu ces jours-ci à ce sujet entre le gouvernement australien et l'Uranium Enrichment Group of Australia. Elles laissent apparaître qu'en cas d'accord entre les parties, l'industrie australienne pourrait fournir une fraction importante des composants de l'usine et ce à hauteur de 70 % du coût total de l'installation.

MICHAEL SOUTHERN.

● *Premières licences d'exploitation accordées à des centrales nucléaires aux Etats-Unis depuis l'accident de Three Mile Island.* — La centrale Sequoya 1, située dans le Tennessee, va bénéficier, le 28 février, d'une licence d'exploitation. Quatorze centrales nucléaires, dont la construction est achevée, attendent l'autorisation d'entrer en service. La délivrance de licences d'exploitation avait été suspendue après l'accident de Three Mile Island en mars 1979.

Après la découverte d'une affaire de « pots-de-vin »

UN LIEUTENANT-COLONEL DE L'ARMÉE DE L'AIR EST ÉCROUÉ

M. Hubert Pinsseau, premier juge d'instruction à Paris, a fait écrouer, le mercredi 27 février, le lieutenant-colonel Henri Papazian, de l'armée de l'air, âgé de quarante-huit ans, pour corruption de fonctionnaire. Le parquet lui reproche d'avoir touché des « pots-de-vin » à l'occasion de livraisons — licites — aux pays francophones d'Afrique, d'armes de la Société française de munitions (S.F.M.), livraisons qu'il était chargé de contrôler.

Il aurait perçu des commissions de 20 % qui lui auraient rapporté au total 2 millions de francs versés soit en espèces, soit sur un compte bancaire ouvert à Bruxelles.

Ces faits ont été découverts incidemment au cours de l'enquête menée à propos de l'affaire du marché d'armes livrées clandestinement en septembre 1978 du Portugal à la Somalie, qui a valu à M. Jean-Paul Maurice, directeur commercial du service armement de la S.F.M. ; à M. Pierre Girodet, directeur adjoint, et à M. Jacques Nouaille, ancien P.-D.G. de la société Gévelot (dont la S.F.M. est une filiale aux deux tiers), d'être inculpés, le 25 janvier, d'infraction à la législation sur les armes. C'est, en effet, l'examen des relevés de comptes bancaires de M. Maurice qui aurait permis de trouver la trace des paiements dont aurait bénéficié le lieutenant-colonel Papazian.

Rappelons que la S.F.M. a été mise en règlement judiciaire le 31 janvier (« le Monde » des 26 janvier et 2 février).

[Né en 1931 et ancien élève de l'école de l'air de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), promu lieutenant-colonel en 1976, Henri Papazian était depuis huit ans chef du bureau logistique des matériels auprès de la mission militaire du ministère de la coopération. A ce titre, il contrôlait, entre autres tâches, les livraisons ou les prêts de matériels militaires de la France à des pays d'Afrique francophone et anglophone, un commerce dont le montant annuel est de l'ordre de 200 à 300 millions de francs.

Officier de l'armée de l'air en poste depuis, probablement trop longtemps, au ministère de la coopération, le lieutenant-colonel Papazian était considéré comme un fonctionnaire modèle par ses supérieurs de la mission militaire de coopération dirigée par le général Claude Le Hénaff. Ce sont un examen de relevés bancaires et un contrôle des douanes qui ont permis à l'administration de découvrir que l'officier bénéficiait, dans ses fonctions, d'une trop grande liberté d'action et d'un pouvoir jugé discrétionnaire, devenus difficilement contrôlables par sa hiérarchie directe.

Une enquête administrative du contrôle des armées devait ensuite révéler que, si les procédures étaient apparemment correctes, en réalité elles n'étaient plus respectées dans leur esprit et que l'officier en question prenait des initiatives dont le remerciaient alors les bénéficiaires par le versement de commissions ou des avantages en nature. Le lieutenant-colonel Papazian avait été sanctionné de quarante-cinq jours d'arrêts de rigueur et mis dans l'impossibilité de communiquer avec l'extérieur.]

● *En Angola*, un raid aérien sud-africain a fait huit morts et dix blessés près de la ville de Cunene, dans le sud de l'Angola, le 22 février dernier, a annoncé l'agence de presse angolaise *Angop*.

Citant un communiqué du ministère angolais de la défense, *Angop* rapporte que l'artillerie lourde sud-africaine a en outre bombardé, les jours précédents, la localité frontalière angolaise de Dirico. — *(Reuter.)*